



**HAL**  
open science

## Regards sur la France méridionale (XVIIIe-XXe siècle)

Roland Andréani, Henri Michel

► **To cite this version:**

Roland Andréani, Henri Michel. Regards sur la France méridionale (XVIIIe-XXe siècle): Mélanges offerts à Marianne Leulliez. Presses universitaires de la Méditerranée, 220 p, 2002, 2-84269-521-6. hal-03340173

**HAL Id: hal-03340173**

**<https://hal.science/hal-03340173>**

Submitted on 10 Sep 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Montpellier III

Centre d'Histoire moderne et contemporaine de  
l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries

**Regards sur la France méridionale  
XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles**

**Mélanges offerts à  
Marianne LEULLIEZ**

Réunis par Roland ANDRÉANI et Henri MICHEL avec le  
concours du Centre d'Histoire contemporaine du Languedoc  
méditerranéen et du Roussillon et du Conseil scientifique de  
l'Université de Montpellier III  
Préface de Monsieur le Recteur Michel Gayraud

Montpellier 2002



## SOMMAIRE

Préface du recteur <b>Michel GAYRAUD</b> .....	7
Bibliographie de <b>Marianne CARON-LEULLIEZ</b> .....	11
Mémoires de Maîtrise dirigés par <b>Marianne LEULLIEZ</b> .....	12
<b>Henri MICHEL</b> L'habitat marchand montpelliérain du milieu du XVII <sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII <sup>e</sup> siècle.....	13
<b>Robert CHAMBOREDON</b> Autour de Dominique-Casimir Fornier de Valaurie, maire de Nîmes sous le Consulat et l'Empire .....	35
<b>Gérard CHOLVY</b> L'opposition dans l'Hérault sous la Monarchie de Juillet (1830-1848).....	63
<b>Raymond HUARD</b> La résistance à l'insurrection de décembre 1851 dans le Gard. Des acteurs en mal d'efficacité .....	73
<b>Yolande FOURCHARD-GOUNELLE</b> Le carnet de Ménard-Dorian : regard sur la politique impériale de 1870 et ses répercussions dans le parti républicain.....	91
<b>Yveline FUMAT</b> Jules Ferry et le choix des manuels scolaires.....	101
<b>Jean SAGNES</b> Un demi-siècle de condition ouvrière et de mouvement ouvrier dans l'Hérault (1870-1920).....	123
<b>Roland ANDRÉANI</b> Une dynastie municipale à Digne de la II <sup>e</sup> à la V <sup>e</sup> République.....	139
<b>Armand COSSON</b> Démocratie locale et crises politiques entre le Front populaire et la cinquième République : l'exemple du bas-Languedoc.....	153
<b>Yves BILLARD</b> Un malentendu politique ? Le « parti Socialiste Français », 1920-1926.....	171
<b>Geneviève GAVIGNAUD-FONTAINE</b> La défense de l'« artisan viticole » languedocien 1945-1953.....	197





## Préface

La première fois que j'ai rencontré Marianne Leulliez, c'était en 1965. Elle venait d'être nommée professeur au Lycée Clemenceau à Montpellier. J'étais pour ma part professeur au Lycée Joffre, le lycée de garçons comme on disait encore en ce temps où seules les classes terminales étaient mixtes.

L'Inspecteur Pédagogique Régional, Gabriel Mutte, qui devint plus tard l'Inspecteur Général de l'Éducation Nationale, chargé des classes de patrimoine, m'avait proposé de prendre la responsabilité du récent service éducatif des archives à Montpellier. Comme j'enseignais en classe de seconde et que le programme s'ouvrait sur un tableau de la France à la veille de la Révolution, je choisis les cahiers de doléances comme thème du premier travail. J'organisais aux archives départementales une exposition de documents qui pouvait être vue à la demande par toutes les classes de Montpellier. Le succès en fut quasiment nul ; deux groupes s'inscrivirent en tout et pour tout. L'un d'eux fut une classe de Marianne Leulliez qui témoigna ainsi de son souci pédagogique, de sa volonté de mettre les élèves en contact avec les documents et de sortir de sa classe *stricto sensu*. J'imagine que pour arriver jusqu'aux Archives, il lui avait fallu montrer un talent certain de conviction : sortir trente-cinq élèves pour les conduire à deux kilomètres de là devait passer pour un exercice dangereux aux yeux de la hiérarchie. Je vis donc Marianne Leulliez arriver, souriante, attentive à ses élèves, discrète avec le guide. J'ignore quelles « retombées » de cette visite elle put exploiter dans les jours qui suivirent, mais je sais que quelques années plus tard j'ai retrouvé une étudiante qui avait gardé le souvenir de cette périlleuse expédition.

Nous fumes nommés tous deux, Marianne Leulliez et moi, assistants à la Faculté des Lettres la même année, en octobre 1967, elle en Histoire contemporaine et moi en Histoire ancienne, bénéficiant ainsi de l'importante création de postes pour la mise en place de la réforme Fouchet. Elle entamait la préparation de sa thèse sur le Front populaire dans le bas-Languedoc et le Roussillon ; elle entra dans l'équipe du professeur Robert Laurent. Le nombre des enseignants d'Histoire n'était pas très élevé : quatre « patrons » (un par grande période de l'Histoire) et quelques maîtres-assistants et assistants qui gravitaient autour d'eux. Les rencontres entre collègues en étaient donc facilitées ; les relations professionnelles à l'intérieur d'un même département bénéficiaient d'une proximité et d'une sympathie engendrée qu'elles ont beaucoup perdu depuis. Aujourd'hui, les centres d'intérêts se sont diversifiés, la primauté est donnée par chacun à ses recherches personnelles dont dépend la carrière, les tâches à partager sont si nombreuses et d'une lourdeur si croissante qu'elles engendrent la lassitude et qu'elles accroissent le repli sur soi. Les occasions de rencontres se sont donc rapidement multipliées après notre arrivée à la Faculté puisque, au bout de quelques mois éclataient les grèves de mai 68 : de réunions de département en assemblées générales d'enseignants, d'assemblées communes aux enseignants et étudiants en réunions syndicales, nous constatons que souvent nous étions du même côté de la barricade. Comme les bâtiments étaient occupés, il avait été décidé que les enseignants, eux aussi, par roulement, assureraient une présence dans certaines salles. C'est ainsi que Marianne Leulliez et moi avons été « de garde » dans un vaste local du bâtiment de premier cycle que nous avons rebaptisé « salle Régis Debray ».

Ces quelques souvenirs, dont le rappel n'a rien d'académique, expliquent toutefois les thèmes que d'anciens condisciples, collègues ou étudiants ont choisi d'aborder dans ce recueil, offert à Marianne Leulliez, sous le titre générique de « Regards sur la France méridionale ». S'il est une ligne directrice qui les inspire tous, c'est ce que l'un des auteurs dans sa contribution appelle la « démocratie cellulaire ». On est frappé par le fait que, sans se concerter, chacun a choisi d'évoquer, à sa manière et pour sa période, les balbutiements, les hésitations, l'épanouissement du débat démocratique local, et même plus que cela : de la prise en main responsable de sa vie par le citoyen dans sa proximité sociale et géographique. En politique, ce sont les études consacrées aux élections municipales et cantonales, au rôle des maires, tantôt moteurs et tantôt freins, à la formation de dynasties locales qui se perpétuent au pouvoir. Ce sont aussi, dans le domaine social les contributions relatives à la

fondation des syndicats, à l'organisation des grèves et aux regroupements coopératifs même dans les plus petits villages. Ce sont encore pour l'éducation, au-delà de la création de l'école républicaine, les initiatives pédagogiques locales et par conséquent la remise en cause des hiérarchies institutionnelles.

Au fond, nous voici revenus au point du départ, c'est-à-dire le service éducatif des archives. Jules Ferry avait compris que seule la pédagogie de terrain peut assurer de véritable progrès en matière d'éducation, pour peu qu'elle soit fondée sur la confiance réciproque des partenaires : confiance de l'élève en lui-même et dans ses professeurs ; confiance des enseignants dans leurs collègues de tous horizons, ce qui implique l'acceptation du travail en équipe et la mutualisation des résultats ; confiance des responsables hiérarchiques qui doivent mettre chacun en mesure de faire le meilleur usage de son autonomie.

Le dernier geste public de Marianne Leulliez à l'Université fut, à l'occasion de son départ, de demander le reversement à la Ligue des droits de l'homme du pécule réuni par ses collègues pour lui témoigner leur amitié par un cadeau. On n'aurait su mieux témoigner de ses convictions.

Recteur Michel GAYRAUD



## Bibliographie de Marianne Caron-Leulliez

- Les paroisses de la rue Saint-Denis et ses habitants à la fin de l'Ancien Régime (1750-1789)*. D.E.S., Paris, 1964.
- Le Front populaire dans le Bas-Languedoc et le Roussillon*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Montpellier, 1972.
- Le pouvoir municipal dans les villes de l'Hérault en 1944-1945, *La ville en pays languedocien et catalan de 1789 à nos jours*, Montpellier, 1982, p. 239-255.
- La révolution culturelle : concept et réalité, *Bulletin d'histoire de la Révolution française*, 1984-1985, p. 100-114.
- Le personnel politique dans les villes du Bas-Languedoc méditerranéen au lendemain de la Libération. Renouveau ou continuité ? *La Libération dans le Midi de la France*, Toulouse, 1986, p. 297-320.
- Obstétrique et guerre froide : la bataille de l'accouchement sans douleur, *Pratiques et cultures politiques dans la France contemporaine. Hommage à Raymond Huard*, Montpellier, 1995, p. 179-195.
- Avril 1945 : le premier vote des femmes (étude du cas héraultais), *Lendemain de libération dans le Midi*, Montpellier, 1997, p. 155-165.
- La fortune romanesque des insurrections méridionales de 1851, *De la révolution au coup d'État (1848-1851) : les répercussions des événements parisiens entre Alpes et Pyrénées. Actes du colloque des 18 et 19 septembre 1998 recueillis par Roland Andréani et Marianne Leulliez*, Montpellier, 1999, p. 261-274.

**MÉMOIRES DE MAÎTRISE DIRIGÉS PAR MARIANNE LEULLIEZ**

- BAYLE Régis, Socialistes et communistes dans le Gard de la fin des années soixante au début des années quatre-vingts. (1998)
- BOULBÈS Yves, La maison maternelle de l'Aude de 1919 à 1939. (1995)
- NOUIS Bertrand, L'épanouissement de la vie intellectuelle et culturelle à Alais (1804-1889). (1997)
- REYNAUD Christine, Le Front national à travers le *Times* (1983-1995). (1999)
- ROUSSEL Arnaud, Vie, déclin et renaissance d'un petit village cévenol de 1914 à 1994, Courry, Gard. (1995)
- TARIBO Marie-Paule, La vie politique sétoise et ses aspects sociaux sous la IV<sup>e</sup> république. (1997)

# L'habitat marchand montpelliérain du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

Henri MICHEL  
(Université Montpellier III)

Dans la France méditerranéenne des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, aucune autre ville, Marseille mise à part, ne peut prétendre plus que Montpellier au titre de ville marchande<sup>1</sup>. Ses origines, tout comme son développement, reposent, jusqu'au règne de Louis XIV au moins, essentiellement sur le commerce. Est-ce un simple hasard, si, au centre même de la cité, le principal foyer de dévotion, Notre-Dame-des-Tables, fait face, depuis le Moyen-Âge, à la Grande Loge, « solide et magnifique » bâtiment dû à Jacques Cœur, dont la salle haute abrite le tribunal consulaire tandis que le bas sert aux marchands locaux et étrangers pour traiter leurs affaires<sup>2</sup>. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les géographes et les voyageurs ne cessent de souligner l'importance du négoce montpelliérain. Les uns et les autres voient le plus souvent en elle l'un des principaux fondements de sa richesse, sans aller pour autant jusqu'à affirmer, comme n'hésite pas à s'exclamer, vers 1780, un journaliste : « En est-il une autre cité... où le commerce soit plus actif et plus varié<sup>3</sup> ? ». De fait, alors qu'elle a réussi à devenir le centre de la vie administrative provinciale, en offrant tout à la fois une résidence à l'intendant et un siège aux sessions annuelles des États généraux de la province, elle ne perd pas pour autant ses caractères

- 
- 1 L.-J. THOMAS, *Montpellier, ville marchande*, Montpellier, Vallat-Coulet, 1936, in-8°, 303 p.
  - 2 L. GUIRAUD, « Recherches topographiques sur Montpellier au Moyen-Âge », *Mém. Soc. Arch. Montpellier*, 2<sup>e</sup> série, 1, 1899, p. 173-176.
  - 3 *Journal de la Généralité de Montpellier*, 1785, cité par A. GERVAIS, « Le concert de Montpellier au Siècle de Louis XV », *Études sur l'Hérault*, XIII, n° 6, 1982, p. 9.



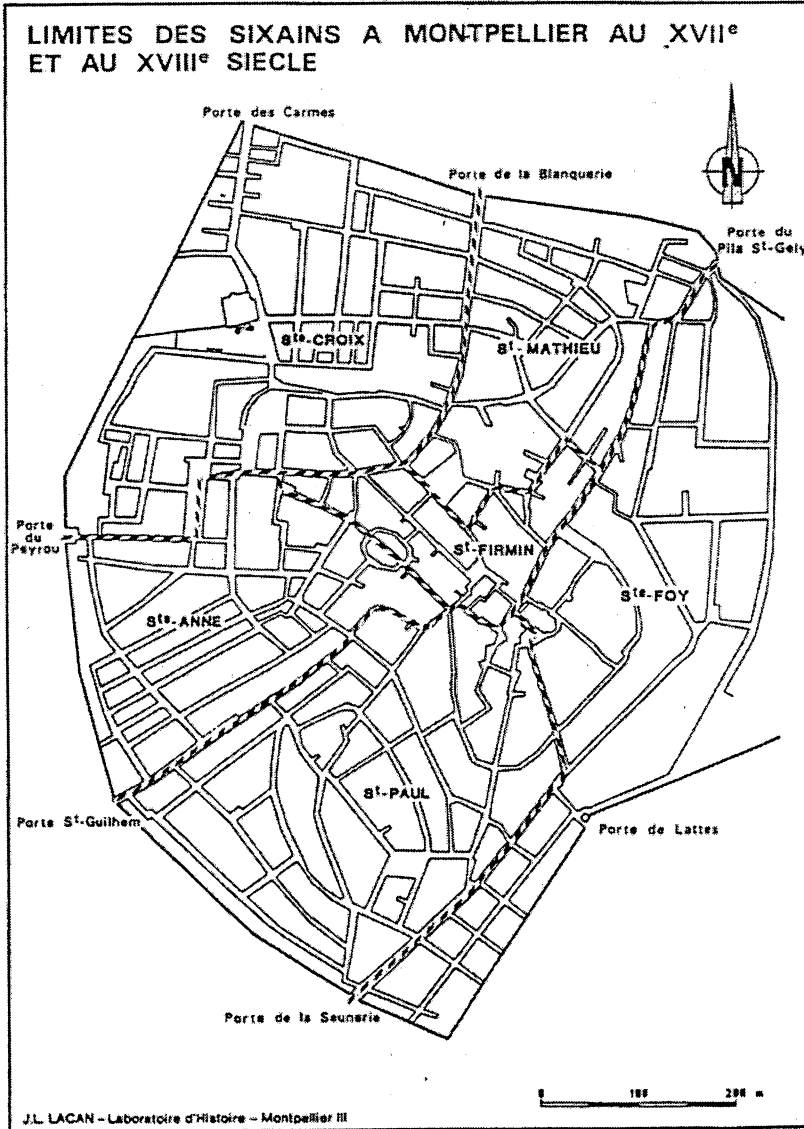
de ville marchande. En 1750, par exemple, un répertoire du corps des marchands mentionne 380 noms répartis en 30 catégories, depuis les légendaires « *peillarots* », en quête incessante de vieux chiffons et de peaux de lapins à travers les rues de la ville, jusqu'aux négociants en correspondance régulière avec Livourne et Cadix, voire Constantinople<sup>4</sup> ? ». De même, l'administration municipale reflète, à sa manière, la place que tient ici la Marchandise : sur six consuls, trois peuvent être, certaines années, des marchands ou d'anciens marchands, et le Conseil des Vingt-Quatre qui assistent les consuls en compte au moins cinq<sup>5</sup>. Qu'arrive un gouverneur mondain, le corps des marchands organise sans tarder un grand bal en son honneur. Qu'un prince vienne à traverser la ville, aussitôt le Maire invite « le corps de commerce à former deux compagnies, une de cavalerie et l'autre de dragons à pied<sup>6</sup> ».

---

4 Arch. dép. Hérault, 8 B 129, ff. 120-121, 1<sup>er</sup> déc. 1750, cité par L. DERMIGNY, « La Banque à Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, t. 93, 1981, p. 17.

5 A. ARNAUD, « Fonctions et juridictions consulaires à Montpellier aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales du Midi*, t. 31, 1919, p. 37-67 et 129-156.

6 A. GERMAIN, *Le Comte de Provence à Montpellier, le 28 juin 1777*, Montpellier, 1882, in-8°, 16 p. (Extr. BSLG, 1882).



Plan de Montpellier (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles)

Cette présence active du Commerce ne semble pas, cependant, se retrouver dans le domaine architectural, si l'on en juge par quelques listes contemporaines des demeures montpelliéraines qui « décorent » alors la ville. Aucune d'entre elles n'accorde, en effet, beaucoup de place aux maisons marchandes. Celle, par exemple, que dresse, au début du règne personnel de Louis XIV, le Sr. Leblanc, n'en mentionne aucune parmi la dizaine qu'il signale pour leur beauté<sup>7</sup>. Un siècle plus tard, la situation ne paraît pas avoir beaucoup changé. Un auteur anonyme, particulièrement au fait des réalités locales n'en indique, parmi les « trente-trois bâtiments particuliers les plus remarquables » de la ville, qu'un seul, appartenant à un membre très en vue du négoce local, Allut<sup>8</sup>....

Il semble donc que le bâti montpelliérain reflète fort mal la puissance affirmée et reconnue du commerce. Serait-ce une illusion provoquée par la nature même des sources invoquées il y a un instant, plus attentives, en règle générale, aux bâtiments publics qu'aux demeures privées, et plus bavardes sur les techniques de certaines productions typiques, tel le verdet, que sur les conditions réelles d'habitation de ceux qui en assurent la distribution ? Ou ne faudrait-il pas mieux en prendre simplement acte et confirmer ainsi le refus que l'on prête ordinairement à ce groupe social, de se laisser gagner par la vanité du paraître ? À moins qu'il faille voir dans cette apparente discrétion immobilière des marchands le signe de leur aisance mesurée ?

Essayons, tout d'abord, de dessiner la répartition topographique de l'habitat marchand montpelliérain à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et à celle du XVIII<sup>e</sup> siècle à partir de deux sources : le plus ancien dénombrement connu de la ville, d'une part, et l'un des premiers recensements effectués au début de la Révolution, de l'autre. La première correspond au Procès-verbal de la Visite générale de la ville, effectuée en 1679 par les Consuls afin de connaître le plus sûrement possible les possibilités de logement des gens de guerre, les capacités fiscales et les appartenances confessionnelles de chaque ménage en ces temps de difficultés financières monarchiques et d'application de plus en plus rigoureuse de l'édit de Nantes. Quant à la seconde, il s'agit du Recensement de l'An V qui, tout en restant attentif aux activités professionnelles des chefs de famille, ignore les appartenances religieuses et ne s'intéresse qu'exceptionnellement aux

---

7 « Remarques de M. Le Blanc sur Montpellier », (1669), in *Monspeliensia*, Montpellier, 1891, p. 2 et 17-18.

8 « Montpellier en 1768 », Archives de la Ville de Montpellier, *Inventaires et Documents*, t. IV, p. 118.

possibilités financières réelles des citoyens qu'il répertorie dans le cadre traditionnel des îles<sup>9</sup>. À travers ces deux documents, la géographie de l'habitat marchand montpelliérain ne présente pas de modification majeure entre la veille de la Révocation et les débuts de la Révolution.

En 1679, sur plus de 4 800 chefs de famille que compte alors la ville, 286, c'est-à-dire plus de 6 %, vivent du commerce. Ils constituent le groupe le plus nombreux après celui formé par ceux qui travaillent la terre (532 ou 11 %) et celui réunissant tous les maîtres et les ouvriers spécialisés dans la production textile (291 ou plus de 6 %). Ici comme ailleurs, ce secteur commercial rassemble des hommes aux activités diverses comme le suggèrent les 46 dénominations différentes qu'ils se partagent, depuis le pauvre colporteur qui vit à l'étroit dans une maison plaquée contre les remparts jusqu'aux riches marchands de laine, tels les Bonnier ou les Germain, liés aux cercles les plus actifs des affaires et de la Finance languedocienne<sup>10</sup>. Au total, la moitié se satisfait de la simple qualité de marchand tandis que 12 % exercent de petits métiers ambulants et les 38 % restants s'adonnent à un commerce spécialisé.

Dans l'ensemble, la répartition de ce groupe social dans l'espace urbain est inégale. Près des deux tiers travaillent et résident dans deux sixains seulement de la ville : 30,8 % dans le sixain méridional Saint Paul et 30 % dans le sixain central Saint Firmin tandis qu'un quart d'entre eux environ sont établis dans deux autres sixains ; ceux de Sainte Anne et de Sainte Foy (12,6 % chacun). En revanche, le milieu commerçant semble bouder les quartiers nord, ceux de Saint Mathieu et de Sainte Croix où ne se rencontrent respectivement que 8,4 et 5,2 % des marchands de la ville. Ainsi, malgré une réelle dispersion topographique du commerce montpelliérain, deux zones au moins, souffrent d'un indéniable sous-équipement dans ce secteur de la vie économique, le Nord et le Nord-Est. Mais les raisons de ce phénomène ne sont pas identiques ici et là : dans le quartier Nord, celui-ci tient à une forte présence de congrégations religieuses et de familles populaires dont beaucoup vivent dans la pauvreté, voire la misère ; au Nord-Est, il s'explique, au contraire, par l'étendue occupée par des hôtels particuliers, agrémentés le plus souvent de cours et de jardins, dont la rue Salle l'Évêque donne, aujourd'hui encore une bonne idée. Inversement, les boutiques et les magasins semblent fortement attirés par les îlots qui s'ordonnent autour de Notre-

9 Montpellier, Arch. mun., BB 334 et Arch. dép. Hérault, L 1106. Ce recensement est arrêté le 5 pluviôse An V.

10 Sur ces milieux, voir G. CHAUSSINAND-NOGARET, *Les Financiers de Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, S. E. V. P. E. N., 1970, In-8°, 374 p.

Dame-des-Tables et de la Grande Loge, c'est-à-dire autour du replat que forme là le sommet de la colline où s'est installée la ville. Enfin, les différents types de commerce semblent suivre une logique spatiale propre. Dans le quartier central, les marchands manganiers manifestent un indéniable tropisme pour ses bordures méridionales où de vieilles et profondes maisons aux vastes caves majestueuses se prêtent bien à l'entrepôt des victuailles séchées et salées qu'ils vendent d'ordinaire à côté des chandelles et de l'huile. Quant aux marchands, sans spécialité affichée, le plus souvent des commissionnaires et des marchands de tissus, ils se contentent des petites boutiques qui jouxtent la Grande loge. Les marchands de laine préfèrent s'installer dans les îles méridionales proches des remparts, particulièrement celles comprises entre les portes de la Saunerie et de Saint Guilhem. Sans aucun doute, moins par souci de sécurité que par commodité, cette situation facilitant le transport des balles depuis les avenues de la ville.

Plus d'un siècle après, la géographie de l'habitat marchand montpelliérain ne s'est pas radicalement transformée, même si elle n'est pas l'exacte reproduction de celle qui vient d'être décrite pour 1679. En effet, si le centre constitue toujours le foyer commercial de la ville, la localisation de l'habitat marchand est plus dispersée au début de la Révolution qu'elle ne l'était dans les dernières années du ministère de Colbert.

L'apparition d'un habitat marchand dans le quartier Nord-Est de la ville constitue, sans aucun doute, l'un des premiers signes de changement entre les deux époques. À celui-ci s'ajoute sa densité accrue à l'Ouest et au Sud à l'intérieur des remparts, tout particulièrement entre la rue Saint Guilhem et la Grand'Rue. Mais la différence la plus forte se manifeste dans les faubourgs. En 1679, en effet, un seul commerçant vivait « extra-muros », un simple « vendeur de vin », installé, à deux pas de la Porte de Lattes, avec sa femme et ses trois enfants. En l'An V, il y en a presque une cinquantaine, c'est-à-dire près de 10 %. Cette forte augmentation n'a rien d'étonnant. Tout d'abord, la population de ces quartiers périurbains a nettement augmenté depuis la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Alors, elle rassemblait 5 % environ des chefs de famille (242 sur 4 829). Plus d'un siècle après, elle en compte plus de 2 000, (2 089 exactement), sur un total de 9 100 environ, réunissant ainsi déjà plus d'un cinquième de ménages montpelliérains (22,9 %). Mais ce n'est pas seulement la présence d'une clientèle plus étoffée qui permet de rendre compte de la progression du nombre des marchands dans cette zone. D'autres facteurs ont joué : les nécessités de la sécurité et les possibilités offertes par un espace moins chichement compté. Parmi les

gens de commerce recensés dans les faubourgs en pluviose An V, se rencontrent, en effet, des marchands fabricants qui y ont cherché un refuge pour leurs activités désormais interdites « intra-muros », tels les marchands parfumeurs, les liquoristes à qui, depuis 1699, il n'est plus permis d'avoir « des fourneaux dans la ville pour distiller l'eau de vie, l'esprit de vin, l'eau de la Reine de Hongrie et autres liqueurs<sup>11</sup> ». Enfin, quelques-uns se sont fixés hors de la ville pour pouvoir aménager sans aucune contrainte spatiale leurs installations, comme c'est le cas pour les marchands de cire. Mais, en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette conquête marchande des faubourgs n'a pas encore réussi à équilibrer les équipements commerciaux entre l'intérieur et l'extérieur de la ville.

Ainsi, malgré d'indéniables caractères nouveaux, la géographie de l'habitat marchand montpelliérain conserve sous le Directoire quelques traits de celle de l'époque de Colbert. La pérennité, autour de la Grande Loge, de la plus forte concentration de boutiques en est le plus frappant. En l'An V comme en 1679, l'activité commerciale s'y impose et la population y converge toujours depuis les différents quartiers et à partir des différentes portes qu'empruntent, aux heures fixées impérativement par le Bureau de Police, de nombreux paysans et paysannes chargés de victuailles ou de sarments. La spécificité de l'habitat marchand montpelliérain aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ne se réduit pas, en fait, uniquement à cette localisation fortement concentrée. L'analyse des modes d'occupation permet de mettre en valeur d'autres éléments de son originalité.

Malgré de nettes différences internes, les milieux marchands de la capitale administrative du Languedoc à la fin de l'époque moderne se logent selon des formes qui les distinguent des autres groupes sociaux, en particulier des magistrats de la cour des Comptes dont la prééminence sociale s'affirme à Montpellier jusqu'au début de la Révolution. Pour définir le statut et le mode d'occupation immobilier des marchands, utilisons une nouvelle fois la Visite générale de la ville de 1679 et le Recensement de l'An V.

En 1679, deux chiffres caractérisent la condition immobilière des marchands. D'une part, la majorité d'entre eux est locataire, 60 % contre 40 %, et, de l'autre, une minorité, 38 %, occupe la totalité de la maison où ils logent. Par rapport aux officiers de la cour des Comptes et du Bureau des Finances, les marchands sont plus souvent locataires (60 % contre 27 %). De plus, tout en pratiquant la cohabitation dans les mêmes

---

11 *Sommaire des règlements faits par le Bureau de Police de Montpellier, recueillis et mis en ordre par M. REBOUL, Montpellier, A.-Fr. Rochard, M. DCC. LX., in-8°, cf. p. 30-31.*

proportions, les membres de ces deux groupes l'organisent selon des modalités différentes. Pour les gens de Robe, elle se présente sous trois formes principalement. Elle correspond souvent au partage d'une vaste demeure avec quelques parents, de la douairière, entourée seulement de sa domesticité, à la fille, ou au fils, nouvellement marié. Elle peut aussi reposer sur la concession d'un très petit logement à une personne seule, qui, bien souvent, est un ancien domestique. Elle peut être, enfin, la conséquence de la volonté du propriétaire de rentabiliser les rez-de-chaussée en les louant comme boutiques. Bien qu'elle réponde donc, selon les cas, à des considérations d'ordre familial, social ou économique, elle laisse toujours aux magistrats la disposition de la plus grande partie de l'immeuble. En revanche, la cohabitation, telle que la vivent la plupart des marchands est moins l'expression de la volonté de propriétaire que celle de la sujétion propre à la condition de locataires. Dans un cas, la cohabitation n'est qu'une réalité marginale, subsidiaire, qui ne met pas en cause la primauté sociale du principal occupant. Dans l'autre, elle implique des pratiques de sociabilité immobilière plus égalitaires. Bien qu'il ne permette pas de distinguer les propriétaires des locataires, le Recensement de l'An V laisse apparaître quelques signes de changement.

La différence la plus nette entre la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et celle du XVIII<sup>e</sup> siècle se manifeste dans le domaine de la cohabitation. À l'époque du Directoire, elle s'impose pour 86 % des familles marchandes contre 62 % au temps des dernières années du ministère de Colbert. Ce résultat tient en fait à la nature de la source, d'une part, et à de réelles modifications dans les comportements, de l'autre. Le Recensement de l'An V a, semble-t-il, mieux répertorié les petits métiers du commerce que la Visite générale de 1679. Celle-ci, effectuée en pleine période de réorganisation de l'Assistance a eu vraisemblablement tendance à ranger dans la catégorie des « pauvres », des « assistés » et des malades, des personnes qui, en fait, avaient une activité marchande, irrégulière, il est vrai.

En l'An V, les chefs de famille dont les conditions de vie sont relativement proches de celles d'une partie des pauvres ou assistés de 1679, sont mentionnés avec l'indication de leur activité professionnelle habituelle. Or, leurs moyens de vie ne leur permettent pas de loger ailleurs que dans une ou deux pièces frustes, aménagées aux étages supérieurs. Bref, ces strates inférieures des milieux du commerce montpelliérain sont condamnées à la cohabitation. Cette raison documentaire n'est pas la seule à expliquer le reflux du recours au logement en maisons individuelles. Il semble, en effet, qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les marchands les

plus aisés se contentent moins facilement que leurs aînés de vivre dans des maisons modestes éloignées des quartiers les plus actifs. À défaut de pouvoir acheter de véritables hôtels particuliers, la plupart préfèrent se loger dans des appartements mieux agencés et plus proches des secteurs les plus vivants de la ville. Cette attitude explique sans doute qu'en l'An V, il y ait 16 % des marchands qui vivent seuls avec leurs familles dans les immeubles où ils logent, contre 11 % des négociants, réputés, pourtant, en général, plus riches. Tout en mettant en lumière des modifications dans le mode d'occupation, cette première analyse semble cependant confirmer l'impression, laissée par les sources littéraires, d'une discrétion immobilière des marchands montpelliérains sous l'Ancien Régime. En 1679, au moins, ils ne paraissent pas avoir de grandes demeures patriciennes. Certes, les plus riches, en particulier, ceux qui font le commerce de la laine, vivent seuls dans des maisons qu'ils possèdent, mais aucun d'entre eux ne peut soutenir qu'il vit dans un véritable hôtel particulier<sup>12</sup>. Il est donc nécessaire de préciser la part du patrimoine immobilier qui revient à ce groupe social afin de savoir si la relative modestie de ses demeures correspond, ou non, à une réelle indifférence à l'égard de la pierre. Une source, le répertoire des biens bâtis soumis au Vingtième permet de la définir au début de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Entre les premiers mois de l'année 1753 et le milieu de 1756, des contrôleurs parcourent systématiquement les rues de la ville et des faubourgs afin d'évaluer le plus rigoureusement possible la valeur et le revenu de toutes les maisons pour établir le plus équitablement possible l'imposition due par chaque propriétaire selon l'édit sur le Second Vingtième de mai 1749<sup>13</sup>. D'après le procès-verbal de cette tournée fiscale exceptionnelle, les marchands montpelliérains détiennent alors plus de 6 % du nombre de maisons que compte la ville et bénéficient de près de

---

12 C'est le cas, notamment, d'Antoine Bonnier et de Moïse Couve. Le premier habite alors dans le sixain Saint Paul, île Boulet. Sa maison correspond à celle en saillie, au coin de la rue de la Vieille Triperie et de la rue SaintGuilhem, cf. GRASSET-MOREL, *Montpellier, ses sixains, ses îles et ses rues. Ses Faubourgs*, Montpellier, L. Valat, 1908, In-8°, cf. p. 221. Quant au second, il habite dans une île proche, appartenant au même sixain. Il occupe une maison dépouillée de toute recherche architecturale, mais suffisamment vaste pour y loger douze personnes dont son fils, sa belle-fille et leurs quatre enfants ainsi que trois servantes et un apprenti.

13 Arch. nat., H 748270. J'ai présenté les traits généraux de ce document dans « Une enquête fiscale à Montpellier au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle : la Vérification des biens bâtis soumis au 20<sup>e</sup> », *Hommage à Robert Laurent*, Montpellier, Univ. Paul-Valéry, 1982, p. 175-192, et les conclusions dans « Maisons et propriétaires montpelliérains au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle », *RHMC*, t. XXX, 1983, oct.-déc, p. 597-615



8 % du total du revenu net du bâti. En moyenne, ces maisons leur rapportent 468 L. par an. Parmi celles-ci, les quelques-unes qu'ils se réservent exclusivement ont un revenu supérieur, qui atteint 511 L. Ces estimations sont certes supérieures à celles relatives à l'ensemble de la ville, le revenu moyen général par maison ne s'élevant qu'à 328 L. Mais elles sont inférieures à celles qui se rapportent aux immeubles possédés par les officiers de Justice et de Finances. Bien que moins nombreux que les marchands, les membres de la cour des Comptes et du Bureau des Finances disposent d'un capital immobilier supérieur. En nombre, la différence est très réduite : 122 maisons contre 117<sup>14</sup>. En revanche, l'écart est plus net en valeur, puisque le revenu moyen de leurs immeubles atteint 570 L. Il devient considérable si l'on compare celui des maisons habitées exclusivement par leurs propriétaires appartenant à ces deux grands groupes sociaux. Pour les marchands, nous l'avons vu, le revenu de cette catégorie de maisons est de l'ordre de 511 L. tandis que celui des immeubles possédés et occupés par les magistrats s'élève à 1 143 L., c'est-à-dire 123 % supérieur au précédent. Mais cette infériorité immobilière marchande ne saurait être exagérée, car elle tient pour beaucoup à l'hétérogénéité du capital bâti dont disposent alors les marchands. En fait, parmi eux s'affirme une strate supérieure, à l'effectif très réduit, dont les conditions d'habitat sont proches de celles des magistrats.

Vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, cinq marchands seulement possèdent et occupent totalement des maisons dont le revenu net dépasse 1 000 L. Parmi eux se rencontrent trois des plus importants négociants protestants de la ville, munitionnaires à leurs heures, Pomier, Allut et Reynard<sup>15</sup>. Les immeubles où ils logent avec leur famille viennent certes d'être refaits à neuf, « dans le goût moderne », mais aucun ne dénote des velléités d'apparat, ni une recherche de grandiose dans la situation ou dans la disposition des appartements. La sobriété semble l'emporter. Voici comment le Contrôleur du Vingtième décrit la maison de marchand la plus fortement évaluée : celle des Pomier, au haut de la rue de l'Argenterie, dont le revenu net annuel atteint 1 600 L. « une cave, quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre au premier étage, quatre au second, quatre au 3<sup>e</sup> et six pièces au 4<sup>e</sup><sup>16</sup>. Plus généralement, la fonction

---

14 Sur les 2 116 maisons décrites par ce document, il y en a 1 845 pour lesquelles la profession de leurs propriétaires est connue.

15 Sur ces hommes et quelques autres, cf. D. Biloghi, *Logistique et Ancien Régime : de l'étape royale à l'étape languedocienne*, Montpellier, Université de Montpellier III, 1998, 565 p.

16 Arch. nat., H 748<sup>270</sup>, f<sup>o</sup> 171. Elle est située Sixain SaintPaul, île Flaugergues, et dans l'actuelle rue de l'Argenterie. Le propriétaire l'a fait élever en 1751 sur les parcelles de

spécifique des pièces est très rarement indiquée, sauf pour celles réservées à l'usage professionnel. Ainsi la maison où loge le marchand de laine Jean Raynard compte « ... deux magasins » au rez-de-chaussée, et celle qu'occupe Sabatier possède une boutique et un magasin<sup>17</sup>. Certes, le premier a aménagé à côté de ses deux magasins, « une cuisine, une salle à manger et deux autres pièces », mais ce type de précision ne se retrouve pas à propos des autres maisons de marchands en raison sans doute de la nature de la source, mais aussi de choix architecturaux propres à ce groupe social. Aucune description, en effet, ne peut rivaliser avec celles des plus importantes appartenant à des officiers de la cour des Comptes, comme celle qu'occupe Jacques Mouton de la Clotte, dans l'île des Pénitents blancs, en Sainte Foy. Malgré sa sécheresse, la notice que lui consacre le fisc parvient à trahir un faste que ne laissent jamais pressentir celles qu'il rédige pour les maisons des marchands. « ... Plusieurs caves, cuisine attenante, 6 pièces au rez-de-chaussée, remise, magasin sellier, grande écurie grande cour, un joli jardin de propreté, terrasse donnant sur l'Esplanade, 14 pièces au premier et second étage et au Troisième servant de grenier ou de logement pour les domestiques<sup>18</sup> ».

Ainsi, en ce début de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, sauf exception, les marchands montpelliérains ne vivent pas dans des demeures patriciennes. Les mieux lotis logent dans des maisons composées simplement d'une cave, d'une boutique et d'une arrière-boutique au rez-de-chaussée et d'une à deux pièces au premier et au second. Mais les plus nombreux, même quand ils sont propriétaires, doivent faire l'expérience de la cohabitation avec d'autres ménages. Le partage s'effectue de manière différente si leur domicile est aussi leur lieu de travail, ou si les deux ne coïncident pas. Dans le premier cas, le marchand se réserve ou loue, quand il n'est pas propriétaire, une cave, une boutique et une

---

deux maisons et de deux parties de maison achetées entre 1720 et 1742, cf. GRASSET-MOREL, *op. cit.*, p. 258 et Arch. dép. Hérault, 1 E 161.

17 Arch. nat., H 748<sup>270</sup>, respectivement, f° 130 (St. Paul, î. Sabran) et f° 229 (Ste Foy, île des Pénitents blancs).

18 *Ibid.*, f° 230. Elle est, elle aussi, située dans l'île des Pénitents blancs. Le contrôleur ajoute : « Cette maison est la plus belle et la mieux distribuée de la ville. Elle a servy à loger sa Majesté Louis Quatorze lors de son voyage en Languedoc. Le Contrôleur... l'a évaluée 3 000 L. (de revenu brut). Par jardin de propreté il convient d'entendre jardin de plaisance, cf. A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *La Théorie et la pratique du jardinage où l'on traite à fond des beaux jardins appelés communément les jardins de plaisance et de propreté...*, Paris, P.-J. Mariette, M. DCC. XLVII. In-4°, p. 2 « ... c'est-à-dire de ceux qu'on a soin d'entretenir proprement, & dans lesquels on recherche principalement la régularité, l'arrangement & ce qui peut flatter la vue, tel que les Parterres, les Bosquets, les Boulingrins,.... ».

arrière-boutique, et une ou deux pièces aux étages supérieurs qui ne dépassent ici que rarement le troisième. Dans le second cas, leur domicile se réduit à quelques pièces aménagées dans les étages, étant entendu que, sauf exception, le premier revient au maître des lieux<sup>19</sup>. Cette impression générale d'une certaine modestie de l'habitat marchand montpelliérain au XVIII<sup>e</sup> siècle se retrouve, dans ses grands traits, à travers les premiers résultats de recherches relatives à son décor extérieur et intérieur.

Reportons-nous encore à l'enquête sur les biens bâtis soumis au Vingt-tième pour estimer dans quelle mesure les milieux du commerce participent au renouvellement architectural de leur temps. Au cours de leur tournée, les contrôleurs signalent, en effet, une cinquantaine de maisons construites, à leurs yeux, « *dans le goût moderne* ». Bien qu'ils ne prennent pas soin de définir explicitement cette expression, ils l'appliquent en fait à des bâtiments élevés récemment, percés en façade d'au moins trois grandes fenêtres aux principaux étages et distribués en plusieurs appartements spacieux. Or, évalué à l'aune de cette notion, l'habitat marchand fait ici, une nouvelle fois, mauvaise figure par rapport à l'habitat robin. Bien que plus nombreux que les magistrats, les boutiquiers et les négociants possèdent la moitié moins d'immeubles de ce type que les seuls membres de la cour des Comptes<sup>20</sup>. Ce résultat ne saurait être expliqué en prêtant un jugement esthétique incertain aux agents fiscaux. Car en utilisant des critères architecturaux rigoureux proposés par B. Sournia, C. Pascal est parvenu à des conclusions fort voisines<sup>21</sup>. Traquant à travers le sixain Sainte Croix les maisons du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles associant la cour, l'escalier à retour, éclairé sur celle-ci et, au sommet de la façade sur rue, une corniche de pierre, il en a bien trouvé une dizaine, mais aucune d'entre elles ne relève d'un patrimoine marchand. À celui-ci appartiennent toutefois deux immeubles qui auraient répondu à la définition précédente de la demeure classique si l'un avait eu une cour et l'autre une corniche. Certes, le sixain Sainte Croix ne correspond pas au secteur de la ville où la vie d'échange est la plus développée, et partant, à celui qui attire les marchands les plus riches. Mais son exemple qui

19 Arch. nat., H 748<sup>270</sup>, f° 129.

20 Respectivement 6 et 12.

21 B. SOURNIA, « Montpellier, ville et morphologie de la demeure urbains. Une méthode d'analyse assistée par ordinateur », *Revue de l'Art*, n° 65, 1984, p. 82-87 et C. PASCAL, *Société et urbanisme à Montpellier aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Le sixain Sainte Croix de 1665 à 1788*, Paris, 1988. Dactyl., p. 176-185. (Univ. de Paris I, Maîtrise d'Histoire moderne, dir. de J. Jacquart). *Montpellier. La Demeure classique*, B. Sournia, J.-L. Vayssettes, Paris, Imprimerie nationale éd., 1994, 330 p.

témoigne plus des choix architecturaux des marchands d'importance moyenne, n'infirme pas l'impression, déjà plusieurs fois exprimée, de la simplicité de l'habitat propre à ce groupe social. Enfin, bien que nous ne disposions pas de répertoire systématique des œuvres des architectes ayant travaillé à Montpellier à l'époque moderne, il ne semble pas que beaucoup d'entre eux aient reçu du Négoce leurs plus prestigieuses commandes. N'est-il pas, en effet, significatif que le corpus que M<sup>lle</sup> Blanchard a dressé des réalisations majeures de Jean Giral, très « à la mode » dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, ne mentionne aucune construction montpelliéraine qui lui soit destinée<sup>22</sup>. Saisir dans ses aspects extérieurs l'habitat marchand confirme donc l'impression première de sa discrétion. Celle-ci n'est pas remise en cause par l'analyse de la quarantaine d'inventaires après-décès des années 1750-1790 qui, malgré leur petit nombre, permettent de pressentir les principaux caractères de son agencement et de son cadre intérieur<sup>23</sup>.

La majorité des logements reconstitués à partir de cette série d'inventaires paraît tout d'abord avoir une structure complexe. 40 % d'entre eux sont en effet constitués d'éléments désarticulés, c'est-à-dire séparés par des espaces occupés par d'autres ménages. 30 % correspondent à des appartements aménagés sur un même plan. Quant aux 30 % restants, ils sont disposés sur plusieurs niveaux sans solution de continuité. Cette organisation, même dans ses formes les plus éclatées, ne s'oppose pas à un processus de différenciation fonctionnelle des pièces puisque 43 % seulement de celles qui sont inventoriées ne sont pas définies selon leur usage. Parmi celles qui sont nommément distinguées, c'est la cuisine qui l'emporte, même si 40 % des logements des marchands montpelliérains ne semblent pas en disposer dans ces dernières années de l'Ancien Régime. Vient ensuite la chambre dont le terme, parfois précisé, est appliqué à 32 % des pièces. Parmi elles, un cinquième est défini comme des chambres à coucher. Quant à la chambre d'enfant, elle reste, dans cet échantillon, exceptionnelle<sup>24</sup>. Enfin, apparaissent, ici et là, la mention de

22 A. BLANCHARD, *Les Giral architectes montpelliérains. De la terre à la pierre*, Montpellier, Société archéologique, 1988, p. 82-104. Jean Giral. (1679-1755) a certes eu une clientèle de marchands. Mais les travaux qu'il a réalisés pour eux, ont, en fait, correspondu plus à des travaux de rénovation qu'à la réalisation d'importantes constructions.

23 L'échantillon est réduit en raison principalement du faible nombre d'inventaires conservés dans les pièces annexes des notaires montpelliérains et de leur rareté dans les registres de leurs minutes. Quelques-uns de ces documents se trouvent aussi dans les archives de l'Hôpital général et de l'Hôtel-Dieu Saint Eloi. Ces derniers n'ont pas été utilisés ici.

24 Arch. dép., Hérault, II E 55-282, Inventaire après-décès de Jacques Gay, décédé le 9 août 1771,.... « ensuite au 2<sup>d</sup> étage, dans la chambre d'enfants... un lit à quenouille

dépenses, c'est-à-dire d'offices, et celle de tristets, petites pièces sans jour, le plus souvent aménagées sous les montées d'escalier. En revanche, si la plupart des intérieurs comportent un salon, la salle à manger et le vestibule sont encore peu communs. Que l'on rencontre chez un riche négociant, comme Antoine-David Levat, un cabinet fort bien meublé, un salon encombré d'une bonne douzaine de cabriolets et éclairé par la lampe d'un grand globe, un cabinet de toilette et même, au troisième étage, « *une chambre de repassage* », sans oublier une bibliothèque de 275 volumes environ où la Bible voisine non seulement avec les œuvres des principaux Philosophes mais aussi avec les Contes de La Fontaine, cela ne doit pas faire illusion<sup>25</sup>. Certes, des appartements, tout à la fois, sans rideaux accrochés aux fenêtres, sans estampes suspendues aux murs et sans une seule glace disposée au-dessus de la cheminée, ce n'est le lot que de 10 % des marchands pour lesquels nous possédons des inventaires. Mais, il n'y a que 20 % environ des intérieurs marchands connus où les greffiers aient jugé utiles de signaler des estampes et 30 % où ils aient trouvé des tableaux dignes d'être prisés. Quant à la présence des livres, elle n'est mentionnée que dans un sur cinq de ces inventaires, ce qui paraît faible. Par exemple, les pourcentages qu'indique J. Quiénart pour les villes de l'Ouest de la France, dépassent toujours et parfois largement ce seuil, vers 1757-1788, malgré un indéniable reflux<sup>26</sup>.

Ainsi, les présentations de la ville d'inspiration géographique ou touristique n'ont pas péché par omission en restant silencieuses, ou dans les meilleurs cas peu bavardes, sur les demeures des marchands. En nombre et en valeur, leur habitat n'est pas considérable. À Montpellier, la glorification du Négoce ne semble donc pas passer par la pierre. De même, peu d'équipements commerciaux privés sont signalés et décrits. Certes, ici et là, ils sont mentionnés. Il existe même quelques immeubles destinés uniquement à la fonction mercantile, telle cette construction, appartenant à la veuve d'un président à la cour des Comptes, qui se compose d'une boutique, d'un grand magasin, d'une grande cour « et d'un grenier dessus<sup>27</sup> ». Mais c'est là une exception. Alors, pourquoi

---

bois noyer, peu de valeur, garni d'une cotonnade jaune bordée d'un galon bleu, deux matelats laine, plus une paillasse avec un traversin plume, plus un couvre-pied blanc, le tout peu de valeur et six chaises à la capucine et deux rideaux cotonnat blanc de peu de valeur... ».

25 Arch. dép. Hérault, II E 57-752 (1783).

26 J. QUÉNIART, *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, C. Klincksieck, 1978, p. 299-304 et fig. 28.

27 Arch. nat., 748<sup>270</sup>, art. 466 et 2394.

l'habitat marchand montpelliérais du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle semble-t-il donc se tenir dans cette semi-clandestinité ?

Cette interrogation ne manque pas d'étonner quand on sait la richesse de certaines familles marchandes montpelliérais, leur notabilité et leurs capacités à se hisser jusqu'aux cercles financiers dirigeants du royaume. En 1789, par exemple, les 54 négociants de la ville qui paient au moins 100 L. de capitation, ne représentent que 0,007 % des capités inscrits au rôle général, mais leur contribution correspond à plus de 14 % des sommes versées<sup>28</sup> 2s. De même, parmi les 125 déclarations, égales ou supérieures à 2 000 L., faites en 1790 pour l'établissement de la Contribution patriotique du quart du revenu, il s'en trouve 55, ou 44 %, qui ont été déposées par des personnes appartenant au milieu du Commerce<sup>29</sup>. Il ne semble donc pas que la fortune marchande locale puisse être mise en doute. La place du Négoce est reconnue dans la vie municipale, au sein du Consulat comme au sein du Conseil politique. Sa présence est essentielle dans les Bureaux de l'Hôtel-Dieu Saint Éloi et de l'Hôpital général. Son dynamisme et ses prétentions sont réels. Des Fermiers généraux comme Laurent Mazade, des Directeurs de la Compagnie des Indes, comme Simon Gilly, et bientôt des Régents de la Banque de France, comme Guillaume Sabatier<sup>30</sup>, sont directement issus de ce milieu marchand montpelliérais. Faut-il alors invoquer les règles de gestion économique que se seraient donnés de génération à génération ces hommes d'affaires ? Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, ils reconnaissent qu'ils ont « la plupart de leurs biens et commodités en marchandises et argent comptant<sup>31</sup> ». Le paraître immobilier semble encore être le cadet de leurs soucis plus d'un siècle et demi plus tard si l'on en croit un voyageur qui les décrit ainsi : « ...Il serait bien difficile de voir des gens plus actifs et plus laborieux. Ils entreprennent toute espèce de commerce, se transportent partout, travaillent nuit et jour comme des forçats et amassent beaucoup de biens pour vivre dans la plus étroite économie<sup>32</sup> ». En fait, la règle n'a pas été unanimement respectée. À l'intérieur, à la périphérie

28 *Rôle de la Capitation de la ville de Montpellier en l'année 1789*, Montpellier, 1790, In fol., 52 p. Quelques catégories socio-professionnelles ont été capitées forfaitairement : par exemple, les commis, les compagnons, les apprentis, les domestiques ainsi que les membres de la cour des Comptes et du Bureau des Finances.

29 *Tableau général des Déclarations faites par les citoyens de Montpellier pour la Contribution patriotique du quart du revenu*, Montpellier, 1790. In 4°, 51 p.

30 G. CHAUSSINAND-NOGARET, *op. cit.*

31 *Apologie des Marchands contre le plaide' de M<sup>r</sup> Gigord, Avocat de Montpellier, en août 1610*, S. l. (Montpellier), MDCX, In-8°, p. 14.

32 VAN DE BRANDE, *Relation d'un voyage en Languedoc... fait en l'année 1774*. S. l., 1774, In-8°, p. 7-8.

et à l'extérieur de la ville se rencontre, en effet, un habitat marchand qui ne répond pas exactement à ce canon. Il existe quelques compensations à sa simplicité largement soulignée jusqu'ici.

Ces compensations qui, il est vrai, se manifestent plus au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'au cours de la première, apparaissent tout d'abord par les choix immobiliers des sociétés commerciales. Celles-ci semblent, dès les années 1750, entreprendre une véritable politique de prestige. Elles s'installent, sans les acheter, dans de vastes rez-de-chaussée d'Hôtels particuliers, situés dans un environnement des plus agréables. Ne rencontrons-nous pas, déjà, au temps de l'Encyclopédie dans ceux qui donnent sur l'Esplanade, côte à côte, Blouquier, Aribert & C<sup>ie</sup>, Duguiès, Gourgas & C<sup>ie</sup>, Rey, Bouscarel & C<sup>ie</sup>, et enfin Coulomb & C<sup>ie</sup>. La description est presque identique pour chacun des cas : « *tout le bas de la maison, un jardin de propriété et la façade donnant sur l'Esplanade*<sup>33</sup>. » Au même moment, comme d'autres de leurs concitoyens<sup>34</sup>, nos marchands se sentent attirés par les faubourgs.

Ils s'y installent, tout d'abord, pour leur plaisir. À défaut d'acquérir des Hôtels particuliers dans la ville intra-muros, ils investissent à sa périphérie, comme ce négociant, Marc-Antoine Périmond, qui a aménagé, non loin de la Porte de la Blanquerie, « *une maison et un petit parterre* » qu'il « *s'est réservé pour son plaisir*<sup>35</sup> ». Certains même préfèrent mettre en location la maison qu'ils possèdent à l'intérieur des remparts pour vivre dans les faubourgs, tel, Antoine Fraissinet qui délaisse sa maison de l'île Plantade dans le sixain Saint Paul pour celle spacieuse du faubourg de Valmagne où il se réserve « *deux remises avec leur grenier à foin au-dessus, six pièces au rez-de-chaussée et au premier étage un grand jardin fruitier et fleuriste*<sup>36</sup> ». Quelques-uns vont jusqu'à jouer aux « gentlemen farmers » aux portes de la ville. Ainsi, dans le faubourg de Boutonnet, un riche négociant d'origine protestante, François Farel, vit sur un bien qui comprend selon le Contrôleur du Vingtième, « *une maison de plaisance un parterre bosquet, clos où il y a un jardin potager fruitier complanté de mûriers, terre vigne et oliviers*<sup>37</sup> ». Cet ensemble n'a rien à envier à celui dont

33 Arch. nat., H 748<sup>270</sup>, f° 233, ces ensembles sont tous situés en Sainte Foy, île des Augustins. Bouscarel & C<sup>ie</sup> loue aussi une maison en Saint Paul, île Gayon.

34 H. MICHEL, « Aspects sociaux et économiques des faubourgs de Montpellier vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle », *La Ville au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, 1975, p. 161-171 et A. BLANCHARD, « Une maison des champs montpelliéraine », *Bull. hist. de la Ville de Montpellier*, n° 9, p. 11-21.

35 Arch. nat., H 748<sup>270</sup>, f° 346, Sixain Saint Mathieu, Maisons séparées.

36 *Ibid.*, f° 470, le reste de l'immeuble est arrenté à quatre différents locataires.

37 Arch. nat., H 748<sup>270</sup>, f° 445.

dispose, juste à côté, un ancien Juge Mage, M. de Massilian, suggérant que la Marchandise n'est pas imperméable aux goûts robins. Celle-ci étend son occupation des faubourgs pour des raisons qui sont aussi professionnelles. Les marchands de laine ont donné les premiers l'exemple, en installant leurs magasins et leurs chaudières sur « le pré dit de la laine », sur la rive droite du Lez, aux abords du Pont Juvénal. Mais, aucun d'entre eux n'y a établi son domicile. En revanche, les marchands de bois et les marchands liqueristes travaillent et logent dans les faubourgs, notamment au Courreau, au Sud de la ville. Comme nous l'avons vu, les uns comme les autres n'y édifient aucune construction élégante. C'est peut-être finalement à Sète, « cette marine de Montpellier », comme aimait dire Louis Dermigny, que les marchands ont pu le mieux donner libre cours à leur inspiration architecturale, dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

À Sète, malgré les contraintes édilitaires qui lui sont propres, les marchands n'avaient pas d'une part, à quémander les terrains qui leur étaient chichement comptés à Montpellier. D'autre part, en raison de leurs affaires qui pouvaient les retenir plusieurs jours dans le nouveau port, ils devaient concevoir des bâtiments qui puissent tout à la fois servir de logement et d'entrepôt. Certains, dont l'habitat était sobre à Montpellier, en profitèrent pour concevoir des édifices plus grandioses. C'est le cas de Barthélémy Germain. Dans les années 1670, il crée successivement deux compagnies de commerce destinées non seulement à fournir des denrées et des marchandises « *nécessaires aux ouvriers et autres personnes habitant ou abondant Sète* », mais encore à se livrer au commerce de poudre de mine, de cordages, de vin et de blé, particulièrement avec Marseille. Or malgré des affaires qui n'ont jamais paru très prospères, il n'hésite pas à entreprendre rapidement la construction d'un immeuble pour lui et ses associés. Peu importe, en définitive, qu'elle ne soit jamais achevée en raison de la liquidation de la seconde société dès les premiers jours du printemps 1683, puisque la description qu'il en reste, et le montant des frais engagés, plus de 3 000 L, suggèrent un édifice d'une autre ampleur que ceux dans lesquels B. Germain et ses associés logeaient à Montpellier : elle était « *d'une grandeur immense ayant sur la façade six grands arceaux de boutique et une porte cochère bâtis avec la pierre de St. Jean de Védas de même qu'un grand degré à rappel dont les marches avaient plus de six pieds de long, soutenu par de grandes colonnes et plates-bandes de même pierre le dessus desdites boutiques et de trois autres sur le coin couvertes de planchers à la française bien cimassés et boisés ce qui formait un premier étage très beau divisé en plusieurs grandes chambres.. tout ce premier étage*



*éclairé par de grandes ouvertures à l'italienne, de la même pierre de St. Jean de Védas... ».* Faite plus de vingt ans après l'arrêt des travaux, cette évocation, on l'aura deviné, ne doit pas être totalement dépouillée de l'emphase nostalgique propre aux rêves déçus. Mais, elle suggère que l'imaginaire architectural des marchands se déployait plus librement dans le cadre de la ville neuve de Sète que dans celui de la ville marchande médiévale, de Montpellier<sup>38</sup>.

L'habitat marchand montpelliérain ne se réduit donc pas à celui de logements peu spacieux et souvent désarticulés. Mais remarquons que les compensations sétoises n'ont été offertes qu'à une minorité et que les compensations faubouriennes ne sont devenues réelles que tardivement. En fait, plusieurs facteurs peuvent expliquer la modestie dominante de cet habitat.

Une donnée spatiale, tout d'abord, la ville est tassée et pendant tout le XVII<sup>e</sup> siècle, au moins, l'installation dans les faubourgs est considérée comme hasardeuse. Les terrains à construire font donc défaut pour édifier d'importantes demeures. La seule solution quand on tient à tout prix à en posséder une, c'est d'acheter plusieurs maisons étroites, de les détruire et sur leurs parcelles réunies d'élever un Hôtel particulier, ce qu'ont fait de nombreux membres de la cour des Comptes. Mais l'investissement est coûteux et le profit immobilier se situe autour de 5 % ce qui n'est pas énorme pour des gens d'affaires qui peuvent réaliser des gains plus élevés dans d'autres secteurs, comme celui du commerce des draps, où les bénéfiques se situent autour de 10 % vers 1744. Ce taux de profit correspond, du reste, à ce que retire, au même moment, Charles-Gabriel Leblanc de ses mises dans différentes affaires<sup>39</sup>. De plus, la vie dans un Hôtel particulier implique des pratiques auxquelles beaucoup de marchands ne sont pas préparés.

Si à Montpellier, en effet, il y a peu de marchands parmi les propriétaires des maisons les plus remarquables, leurs descendants y sont en revanche beaucoup plus nombreux. À sa manière, l'auteur anonyme de *l'Apologie des Marchands* s'en fait l'écho dès les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle en soulignant que malgré leur origine mercantile, les familles

38 Montpellier, Arch. dép., Hérault, I E 156. Les activités de la famille Germain ont été étudiées par Josiane NOUVEL, *Un Aspect du XVII<sup>e</sup> siècle bas-Languedocien. À travers l'histoire d'une famille bourgeoise : les Germain, de l'Édit de Nantes à l'Édit de Fontainebleau*, Montpellier, 1969, Dactyl., 80 + 25 p.

39 D'après le « Mémoire concernant l'état actuel du commerce et des productions en Languedoc », Arch. nat., F12557. Sur Ch.-G. Leblanc, voir M. FOURNIER, « Ch.-G. Leblanc, un « entrepreneur » montpelliérain », *86<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes, 1961, Sect. Hist. Mod. et contemp.*, p. 421-427.

notables de la ville, « La Vollie, de Sandre, Ceselly, ont produit de si galants esprits au monde, qu'en toutes charges, ils ont fait et feront toujours paraître que leurs devanciers n'étoient pas des lourdauds<sup>40</sup> ». Sans attendre l'accomplissement de leur ascension sociale, certains marchands ont réussi à acquérir des demeures importantes à la faveur des difficultés financières de leurs propriétaires arrivés. C'est le cas, par exemple, d'André Pomier qui n'a qu'à verser 9 000 L pour devenir propriétaire, en 1720, de la maison cossue du conseiller François Germain évaluée, cependant à 24 000 L. Les 15 000 L. manquantes correspondent à la dette d'un montant exactement équivalent qu'avait le conseiller à l'égard du marchand<sup>41</sup>. Mais ce processus d'appropriation est lent, comme le montre l'origine sociale des propriétaires des soixante Hôtels particuliers montpelliérains sélectionnés pour leurs qualités architecturales par A. Leenhardt dans l'Entre-Deux-Guerres<sup>42</sup>. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, aucun n'appartient à des marchands. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, ceux-ci ne parviendront à en acquérir que 19, selon un rythme dû pour beaucoup à l'évolution contraire de la force de résistance des patrimoines immobiliers des grandes familles nobiliaires et robes et des capacités financières des milieux du négoce de la ville : 5 entre 1700 et 1749, 7 entre 1750 et 1789 et 7 pour les seules années 1790-An V. Cette appropriation croissante dénote une détente progressive de ce type de marché immobilier, mais elle révèle aussi qu'un groupe de gens d'affaires existe désormais ici, qui, par son aisance et sa culture, se sent prêt de vivre dans un cadre spacieux où les salons peuvent se juxtaposer pour se prêter à l'épanouissement d'une sociabilité partagée avec ceux qui ont jusqu'alors dominé la vie mondaine, en particulier « les femmes des présidents et des conseillers de la cour des Comptes et celles de la noblesse qui présidaient toute l'année dans leurs terres et dont la réunion des États était la récréation annuelle<sup>43</sup> ».

Or, c'est seulement dans les dernières années de l'Ancien Régime que cette « fusion », selon le terme même de la Marquise de La Tour du Pin, se réalise ici, quand, à son arrivée en 1785, l'intendant Ballainvilliers invite à sa première réception « toutes les sociétés de Montpellier, bourgeoise et autres », « au grand scandale des vieilles présidentes de la

---

40 *Apologie des Marchands...*, op. cit., p. 21.

41 Arch. dép. Hérault, IE 161.

42 A. LEENHARDT, *Vieux Hôtels montpelliérains*, Bellegarde, Sadag, 1935, In-8°, 334 p.

43 M<sup>me</sup> de La Tour du Pin, *Journal d'une femme de cinquante ans, 1778-1815*, Paris, 1907, t. I, p. 84.

cour des Comptes<sup>44</sup> ». En fait, cette fusion sociale au gré des mondanités a été précédée, et c'est ce qui la rend en grande partie possible, par une fusion des pratiques. Un observateur ne note-t-il pas quelques vingt ans auparavant qu'il n'y a déjà plus de distinction entre la noblesse de robe, la Finance et le négoce « pour les maisons, la table et la parure<sup>45</sup> » ? Mais la résistance des patrimoines freine, dans le domaine de l'immobilier, le phénomène que notre auteur considère comme achevé dès 1768. Malgré le secours que leur apporte l'histoire à partir de 1789, les négociants ne possèdent pas encore, en l'An V le tiers des maisons dignes d'être considérées comme des Hôtels particuliers (19 sur 60).

Par rapport à celui de beaucoup d'autres villes, l'habitat marchand fait donc preuve, à Montpellier, d'une indéniable discrétion au cours des deux derniers siècles de l'époque moderne<sup>46</sup>. Expliquer ce caractère dominant par une volonté consciente et largement partagée d'économie serait dangereux, même si cette raison peut rendre compte de cas particuliers<sup>47</sup>. En fait, les entraves à l'épanouissement d'un habitat spacieux et élégant n'ont pas alors manqué au négoce local. Aux contraintes topographiques, limitant fortement les disponibilités en parcelles larges et profondes, s'est ajoutée une réelle faiblesse de stimulation sociale, en raison de l'attitude exclusive des robins, mais aussi à cause de la tendance fréquente des marchands enrichis, — tels les Bonnier, les Bosc, les Mouton et beaucoup d'autres —, à s'éloigner rapidement du négoce, (sans pour autant l'abandonner définitivement), pour la Finance qu'ils ont découverte souvent à travers leurs affaires de Munitionnaires. Dans ces conditions, la possession et l'occupation d'un Hôtel particulier ne semblent, pour la plupart d'entre eux, guère possibles, ni même souhaitables. Leurs activités professionnelles et leurs modes de vie se prêtent

---

44 *Ibid.*

45 « Montpellier en 1768 », *op. cit.*, p. 68.

46 Ce qui n'est pas exclusivement propre à Montpellier. Au sujet de Nîmes, L. TEISSEYRE-SALLMANN note : « ... Les négociants nimois n'investissent pas dans la pierre. Même si, pour la plupart, ils possèdent ou acquièrent une maison à l'intérieur des remparts, celle-ci n'est guère modifiée au cours du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Les biens immobiliers n'auraient-ils à leurs yeux aucune valeur ? », « Urbanisme et société : l'exemple de Nîmes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s. », *Annales*, E. S. C., a. 35, 1980, sept.-oct., p. 973. Il n'empêche que l'Hôtel Rivet, construit en 1786 par l'architecte Raymond pour un riche négociant en soiries, armateur à Cadix, n'a pas son équivalent à Montpellier, malgré une réelle austérité qui n'est pas sans faire penser à Ledoux.

47 Arch. nat., H 748<sup>270</sup>, f<sup>o</sup> 350 où est décrit le logement du plus riche marchand-fabricant de bas de la ville sous Louis XV, Mathieu Tisson, qui se contente, à l'extrémité d'un quartier modeste, près de la Porte des Carmes, d'occuper « un petit jardin de propreté et une maison composée d'un rez-de-chaussée et de deux étages divisés en trois pièces ».

mal à des aménagements intérieurs qui impliquent une abondante domesticité, une grande souplesse dans l'organisation de la vie quotidienne et une initiation aux règles de la sociabilité mondaine. Enfin, leur discrétion immobilière n'est sans doute pas sans rapport avec leurs réels moyens d'existence. Alors qu'ils viennent, depuis plusieurs décennies, de bénéficier d'un réel enrichissement que reflète l'évolution du montant des dots qu'ils constituent en faveur de leurs filles, il ne sont, en 1790, que 24 parmi les 660 citoyens à avoir déclaré les revenus les plus élevés en vue du versement de la Contribution patriotique. Que, six ans plus tard, ils ne soient que 19 à être parvenus à posséder un Hôtel particulier digne de ce nom, ne semble donc pas très en-deçà de leurs véritables possibilités.



# Autour de Dominique-Casimir Fornier de Valaurie, maire de Nîmes sous le Consulat et l'Empire

Robert CHAMBOREDON  
(Première Supérieure, lycée Daudet, Nîmes)

Le 6 floréal an VIII, alias le 26 avril 1800, cinq mois après le coup d'État de brumaire, la ville de Nîmes vécut l'installation du maire et de ses adjoints<sup>1</sup>. À neuf heures du matin, Blachier, président de l'administration municipale, Roux, Foulc et Decombes, administrateurs municipaux, Cavalier-Bénézet, commissaire du gouvernement, se réunirent à la Maison commune. En application de l'arrêté des consuls du 17 ventôse dernier, les différents bureaux furent évacués et des scellés appliqués sur la porte d'entrée. À dix heures trente, ils se rendirent en corps chez le citoyen Dubois, préfet, afin de l'accompagner à ladite Maison commune où ils trouvèrent le maire désigné, Casimir Fornier, au côté de ses adjoints Villaret, Chabanel et Reboul. Après la levée des scellés précédemment apposés, le préfet, Casimir Fornier, Blachier et Cavalier-Bénézet prirent successivement la parole avant que le maire et ses adjoints promettent à haute voix fidélité à la République et que l'écharpe attenante à leur fonction leur soit remise. Les airs patriotiques interprétés par une fanfare mirent un point final à la cérémonie. Pendant un peu plus de onze années, jusqu'à son décès survenu le 16 novembre 1811, Casimir Fornier de Valaurie devait présider aux destinées de l'administration municipale nîmoise.

---

1 Arch. mun. Nîmes, 1 D 21.

Venu au monde le 30 août 1763<sup>2</sup>, Dominique-Casimir était le troisième enfant de Barthélemy Fornier et de Suzanne André. À l'âge de quatre ans, il fut inoculé<sup>3</sup> et, après les premiers rudiments d'éducation dispensés dans le giron familial, il fut envoyé, à l'instar de plusieurs membres de la famille, à commencer par son père, dans une pension suisse, en l'occurrence à Lausanne, pour y parfaire sa formation.

Il appartenait à une famille protestante de négociants qui s'installèrent à Nîmes à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle après avoir œuvré à Alès dans l'artisanat et la marchandise deux siècles durant<sup>4</sup>, et qui, à la faveur d'alliances matrimoniales judicieuses avec les Vernède, Gilly et autres André, et grâce aux talents de François Fornier, le grand-père de Dominique-Casimir, développèrent leurs affaires depuis leur cité d'adoption vers les rivages de l'Atlantique, à Cadix, par l'intermédiaire de deux de ses rejetons qui y dirigèrent un établissement qui fut du nombre des plus importantes maisons de la Nation française présentes en Andalousie dans la seconde moitié du siècle des Lumières jusqu'à sa faillite en mars 1786<sup>5</sup>. Depuis Nîmes, Paris et Cadix, les Fornier participèrent à l'aventure du négoce qui tissa des liens à l'échelle du monde.

Dominique-Casimir Fornier devint « de Valaurie » après l'anoblissement de François Fornier et de sa descendance en 1774, et l'achat, cinq ans plus tard, de la seigneurie et du château de Clausonne, situés à une quinzaine de kilomètres à l'est de Nîmes. Parmi les terres qui en dépen-

- 
- 2 Arch. dép. Gard, J 73, Fonds Fornier de Clausonne (F.F.C.) 70, livre de raison de Jacques Fornier continué par François et Barthélemy : « *Le mercredi 30 août 1763, ma belle-fille a accouché d'un second garçon, à 10 heures du matin. Parrain M. Dominique Audibert, marraine ma fille Gabrielle Fornier de Meynier. Baptisé le 1<sup>er</sup> septembre par Madon, vicaire de la paroisse, et il lui a été donné nom : Dominique Casimir. Parrain François Martingueiron Savoyard et sa marraine Jeanne Jacques sa femme, prêtant la main à M. Dominique Audibert de Marseille, parrain, et à Dame Gabrielle Fornier de Meynier ma fille, marraine. M. Jacomon, curé n'ayant pas voulu le mettre dans son registre.* » Le double parrainage était bien évidemment lié à l'appartenance des Fornier à l'Église réformée.
- 3 Arch. dép. Gard, J 73, F.F.C. 70, lettre de Barthélemy Fornier au vicomte de Cambis à Montpellier, du 31 octobre 1767 : « *Mon petit Dominique a été inoculé le 13 de ce mois, la fièvre a commencé le 19, elle a duré trois jours et n'a point été forte, l'irruption s'est faite le 21, il a eu deux cents boutons de la plus belle espèce qui ont suppuré et qui commencent à sécher ; les plaies suppurent aussi. Tout a été au mieux et sans nous donner un quart d'heure d'inquiétude, ayant été pendant tout ce temps on ne peut pas plus raisonnable. Je ne comprends pas comment une méthode aussi admirable ne se répand pas plus généralement, et moins encore comment elle peut trouver des adversaires parmi les gens de l'art.* »
- 4 Danielle BERTRAND-FABRE, Robert CHAMBOREDON, *Les Fornier de Clausonne : Archives d'une famille de négociants de Nîmes (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Nîmes, 1987.
- 5 Robert CHAMBOREDON, *Fils de soie sur le théâtre des prodiges du commerce. La maison Gilly-Fornier à Cadix au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse-Le Mirail, 1995, 3 vol.

daient, celle de Valaurie servit d'adjuvant à son nom, tout comme la bastide d'Albe vint compléter celui de son frère cadet Gaspard-Hilarion. S'opéra alors un redéploiement des activités de la famille dont les membres, s'éloignant du négoce, s'orientèrent vers les carrières judiciaires et militaires.

Montrant la voie à ce frère cadet qui entra également dans l'armée six ans plus tard<sup>6</sup>, le jeune Dominique-Casimir n'avait pas atteint sa quinzième année lorsqu'il devint sous-lieutenant du régiment de dragons de Bourbon<sup>7</sup>, le 11 juillet 1778. Elevé au grade de capitaine du régiment de Deux-Ponts le 2 juin 1784, il accéda à celui de lieutenant-colonel de la même unité, appelée successivement chasseurs de Flandres et troisième chasseurs à cheval, le 5 juin 1792, peu après la déclaration de guerre au « *roi de Bohême et de Hongrie* », alors qu'il se trouvait au camp de Montigny et en garnison à Metz.

Partie prenante de l'Armée du Nord commandée par La Fayette, il avait combattu à la frontière des Pays-Bas autrichiens, contenant lesdits Autrichiens lors de la retraite du 23 mai, ce qui lui valut de monter en grade<sup>8</sup>. Nommé colonel du régiment de Lorraine à la fin du mois de juin 1792, par suite du départ de Marie-Victor-Nicolas du Fay de Latour-Maubourg, il refusa cette promotion dans ce corps « *parce qu'il se trouvoit alors dans l'intérieur*<sup>9</sup> », préférant conserver un grade inférieur dans la même unité qui devait opérer à l'avant-garde.

Ce fut quand même en tant que colonel du troisième régiment de chasseurs qu'il se distingua, en août 1792, à Stenay et aux Islettes, face aux dragons de La Tour et aux cheveau-légers de Cobourg, opérant sur les flancs de l'armée qui allait pénétrer dans les possessions autrichiennes après la victoire de Dumouriez à Jemmapes en novembre. Chargé de commander un camp volant composé de cinq bataillons de grenadiers, deux bataillons de volontaires, deux autres de chasseurs, trois de chasseurs à cheval, ainsi que d'une division de l'artillerie à cheval, soit

6 Rémi GISBERT, *Le général Gaspard-Hilarion Fournier d'Albe (1769-1834). Contribution pour l'histoire des élites*, Mémoire de maîtrise d'histoire moderne, Université Paul Valéry de Montpellier, 1987.

7 Très exactement, « *sous-lieutenant de remplacement* », le temps qu'il parvienne à l'âge légal pour exercer en personne son commandement.

8 Le 17 juin, à Grisoelle, il fit prisonniers plusieurs soldats autrichiens ; cf. Roman D'AMAT, *Dictionnaire de biographie française*, Paris, 1976, t. 14, p. 510-511.

9 Arch. dép. Gard, J 73, F.F.C. 100. État des services militaires et administratifs de M. D. C. Fournier, Maire de la Ville de Nîmes colonel jouissant du traitement de réforme (Manuscrit personnel).



quelque 4 000 à 5 000 hommes, il dirigea avec succès l'attaque de Verviers, à l'est de Liège, ce qui lui valut l'honneur des gazettes et de flatteuses remarques du général en chef.

S'il se signala encore lors de l'engagement de Düren, en décembre, il dut, suite à la formation de la première coalition et aux contre-offensives alliées, abandonner en mars 1793 la ligne de la Roer avant de combattre, le 18, aux côtés de Dumouriez à Neerwinden où il s'illustra face aux cuirassiers de Schwytz, ce qui n'empêcha pas pour autant la défaite. Bénéficiant de l'estime du général Dampierre, il fut élevé, le 7 avril 1793, au grade de général de brigade à titre provisoire. Il demanda alors « *avec instance* » au ministre de la guerre « *d'être employé* » dans l'armée des Pyrénées où, disait-il « *j'ay cru que l'Expérience que j'avois acquis dans le comandement des troupes legeres me donneroit plus de Moyens de prouver mon zele pour la cause de la liberté et mon devouement à defendre la Republique* ».

Extraite d'un « Mémoire présenté aux Citoyens Membres du Comité Militaire<sup>10</sup> », cette citation fait état de sa destitution, le 4 mai 1793, sur l'ordre des commissaires de la Convention nationale à l'Armée du Nord, Lequinio de Kerblay, Cochon et Bellegarde. Le premier moment de stupeur passé, après avoir vainement tenté de connaître les raisons de cette mesure, il réclama « *sans delay* » à être traduit devant une cour martiale pour être en mesure de se défendre « *contre les inculpations ou les faux rapports qui auroient egaré l'opinion des Commissaires*<sup>11</sup> ». En l'absence d'accusateur ou de plaignant, ladite cour, effectivement réunie, ne put statuer, amenant Casimir Fornier à demander un congé pour aller plaider sa cause devant le ministre de la guerre, et à rédiger le Mémoire précédemment évoqué.

« *Je M'entends vaguement accuser de m'etre absenté du champ de bataille et de ne m'etre pas trouvé à Mon poste dans l'affaire qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> de ce Mois. Certes ce reproche si grave que je Me declarerois Moi même indigne de servir la Republique si je l'avois Merité, ce reproche je l'avoue Me cause une surprise et une indignation que le sentiment de Ma conscience peut seul Contenir. J'ay cent fois affronté le danger, j'ay seu en toute occasion, et nottament dans deux circonstances d'Eclat, repousser de Moi l'intrigue et la trahison, uniquement devoué à Mon Metier, j'ay eu le bonheur de pouvoir etre à Ma patrie de quelque utilité. devoi je M'attendre à perdre à me justifier d'une accusation qui n'existe pas, le tems que j'employerois bien Mieux au milieu de Mes camarades d'arme. Je vous demande avec la plus vive instance de prendre Connoissance de Mes*

---

10 Arch. dép. Gard, J 73, F.F.C. 100.

11 *Ibid.*

*reclamations, de partager l'impatience d'un Militaire qui brule d'Etre à son Poste, de m'entendre, et de me donner l'ordre de courir aux Pyrenées, puis-qu'enfin la vigueur de Mon age et de Mon zele peuvent etre employes avec quelque succès à defendre la liberté de la Republique*<sup>12</sup>. »

Par delà ce plaidoyer pro domo aux accents de sincérité, observons que la destitution de Fornier de Valaurie survint un mois après la formation du Comité de salut public, au lendemain de la trahison de Dumouriez et bien après celle de La Fayette, deux généraux sous les ordres desquels il avait servi. Sans doute sont-ce là les deux « *circonstances d'Eclat* » dont il est fait mention. L'insurrection marseillaise qui venait d'éclater, précédant de quelques jours celle de Lyon et la révolte fédéraliste qui allait suivre l'arrestation des principaux chefs girondins au début du mois de juin, ont sans doute contribué à attirer les soupçons sur un fils de négociant, ci-devant noble, originaire du Midi et désireux de surcroît de rejoindre l'armée des Pyrénées occidentales où son frère Fornier d'Albe guerroyait contre les Espagnols<sup>13</sup>.

Une chose est certaine, à la différence de son oncle Arnail Fornier de Paris, et de ses frères Auguste et Gaspard-Hilarion, Dominique-Casimir ne fut pas du nombre des 152 personnes contre lesquelles l'accusateur public dans le département du Gard lança un mandat d'arrêt collectif le 16 juin 1794<sup>14</sup>. En congé de l'armée, il vint en Languedoc auprès de sa famille et profita de l'occasion pour augmenter le nombre des mariés de l'an II en convolant en justes noces avec Angélique du Caylar. Si aucun document n'a pu apporter la preuve de la participation directe des Fornier au mouvement et à la révolte fédéralistes, nous savons en revanche que plusieurs de leurs proches parents y furent impliqués, qu'il s'agisse des Verdier-Servier ou des Allut<sup>15</sup>.

---

12 *Ibid.*

13 Rémi GISBERT, *op. cit.* p. 47-48.

14 Alors que Fornier de Paris se voyait reprocher d'avoir participé à la Ferme Générale et de s'être procuré des actions de la Compagnie des Indes à bas prix, Gaspard-Hilarion était accusé « *d'avoir tramé dans l'ombre du silence et du mistère la contre révolution Eclatée dans le Gard, en may, juin et juillet dernier, de l'avoir ourdie par le secours de ses lumières et de ses talents et d'en avoir nourrit tous les fils par l'affluence des richesses.* » Arch. dép. Gard, J 73, F.F.C. 273. Extrait des registres de geôle de la maison d'arrêt de la citadelle de Nîmes.

15 Danielle BERTRAND-FABRE, Robert CHAMBOREDON, *op. cit.* p. 209-210. Jean-Louis Verdier d'Uzès, beau-frère de François-Honoré-Barthélemy Auguste Fornier de Clau-sonne, tenait un livre de comptes sur lequel on a retrouvé des notes sur la Révolution dont les pages ont été arrachées alors qu'il parlait de la révolte fédéraliste.

Au lendemain du 9 thermidor et de l'exécution de Robespierre, connue à Nîmes le 16 juillet 1794, la municipalité Courbis fut destituée et les prisons s'ouvrirent, changeant de pensionnaires. Fornier de Valaurie fut nommé commandant de la Garde nationale, alors que la bourgeoisie protestante, après les persécutions endurées, redevenait maîtresse de la ville<sup>16</sup>. Lors du transfert des prisonniers robespierristes de la citadelle vers le Palais de justice, il s'efforça d'assurer leur protection face à une foule peu amène, faisant montre, en la circonstance, d'une fermeté de bon aloi. Mettant en avant le délabrement de sa santé, attribué aux campagnes militaires qui l'avaient éprouvé, il se porta candidat à un poste d'inspecteur de la gendarmerie dans les départements méridionaux après avoir été réintégré dans son grade, mais il ne put, en dépit de demandes réitérées, parvenir à ses fins.

Au lendemain du coup d'État de brumaire, il fut nommé par le délégué des consuls administrateur du département du Gard en attendant l'arrivée du préfet Jean-Baptiste Dubois, installé le 23 mars 1800. Si la Terreur Blanche avait accompagné la réaction thermidorienne, le discrédit du régime directorial était tel que la prise du pouvoir par Bonaparte ne provoqua guère de remous à Nîmes où nombreux étaient ceux qui espéraient tirer profit du retour à l'ordre, au moyen d'un sabre, après quelques dix années de révolution<sup>17</sup>.

L'ordre et la paix civile. La proclamation du 28 floréal an VIII dont nous reproduisons la teneur<sup>18</sup> ne laisse aucun doute sur les missions prioritaires que devait accomplir la nouvelle municipalité nommée par le Premier Consul sur la proposition du préfet et du ministre de l'Intérieur, Lucien Bonaparte en l'occurrence. Prenant prétexte de la délinquance, voire de l'incurie de la Garde nationale, et des atteintes portées aux personnes et aux biens dans la vallée du Rhône et dans la région de Saint-Ambroix en particulier, où brigandage et actions contre-révolutionnaires, le plus souvent liés, connaissaient un regain inquiétant, le nouveau maire et ses adjoints, en appelant au civisme et à l'intérêt bien compris, entendaient œuvrer à la restauration de l'union nationale, fût-ce en usant, si besoin était, de la coercition. Force devait rester à la loi afin de contrecarrer les desseins d'adversaires « scélérats », « *hommes Ennemis de tout ordre et de tout bien* », résolus, en cas de faiblesse du

---

16 Anne-Marie DUPORT, *Terreur et Révolution. Nîmes en l'An II 1793-1794*, Paris, 1987, p. 293-300.

17 Raymond HUARD, dir., *Histoire de Nîmes*, Aix-en-Provence, 1987, p. 238-244.

18 Cf Annexe I

pouvoir, à susciter l'anarchie. Les références au bon temps des débuts de la Révolution et des lendemains du 9 thermidor, époques certes révolues mais citées en exemple, ne laissent aucun doute sur les sentiments des édiles nîmois : les « *honnêtes gens* » devaient désormais pouvoir vivre et prospérer dans la concorde recouvrée et, dans la mesure du possible, dans la fraternité restaurée, même à l'ombre des bivouacs. Napoléon Bonaparte l'avait déclaré haut et fort : la Révolution était bel et bien terminée. Somme toute, Fornier de Valaurie, en accédant à la magistrature municipale suprême, incarne la militarisation de la cité républicaine, selon l'heureuse formule de Jean-Paul Bertaud<sup>19</sup>. Si l'argent et les affaires devaient occuper une place de choix, il n'était point question de leur laisser la part trop belle, et l'honneur militaire devait contribuer à cimenter le corps social, à transformer les grains de sable en masses de granit. À bien y regarder, pareille proclamation contient tous les grands thèmes du bonapartisme, sans oublier au passage la métaphore maritime dont on connaît les développements futurs<sup>20</sup>.

Composée d'un maire, de trois adjoints et de trente conseillers<sup>21</sup> dont la nomination intervint en juin 1800, la municipalité de Nîmes fut politiquement parlant éclectique, ses membres venant de différents horizons et ayant appartenu, pour la plupart, aux précédentes municipalités, qu'il s'agisse de celle présidée par le baron de Marguerittes en 1790 ou de celle dirigée par Courbis en 1793-1794<sup>22</sup>, ce qui n'alla pas sans provoquer quelques remous. En date du 8 germinal an VIII, Nicolas Faucon écrivit au citoyen Dubois, préfet du Gard, pour dénoncer les agissements de Blachier, désigné pour être conseiller municipal, alors qu'il avait volé le district en 1793 et n'avait échappé à la vindicte publique qu'à la faveur de la protection de son parent Courbis qui le prit comme secrétaire. Lors de son arrestation, celui-ci aurait signé un acte de vente simulé de son domaine, sous seing privé, en faveur dudit Blachier lequel, après le

19 Jean-Paul BERTAUD, 1799, *Bonaparte prend le pouvoir*, Bruxelles, 2000, p. 156-163 ; « *Certes cette militarisation de la machine politique fut plus mesurée que ne le voulaient les militaires, elle exista bel et bien sous son règne, non pas tant au niveau des préfets ou des sous-préfets, qu'à celui des maires et de leurs adjoints.* »

20 Jean TOUCHARD, *Le gaullisme 1940-1969*, Paris, 1978, p. 328-329.

21 Dans les villes de 5 000 à 100 000 habitants le maire et les adjoints siégeaient au Conseil municipal mais étaient comptés en dehors des 30 conseillers.

22 Anne-Marie DUPORT, « Les effets de la réorganisation administrative dans le Gard », *Actes du colloque « Nîmes et le Gard fins de siècle 1500-2000 »*, organisé par la Société d'Histoire Moderne et Contemporaine de Nîmes et du Gard, à paraître. Nous remercions Anne-Marie Duport de nous avoir permis d'utiliser quelques informations extraites de sa communication.

massacre de Courbis à la citadelle, avait conservé celui-ci au détriment de sa veuve ; pareille attitude ne pouvait étonner de la part d'un individu dont « *le crime et l'hypocrisie sont peints sur sa figure* » alors que « *le remord et la soif du crime le dévorent*<sup>23</sup> »... La réconciliation nationale recherchée amenait à passer l'éponge sur les ardoises, qu'elles eussent ou non la forme de têtes.

Deux facteurs au moins contribuèrent à souder dans un premier temps le Conseil, à commencer par le nombre dominant des propriétaires et des hommes d'affaires, ces derniers représentant un tiers environ des membres de la municipalité avec sept négociants et un changeur, que les relations économiques ou des liens familiaux rapprochaient<sup>24</sup>. Lors du renouvellement de la moitié du conseil municipal en 1806, sept propriétaires, sept négociants et un ancien militaire constituèrent l'ensemble des nouveaux venus<sup>25</sup>. Si ce monde des notables assurait la cohésion d'un groupe que l'intérêt, du moins sur l'essentiel, soudait, on peut observer au passage que le maire, s'il disposait d'une honnête aisance, n'était pas du nombre des plus fortunés. Qualifié de « *propriétaire à Nîmes* » il jouissait d'une rente qui s'éleva de 3 000 à 8 000 francs annuels, de 1805 à 1811, et s'il était du nombre des cent citoyens les plus imposés du canton de Nîmes et des six-cents contribuables les plus fortunés du département du Gard, il ne figurait pas parmi les plus trente gros payeurs<sup>26</sup>. Le fait que les membres du Conseil municipal fussent désignés et non point élus, par ailleurs, ne contribuait pas peu à assurer un semblant d'union, le choix de l'autorité préfectorale, souvent

---

23 Arch. dép. Gard, 2 M 45. Cette attaque en règle contre Blachier insiste sur le rôle joué en sous-main par Blanc-Pascal, avec qui il avait partie liée et qui aurait été « *la source d'où ont découlé tous nos malheurs depuis la révolution* ». Ce qui faisait, sans doute aucun, beaucoup...

24 Arch. dép. Gard, 2 M 45. Arrêté portant nomination du Conseil municipal de la Ville de Nîmes en date du 5 floréal an VIII. Barthélemy Meynier, Jean-Alexandre Vincent, Maynadier, Londès, Louis Maigre, Claude Verdier, Roux-Amphoux, étaient qualifiés de négociants alors que Larguier était dénommé changeur, aux côtés de J. Pons, directeur de la poste aux lettres et Trélis, bibliothécaire à l'école centrale. Observons (Arch. dép. Gard, 2 M 45, 48, 50 ; 3 M 1) que B. Meynier était le cousin germain de Fournier de Valaurie et que Meynadier dirigeait la fabrique de bas commanditée par B. Fournier afin de confectionner ces délicates marchandises très recherchées dans l'Amérique espagnole et plus particulièrement à Lima (cf. Robert CHAMBOREDON, « *La fabrique de bas nîmoise et son débouché hispano-américain* », in « *De la fibre à la fripe* » *Le textile dans la France méridionale et l'Europe méditerranéenne (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*). Actes du colloque de 1997, Université Paul-Valéry, Montpellier, 1998, p. 339-357).

25 Arch. dép. Gard, 2 M 48. Décret impérial du 19 avril 1806.

26 Arch. dép. Gard, 2 M 45, 48, 50 ; 3 M 1.

guidé par le maire en exercice, s'orientant vers des personnalités dont on pouvait penser qu'elles ne seraient pas hostiles à la ligne politique suivie.

Car le vrai centre du pouvoir, dans le département s'entend, était bel et bien le préfet ainsi que le Conseil de préfecture auxquels les autorités municipales devaient constamment référer. L'article vingt de la loi du 20 pluviôse an VIII stipulant que les préfets nommaient et suspendaient de leurs fonctions les membres des conseils municipaux ne laissait aucun doute à ce sujet, de même qu'il était précisé qu'un débat « *était possible* » à propos du budget de la Ville. Jean-Baptiste Dubois, fils d'un modeste instituteur, catholique pratiquant, ancien secrétaire de Malesherbes — un des défenseurs de Louis XVI —, rallié avec enthousiasme à Bonaparte, occupa quatre années durant les bureaux de la préfecture sis dans l'ancien couvent des Augustins jouxtant la Maison Carrée, qu'occupa ensuite François-Jean-Baptiste d'Alphonse, venu de l'Indre, qui laissa dans le Gard le souvenir d'un grand administrateur, précédant Jean-André-Louis Rolland de Villarceaux qui remplit les mêmes fonctions à compter du début 1811, l'année qui vit la disparition de Dominique-Casimir Fornier<sup>27</sup>. Autant dire que la vie politique, au fur et à mesure que le régime consulaire puis impérial prenait une inclination de plus en plus monarchique, fut quelque peu atone. Nous n'en voulons pour preuve que les multiples fois où, faute d'atteindre le quorum exigé, la réunion du Conseil municipal dut être ajournée sine die, ainsi qu'il advint le dimanche 19 janvier 1806, plusieurs conseillers ayant manifesté leur opposition à se réunir le jour du Seigneur, alors même que cinq places étaient vacantes à la suite de trois décès, de la surdité de M. Pons, absent de Nîmes depuis deux ans, et de la paralysie de M. Vernède consécutive à une attaque<sup>28</sup>. Un petit air de cour des miracles... Organiser la célébration de la Fête Nationale et des victoires napoléoniennes<sup>29</sup>, en veillant à ce qu'elle ne fût point l'occasion de débordements ; lutter contre les jeux de hasard en exerçant, à la demande du préfet, une surveillance rapprochée des lieux de perdition supposés<sup>30</sup>, relevaient toujours du souci premier du maintien d'un ordre auquel on est tenté d'ajouter le qualificatif de moral. Durant presque douze années, ce fut une des tâches essentielles des édiles locaux.

27 Raymond HUARD, dir., *op. cit.*, p. 251-252.

28 Arch. dép. Gard, 2 M 48. Lettre de D. C. Fornier au préfet, du 21 janvier 1806.

29 Cf. Annexe II.

30 Cf. Annexe IV.

Parce qu'il avait refusé d'obéir aux ordres, le citoyen Rigaud, appariteur, dut cesser d'exercer ses fonctions sur le champ<sup>31</sup> ; absent vingt jours durant sans prévenir, le citoyen Brunel subit le même sort peu après<sup>32</sup>, tandis que la révocation des citoyens Gasquet et Feyt, secrétaires de la municipalité, résulta du fait que les travaux des bureaux étaient moins importants qu'on ne l'escomptait<sup>33</sup>. Par souci de rigueur dans la discipline et la gestion, les employés bénéficiant d'une certaine aisance virent leur emploi supprimé dès lors qu'ils disposaient de moyens d'existence ailleurs ; les autorités municipales, confrontées aux difficultés économiques, entendaient veiller au grain. À preuve, les contrôles concernant les subsistances dont les prix étaient placés sous haute surveillance, leurs variations dépendant essentiellement, en fonction des récoltes, de ceux pratiqués à Lunel, pour les blés étrangers, et à Comps pour ceux venant de l'intérieur du pays. Les renseignements pris dans les communes voisines et l'envoi de deux commissaires sur les rives du Rhône, afin de s'assurer de la quantité et de la qualité des grains et des farines, permirent de contenir les prix dans des limites supportables<sup>34</sup>. Les mesures de police rurale, à l'approche des récoltes en particulier, s'efforcèrent par ailleurs d'assurer la protection des moissons et autres vendanges, tandis que les règlements de police urbaine tâchèrent d'empêcher, à la périphérie de la ville, les embarras et autres dégradations occasionnés par l'entassement des meules et gerbes de blé sur les promenades publiques, en l'occurrence le Cours neuf — les actuelles allées Jean Jaurès, entre le Jardin de la Fontaine et la place Séverine — à l'endroit où il venait jouxter le Jeu du Mail, et où on pratiquait le dépiquage. Les risques d'incendie, les dommages occasionnés aux arbres, dont certains furent arrachés, firent dire aux responsables de la voirie qu'« *aucun des moyens qui tendent à faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les lieux et édifices publics ne doivent être négligés*<sup>35</sup> ». Le souci de l'embellissement d'une agglomération qui s'étendait aux dépens de la campagne voisine était à l'ordre du jour.

31 Arch. mun. Nîmes, 1 D 22, f° 110, 9 thermidor an VIII.

32 *Ibid.*, f° 114, 12 thermidor, an VIII.

33 *Ibid.*, f° 112, 4 thermidor an VIII.

34 À titre d'exemple, entre les mois de prairial an VIII et de messidor an IX, les cours oscillèrent, pour le pain blanc, entre 18 centimes, 3 sols, 11 deniers et 27 centimes, 5 sols, 6 deniers ; le pain bis, quant à lui, coûta entre 11 centimes, 2 sols, 3 deniers et 15 centimes, 3 sols.

35 Arch. mun. Nîmes, 1 D 22, f° 86-87, 17 messidor en VIII.

Poursuivre les aménagements des boulevards sur l'emplacement des anciens remparts dont la destruction avait été engagée avec les débuts d'exécution du plan Raymond<sup>36</sup> ; continuer les travaux de dégagement de l'amphithéâtre en faisant démolir les maisons qui s'étaient adossées sur ses parois extérieures, ouvrir les arcades de l'édifice obturées, ce avant de faire partir la population qui vivait en son sein afin de rendre au monument son ancienne magnificence<sup>37</sup> ; faire de l'esplanade, seule place régulière à Nîmes, un lieu d'agrément avec gazons, fontaines et érection d'une colonne départementale, tout en l'entourant de façades uniformes et de portiques, tels étaient les points essentiels contenus dans le rapport de la commission des travaux publics communiqué aux autorités consulaires en floréal an IX<sup>38</sup>. Un plan général d'alignement allant des casernes au poids de la farine, jusqu'alors installé à proximité des Arènes, la fermeture du cimetière de la Couronne, réputé mal famé, ainsi que la réunion des différents poids à la place des Carmes, complétaient un projet qui entendait opérer le moins de destructions possible, et prendre en compte l'insuffisance des moyens pécuniaires, la pression fiscale demeurant relativement faible toutefois.

Avec l'appui de l'autorité préfectorale et l'aide des ingénieurs Stanislas-Victor Grangent et Charles-Etienne Durand, les travaux d'urbanisme furent poursuivis tandis que restait à achever, en face de la Maison Carrée, à proximité de la place des Cévennes, la salle de spectacles destinée à remplacer celle victime, auparavant, d'un incendie — un leitmotiv à Nîmes... — et, à côté de l'amphithéâtre et de l'esplanade, un nouveau Palais de Justice. « *Considérant que les Travaux dont la ville s'occupe, surtout ceux qui s'exécutent sur la place de l'Esplanade, ne permettent pas de différer plus longtemps cette nomination*<sup>39</sup> », ce fut le 1<sup>er</sup> nivôse an IX que Ch.-E. Durand devint directeur des travaux publics en remplacement d'Antoine Meusnier, destitué de ce poste le 28 brumaire précédent. Elève de Charles de Wailly — l'architecte qui dessina les plans de l'Odéon à Paris —, après avoir travaillé à Bruxelles et Saint-Petersbourg, ledit Meusnier était venu en Languedoc où il oeuvra à l'édification du théâtre de Nîmes dont la longueur des travaux entraîna des différends

36 Conçu en 1785 par l'ingénieur Jean-Antoine Raymond, le « *Projet d'embellissement de la ville de Nîmes* » commença à être exécuté dans les années 1787-1788 avec la démolition des remparts médiévaux.

37 Il y avait 11 maisons adossées à l'amphithéâtre, 78 sises à l'intérieur et une cinquantaine d'habitats dans les vomitoires.

38 Arch. mun. Nîmes, 1 D 22, f° 240-244, 7 floréal an IX.

39 *Ibid.*, f° 174, 1<sup>er</sup> nivôse an IX.



avec les actionnaires du projet et ne fut sans doute pas étrangère à son remplacement par Ch.-E. Durand.

« *Considérant qu'il ne peut être dérogé en rien au plan général dressé par le C<sup>n</sup> Raimond dans une partie aussi intéressante tant à cause du bâtiment antique qui la décore (la Maison Carrée) qu'à raison de l'embellissement dont elle s'est accrue par l'effet de la construction de la nouvelle salle de spectacle<sup>40</sup>* », le citoyen Triaire fut dans l'obligation de démolir l'avant-corps de sa maison située vis-à-vis le bâtiment de la préfecture. Continuité dans la réalisation du plan d'urbanisme qui avait vu le jour à la fin du règne de Louis XVI<sup>41</sup>, travaux de nivellement sur l'emplacement des anciens remparts et sur l'esplanade, pavage des artères principales<sup>42</sup>, construction d'édifices publics fonctionnels<sup>43</sup>, drainage des eaux pluviales<sup>44</sup>, Nîmes fut, sous le Consulat et l'Empire, un vaste chantier dont l'évacuation de l'amphithéâtre constitua le point d'orgue.

Si, comme on s'en doute, l'antique bâtiment ne fut pas rendu à ses destinations premières, il en alla différemment pour d'autres, à savoir les édifices de culte. À plusieurs reprises, les registres de délibération de la municipalité mentionnèrent des pétitions réclamant, qui la libération des prêtres emprisonnés à la citadelle, qui la remise à la disposition de l'office catholique des « *ci-devant* » églises, cathédrale et Saint-Charles, ou encore celles des religieux carmes ou des récollets<sup>45</sup>. La qualité de protestant qui était celle de Fornier de Valaurie ne nous semble pas devoir expliquer son absence lorsque ces questions furent portées devant les édiles qui ne virent aucun motif pour refuser d'accéder aux vœux exprimés<sup>46</sup> ; la promesse de fidélité à la constitution que l'attitude conci-

40 *Ibid.*, f° 121, 28 thermidor an VIII.

41 Le plan Raymond prévoyait une extension vers le sud de la ville avec l'aménagement d'une place royale semi-circulaire ornée, comme à Reims, d'une statue pédestre de Louis XVI.

42 *Ibid.*, f° 249-250, 13 floréal an IX.

43 *Ibid.*, f° 137-138, 21 vendémiaire an IX, à propos de la construction d'une halle sur la place aux herbes, l'actuelle place de la cathédrale, qui provoqua la signature d'une pétition par les riverains qui n'en voulaient pas.

44 Arch. mun. Nîmes, 1 D 22, f° 131, 3<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an VIII, où il fut accusé réception d'une pétition des propriétaires de la grand'rue et de la rue des greffes dont les maisons étaient sujettes aux inondations du fait de l'obstruction de l'égout de la cour du petit collège.

45 Arch. mun. Nîmes, 1 D 26, f° 216, 22 nivôse an IX.

46 L'influence des Lumières aidant, les élites de la cité pratiquaient un oecuménisme de bon ton ; la dégradation de la santé de Fornier de Valaurie est une des raisons plausibles de son absence.

liante de l'abbé de Rochemore obtint des membres du clergé, la restitution des objets de culte, tableaux etc. aux églises et paroisses nîmoises<sup>47</sup>, pouvaient laisser espérer un apaisement dans le domaine religieux dont on sait combien il était sensible dans la cité. La soumission, en septembre 1803<sup>48</sup>, des curés du département, après la signature du Concordat, et en dépit des Articles organiques qui redonnèrent un certain lustre à l'Église calviniste, en apporta la confirmation. L'action conjuguée d'un préfet catholique et d'un maire protestant n'y fut pas pour rien.

L'ancien collègue des jésuites, qui accueillit un temps l'école centrale, de 1796 à 1803, hébergea à partir de cette dernière date le lycée, à la création duquel la municipalité apporta son écot pour compléter les fonds réunis par le biais d'une souscription. L'hôpital général, ou plus exactement l'hospice d'humanité, dont la façade commença à être édiflée au printemps 1810 —à l'emplacement de l'actuel lycée Alphonse Daudet— est un bel exemple de l'architecture néo-classique dont la solennité un tantinet sévère soulignait le désir d'embellir la ville en accord avec les monuments antiques qu'on entendait sauver de la dégradation<sup>49</sup>. Celle de la conjoncture, tant économique que militaire, laissait penser que cet établissement risquait à brève échéance de démontrer son utilité à l'instar de la chambre de commerce, fondée en 1803, qui se donnait pour objet de « *faire connaître les besoins et moyens d'amélioration des manufactures* ».

Afin d'obtenir de S. M. l'Empereur que la ville de Nîmes soit comprise au rang des bonnes villes de l'Empire dont les maires avaient été appelés de droit au couronnement, on peut lire, dans un des registres de délibération de la municipalité<sup>50</sup> « *qu'elle a toujours été distinguée par son industrie, que le génie actif et laborieux de ses habitans, semble prendre tous les Jours de nouvelles forces et n'attendre que quelques encouragemens pour produire les résultats les plus heureux au Commerce et aux manufactures nationales... que les souvenirs de son éclat et de sa grandeur remontent Jusqu'aux plus beaux siècles de Rome et qu'elle en possède des monumens uniques peut-être en Europe par leur beauté et leur Conservation, et appellent la*

47 Arch. mun. Nîmes, 1 D 26, f<sup>os</sup> 217-224.

48 Raymond Huard, dir., *op. cit.*, p. 257.

49 *Ibid.*, p. 255, sous la plume d'Anne-Marie Dupont : « *Les 29 arcades rythmant la façade abritaient autant de boutiques et d'entresols que l'hôpital louait. Répliques des arcades des Arènes, elles ne réussirent pas plus que le bandeau, la corniche les triglyphes et les métopes, trop haut perchés, à animer ce grand édifice.* »

50 Arch. mun. Nîmes, 1 D 26, f<sup>os</sup> 122-124.

*curiosité et l'admiration de toutes les parties du monde Civilisé.* » Par delà l'aspect hagiographique et convenu du propos, on peut faire observer qu'en ces temps de despotisme éclairé la cité nîmoise a été dotée d'équipements, de sociétés savantes (Académie du Gard, Société d'agriculture, Société de médecine...) et même d'un « *Cours gratuit d'accouchemens*<sup>51</sup> » auquel « *les sages-femmes... les hommes de l'art, les étudiants en médecine et toutes les personnes d'un âge mur qui voudront s'instruire pourront également assister.* » Membre d'une famille éclairée qui contribua à faire connaître dans le vaste monde les produits de la fabrique nîmoise, Dominique-Casimir Fornier de Valaurie n'eut point le loisir de voir grandir l'œuvre à laquelle, sous la tutelle préfectorale, il avait peu ou prou contribué. Le mardi 9 juin 1812, alors même que la Grande Armée traversait le Niémen, son successeur, M. de Castelnau prêtait serment<sup>52</sup> ; Nîmes avait été élevée au rang des bonnes villes d'Empire alors que, souffrant d'obésité et de la goutte, il était passé de vie à trépas, le 16 novembre 1811. Charon l'avait mis en sa nacelle...

---

51 Cf Annexe III.

52 Arch. dép. Gard, 2 M 48. Procès verbal d'installation de M. de Castelnau.

## ANNEXE I

## Proclamation du 28 floréal an VIII

Les maire et adjoints de la Ville de Nismes à leurs concitoyens

Citoyens, le premier devoir du Magistrat est le maintien de L'ordre et de la tranquillité publique. Mais tandis que nous y travaillons, les Ennemis de la Chose publique n'oublient rien pour la perdre et pour rendre inutiles les mesures qui ont été prises pour le triomphe de la liberté.

Le bonheur de tous repose sur L'Exécution des lois, le respect des propriétés et des personnes. Nous nous devons tous à La patrie. Jamais les circonstances ne furent plus impérieuses pour Exiger de tous les citoyens le sacrifice de leurs passions et de leurs opinions particulières.

Ce n'est pas sans Etre profondément affectés, que nous voyons le service de la garde nationale sédentaire, de cette force qui doit comprimer le crime, absolument nul par la plus condamnable insouciance des citoyens qui la composent.

C'est à cette désorganisation que l'on doit attribuer principalement Les progrès du brigandage, les attentats à la sureté des personnes et des propriétés, et le renouvellement des manœuvres des Ennemis du Gouvernement républicain.

Déjà cette insouciance et cet oubli des devoirs les plus Essentiels a réveillé l'Espoir de la malveillance et redoublé L'audace des méchants ; déjà plusieurs incursions ont été faites à main armée dans le département du Gard, des arbres de la liberté ont été mutilés, des fonctionnaires publics outragés, des Courriers de la malle arrêtés et dévalisés, des fonds publics Enlevés.

Tandis que nos braves armées triomphent des Ennemis Extérieurs, tandis que par des glorieuses victoires, ils nous préparent la paix au dehors, sachons repousser nos Ennemis intérieurs : qu'une Emulation salutaire nous anime, et que des succès Egaux nous la donnent au-dedans. Rallions nous tous, reprenons cette attitude fière et imposante qui aux premiers jours de la révolution et après le 9 thermidor a fait le désespoir des anarchistes, de ces hommes Ennemis de tout ordre et de tout bien.

Le jour de la vertu succède enfin au jour du crime. La sagesse et le courage ont renversé toutes les factions qui déchiroient la République, mais pour l'affermissement de la liberté, pour la stabilité de la constitution, pour le bonheur individuel de tous les français, il est des intérêts sur lesquels un devoir impérieux prescrit de réunir tous les Efforts : ces intérêts sont le rétablissement de l'ordre, et la Réunion de tous les hommes honnêtes. Sachons nous rendre dignes de tous les biens qui nous sont préparés ; sachons mériter l'auguste nom de Citoyen. Quand la loi se lève avec majesté pour nous protéger et nous défendre, il faut Courir autour d'Elle, apprendre à L'honorer et à la Chérir. Toutes les volontés, toutes les opinions, tous les sentiments doivent se réunir pour L'environnement d'une Enceinte impénétrable, et contre laquelle viendroient se briser les vains Efforts de tous ceux qui voudront l'outrager.

Quand le vaisseau de la Chose publique vole à pleine voiles vers le port désiré de sa destination, on peut se livrer sans crainte, mais non encore sans sollicitude, au sort toujours incertain des Evénements, et négliger quelques moyens de précaution et de sureté ; mais lorsqu'avant d'arriver au port, La tempête fait craindre quelqu'Ecueil, peut-on se Livrer à une Confiance perfide et S'Etourdir sur la ruine prochaine ?

Non, Citoyens ! non, c'est alors qu'il faut veiller avec plus de zele à sa conservation ; c'est alors que vous devez mettre dans le dépôt commun La somme des moyens et de force nécessaire pour le maintien de la société, la conservation de ses membres et la défense de ses droits et de ses propriétés.

Que la paix et l'obéissance aux lois règnent dans cette ville ; si des scélérats osoient y porter leurs pas, sachons les repousser par la force ; si votre civisme ne vous y Engage, que votre intérêt du moins vous y force. Songés que vos projets et votre sureté seront leur proie. Si vous restés indifférents sur vos propres dangers, songés que la loi vous rend civilement responsables de tous les délits qui pourroient s'y commettre.

Rappelons-nous comme une grande et terrible Leçon, rappelons-nous, mais pour ne les voir jamais renaître les désordres et les malheurs qui durant les jours de la Révolution, ont affligé toutes les parties de la République... La constitution ne peut jeter de profondes racines, L'abondance ne peut renaître, le commerce reflleurir et La Confiance se ranimer qu'au sein de L'union et de la paix.

Citoyens, si parmi vous il en est qui malgré nos pressantes sollicitations, restent sourds à la voix de leurs magistrats, ceux-ci sauront prendre, n'en doutés point, des mesures qui, en les arrachant à une inactivité coupable, assurera (*sic*) le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique.

Bons citoyens, hommes honnêtes qui Gémissiez avec nous des désordres qui se sont manifestés dans le Gard, joignés vous à nous ; secondés nos efforts pour arreter ces mouvements désordonnés, ces rassemblements criminels, ces lâches assassinats qui déshonnorent le nom de français : tolérer le crime, c'est le partager. Notre responsabilité nous impose le devoir de chercher les coupables et de les livrer aux tribunaux ; nous le remplirons, les brigands seront Ecrasés, et la loi triomphera.

Fait à Nîmes le 28 floréal an 8 de la République française une et indivisible

Cas(imi)r Fornier ma(ire)  
 Vilaret Adjoint  
 Chabanel adj(oint) Reboul adjoint

Arch. mun. Nîmes, 1 D 22, f° 29-31.

ANNEXE II  
Arrêté du 21 messidor an VIII

Vû La loi du 3 nivose de L'an 8 relative aux fêtes nationales. L'arrêté des consuls de la République du 18 pluviôse suivant portant qu'il seroit Célébré une fête à L'union des français dans La décade qui suivroit L'entière pacification de L'ouest.

Vu aussi L'arrêté des consuls du 23 prairial dernier, relatif à la célébration des fêtes du 14 juillet Et de la Concorde.

Les Maire et adjoints de la Ville de Nismes

Considérant que le 14 juillet est L'Epoque la plus mémorable de notre histoire ; que c'est à ce jour que s'unirent tous les coeurs pour vouloir La liberté, tous les bras pour La conquérir.

Considérant qu'à la Célébration de la fête consacrée à ce jour, se réunit cette année celle de la fête de la concorde ordonnée par L'arrêté des consuls de la République du 18 pluviôse dernier.

Considérant que le caractère auguste de ce grand jour doit consister surtout dans L'union absolue de tous les français et à déposer sur L'autel de la Liberté tous les souvenirs amers et pénibles, tous les regrets insensés, toutes les folles Espérances, toutes les animosités funestes, Enfants illégitimes et cruels d'une révolution qui ne leur Eut pas donné naissance, si le meilleur peuple de la terre n'eut pas été poussé quelquefois par les factions diverses, hors de tout caractère aimant et généreux, pour se livrer désormais aux Epanchements naïfs de la vieille franchise, de la douce et intéressante communication des Sentiments civiques et fraternels.

Considérant enfin qu'il convient de donner à la célébration des fêtes du 14 juillet et de la Concorde toute La pompe que les circonstances peuvent permettre.

Arrêtent ce qui suit :

Article 1<sup>er</sup> : Conformément à L'arrêté des Consuls de la république du 23 prairial dernier, la fête du 14 juillet à Laquelle se réunit celle de la Concorde, sera célébrée à Nismes le 25 messidor courant.

Art. 2 : Le 24 de ce mois à six heures du soir le bruit du Canon annoncera La fête du lendemain, le même jour le Spectacle gratuit sera ouvert aux citoyens ; il y sera représenté les horaces Et le marchand de smirne.

Le 25 à six heures du matin une nouvelle salve d'artillerie se fera entendre et le canon continuera de tirer d'heure en heure.

La Garde nationale et la garnison prendront les armes.

Art. 3 : Ce même jour, les Ecoles publiques, ainsi que les Ecoles particulières et pensionnat des deux sexes seront tenus de vacquer, et de conduire leurs

Elèves au temple décadaire, ils devront y Etre rendus à dix heures et demi du matin.

Durant ce même jour, les boutiques magasins et ateliers seront fermés, sous les peines portées à l'article 605 du code des délits et des peines, sauf néanmoins les ventes ordinaires des comestibles et objets de pharmacie, et les Etalages d'objets propres à L'Embélissement de la fête.

Tous travaux dans les lieux et voyes publiques, ou en vue des lieux et voyes publiques à L'Exception de ceux de La Récolte, sont interdits ce jour là sur les mêmes peines.

Art. 4 : il sera fait à toutes les autorités constituées les invitations ordinaires, elles se réuniront à neuf heures et demi du matin, et à cinq heures de L'après midi à La Maison commune pour de là se rendre en Cortège aux lieux désignés pour la Célébration de la fête.

Il sera fait aussi une lettre aux invalides de la Citadelle pour les inviter à choisir entr'eux un officier et un soldat, les plus recommandables, pour assister à toute la cérémonie, comme représentant les armée françoises.

Il en sera fait une autre aux professeurs de L'Ecole centrale du Gard pour les inviter de préparer un discours sur L'Eloge du Général Desaix mort sur le Cham de Bataille à La victoire de Maringo.

Art. 5 : à six heures de L'après-midi il y aura des jeux gymniques. Ils seront de six sortes 1° La lutte 2° La Course à pied des hommes 3° La Course à pied des adolescents 4° La Course à cheval 5° le Saut 6° Le Saut sur un outre il sera distribué sur le lieu même des Courses des récompenses aux citoyens qui auront montré le plus d'adresse dans ces différents jeux.

Le prix de la lutte sera d'une montre en argent

Celui de la course à pied des hommes, d'un sabre surdoré

Celui de la course à pied des adolescents, d'un Chapeau à la française

Celui de la course à cheval d'une belle selle

Celui du saut d'une tasse en argent

Et celui du saut sur l'outre d'un Chapeau à La française de la valeur de 10 l. t.

Art. 6 : tous les citoyens qui voudront concourir à ces différents prix seront tenus de se faire inscrire à La Municipalité dans La journée du 24 ou dans la Matinée du 25 ; tous ceux qui n'auront pas eu cette précaution ne seront point admis au Concours.

Art. 7 : après les Courses plusieurs orchestres Seront distribués sur diverses places pour les danses qui auront lieu jusqu'à onze heures du soir.

Art. 8 : il sera placé à chacun des angles de la place de l'Esplanade une fontaine de vin, où tous les citoyens auront la faculté de se rafraîchir.

Art. 9 : au déclin du jour, tous les citoyens seront tenus d'illuminer leurs maisons.

À neuf heures du soir il sera tiré un feu d'artifice sur la place de L'Esplanade.

Art. 10 : il (est) Expressément défendu à tous les Citoyens de jeter des fusées et des Serpentaux.

Art. 11 : il est enjoint aux commissaires de police, de veiller au maintien de l'ordre et de la tranquillité, d'arrêter et traduire devant les juges de paix officier de police judiciaire, toutes les personnes qui se permettraient de les troubler, pour être punies conformément aux lois ; à cet effet la garde nationale et les troupes stationnées seront tenues de leur prêter main forte au besoin.

Art. 12 : Le présent arrêté sera imprimé, publié et affiché, il en sera envoyé des Exemplaires aux municipalités environnantes avec invitation de les faire publier et afficher dans leurs communes respectives.

**Arch. mun. Nîmes, 1 D 22, f<sup>os</sup> 89-92**



ANNEXE III  
Arrêté du 12 frimaire an IX

Vu l'arrêté du Préfet du Département du Gard en date du 22<sup>e</sup> Brumaire d<sup>er</sup> relatif au cours gratuit d'accouchemens

Les Maire et adjoints Considerant que cet arrêté soumet les Sages femmes actuellement exerçant, ainsi que les élèves se destinant à cette carrière utile, à des formalités quelles doivent nécessairement remplir, soit pour continuer leurs fonctions, soit pour être admises à les remplir

Arretent de faire imprimer, publier et afficher l'avis dont la teneur suit :

Cours gratuit d'accouchemens

Le Maire de la ville de Nîmes prévient les Citoyens, qu'en exécution de l'arrêté du Préfet du Département du Gard en date du 22<sup>e</sup> Brumaire d<sup>er</sup>, le cours public et gratuit d'accouchemens du Département commencera le 21<sup>e</sup> frimaire courant à dix heures du matin dans la salle des séances de l'Institut de Santé et de Salubrité, situé dans le corps de logis de la ci devant cathédrale, place du Chapitre au premier étage. Ce cours pourra être suivi par les Sages-femmes qui exercent actuellement, et par les personnes qui se destinent à cette Carrière utile : les une et les autres devront être munies d'une attestation du Maire.

Les hommes de l'art, les étudiants en médecine, et toutes les personnes d'un âge mur qui voudront s'instruire, pourront également assister à ce Cours.

Lorsqu'après les différents examens qui auront eu lieu, et celui qui sera fait à la fin du Cours en présence de l'Institut de santé et de salubrité, la capacité d'une sage-femme ou d'un élève aura été reconnue, le professeur lui accordera un certificat qui sera visé par le Préfet, et porté ensuite sur les Registres de la Commune.

Les sages-femmes déjà instruites, et qui ne seront pas munies de certificats semblables, accordés dans des tems antérieurs, pourront en obtenir s'en (sic) suivre le cours, lorsque leur capacité aura été reconnue par l'examen du Professeur.

Le nom de sages-femmes munies d'un pareil certificat, sera affiché dans le lieu des séances de la Municipalité, et elles seules pourront être appelées ou requises pour les actes légaux où leur ministère seroit nécessaire.

Les sages-femmes doivent donc se présenter au C<sup>en</sup> Larrey membre de l'Institut de Santé et de Salubrité du Département, chirurgien en chef des hospices de Nîmes, nommé par le concours Professeur d'accouchemens du Département du Gard pour subir cet examen. Toutes celles qui ne seront pas munies du certificat d'examen et de capacité reconnue, seront rayées de la Liste, et il ne leur sera plus permis de continuer leurs fonctions.

Le Maire les invite fortement, de même que les élèves qui se proposent de Suivre le cours cette année, de se présenter au Secrétariat de la Mairie pour s'y

faire inscrire et recevoir l'attestation qui leur est nécessaire pour être admises. Toutes celles qui ne se seront pas présentées d'ici au 18 du courant, pour tout délai, ne pourront point participer aux dispositions de l'arrêté du Préfet précité.

Fait a Nîmes dans la Maison Commune le douze frimaire L'an neuf de la Rép<sup>e</sup> française une et indivisible.

Cas(imi)r Fornier mai(re) Vilaret adjoint Chabanel adj(oin)t

Arch. mun. Nîmes, 1 D 22, f<sup>os</sup> 164-165

## ANNEXE IV

## Arrêté du 16 frimaire An IX consécutif à une lettre du préfet du Gard

Les Maire et adjoints de la ville de Nimes, vu la lettre du Prefet du Departement du Gard en datte du 13 de ce mois de teneur :

Nimes, le 13<sup>e</sup> frimaire an 9 de la République une et indivisible.

Le Prefet du Département du Gard  
au Maire de la ville de Nimes.

C'est avec la plus grande douleur, Citoyen Maire, que je me suis convaincu de la non Exécution des Loix et des arretés relatifs aux jeux de hazard.

Nous avons été assés heureux pour épargner pendant cinq mois à la ville de Nimes, le Spectacle hideux de ces tripots qui portent le trouble et la désolation dans les familles, qui sont, tout à tour, la cause et résultat de la misère publique, qui font couler les larmes de tant de mères et d'épouses désolées, qui réduisent tant d'enfans à l'indigence, qui sont enfin, le fléau le plus funeste pour une ville dont l'existence est fondée sur la fabrique et le commerce.

Pendant cinq mois aussi la Surete publique n'a point été compromise, mais à l'instant même, où l'impunité de quelques tentatives d'hommes immoraux et avides, a multiplié ces repaires du vice et de l'oisiveté, les voyageurs ont été arretés sur la Route, aux portes et presque dans l'intérieur de la ville, des vols ont été commis, et la terreur s'est répandue.

C'est alors qu'instruit, pour la première fois, de l'audace avec laquelle la cupidité de l'intérêt personnel fouloit aux pieds les Loix les plus salutaires, j'ai employé tous les moyens qui étoient en mon pouvoir, pour en acquérir la preuve. Je l'ai acquise, et je dénonce à votre Surveillance presque tous les cafe-tiers de votre ville, qui, sous le prétexte que leur commerce licite ne fourniroit pas à leurs dépenses habituelles, se permettent d'ouvrir dans leurs maisons d'habitations, et même ailleurs, des tripots infames qui engloutissent l'espoir et le bonheur des familles, et qui sont la pepinière des voleurs et des assassins ; comme s'ils ne pouvoient pas saisir un autre genre d'industrie, supposé que celui pour lequel ils sont patentés, ne soit pas suffisant pour leurs besoins ; comme si pour enrichir ou faire exister trente ou quarante individus, on pouvoit compromètre la tranquillité publique, et porter la désolation au sein d'une ville populeuse, vouée aux travaux de l'industrie.

Non, Citoyen Maire, de pareils désordres ne resteront point impunis, et votre activié surveillante et courageuse triomphera des obstacles qui favorisent le plus leur propagation. Je vous seconderai de tout mon pouvoir et nous le serons l'un et l'autre par des Magistrats inflexibles comme la Loi qui partagent notre haine pour le crime et dont les intentions me sont connues.

Il n'est aucun effort, aucune mesure dont je ne sois capable pour faire cesser le scandale qui s'est renouvelé ; aucune considération nous doit retenir, et nous aurons le courage de vouer à l'infamie, et de livrer à la vindicte des Lois, et ceux qui abusent de la publicité de leurs habitations pour ouvrir des académies des jeux de hasard, et les propriétaires de ces habitations qui le souffriront, quoiqu'ils en soient instruits, et surtout ces banquiers déhontés qui, au lieu de se contenter de l'intérêt que pourroient leur rapporter des capitaux placés dans le commerce ou la fabrique, ne rougissent pas d'alimenter le vice, et de favoriser la dépravation des moeurs pour satisfaire leur insatiable cupidité.

Signalons-les aux Tribunaux, Signalons-les, s'il le faut, à la République entière ; c'est la cause des moeurs ; c'est la cause de la fabrique et du Commerce de Nimes ; c'est la sureté et la tranquillité publique, que nous défendons.

Qu'on ne nous dise pas que les jeux sont tolérés dans quelques grandes Communes ; cette observation seule doit augmenter encore notre Sévérité. Pourquoi en effet cette tolérance ? C'est que dans les villes dont la population est immense, la Police éprouvant plus d'obstacles, ne sauroit trop multiplier ses ressources, et que, comme elle est assurée que ces tripots sont le rendés-vous des fléaux de la société, ils lui facilitent les moyens de les observer, et de les saisir. Encore cette tolérance est-elle circonscrite, et ce n'est point une carrière ouverte à tous les individus qui craindroient point d'en profiter.

Mais la ville de Nimes où, malgré sa population, il n'est presque pas possible à un individu de rester ignoré, où l'industrie malheureuse par la stagnation des affaires, doit regarder comme un vol fait à son activité l'argent auquel on donne une si horrible destination, où l'universalité des citoyens voit comme l'ouvrage de la faveur du jeu, une grande partie des désordres causés dans les fortunes particulières, où tant de malheureux gémissent et seroient soulagés par les familles, dont les pertes au jeu paralysent les moyens ; Nimes n'est pas susceptible d'une pareille tolérance. ; Elle lui seroit bientôt plus funeste que la Stagnation même du commerce.

Déployés donc, Citoyen Maire, toute votre énergie ; inspirés à vos collègues, inspirés à vos concitoyens, les sentimens dont vous êtes pénétré ; observés et faites observer ; rendés-moi compte tous les cinq jours, et plus souvent quand vous le jugerés nécessaire, du résultat de vos recherches ; indiqués-moi, dénoncés au Commissaire du Gouvernement, au Directeur du jury, les infractions à la Loi. Nommés-moi sans ménagement les Citoyens qui ne rougiront pas de fréquenter ces repaires du vice, et d'y figurer comme acteurs ou comme spectateurs. Que tout jeu de hasard sous quelque dénomination qu'il soit, disparoisse ; Que le Loto lui-même soit proscrit, et détruisons jusqu'à la racine, un mal qui commence à faire des progrès si effrayans.

Je vous instruirai dans une autre Lettre des renseignements que j'ai déjà obtenus sur les personnes et les lieux. Je vous salue.

J. B. Dubois

Vu pareillement l'arrêté du Prefet en datte du 21<sup>e</sup> Germinal an 8, les Lois, ordonnances, arretés et réglemens de police qui prohibent les jeux de hazard.

Considérant qu'au mépris de cet arreté, plusieurs h(abit)ants de cette ville ont continué de tenir des maisons de jeu, où des pères et des enfants de famille ont constamment joué à des jeux défendus ;

Que les personnes qui n'ont pas cessé de tenir des maisons de jeux, et celles qui s'y sont assemblées pour spéculer sur la misère publique, sont coupables de violation à la Loi et de désobéissance envers leurs premiers Magistrats qui leur ont paternellement rappelé leurs devoirs ;

Que cette désobéissance a donné lieu à des plaintes graves qui se renouvellent tous les jours ;

Considérant que les jeux sont une occasion de ruine et de désordre, et contraires aux bonnes moeurs ; Que des citoyens sont assés aveugles pour laisser soutirer les débris de leurs fortunes, par quelques joueurs de proession, a qui il sufit d'avoir autant de sang froid que d'adresse, pour dévorer l'argent des malheureux entraînés par cette passion dangereuse, qui leur fait sacrifier leur tranquillité et la subsistance de leurs familles ;

Que ce genre de délit doit exciter toute la sollicitude, toute la surveillance des Magistrats, toute la Sévérité des tribunaux ; que l'extinction du fléau du corps politique qui pourroit compromettre son existence, est le service le plus signalé que le patriotisme puisse rendre à la Société ;

Considérant qu'une quantité prodigieuse de Cafés, de Billards et de maisons publiques de jeux ont été ouverts, au mépris des réglemens, sans en avoir obtenu la permission ;

Que quoique d'après les Lois sur les patentes, il soit libre à toutes personnes, munie d'une patente, d'exercer tel commerce, telle profession qu'elle trouve à propos, néanmoins elle ne peut l'exercer qu'en se conformant aux réglemens de police maintenus par les Lois des 24 août 1790 et 19 juillet 1791 ;

Considérant d'ailleurs que par l'art<sup>e</sup> 44 de cette dernière Loi, les Municipalités sont autorisées à faire, et publier des arretés, soit pour rappeler les Citoyens à l'observation des anciens réglemens de police non abrégés, soit pour ordonner les mesures locales que peuvent exiger les objets confiés à leur surveillance ;

Les Maire et adjoints de la ville de Nimes, animés des mêmes sentimens qui ont dicté la lettre du Préfet ci-dessus transcrite

Arretent ce qui suit :

Article 1<sup>er</sup> : Les Commissaires de police, les Juges de paix et la Gendarmerie Nationale sont spécialement chargés, chacun en ce qui les concerne de surveiller l'exécution la plus rigoureuse de l'arrêté du préfet concernant les jeux en datte du 21<sup>e</sup> Germinal an 8, et des Lois qui y sont rappelées ;  
En conséquence ils feront journellement de fréquentes visites dans les cafés et dans tous les autres lieux où le public est admis pour s'assurer qu'on n'y joue à aucun jeu prohibé.

Les Commissaires de police, les juges de paix et la Gendarmerie Nationale se concerteront pour déterminer les heures auxquelles ils devront faire leurs visites et tournées particulières, de manière qu'il y ait le plus petit intervalle possible d'une visite à l'autre

- Art. 2 : indépendamment des Commissaires de police, des juges de paix et de la Gendarmerie Nationale, il sera nommé par le Maire, des personnes qui seront uniquement chargées de surveiller soit de jour, soit de nuit tous les lieux où l'on donne à jouer. Ces personnes rendront compte au Maire de tout ce qui s'y passera de contraire aux Lois et réglemens qui prohibent les jeux de hazard.
- Art. 3 : Et attendu que la plupart des Cafetiers et autres personnes tenant maison publique de jeu, distribuent sur divers points de la ville des personnes pour les avertir de l'arrivée des Commissaires de police et autres fonctionnaires publics, il est expressément défendu à qui que ce soit de se prêter à une pareille manœuvre ; Et quiconque sera reconnu pour être leur Espion, sera signalé sur le champ, et traduit devant les Tribunaux competans pour être condamné aux peines portées par les Lois comme complice des personnes qui les auront employées, et comme favorisant les jeux défendus.
- Art. 4 : Seront encore réputés complices et punis comme tels, tous Citoyens qui seront trouvés parmi les joueurs, quoique simples spectateurs si du moment où le jeu commencera à s'ouvrir ils n'ont pas averti la police  
Tous les bons citoyens amis des moeurs et de l'ordre, sont invités à dénoncer à la police toutes les personnes qui au mépris des Lois et réglemens relatifs aux jeux de hazard, se permettoient de jouer ou de faire jouer ces sortes de jeux.
- Art. 5 : Les propriétaires ou principaux locataires des Maisons et appartemens ou le public seroit admis à les jouer (sic), seront, s'ils demeurent dans ces Maisons, et s'ils n'ont pas averti la police, condamnés pour la première fois à Trois cent francs ; pour la Seconde fois à mille francs d'amende solidairement avec ceux qui occuperont les appartemens employés à cet usage (art 7 du tit. 1<sup>er</sup> de la loi du 19 juillet 1791)
- Art. 6 : L'ordonnance de police du 30<sup>e</sup> 9<sup>bre</sup> 1785 recevra sa pleine et entière exécution, en conséquence il est interdit à tous cafetiers, billardiers et tous autres particuliers tenant maison de jeu, chambres garnies ou jardins publics, de donner à jouer le jeu de Loto à peine de confiscation des cartons et des accessoires servant à ce jeu, de cinquante francs d'amende contre chaque contrevenant, et sous plus grandes peines en cas de récidive, il est défendu aussi à toutes personnes d'y jouer dans les d(its) lieux sous les mêmes peines

- Art. 7 : Conformément à l'art<sup>e</sup> 3 de l'ord<sup>e</sup> de police du 22<sup>e</sup> avril 1778 qui rappelle un arrêt du 16 janvier 1754, il est déffendu à toutes personnes d'établir dans la Commune aucuns caffés, cabarets et auberges, de donner à jouer au billard et de tenir des chambres garnies, sans en avoir obtenu la permission de la Municip<sup>e</sup>  
Il est pareillement déffendu à tous les citoyens de prêter ou de louer leurs maisons pour ces usages.
- Art. 8 : Tous les caffetiers, Cabaretiers et billardiers actuellement établis à Nimes, et toutes les personnes tenant Maison de jeu, sont tenues à se présenter à la Municipalité dans les vingt quatre heures de la publication du présent arrêté pour justifier de la permission qu'ils ont du obtenir ou pour la réclamer.  
Les cafés, billards, cabarets et Maison de jeu dont les personnes qui ne pourront pas justifier de cette permission, ou qui ne l'obtiendront pas en conseq<sup>ce</sup> des dispositions ci-dessus, seront fermés sur le champ.
- Art. 9 : Il est enjoint aux cafetiers, Billardiers, Cabaretiers et autres personnes chés lesquelles le public est admis, de laisser les portes de leurs maisons libres, de manière que les Commissaires de police, les juges de paix et la Gendarmerie Nationale puissent entrer à tout instant sans obstacle.  
Tous ceux dont les portes seront fermées à cle ou à verroux avant dix heures du soir depuis le 20<sup>e</sup> Brumaire jusqu'au 20 Germ<sup>al</sup> et avant onze heures depuis le 20<sup>e</sup> Germinal jusqu'au 20 Brumaire, tandis qu'il y aura des Etrangers chés eux, seront censés avoir donné à jouer, et en conséquence punis des peines prononcées par les Loïs.
- Art. 10 : Après dix et onze heures du soir aux époques ci dessus fixées, les Commissaires de police s'assureront que les cafés, Billards, Cabarets et autres lieux de réunion où le public est admis à jouer seront fermés, et qu'il n'y reste d'autres personnes que les gens de la maison. Il est enjoint aux Cafetiers, Billardiers, Cabaretiers et autres personnes tenant maison ouverte au public, de donner Libre entrée dans leurs maisons, de souffrir et de se prêter aux visites qui seront faites par les Commissaires de police, Juges de paix et la Gendarmerie Nationale.  
Il est enjoint également à tous les Citoyens de leur prêter main forte lorsqu'ils en seront requis, a peine contre les refusans d'être punis conformément aux Loïs.
- Art. 11 : Les Commissaires de police, les juges de paix, et la Gendarmerie Nationale dresseront dans leurs visites et tournées des procès-verbaux des contraventions au present arrêté, et à celui du 21<sup>e</sup> Germinal an 8.  
Les Commisaires de police rendront compte tous les jours au Maire du résultat de leurs visites.

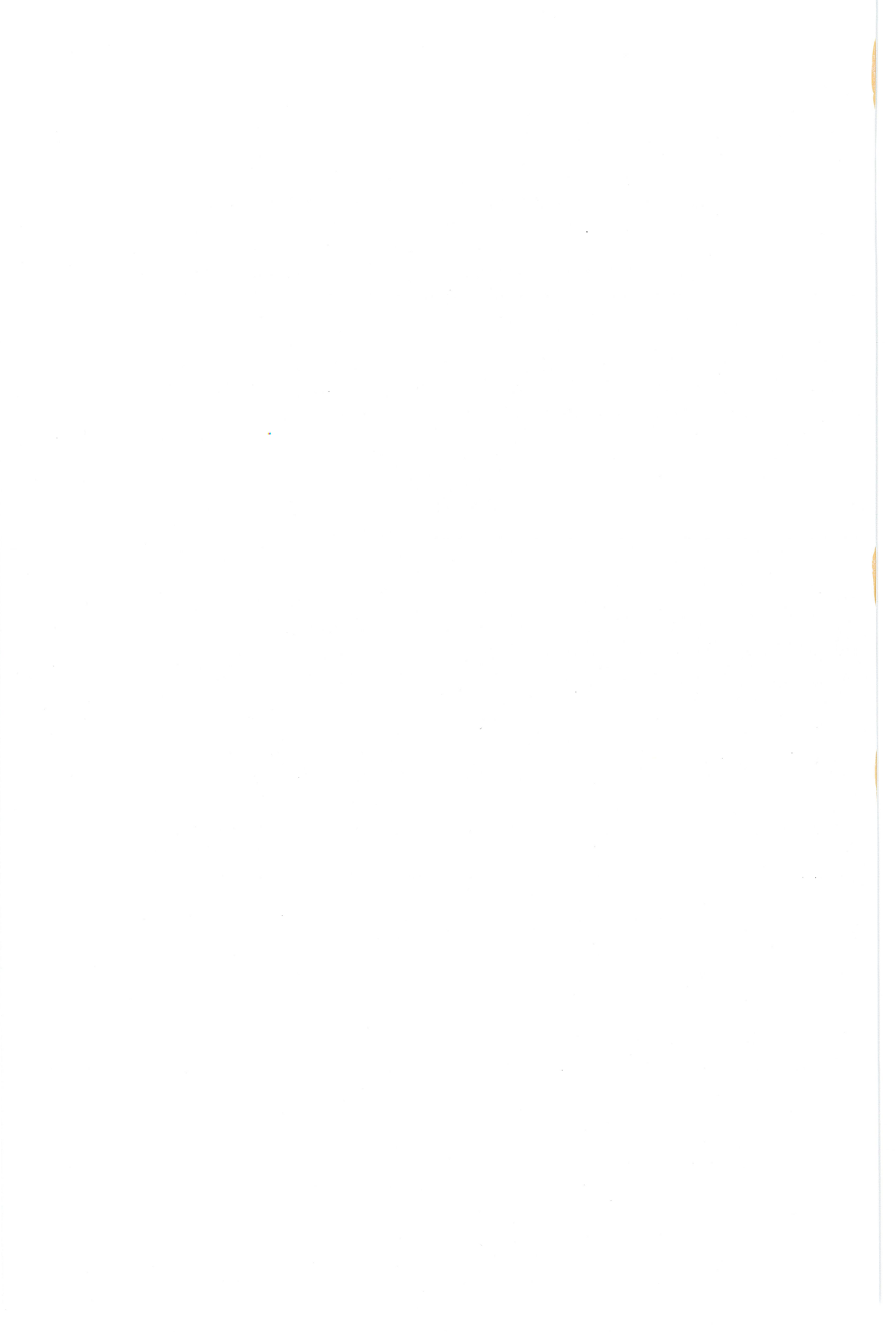
Art. 12 : Le présent arrêté sera imprimé, publié et affiché aux endroits accoutumés de la ville et particulièrement à l'extérieur et dans l'intérieur des Cafés, billards et autres maisons de jeu. Il est défendu aux Cafetiers, billardiers et autres personnes de les déchirer, ni de permettre qu'il soit déchiré ni enlevé à peine d'être punis des peines prononcées contre ceux qui se permettent d'enlever les affiches publiques ; ils seront responsables du fait d'autrui à cet égard.

Il sera adressé des exemplaires aux Tribunaux compétens, au Commandant de la Gendarmerie Nationale, aux Commissaires de police et aux Juges de paix pour que chacun en ce qui les concerne assure l'exécution.

Cas<sup>r</sup> fornier ma(ire)  
Vilaret adjoint  
Chabanel adj.

---





# L'opposition dans l'Hérault sous la Monarchie de Juillet (1830-1848)

Gérard CHOLVY  
(Université Montpellier III)

Département « blanc » en 1830, l'Hérault est l'une des régions où la gauche démocrate et socialiste est le mieux organisée en 1851. Une analyse scientifique de cette mutation partielle de l'opinion publique supposerait une étude plus approfondie de l'évolution démographique, économique et sociale, étude qui, en l'état actuel de la documentation, ne peut être faite. Nous nous contenterons d'esquisser une ébauche dont on pourra retenir quelques matériaux.

La Révolution de Juillet 1830 n'a pas suscité un grand enthousiasme dans le département, si l'on met à part quelques communes, les minorités protestantes et quelques fractions de la bourgeoisie. Emmanuel d'Alzon note que l'accueil réservé au drapeau tricolore fut mauvais à Montpellier, dans les villages voisins et à Montagnac<sup>1</sup>. Montpellier fut de 1830 à 1832 le théâtre d'incidents répétés donnant lieu à des procès tumultueux<sup>2</sup>. La Révolution fut, bien entendu, l'occasion et le prétexte attendus à Pignan, Villeveyrac, Montagnac, Bédarieux... où s'affrontaient à nouveau catholiques et protestants.

- 
- 1 Lettre du 13 août 1830. S. Vailhé, *Vie du P. Emmanuel d'Alzon, vicaire général de Nîmes, fondateur des Augustins de l'Assomption (1810-1880)*, 2 vol. Paris, 1926-1934, p. 119. C'est près du bourg de Montagnac que se trouve le château de Lavagnac où le jeune homme était alors chez ses parents.
  - 2 Cf. *Procès des troubles de Montpellier devant les Assises de la Haute-Garonne*, anonyme 127 p. (en 15 fascicules), Toulouse entre décembre 1833-janvier 1834.

Durant les toutes premières années de la Monarchie de Juillet, les légitimistes de l'Hérault sont conscients de leur force : face à une fraction de la bourgeoisie industrielle et commerçante — parfois protestante — ralliée au nouveau régime, ils pouvaient s'appuyer sur les plus gros des propriétaires fonciers et sur le petit peuple dans de nombreux cantons du département. Leur citadelle était l'arrondissement de Montpellier où rares étaient les communes échappant à leur influence : il s'agissait des communes en partie protestantes comme Marsillargues ou Ganges ; de communes où existait un fort parti — nous en avons décelé des traces dès le XVIII<sup>e</sup> siècle — indifférent par rapport à l'Église : Lansargues, dans le canton de Mauguio, Puéchabon ou La Boissière près d'Aniane<sup>3</sup>, Saint-Georges-d'Orques, près de Montpellier. Si le légitimisme régnait sans partage dans la quasi totalité des communes de la Garrigue, l'opinion était souvent plus partagée dans la plaine littorale où les carlistes disposaient d'un large appui populaire — à Sète, les deux-tiers de la population, avançait-on — mais affrontaient un fort parti libéral à Villeneuve-lès-Maguelone, Fabrègues, Vic, Mireval, parfois majoritaire comme à Balaruc, Frontignan, et dans le canton de Mèze où la seule exception — et bien caractéristique — était la commune à minorité protestante de Villeveyrac. Dans l'arrondissement de Lodève, malgré l'appui que réservait à la tendance une petite majorité de fabricants à Lodève et à Clermont, le peuple ne paraît pas avoir milité avec ferveur pour Henri V. L'influence du parti était nulle dans les cantons de Lodève et du Caylar. Il existait des foyers isolés plus au sud, comme à Octon — où en juillet 1831 s'affrontent avec violence les partis<sup>4</sup>, Ceyras, Canet, Saint-Bauzille-de-la-Sylve. Dans trois importantes communes les carlistes disposent de minorités actives : Clermont, Gignac et Paulhan. Si leur influence est dans l'ensemble minoritaire dans l'arrondissement de Béziers, elle peut être considérable dans quelques cantons : à Montagnac, bastion de carlisme — les deux confessions s'affrontent — à Bédarieux qui, pour les mêmes raisons et malgré un contexte économique différent, est considéré par l'administration comme un foyer de carlisme ; dans le canton montagnard de Saint-Gervais où trois communes seulement — Hérépian, Rosis et Villemagne — seraient de tendance libérale. La domination légitimiste existe encore dans les cantons de Florensac et de Pézenas, ainsi que dans la ville d'Agde — fief du parti — où en 1831

3 Dans le reste du canton « quelques mauvais citoyens ont trouvé dans l'ignorance de la basse classe, la docilité convenable à l'exécution de leurs coupables desseins » (le juge de paix d'Aniane) Arch. dép. Hérault, 39 M 108, 20 avril 1831.

4 Arch. nat., F<sup>7</sup> 6780.

selon le préfet, la moitié de la population est carliste, l'autre moitié séditieuse — entendons républicaine<sup>5</sup>. Quelques grands propriétaires exercent une influence favorable au carlisme dans le canton de Servian, mais Roujan, Murviel, Capestang comptent peu de légitimistes et l'opinion libérale est très prononcée dans les deux cantons de Béziers<sup>6</sup>. Quant à l'arrondissement de Saint-Pons si l'on met à part le pays des Gavachs — La Salvetat — et quelques très rares communes comme Cruzy, il est tout entier soustrait à l'influence légitimiste.

Socialement, fort rares sont les nobles qui ont adhéré au changement de la dynastie — tels les Carion de Nizas déjà en marge du sentiment de leur classe au lendemain de la Révolution, ou le comte de Grave<sup>7</sup>. Le plus grand nombre est resté fidèle à Charles X et exerce souvent une influence sociale proportionnée à sa richesse<sup>8</sup>. Il existe aussi une bourgeoisie légitimiste formée de fonctionnaires<sup>9</sup>, d'industriels<sup>10</sup>, de membres des professions libérales<sup>11</sup>, de négociants<sup>12</sup>. Faut-il penser avec le préfet qu'on est « ici légitimiste par tradition de famille, mais plus encore par vanité. Plusieurs bourgeois espèrent compter parmi les

- 
- 5 Arch. dép. Hérault, 17 M, 5 (10 août 1831). À Florensac, Pomérols « l'opinion politique est très mauvaise, on y compte fort peu de partisans de notre régénération politique ».
  - 6 Roujan, Lieuran et Portiragnes subissent cependant une influence légitimiste.
  - 7 En 1842 un Carion de Nizas sera candidat radical dans la circonscription de Pézenas, où il est opposé au légitimiste de Grasset et au candidat ministériel Haguenot. Arch. nat., BB<sup>30</sup>-294, cour royale de Montpellier, rapport politique sur le ressort 11 juillet 1842.
  - 8 En 1831 on range parmi les grosses fortunes légitimistes le baron Sarret de Coussergues à Bessan dont le cens dépasse 10 000 f ; entre 5 et 10 000 : le baron Durand-Fajon à Montpellier, le vicomte Daudé d'Alzon à Montagnac, le baron F. de Boussairolles à Montpellier, le marquis de Calvisson protecteur-né de la minorité catholique de Marsillargues ; entre 2 et 5 000 f : Ratyé de la Peyrade (Agde), de Grasset (Pézenas-Saint-Thibéry), Dalichoux, baron de Sénegas (Béziers), de Montcalm (Montpellier), de Ginestous (Brissac), de Jacomet (Bessan). Cette richesse est le plus souvent foncière : en 1831 sur 870 légitimistes mentionnés sur les listes censitaires, 514 (59 %) sont exclusivement propriétaires.
  - 9 Delpech et Fulcran Caizergues, professeurs à la faculté de Médecine, Brondel de Roquevaire et Caizergues, conseillers à la cour royale.
  - 10 Tels Vissec, Teisserenc, Auguste Vallat, fabricants à Lodève.
  - 11 Gens de justice (notaires, avocats, magistrats) plus que médecins. En février 1833, 36 avocats de Montpellier protestent contre la détention illégale de la duchesse de Berry. Les avocats (tels Anduze ou Estor) constituent l'aile marchante du légitimisme. Plusieurs appartiennent à la rédaction des *Mélanges occitaniques*. Ils animent la Société de Défense Mutuelle organisée en août 1831 pour aider les condamnés politiques. Son audience est grande dans l'arrondissement de Montpellier où elle compte plus de 3 000 adhérents.
  - 12 Tels Guibal et Matet à Montpellier, et aussi Durand-Fajon, devenu baron.

familles aristocratiques en professant les m mes opinions qu'elles<sup>13</sup> » ? Ces sentiments, marqu s sur le plan mat riel par l'acquisition de domaines fonciers, ont jou  sans nul doute dans une ville comme Montpellier o  le d sir secret de tout bourgeois est d' tre admis dans le cercle ferm  des vieilles familles de l'aristocratie. Mais il faut aussi tenir compte de l'atmosph re g n rale :   Montpellier, entre une noblesse puissante et un peuple ardemment carliste, il y a comme une contagion   laquelle il est difficile de rester insensible. L'int gration   la soci t  montpelli raine passe par l'adh sion aux opinions l gitimistes<sup>14</sup>. Ajoutons   cela les conflits d'int r t qui opposent ici les maisons de commerce « catholiques » au n goce protestant<sup>15</sup>. Le peuple, dans la mesure o  il est soumis   l'influence du clerg  et des grands notables — souvent par le relais de ces institutions de patronage et de charit  que sont les confr ries de P nitents — est, et restera longtemps, le plus fid le soutien de la monarchie traditionnelle, cela de l'aveu m me des repr sentants du pouvoir<sup>16</sup>. En son sein cependant et insensiblement l'influence des id es r publicaines va progresser : elle est perceptible dans l'arrondissement de B ziers d s 1832<sup>17</sup>. Ceci nous conduit   l' tude des facteurs de l' volution de l'opinion publique entre 1830 et 1848.

Le pouvoir apr s s' tre appuy  un moment sur la gauche, va s'efforcer d'obtenir le ralliement des l gitimistes mod r s, gros propri taires et

---

13 Peu   peu p n trent ainsi dans la haute soci t  les Despous, puis d'Espous, receveur g n ral sous la Restauration, Lunaret (puis de Lunaret), conseiller   la Cour Royale ; Bouschet (plus tard B. de Bernard), propri taire   Montpellier ; Andoque   Cruzy, plus tard d'Andoque de S ri ges ; Duffours pr sident du Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance de Montpellier, plus tard Duffours de la Vern de etc.

14 Caract ristique est l' volution des fonctionnaires venant d'autres r gions de France. On pourrait citer de nombreux exemples allant du premier Empire   la troisi me R publique : administrateurs, magistrats, professeurs de facult ,  v ques : un M<sup>sr</sup> Fournier finit par  pouser les sentiments des catholiques de la ville  piscopale. Inversement un M<sup>sr</sup> Thibault est mis au ban de la soci t  pour avoir conserv  des opinions politiques oppos es.

15 On peut faire les m mes observations   N mes, Lunel, Castres, Montauban. Le ralliement des n gociants et fabricants d'origine catholique est plus facile l  o  ils sont les seuls   diriger les affaires ; mais il n'est cependant pas g n ral. Andr -Jean Tudesq dans *Les grands notables en France 1840-1849 :  tude historique d'une psychologie sociale*, 2 vol. Paris, 1964, p. 154, remarque que « les entraves apport es par la majorit  du Conseil Municipal (de Montpellier)   la bonne gestion d'une municipalit  nomm e par le gouvernement avec des membres de la minorit , ont leur responsabilit  dans le d clin  conomique de la cit  ».

16 Le 11 juillet 1842 le procureur g n ral note « dans la classe du peuple proprement dite, il y a du calme, mais pas de d vouement. Au jour d'une commotion politique, on y rencontrerait hostilit  ». Cette analyse s'applique   Montpellier.

17 Arrondissement, dit le Pr fet, « qui exige une surveillance active : les carlistes trouvent pour auxiliaires les pr tres, les r publicains annoncent la r publique ».

fabricants. En avril 1833 le préfet Achille Bégé, se désolidarise de l'opposition de gauche. Les légitimistes n'ont-ils pas été affaiblis par l'épuration qui a suivi la Révolution de Juillet 1830 ? Ils ont perdu l'autorité administrative : préfecture, sous-préfecture<sup>18</sup>, rectorat<sup>19</sup>, mais aussi un grand nombre de postes subalternes<sup>20</sup> ; les municipalités ont été renouvelées<sup>21</sup> ; le Conseil Général et la députation ont changé eux aussi de visage<sup>22</sup>. Ils se contentent au début d'une agitation brouillonne, surtout verbale. Les thèmes à exploiter ne manquent pas au lendemain de Juillet 1830. Le principal — et de loin le plus important — est la défense de la religion menacée. Menacée par l'hostilité que suscite en divers endroits — et particulièrement à Nîmes — les processions et les croix de mission symboles de la religion triomphante et de l'alliance de l'autel avec le ci-devant trône<sup>23</sup>. Le peuple de Montpellier, écrit le préfet en octobre 1830 — va tous les soirs s'agenouiller et prier au pied des deux croix de mission. « Je suis allé hier à Montpellier, confie Emmanuel d'Alzon à l'un de ses amis le 13 octobre 1830, tout y est dans la désolation. Les femmes pleurent, les hommes déclarent qu'ils veulent la croix ou la mort. On a fait signifier aux autorités que 1 500 personnes avaient porté la croix de la mission et que 6 000 se disposaient à la défendre ; 4 000 personnes montent la garde de nuit. Il paraît que l'enlèvement doit avoir lieu samedi prochain... à Lunel les paysans vont tous à la messe, se confessent et fondent leurs cuillers et fourchettes pour en faire des balles ». À Nîmes le transfert ne put être évité et le ministre des Cultes fit pression sur l'évêque de Montpellier — très hésitant — pour qu'il

18 Les sous-préfets de Béziers (marquis Arnaud Brunet de Villeneuve), de Lodève (Saint-Félix-d'Amoreux), de Saint-Pons (Justin de Bonne) ont été révoqués.

19 Démission du recteur Victor de Bonald.

20 Comparaison des annuaires de 1830 et 1831 : 30 nouveaux percepteurs des contributions directes sur 80 : 31 juges sur 36.

21 Arrondissement de Montpellier : 81 maires remplacés sur 115  
     Béziers : 53 maires remplacés sur 88  
     Lodève : 54 maires remplacés sur 75  
     St Pons : 27 maires remplacés sur 34

à Montpellier le riche manufacturier Zoé Granier remplace le marquis de Dax d'Axat. Il sera député et plusieurs fois président du conseil général.

22 La bourgeoisie des affaires et des professions libérales s'installe au conseil général. Les députés élus en Juillet 1831 sont tous des bourgeois : Jean-Pons Viennet, Henri Reboul-Coste (ex-capitaine d'artillerie), Marcel Vidal (juge de paix à Olonzac), Jean Renouvier (bourgeoisie libérale de Montpellier), Oedipe Haguenot, propriétaire à Pézenas.

23 Le 7 octobre 1830 un article du *Journal des Débats* avait propagé l'inquiétude. Il y était question de l'intention qu'aurait le gouvernement de faire disparaître les croix de toutes les places publiques. « Le parti hostile » s'en empare... une telle mesure produirait un très fâcheux effet » (Fumeron d'Ardeuil, préfet, au ministre des Cultes, 14 octobre 1830, Arch. nat., F19 5561).

acceptât la translation à l'intérieur des églises<sup>24</sup>. Mais Mgr Fournier fortifié par la résolution de son entourage<sup>25</sup> répondit qu'« il préférerait mille fois la mort plutôt que de concourir à un pareil outrage<sup>26</sup> ». Le préfet de son côté, réitérait son opposition à une mesure que les notables protestants n'approuvaient pas non plus<sup>27</sup>. Tel n'était pas le sentiment du général Solignac, commandant la IX<sup>e</sup> division, très hostile au clergé et accusant les carlistes d'être les auteurs de la dégradation de deux croix à l'extérieur de la ville, incident qui avait provoqué des désordres à Montpellier les 12 et 13 mars<sup>28</sup>.

Les croix furent respectées<sup>29</sup> mais les processions supprimées momentanément, ce qui contribua à renforcer la cohésion des catholiques et leur alliance étroite avec les carlistes<sup>30</sup>. À Béziers où la même mesure visant les processions avait été prise, c'est l'épidémie de choléra qui fait revenir la municipalité sur sa décision<sup>31</sup>.

Autres thèmes exploités soit par les légitimistes seuls, soit aussi par l'opposition de gauche : le poids des impôts indirects, la Pologne abandonnée à son sort — l'accueil fait aux officiers et soldats polonais réfugiés comme celui réservé plus tard aux carlistes espagnols procède

24 Lettre du 22 mars 1831, Arch. nat., F<sup>9</sup> 5561.

25 Selon Emmanuel d'Alzon, Mgr Fournier aurait d'abord consenti à l'enlèvement des croix qu'il voulait aller faire abattre en procession. Un prêtre lui aurait alors déclaré que « s'il se dégradait à ce point, il perdrait la considération de toute la ville » (Lavagnac, le 13 oct. 1830).

26 Fournier au ministre des Cultes, 26 mars 1831, Arch. nat., F<sup>9</sup> 5561.

27 « Ils sont les premiers à demander qu'on ne touche pas aux croix. Ce sont des catholiques qui demandent l'enlèvement : meneurs du parti chaleureux, têtes exaltées et quelques étudiants en médecine » (29 mars 1831) Arch. nat., F<sup>9</sup> 5561.

28 2 avril 1831, Arch. nat., F<sup>9</sup> 5561.

29 D'une manière générale. Il y eut cependant des incidents :

— en avril 1831 à Saint-Gervais des rassemblements de Carlistes « poussant des cris affreux contre les libéraux et répétant « la croix ou la mort », un agitateur ayant été arrêté, « toute la populace se porte sur la mairie... le maire, par prudence, le relaxe... l'esprit public est très mauvais dans ce canton ». Arch. nat., F<sup>7</sup> 6780.

— à Villeneuve-lès-Maguelone « un imprudent étudiant en médecine renverse une croix » : les gendarmes l'arrête (mai 1832), Arch. nat., F<sup>7</sup> 4017.

30 Cf. lettre anonyme circulant à Montpellier et prenant vivement à partie le maire Granier « Nous invitons nos compatriotes à se souvenir... », Arch. nat., F<sup>7</sup> 6780.

31 Et les *Mélanges occitaniques* ironisent « Enfin, grâce au choléra, voilà notre administration disposée à la réconciliation avec Dieu ; la procession a eu lieu sans trouble, mais sans tout l'apparat qu'on lui donnait autrefois. On a remarqué le peu d'usage de notre sous-préfet, qui est resté constamment couvert devant le Saint-Sacrement », 9 avril 1832, v, p. 300. L'exploitation du thème du choléra vis-à-vis des masses crédules échoue, Arch. nat., F<sup>7</sup> 4017.

en partie du même esprit d'opposition au régime — la conscription<sup>32</sup>, les « mécaniques » qui viennent enlever du travail à l'ouvrier<sup>33</sup>.

Mais de 1834 à 1843 les deux oppositions sont privées de toute expression publique au moyen de la presse locale<sup>34</sup>. Si les élections municipales de 1833 sont un succès pour les légitimistes — à Montpellier ils ont 21 élus contre 15 constitutionnels dont les deux tiers de la tendance du Mouvement — la situation est renversée dès l'année suivante. L'agitation lors de l'équipée de la duchesse de Berry paraît avoir marqué l'apogée du mouvement. Jouent en faveur du régime le monopole local de l'information — *Courrier de l'Hérault* puis *Courrier du Midi* — et plus encore la prospérité économique, au moins jusqu'en 1840. Jouent en faveur de l'opposition, mais cette fois-ci de gauche, le mécontentement des ouvriers du textile, l'agitation parmi les prolétaires ruraux. La prospérité économique détache de l'opposition les légitimistes les plus modérés que l'administration cherche à attirer par exemple dans les arrondissements de Béziers ou de Saint-Pons. Face à une situation électorale de plus en plus difficile, grande est la tentation de pratiquer la politique du pire, l'alliance avec les républicains. Les premiers essais de rapprochement ont lieu en 1837, pour les élections législatives. C'est alors un échec complet<sup>35</sup>. En mai 1839, de Larcy est élu avec 3 voix de majorité — 299 contre 193 au gouvernemental Viger — et c'est le candidat de l'opposition démocratique, l'avocat Charamaule qui est élu à Lodève. Mais les quatre autres députés sont orléanistes. La crise diplomatique de 1840 va permettre de combattre de façon plus efficace.

32 Avril 1831, attroupement de retardataires sur le territoire de Saint-Bauzille de Putois ; février 1832, quinze paysans favorisent l'évasion d'un retardataire près de La Salvetat ; même incident à Saint-Guilhem le 11 mars. En avril 1832, 150 personnes enlèvent un retardataire à Rosis, Arch. nat. F<sup>7</sup> 6780. Des manifestants défendent des insoumis à Loupian en 1835 Arch. nat., F<sup>7</sup> 4017.

33 En 1832, « grande agitation à Bédarieux : les ouvriers poussés par les carlistes voulaient incendier les mécaniques », Arch. nat., F<sup>7</sup> 4017. Le rapport ne dit pas si les patrons étaient protestants et orléanistes.

34 Reste la ressource d'un abonnement aux journaux publiés ailleurs : pour les légitimistes, la *Gazette du Languedoc* à Toulouse, la *Gazette du Bas-Languedoc* à Nîmes ; la *Gazette de France* et la *Quotidienne* qui ne comptent, hors la ville de Montpellier, que 135 abonnés dans le département, selon une enquête préfectorale de 1836.

35 Il est intéressant de noter les désistements réciproques qui traduisent l'appréciation qui était faite du rapport des forces : les républicains votent pour les légitimistes à Montpellier — extra-muros (de Larcy) et Pézenas (de Jacomet) — Ils bénéficient des voix carlistes de Béziers (Flourens) et à Lodève. Il n'y a pas d'alliance ni à Montpellier où le maire Granier l'emporte avec l'appoint des légitimistes modérés, ni à Saint-Pons où les carlistes — peu influents — donnent leur voix à Azaïs, légitimiste rallié. Sur les mœurs électorales en régime censitaire, cf. *Journal de Viennet*. À Béziers, Viennet ne voit dans ceux qui s'opposent à sa candidature qu'un « pêle-mêle d'ingrats et de mécontents ».



Les jeunes légitimistes adoptent une attitude nouvelle : forts de l'appui escompté des classes populaires, ils réclament le suffrage presque universel, et leur jugement face à la légende napoléonienne évolue. La coalition carlo-républicaine fait élire trois candidats en 1842, bénéficiant du mécontentement que provoque la mévente des spiritueux dont les cours se sont effondrés<sup>36</sup>. Mais cette victoire reste sans lendemains durables et ceci montre que le degré des convictions de nombreux électeurs est faible. Malgré l'appoint que constitue une presse — la même année voit la parution du légitimiste *Écho du Midi* et de *l'Indépendant* de tendance républicaine — les oppositions ne parviennent pas à faire réélire un seul de leurs candidats en 1846 : l'évêque, vivement pris à partie par *l'Écho du Midi*, a certes donné des conseils de neutralité politique à son clergé, mais seule une minorité de prêtres entend la voix du premier pasteur et les carlistes exploitent la querelle sur la liberté de l'enseignement. La manipulation des listes électorales explique-t-elle alors un pareil effondrement ? En fait, ce sont à nouveau des raisons économiques qui rendent compte du succès des candidats ministériels : les premiers mois de 1846 correspondent à une grande prospérité, le cours des spiritueux atteint une cote inégalée et l'on parle aussi beaucoup de chemins de fer : à Pézenas l'idée dominante est que seul un député ministériel peut obtenir le tracé désiré pour le chemin de fer, « cette fureur du railway passée, l'opinion royaliste se reformera d'elle-même. Telle est notre triste situation<sup>37</sup> ». « Désormais, peut-on lire dans *l'Écho du Midi* le 5 août 1846, le seul cri des populations doit être la réforme ». Ainsi les légitimistes tirent la leçon du verdict que leur donnait le suffrage censitaire. Ils pensent avoir conservé une plus grande audience auprès du peuple. Par ailleurs, ils subissent l'influence de la politique réformatrice et libérale du nouveau pape Pie IX ; ils se proclament donc champions de la liberté, demandent le suffrage universel et, pour résoudre la crise économique de 1847, crise qui a pour conséquence dans

36 Sont élus : de Larcy, de Grasset à Pézenas et Floret candidat de la gauche démocratique, un modéré, ami de M<sup>r</sup> Thibault, qui bat à Saint-Pons, avec l'appui du clergé, le gouvernemental Azaïs. En 1842, le conseil général ne compte cependant que 7 légitimistes dont un seul, le vicomte de Raynaud élu à La Salvetat, est considéré comme « endurci » par le préfet. Quant à l'opposition démocratique elle n'a de force que dans quelques conseils municipaux (1843) : Clermont — où les républicains sont majoritaires depuis 1834 — Marseillan (10 sièges sur 31), Lodève (7 sur 34), Béziers (6 sur 33), Pézenas (8 sur 31).

37 Lettre du marquis de Grasset à Berryer le 24 juin 1846. « Toute candidature d'opposition est impossible ici... je suis convaincu que je n'obtiendrais qu'un concours glacé... et suis résolu à ne pas affronter un échec ». Arch. nat., 223 AP Fonds Berryer - 10 - correspondance par département (élections Hérault 1846-49).

l'Hérault, la cherté des grains et la mévente des vins, ils préconisent le libre-échange — qui correspond à leurs options fondamentales de propriétaires fonciers se tournant de plus en plus vers la vigne et dédaignant les activités industrielles. Les légitimistes veulent donc s'appuyer sur le peuple, un peuple qu'ils proclament non encore perverti. Si l'alliance électorale carlo-républicaine est rompue le 25 février 1848 lors d'une élection partielle à Montpellier, et alors que commencent à arriver les nouvelles de Paris, elle l'est du fait des républicains, qui, dès 1844, avaient clairement indiqué les limites qu'ils donnaient à leur alliance électorale : « Il n'y a, il ne peut y avoir entre nous et les partisans du droit divin qu'une communauté d'action, et non une communauté de tendances... entre eux et nous, toute fusion est impossible<sup>38</sup>. » Cette alliance avait contribué à rapprocher les légitimistes modérés des orléanistes. Bientôt la crise politique et sociale de 1848 allait souder ces diverses tendances dans le grand parti de l'Ordre.

Quant à la propagande républicaine après avoir été très active dans les premières années de la Monarchie de Juillet<sup>39</sup>, elle entre dans la clandestinité après 1834 et, malgré le rôle joué par des réfugiés politiques italiens et espagnols, le parti ne remporte pas de gros succès parmi les électeurs. Mais l'essor des conflits sociaux à partir de 1835 lui assure un fertile champ d'action. Il faut attendre les élections au suffrage universel pour prendre conscience de l'ampleur du mouvement et de l'étendue de son implantation.

---

38 *L'Indépendant*, 11 mars 1844, p. 486.

39 En 1833, des étudiants en médecine vont parler à Lodève, Clermont, Paulhan, Aspiran. Des banquets sont organisés. Une grande agitation a lieu au printemps 1834 (Béziers, Paulhan, Aspiran, Nébian, Clermont, Gigean, Poussan, Sète, Montpellier).



# La résistance à l'insurrection de décembre 1851 dans le Gard Des acteurs en mal d'efficacité

Raymond HUARD  
(Université Montpellier III)

L'insurrection provinciale de décembre 1851 contre le coup d'État louis-napoléonien est désormais beaucoup mieux connue. Depuis les travaux devenus classiques d'E. Tenot, P. Vigier M. Agulhon et Ted Margadant, pour ne citer que les principaux, de très nombreuses études ont éclairé les motivations des insurgés, les circonstances qui ont facilité leur mise en mouvement et le déroulement de l'insurrection elle-même<sup>1</sup>. On a plus rarement cherché à saisir les formes très diversifiées de résistance à l'insurrection : nous entendons par là non seulement la résistance armée qui fut le fait des unités dépêchées sur le terrain, dans le Basses-Alpes, la Drôme, ou le Var, ou même celle des forces assurant par tradition le maintien de l'ordre, la gendarmerie, la police, voire les

---

1 Parmi les travaux plus récents, consacrés tout ou partiellement au coup d'État de 1851 en province, on citera Peter McPhee, *Les semailles de la République dans les Pyrénées-Orientales 1848-1852*, Publications de l'Olivier, Perpignan, 1995, 507 p. ; Roger Pierre, *Ah quand viendra la belle. Résistants et insurgés de la Drôme, 1848-1851*, Valence, 1981 ; l'ouvrage collectif préparé par l'Association 1851-2001, *Provence 1851, Une insurrection pour la République*, Gap, 2000, 240 p. ainsi que les articles de P. Merlin, Le coup d'État du 2 décembre 1851 dans le Jura, *Travaux de la société d'émulation du Jura*, 1994, p. 155-182 ; Jean Raffanel, Le mouvement républicain dans les campagnes audoises sous la Seconde République février 1848-décembre 1851, dans *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, t. XCVIII, 1998, p. 135-141 ; les contributions de J. Sagnes, J. C. Richard, C. Marquié et Jean Raffanel, M. Leulliez, dans *De la Révolution au coup d'État, 1848-1851, les répercussions des événements parisiens entre Alpes et Pyrénées*, Montpellier, Université Paul-Valéry, 1999, 274 p.

compagnies de sapeurs-pompiers, mais plus largement encore la résistance du corps social qui se manifesta sous diverses formes par le biais des élus municipaux, des fonctionnaires, des notables et hommes d'Église. Au-delà même de cette dernière, nous voudrions évoquer, au risque de paraître iconoclaste, la résistance qui se manifesta au sein même du camp républicain et qui contribua à diminuer l'ampleur de l'insurrection sans qu'on puisse la rendre responsable de son échec.

Notre champ d'étude se de façon principale le département du Gard. Et ce choix ne résulte pas seulement du fait que nous avons plus longuement étudié ailleurs l'histoire de ce département<sup>2</sup>. Ce qui nous a frappé, c'est que dans le Gard, l'insurrection a pu se déployer dans une liberté apparente à peu près totale. Venus de différentes parties du département, la région alésienne et la Gardonnenque, les Basses-Cévennes (région de Sauve et de Quissac), la Vauvage et la plaine du Vistre et pour une part beaucoup plus faible de l'Est rhodanien, des contingents insurgés tentèrent de converger vers Nîmes dans la nuit du 5 décembre et parvinrent jusqu'à quelques kilomètres de la ville. Les chefs républicains eux-mêmes mirent fin au mouvement sans qu'aucun affrontement sérieux se produise avec les forces de l'ordre. C'est justement dans ces circonstances marquées par une intervention plutôt dissuasive que matérielle de ces dernières, que l'on peut mieux percevoir la résistance du corps social et même d'une fraction des républicains à cette initiative insurrectionnelle.

## 1. LA CONJONCTURE GARDOISE DU COUP D'ÉTAT

Rappelons d'abord rapidement les faits<sup>3</sup>. Le coup d'État fut connu à Nîmes dans la journée du mercredi 3 décembre. Les principaux leaders républicains se mobilisèrent dès le même jour et une commission de résistance fut nommée par les démocrates réunis dans un club nîmois. Elle envoya un appel aux armes dans les différents secteurs du département. Les militants des principaux bourgs, en particulier Alès, relayèrent cet appel auprès des villageois venus spontanément s'informer à la ville. Après de nouvelles réunions du comité insurrectionnel nîmois,

---

2 Nous renvoyons sur ce point à notre thèse, *Le parti républicain et l'opinion républicaine dans le Gard de 1848 à 1881*, Université de Paris IV, 1977, 5 vol. Edition abrégée dans *La préhistoire des partis. Le Mouvement républicain en Bas-Languedoc 1848-1881*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques, 1982.

3 Pour une vue d'ensemble des conséquences du coup d'État dans le Gard, voir notre thèse vol II, chapitre VIII, p. 537-575

l'ordre d'insurrection fut confirmé dans la journée du 5. Il s'agissait de rassembler tous les contingents insurgés en quatre points tout proches de Nîmes le 6 au petit matin afin de s'emparer de la ville. On se souviendra que le coup d'État — dont il était question depuis plusieurs mois déjà — ne fut pas vraiment une surprise, et qu'une partie des républicains était déjà disposée, moralement au moins, à s'y opposer par la force. De même le plan d'action général qui visait avant tout à s'emparer des chefs-lieux, semble correspondre à un mot d'ordre élaboré avant le coup d'État et ne prêta donc pas à discussion.

La géographie politique du département et la géographie tout court ainsi que l'histoire récente du mouvement républicain dans le Gard pouvaient laisser prévoir celle de l'insurrection. Il était probable que les zones « patriotes » de tradition protestante, travaillées par la propagande républicaine et les sociétés secrètes, c'est-à-dire les basses Cévennes (région de Sauve et de Quissac), la Gardonnenque ainsi que les villages protestants de la plaine (Saint-Laurent d'Aigouze, Aigues-Vives) et de la Vaunage, seraient réceptifs au mouvement. La contribution de l'Est du département était plus problématique, d'abord parce qu'une partie de celui-ci, très excentrée (région de Bagnols et de Pont Saint-Esprit) se trouvait trop éloignée de Nîmes, pour que des contingents puissent facilement s'y rendre. Même dans d'autres bourgs plus proches, comme Villeneuve-lès-Avignon, les républicains pouvaient être tentés d'aller prêter main-forte à leurs voisins d'Avignon plutôt que de se rendre à Nîmes. Cette zone Nord-Est du Gard était en outre dominée par les légitimistes à l'exception de quelques bourgs comme Roquemaure, Montfrin ou Lussan. Enfin c'est dans cette même région du département que la répression antérieure au coup d'État avait sévi le plus durement avec l'arrestation en octobre 1850 à l'occasion du complot de Lyon de deux leaders montagnards actifs, Carle à Bagnols et Albert Ode à Uzès<sup>4</sup>. Dans l'extrême Ouest enfin (Le Vigan et ses environs) l'éloignement et une situation politique défavorable rendaient une action très improbable.

La conjoncture du coup d'État renfermait d'autre part une inconnue sur laquelle les républicains pouvaient spéculer : que feraient les légitimistes ? Le Conseil général du département, dominé par ces derniers, s'était à nouveau prononcé en 1851 pour une « révision totale et légale de la constitution<sup>5</sup> », c'est-à-dire pour la restauration de la monarchie, et

---

4 Voir sur ce point notre article, « Correspondances de militants, A. Ode et ses frères », dans *Annales historiques de la Révolution française*, octobre-décembre 1975, p. 584-602.

5 *Le Courrier du Gard*, 8 septembre 1851.

non pas pour un aménagement limité permettant la prolongation des pouvoirs de Louis Napoléon. En outre les députés légitimistes du Gard, Béchard, Chapot, De Larcy, De Surville, Roux-Carbonnell avaient été arrêtés à l'occasion de la tentative de résistance parlementaire à la mairie du X<sup>e</sup> arrondissement<sup>6</sup>. Certains républicains nourrirent l'espoir d'entraîner les légitimistes dans la résistance en renouvelant ainsi l'union des oppositions qui avait existé à la fin de la monarchie de Juillet. En revanche, ils ne pouvaient compter sur les orléanistes, déjà à moitié ralliés à Louis-Napoléon. Le jour même du coup d'État, le 2 décembre 1851, leur organe, le *Courrier du Gard*, anticipant sur l'événement, écrivait en parlant du président : « nous avons reconnu le pouvoir à ses indélébiles caractères et béni la Providence qui, dans sa miséricorde, nous l'a donné. C'était l'aboutissement d'un ralliement qui s'annonçait depuis plusieurs mois.

## 2. LA RÉSISTANCE À L'INSURRECTION : LES AUTORITÉS DÉPARTEMENTALES ET LOCALES

### A) les autorités départementales, une présence très faible

L'initiative insurrectionnelle fut, il faut le rappeler, une surprise totale pour les autorités du département comme pour le gouvernement. Le juge de paix de Saint-Ambroix en témoigne sans fard : « rien ne pouvait faire présumer une pareille prise d'armes<sup>7</sup> ». C'est d'autant plus étonnant que des bruits périodiques d'insurrection avaient couru dans les mois précédents. Peut-être ces bruits, en se révélant sans fondement, avaient-ils rendu l'insurrection moins crédible. Les autorités qui estimaient le dynamisme des démocrates à partir de leur activité publique, en net recul en 1851, avaient sous-estimé la propagation souterraine des sociétés secrètes comme la Nouvelle Montagne, qui fut l'appareil nerveux de l'insurrection. Le 18 avril 1851, le *Courrier du Gard*, contestant les avertissements du publiciste Romieu (« J'annonce la Jacquerie<sup>8</sup> ») avait affirmé : « jamais les villages n'ont pris l'initiative d'aucune révolution ».

Les préfets et sous-préfets firent peu de choses au moment du coup d'État, en partie pour des raisons indépendantes de leur volonté. Le 2 décembre, le préfet du Gard, Lagarde, venait d'être nommé dans le

6 E. Tenot, *La Province en décembre 1851(...)*, Paris, 1868, p. 63.

7 Rapport du juge de paix de Saint-Ambroix, 16 décembre 1851, Arch. dép. Gard, 3U5/1.

8 A. Romieu, *Le spectre rouge de 1852*, Paris, Ledoyen, 1851, p. 12.

Gers (où il dut d'ailleurs affronter les insurgés républicains<sup>9</sup>). Son successeur, Bourdon qui venait de la Corrèze, n'était pas encore arrivé. L'intérim préfectoral fut donc assuré par un conseiller de préfecture, Baragnon. Celui-ci, de sympathies légitimistes, se contenta de lancer un appel au respect de l'ordre sans s'engager sur le fond : « Quelles que soient les conséquences de l'appel à la nation par le président de la République, nous avons tous un même devoir à remplir, celui de maintenir l'ordre public. [...] attendez avec calme l'issue d'une crise depuis longtemps prévue<sup>10</sup> » Des trois sous-préfets du Vigan, d'Uzès et d'Alès, le premier, de Castellane, était en instance de départ pour Brignoles<sup>11</sup>, le second, Ailhaud n'eut guère à agir puisque son arrondissement fut des plus calme. Quant au sous-préfet d'Alès, Chapelain, il avait la réputation d'être « une girouette politique<sup>12</sup> », ce qui n'était pas inutile en la circonstance. Il n'en fut pas moins le plus actif, mais curieusement ce ne fut pas dans la ville où il résidait et où l'insurrection put se préparer tranquillement. Appelé à Anduze où une petite émeute s'était produite à l'annonce du coup d'État, Chapelain s'y rendit avec une escorte de gendarmes, non sans quelques tribulations, et sa présence freina de façon significative, les départs dans la petite ville<sup>13</sup>. Au total, cependant, l'intervention des principaux responsables départementaux fut très faible.

### B) Les maires, un rôle décisif

Plus importantes étaient les mairies. M. Agulhon a écrit à juste titre que « l'insurrection s'est jouée dans les mairies<sup>14</sup> » puisque les communes furent le point de départ des insurgés, départ dont les préparatifs n'échappèrent pas à l'attention des maires, sollicités d'ailleurs de donner les armes de la garde nationale. Encore faut-il restituer la diversité, assez grande, des cas de figure.

À la veille de décembre 1851, l'écrasante majorité des municipalités du Gard était dominée, soit par les légitimistes, soit par les conservateurs. Les légitimistes dominaient des localités importantes, Nîmes, Alès,

9 J. Dagnan, *Le coup d'État et la répression dans le Gers*, Auch, 1929, p. 89-98.

10 Proclamation datée du 2 décembre, dans *Le Courrier du Gard*, 4 décembre 1851.

11 Témoignage du juge d'instruction du Vigan, de Giry, 6 décembre 1851. Arch. dép. Gard, série M. La série M ayant été reclassée depuis nos recherches, nous ne pouvons donner ici des références précises de dossier en ce qui concerne les sources empruntées à cette série.

12 Lettre du Comité électoral du peuple de Génolhac au commissaire du gouvernement dans le Gard, 2 avril 1848.

13 Témoignage de De Chapelain sous-préfet d'Alès, Arch. dép. Gard, 3 U 5/1.

14 M. Agulhon, *La République au village*, Paris, Plon, 1970, p. 452.



Uzès, Pont-Saint-Espirit. À Nîmes, toutefois, le maire étant paralytique, le pouvoir de fait était assuré par le premier adjoint Vidal, de même tendance, mais ruiné, et de ce fait, sans autorité morale. Même dans la zone « patriote » du Gard, les maires (à Saint-Hippolyte, à Anduze par exemple) étaient les plus souvent des conservateurs modérés. Dans les cantons, les républicains avaient été éliminés depuis 1850 de presque toutes les mairies importantes, soit que la municipalité fût passée aux conservateurs à la suite d'une élection partielle (Beucaire, Villeneuve-lès-Avignon), soit que les maires aient été révoqués (Saint-Jean-du-Gard) soit qu'ils aient démissionné en signe de protestation (en particulier contre le désarmement de la garde nationale). En 1851, une petite fronde avait opposé les municipalités républicaines au pouvoir et elle s'était traduite par une vague de suspensions, de révocations et de démissions (tableau I). Les républicains avaient ainsi perdu les principaux appuis qu'ils possédaient dans les municipalités, à Saint-Jean-du-Gard, Vauvert, Lédignan. À l'exception de Quissac, petite ville des basses Cévennes, que dirigeait un notable républicain Conduzorgues-Lairolles, qui avait accédé à la mairie en 1850 à l'occasion d'une élection partielle, les républicains ne restaient à la tête que de municipalités de petits villages. Ceci explique qu'à la différence d'autres départements comme les Basses-Alpes, très peu de maires du Gard participèrent à l'insurrection<sup>15</sup>.

**Tableau I**  
Suspensions révocations et démissions de maires ou d'adjoints en 1851  
(M = maire, A = Adjoints)

Suspensions	Révocations	Démissions
Mars : Fons (M)	avril : Méjannes (M)	janvier : Montfrin (M, A)
Mars : Parignargues (M)	juin : Saint Jean-du-Gard (M)	février : Lédignan (M)
Mars : Saint-Jean-du-Gard (M)	août : Aigremont (A)	avril : Gallargues (M)
Mars : Aigremont (M)	août : Lézan (A)	mai : Euzet (M)
Mai : Codognan (M)		juillet : Vauvert (M,A)
Mai : Parignargues (A)		septembre : Crespian (M)
Juin : Vauvert (M)		octobre : Lecques (M)
Juin : Ribaute (M)		date incon : Aigues-Vives (A)

<sup>15</sup> Citons notamment ceux de Quissac et de Crespian et quelques adjoints dont celui de Cassagnoles.

Face à celle-ci, l'examen des cas de figure locaux révèle cependant une assez grande variété de comportements. Certains maires, très rares d'ailleurs, choisirent des mesures préventives. Ainsi le maire de Beaucaire fit arrêter les deux principaux leaders républicains de sa commune, Tavernel fils et Bonnefoi, les garda à la mairie, et il ferma la société démocratique dite de Saint-Laurent, ce qui bloqua presque totalement le mouvement à Beaucaire<sup>16</sup>.

Dans les zones industrielles du Nord du département, la crainte d'un soulèvement ouvrier suscita une intervention rapide et énergique des chefs d'entreprises et maires, très souvent confondus dans la même personne. Fort opportunément pour eux, les préparatifs de l'insurrection coïncidaient avec le 4 décembre, la fête de la Sainte-Barbe, fête des mineurs, à la fois officielle et populaire, seule véritable période de détente dans les régions minières. Les directeurs de compagnies pouvaient compter sur la diversion que constituait la fête et profiter des rassemblements d'ouvriers qu'ils organisaient à cette occasion pour inciter ceux-ci au respect de l'ordre. Mais on pouvait aussi craindre le pire puisque le 5 décembre était jour chômé à la mine. Aussi, Beau, directeur de la compagnie de La Grand'Combe et maire de la commune prit des mesures préventives :

« Dès le matin du 4, il avait donné des armes aux ouvriers les plus sûrs, il avait organisé des corps de garde, à La Pise et à La Grand-Combe, à Trescol et à Champclauson, avec un service régulier de patrouilles, de façon à être prêt à tout événement.

Le 5 décembre, lorsque des bandes de démagogues du voisinage et notamment de Branoux ont marché sur Nîmes, ces patrouilles, ces corps de garde, cette *milice ouvrière* enfin, organisée tout entière par les soins de M. Beau, les ont empêchés de venir embaucher les ouvriers de La Grand-Combe : pendant trois jours et trois nuits, M. Beau est resté au milieu de ses ouvriers armés, relevant leur courage, maintenant leur bon esprit, exerçant dans toutes les nombreuses dépendances de La Grand-Combe, une surveillance rigoureuse et absolue<sup>17</sup> ».

Ce style d'intervention propre aux compagnies minières qui dominaient le pouvoir municipal fut aussi celui qu'employa Veau de Robiac, maire de Bessèges. Sûr des mineurs, celui-ci n'eut quelques difficultés que de la part des forgerons, traditionnellement plus indépendants<sup>18</sup>.

16 Lettre du maire de Beaucaire au préfet, 9 décembre 1851.

17 Lettre de l'ingénieur des mines Dupont au préfet, 21 décembre 1851.

18 Lettre de Veau, maire de Robiac, 3 décembre 1851, Arch. dép. Gard, 3 U 5/1.

L'effet de cette prise en main, c'est que seule une poignée de mineurs participa à l'insurrection.

Moins déterminés que les précédents, la plupart des maires attendirent qu'une perspective d'insurrection se dessine dans leur commune pour agir. Ils pouvaient intervenir de deux manières, soit tenter de peser sur la décision de participer à l'insurrection au moment où elle serait prise, soit s'efforcer de la contrecarrer au moment même du départ. Les deux attitudes sont perceptibles. À Saint-Hippolyte, petite ville ouvrière, le maire Durand de Granier, aidé par quelques notables (et sans doute encore bien plus par la présence dans sa commune d'une petite garnison) réussit à détourner les démocrates de s'insurger<sup>19</sup>. Même attitude des maires d'Aubussargues et de Calvisson, village situé dans la Vauvage non loin de Nîmes. Certains invoquèrent la trop grande incertitude de la situation politique comme le maire de Lédignan : « Le gouvernement étant pour ainsi dire en dissolution, il est prudent de ne point trop agir<sup>20</sup> ». Contesté par un adjoint, il ne réussit tout de même pas à empêcher les départs.

En revanche quand les maires laissèrent les démocrates préparer l'insurrection, mais n'essayèrent qu'au dernier moment de les arrêter ou au moins de les empêcher de prendre les fusils de la garde nationale rassemblés à la mairie, ils échouèrent presque toujours, comme à Sauzet, Ribaute-les-Tavernes, Mialet, Saint-Mamert ou Vergèze, surtout s'ils n'avaient pas l'appui d'une force armée. Mettons à part enfin le cas particulier du maire de La Calmette, village situé sur la route d'Alès à Nîmes et qui devait donc être obligatoirement traversé par la colonne insurgée de la Gardonnenque. Dans ce village d'opinion modérée où la population ne sympathisait pas avec l'insurrection, l'annonce de l'arrivée en pleine nuit de quelques milliers d'hommes armés suscita une frayeur compréhensible. Le maire eut donc la tâche de négocier avec les insurgés le libre passage dans la commune sous condition qu'aucune vexation n'aurait lieu contre la population ou les biens. Il y réussit d'autant mieux que les insurgés avaient reçu consigne de ne pas livrer bataille sur le parcours. Le passage s'opéra donc sans incident. Bien qu'on ne puisse parler ici de résistance à l'insurrection, le maire fit tout

---

19 Témoignage du commissaire de police de Saint-Hippolyte, Arch. dép. Gard, série M, insurgés de 1851, dossier Fermaud.

20 Témoignage de Mendre, brigadier de gendarmerie, Lédignan, 2 janvier 1852, Arch. dép. Gard, 3 U 5/1.

de même valoir son intervention et se justifia d'avance en envoyant un messenger prévenir les autorités nîmoises de l'arrivée des insurgés<sup>21</sup>.

### C) Les forces armées, troupe, gendarmerie, garde nationale : une intervention surtout dissuasive

Le Gard abritait plusieurs garnisons, plus ou moins importantes. La principale était celle de Nîmes, ce qui s'expliquait par l'histoire agitée de la ville et la présence d'une importante population ouvrière, jugée potentiellement rebelle. Pour des raisons à peu près identiques, Alès avait sa garnison. Au moment du coup d'État, les forces armées étaient aussi présentes de façon parfois temporaire, à Saint-Hippolyte-du-Fort (deux compagnies du 67<sup>e</sup> de ligne), à Uzès (le 6<sup>e</sup> de ligne) à Anduze (un régiment d'infanterie) et à Villeneuve-lès-Avignon. Le général Rostolan, commandant supérieur des 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> régions militaires, avait parcouru le Gard en octobre 1850, en s'attardant dans le bassin minier<sup>22</sup> et il était revenu à Nîmes à la fin de mai 1851<sup>23</sup>. S'il intervint de façon décisive à Montpellier en décembre 1851, son action dans le Gard paraît faible. Lorsque la troupe intervint au moment même du coup d'État, ou bien elle se mobilisa, à Nîmes par exemple, contre une attaque éventuelle qui ne vint pas, ou bien appelée en renfort sur un point du département, elle arriva trop tard. L'adjoint au maire de Lasalle, De Manoël, avait requis l'appui des soldats de Saint-Hippolyte, mais quand ceux-ci parvinrent à Lasalle, les insurgés étaient déjà partis pour Monoblet<sup>24</sup>. À Saint-Laurent-d'Aigouze où l'on avait dépêché 130 soldats de Lunel, ceux-ci parvinrent au bourg seulement après le départ des démocrates vers Nîmes<sup>25</sup>. Enfin à Quissac, tout à fait à la fin du soulèvement, quand les troupes de Saint-Hippolyte, alertées, arrivèrent, les républicains s'étaient déjà dispersés<sup>26</sup>.

Les gendarmes traversèrent l'insurrection de façon un peu plus agitée. Les points d'implantation de la gendarmerie étaient nombreux, mais les équipes de gendarmes ne regroupaient que quelques hommes, incapables de s'opposer à une foule de plusieurs centaines d'insurgés

21 Déclaration du maire de La Calmette, Viala, Arch. dép. Gard, 3 U 5/2.

22 *Le Courrier du Gard*, 24 octobre 1850.

23 Ordres du jour de la Garde nationale de Nîmes, Médiathèque Carré d'Art, Nîmes, manuscrit 705 p. 35.

24 Témoignage de Roumieu, maréchal des logis, 23 décembre 1851, Arch. dép. Gard, 3 U 5/3.

25 Lettre du commissaire de police de Saint-Laurent-d'Aigouze, 5 décembre 1851, Arch. dép. Gard, série M.

26 Témoignage d'Eugène Boissière, avocat, Arch. dép. Gard, 3 U 5/1.

armés. Les gendarmes, ou parfois les sapeurs-pompiers, gardèrent les mairies, parfois avec le concours des hommes d'ordre, à Saint-Ambroix et à Roquemaure par exemple<sup>27</sup>. À Vauvert et Saint-Laurent d'Aigouze, les maires leur confièrent la protection des fusils de la garde nationale<sup>28</sup>. Mais quand il y eut vraiment conflit avec les insurgés, ceux-ci eurent assez facilement le dessus : à Lédignan, les démocrates forcèrent la gendarmerie et neutralisèrent les gendarmes. Ceux qui étaient partis à Anduze porter le rapport sur les troubles de leur commune furent arrêtés et tenus quelque temps prisonniers<sup>29</sup>. Quand les républicains, ayant dû renoncer à leur projet sur Nîmes, décidèrent d'investir le petit bourg de Quissac, les 200 à 300 insurgés qui y parvinrent désarmèrent sans difficulté les quelques gendarmes du lieu.

Les gardes nationales étaient pour les républicains un enjeu beaucoup plus important et leur rôle à cette occasion procède d'une histoire assez complexe. Les gardes nationales avaient été organisées un peu partout dans le Gard après la révolution de février. Elles représentaient une force militaire appréciable, au moins 2500 hommes à Nîmes divisés en 8 bataillons d'infanterie, deux batteries d'artillerie, et une compagnie de cavalerie, trois cent cinquante gardes nationaux à Uzès, cent vingt à cent trente dans de petits bourgs comme Saint-Laurent-d'Aigouze dans la plaine et Clarensac dans la Vaunage. Depuis le printemps 1848, ces formations avaient connu des destinées diverses. À Nîmes où la garde restait fortement organisée sous la direction du colonel De Rochemore d'Aigremont, la discipline avait connu un fléchissement au début de 1850<sup>30</sup>, mais la venue du général Rostolan, en mai, avait donné un nouvel élan et, d'après le général lui-même, la garde nationale de Nîmes était « un corps digne de marcher à côté de nos beaux régiments<sup>31</sup> ». Ailleurs, les gardes avaient connu des fortunes diverses. En avril 1849, la garde nationale de Beaucaire fut dissoute à la suite d'incidents<sup>32</sup>. Au cours des années 1850 et 1851, le gouvernement ordonna le désarmement des gardes dans des localités jugées suspectes, de la Cévenne pro-

---

27 Rapport du juge de paix de Saint-Ambroix, 6 décembre 1851, Arch. dép. Gard, 3 U 5/1. Pour Roquemaure, témoignage du notaire Cure, Arch. dép. Gard, 4 U 5/26.

28 Lettre du commissaire de police de Saint-Laurent-d'Aigouze, 5 décembre 1851.

29 Témoignage de Ressay et Tourel, gendarmes à Lédignan, Arch. dép. Gard, 3 U 5/1.

30 Ordre du jour du 4 avril 1850, *op. cit.*, p. 32. Il dénonce le laisser aller des gardes qui ne font qu'une brève apparition à leur poste, sans uniforme et sans fusil, avec la complaisance de certains officiers.

31 Ordre du jour du 30 mai 1850, *op. cit.*, p. 35.

32 Voir la correspondance des autorités municipales avec le préfet, Arch. mun. Beaucaire 4 D 24.

testante (Lasalle), de la Gardonnenque (Saint-Jean-du-Gard, Lédignan, Gajan) de la plaine (Gallargues, Montfrin) ou de la garrigue (Saint-Mamert, Euzet). Cette mesure discriminatoire, appliquée en outre sans diplomatie, suscita de vives protestations dans les municipalités concernées. Enfin, en novembre 1851, le préfet avait demandé aux maires de récupérer les fusils des gardes nationaux pour les conserver à la mairie. Les tambours en revanche semblent être restés aux mains de leurs possesseurs, qui parfois, s'en servirent en décembre 1851 pour alerter leurs concitoyens. Au moment même du coup d'État, le comportement de la garde nationale refléta la diversité des situations locales : on pouvait être à peu près sûr que la garde nationale des villes les plus importantes se rangerait du côté de « l'ordre », même si la fidélité de certains bataillons restait douteuse. Le colonel commandant la Légion de Nîmes, de sympathies légitimistes, se montra très prudent à l'annonce du coup d'État : « Éloignons de nos murs toute apparence de conflits. Donnons toute notre énergie au repos de notre ville, traversons sans secousse le moment d'une crise plus assombrie que dangereuse<sup>33</sup>. » Il ajoutait cependant, après avoir lancé un appel à la vigilance : « quelque graves que soient, à la distance où nous sommes de Paris, les événements, ils ne le sont pas assez pour nécessiter une prise d'armes immédiate<sup>34</sup> » Manifestement, il ne s'attendait pas à un mouvement insurrectionnel. À Nîmes, les démocrates tentèrent d'entraîner à leurs côtés le commandant du 5<sup>e</sup> bataillon de la garde, celui des quartiers de la Fontaine et de la Bouquerie, quartiers protestants et patriotes<sup>35</sup>. Celui-ci refusa. Dès qu'on sut avec certitude que des contingents insurgés marchaient vers Nîmes, c'est-à-dire très tard, le 5 en fin d'après-midi, les forces armées et la garde nationale furent mises en état d'alerte et patrouillèrent en ville sans rencontrer de résistance de la part des démocrates trop peu nombreux et sans doute intimidés. Pourtant, pendant cette nuit décisive du 5 décembre, deux compagnies du 8<sup>e</sup> bataillon (la 5<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup>) firent défection ainsi que la compagnie de cavalerie<sup>36</sup>. Le coup d'État avait donc bien créé une petite scission dans la garde. Dans les petites communes, les insurgés gardes nationaux essayèrent naturellement de récupérer leurs fusils, entreposés à la mairie et ils y réussirent presque toujours malgré l'opposition des maires (dont nous reparlerons) : il était trop facile de briser la porte ou la fenêtre de la mairie pour accéder au

---

33 Ordre du jour du 3 décembre 1851, *op. cit.* p. 42.

34 *Ibid.*

35 Rapport du procureur général de Nîmes, 27 janvier 1852.

36 Ordres du jour, *op. cit.*, 8 décembre 1851, p. 42 dos.

magasin d'armes<sup>37</sup>. Enfin, là où les gardes avaient été complètement désarmées, l'argument du manque d'armes renforça le point de vue des adversaires de l'insurrection. Si aucune compagnie de la garde ne participa en tant que telle à l'insurrection, la présence de tambours et de gardes nationaux à titre individuel put semer quelque confusion sur le rôle de la garde en cette circonstance.

#### D) Police et justice

Le concours de la police et de la justice était en principe assuré aux forces de l'ordre. La première se cantonna le plus souvent dans un rôle d'observation. Les commissaires de police, à Nîmes, à Anduze, rendirent compte — et ceci est précieux pour l'historien — des discussions souvent animées qui se déroulèrent dans les cercles ou les cafés républicains, mais ne prirent pas l'initiative d'en demander la fermeture — sauf parfois très tardivement comme à Nîmes. Préoccupés avant tout par le souci de maintenir l'ordre dans leur localité, ils se soucièrent peu de l'action d'ensemble qui se dessinait. C'est seulement le 5 décembre à 17 h que le maire de Nîmes eut la confirmation qu'un mouvement sur Nîmes se préparait pour la nuit même<sup>38</sup>.

L'appareil judiciaire apparut, dans les mêmes circonstances, plus déterminé. Localement, les juges de paix résistèrent aux insurgés. Béchard, juge de paix du canton de Lédignan, refusa de livrer ses propres armes aux insurgés et réussit à les garder<sup>39</sup>. Les juges de paix de Saint-Hippolyte-du-Fort et d'Anduze unirent leurs efforts à ceux du maire pour détourner les habitants d'un mouvement insurrectionnel<sup>40</sup>. Dès qu'ils eurent connaissance de faits insurrectionnels, les juges d'instruction lancèrent immédiatement des poursuites. Le juge d'instruction du Vigan, se concerta avec le sous-préfet, lui-même sur le départ, et se transporta immédiatement à Saint-Hippolyte-du-Fort dont la situation géographique paraissait névralgique<sup>41</sup>. On ne peut donc dans l'ensemble les accuser d'inertie. Nous n'insisterons pas sur les

---

37 Les armes sont ainsi prises par effraction à Mialet, Sauzet, Ribaute-les-Tavernes, Bagard, Vergèze, Domessargues, et sans doute dans d'autres localités.

38 Témoignage de l'adjoint de Nîmes, Vidal, 27 décembre 1851, Arch. dép. Gard, série M, condamnés du coup d'État, dossier Lyon.

39 Témoignage de P. Laporte, cultivateur à Lézan, Arch. dép. Gard, 3 U 5/1.

40 Témoignage du capitaine Ogier, en garnison à Anduze, Arch. dép. Gard, série M, insurgés de 1851, dossier Mazade.

41 Lettre du juge d'instruction de Giry, 6 décembre 1851, Arch. dép. Gard, série M.

prises de position des autres fonctionnaires, en général sans pouvoir direct sur les habitants.

### 3. LA RÉSISTANCE DES REPRÉSENTANTS DES FORCES SPIRITUELLES ET DES HOMMES D'ORDRE

Au-delà des autorités chargées de façon diverse du maintien de l'ordre, peut-on saisir une résistance venant de la société civile elle-même ? Nous avons envisagé deux cas, celui des forces spirituelles et celui des notables locaux, des « hommes d'ordre » pour épouser le langage des administrateurs de l'époque

Le mouvement insurrectionnel toucha surtout la zone protestante du département. C'est ce qui explique sans doute que seuls, des pasteurs se soient prononcés publiquement sur celui-ci. Ce fut toujours pour le déconseiller. À Sauve, le 5 décembre, le pasteur Fraissinet s'adressa ainsi sans succès aux insurgés : « je m'avançai d'un groupe (sic) et dis aux individus qui le composaient qu'ils feraient mieux de rester chez eux. Mais je ne fus pas écouté dans mes exhortations<sup>42</sup>. » Le même pasteur dit au principal chef des insurgés de Sauve, Jules Fermaud : « vous faites une énorme bêtise ». Le pasteur Dizier, de Vézenobres, essaya lui aussi d'empêcher ses paroissiens de partir<sup>43</sup>, et celui de Lézan, Lairolle, confronté à l'envahissement de sa paroisse, invita les étrangers à la commune à se retirer<sup>44</sup>. Plus rare et dictée par des circonstances très particulières fut l'option de neutralité : à Lasalle, le pasteur Aubanel dont le fils animait le parti rouge dans la localité, refusa au moment du soulèvement, de se joindre aux hommes d'ordre pour faire la police dans le pays, mais ne se rangea pas pour autant du côté des insurgés<sup>45</sup>. La position des pasteurs est tout à fait explicable. Quels que soient leurs sentiments personnels, le plus souvent hostiles à une insurrection pour des raisons de principe ou tout simplement humaines, il était normal qu'il voient avec inquiétude leurs coreligionnaires se lancer dans un mouvement qui attirerait sur eux les foudres de l'autorité et compromettrait peut-être la situation du protestantisme. Quant aux curés, ils furent à cette occasion d'une extraordinaire discrétion. Une partie d'entre eux

---

42 Témoignage du pasteur Fraissinet, 31 janvier 1852, Arch. dép. Gard, série M, condamnés du coup d'État, dossier Fermaud.

43 Témoignage de Jean Valat, tailleur, Vézenobres, Arch. dép. Gard, série M.

44 Témoignage de P. Laporte, Lézan, Arch. dép. Gard, 3 U 5/1.

45 Témoignage de Manoël, adjoint de Lasalle, 22 décembre 1851, Arch. dép. Gard, 3 U 5/3.



partagea peut-être les hésitations des légitimistes. D'autres purent craindre que les haines religieuses ne se réveillent contre eux à cette occasion, d'autant plus que pendant les années 1849 à 1851, on avait vu apparaître dans les campagnes du Gard des manifestations d'anticléricalisme populaire. Aucun curé n'apparaît donc dans nos sources de quelque côté que ce soit.

Cette discrétion caractérisa aussi les « hommes d'ordre » à l'exception, déjà vue, des directeurs de compagnies industrielles. Les autorités avaient bien perçu auparavant que dans le Gard, le parti « conservateur », c'est-à-dire les orléanistes ou anciens orléanistes devenus bonapartistes, était « très peu considérable<sup>46</sup> » parce qu'il était pris en tenaille entre deux mouvements beaucoup plus puissants, les républicains et les légitimistes. Le résultat, c'est que le pétitionnement en faveur de la révision de la constitution lancé par les bonapartistes n'avait obtenu ici qu'un résultat très médiocre<sup>47</sup>. Il ne s'était créé en 1850 et 1851 que très peu de « sociétés de l'ordre », comme celles de Montfrin qui, forte de 40 membres, tentait de combattre l'influence beaucoup plus grande de la Montagne dans le bourg<sup>48</sup>, ou celle d'Anduze, fondée en février 1851, qui comptait 600 membres — ce qui paraît beaucoup — d'après la presse<sup>49</sup>. L'appui des légitimistes au coup d'État — même si leur adhésion à la défense de l'ordre était acquise — était d'autant plus douteux que les autorités du département étaient entrées en conflit ouvert avec eux en juillet 1851. La contribution des hommes d'ordre à la résistance à l'insurrection fut donc faible. Quelques fraternelles légitimistes participèrent à la garde des locaux publics comme à Saint-Ambroix<sup>50</sup>. Les « blancs » s'armèrent et firent des patrouilles à Aimargues<sup>51</sup>. Le maire les appela parfois à l'aide pour épauler les forces qui protégeaient la mairie (Sommières)<sup>52</sup>. Ailleurs, comme à Lédignan, ils se prononcèrent pour la « défense individuelle<sup>53</sup> », c'est-à-dire pour l'inaction, car lorsque les insurgés se présentèrent à la porte des châteaux pour

46 Lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, 5 juin 1851.

47 Dans le tableau établi par *Le Siècle* le 16 juillet 1851, du pétitionnement révisionniste, le Gard figure parmi les 10 départements français qui n'ont pas pétitionné, et il est le seul dans ce cas, de toute la façade méditerranéenne. En réalité, on compta quelques centaines de signatures, essentiellement dans l'arrondissement d'Uzès.

48 Rapport du commissaire de police de Vallabrègues et Montfrin, 15 mai 1850.

49 *Le Courrier du Gard*, 13 février 1851.

50 Rapport du juge de paix, 6 décembre 1851, Arch. dép. Gard, 3 U 5/1.

51 Témoignages de F. Dysset et L. Jounin, Aimargues, 10 janvier 1852, Arch. dép. Gard, 4 U 5/27.

52 Témoignage du maire Boisson, 28 janvier 1852, Arch. dép. Gard, 4 U 5/27.

53 Rapport du juge de paix Bécharde 11 décembre 1851, Arch. dép. Gard 3 U 5/1.

réquisitionner les armes qui s'y trouvaient (ce fut le cas chez M. de Pelet à La Rouvière et chez M. Claris à Lézan, les propriétaires les donnèrent sans résistance avérée, peut-être par crainte de plus amples dégâts. Au total leur résistance apparaissait très faible.

#### 4. L'OPPOSITION À L'INSURRECTION DANS LE CAMP RÉPUBLICAIN

Parmi les républicains eux-mêmes, on vit se manifester une résistance ou plutôt une opposition à l'insurrection de type différent certes, mais dont les effets furent importants. Elle provenait de ceux qui, tout en condamnant le coup d'État, se méfiaient de toute tentative insurrectionnelle, jugée vouée à l'échec, en particulier en cette circonstance. Cette résistance a sa source assez loin dans le temps. L'échec cuisant du mouvement de protestation contre l'expédition de Rome à Paris et à Lyon en juin 1849 avait servi de leçon à une partie des républicains. La grande majorité des représentants montagnards avait nettement exprimé sa préférence dans le manifeste du 11 août 1850 pour une action uniquement légale, mais comment aurait-on pu exclure une riposte à un coup d'État<sup>54</sup>. D'autre part, à la veille du 2 décembre, une partie des républicains ne croyait plus à cette éventualité et se trouva donc désarmée quand celui-ci se produisit, et même une partie de ceux qui l'envisageaient, imaginait une réaction uniquement parisienne qui y mettrait fin très rapidement. Apparemment en effet, Louis-Napoléon, se heurtant à la double opposition de la droite et des républicains ne paraissait pas dans une situation très favorable pour faire un coup d'État. On sous-estimait la force que lui donnaient la direction du pouvoir exécutif et l'appui de l'armée, ainsi que le ralliement insidieux des conservateurs qui s'était accentué au fil du temps. Les débats qui eurent lieu dans les cercles et les cafés républicains du Gard le 3 ou le 4 décembre montrent bien que l'insurrection ne triompha pas sans résistance, que cette dernière continua à se manifester, même après que la décision eût été prise, et qu'elle aboutit à faire annuler le mouvement avant l'attaque de Nîmes. Examinons quelques situations locales. À Nîmes d'abord, la commission dite des 21 qui avait été élue le 3 décembre, comprenait certes avant tout des membres de l'extrême-gauche républicaine et des hommes du peuple, mais on y avait adjoint trois avocats, anciens rédacteurs du *Républicain du Gard* — le journal avait cessé sa parution au début de 1851 — Aimé Lyon, Louis Laget, Etienne Ducamp. Parmi

---

54 *La Presse*, 11 août 1850.

ceux-ci, les deux premiers si l'on en croit le témoignage de l'ancien constituant Bousquet s'étaient ralliés au mouvement par discipline et solidarité plus que par conviction : « J'exprimai [à MM. Lyon et Laget] — déclare-t-il — mon étonnement de les avoir trouvés dans cette réunion, ils me firent comprendre *très positivement* qu'ils ne s'y étaient rendus qu'à contre cœur et dans la crainte qu'on attribuât à un sentiment de lâcheté leur refus de s'y rendre dans un pareil moment ; ils me dirent aussi qu'il était bien fâcheux qu'ils se fussent trouvés seuls membres de *la bourgeoisie républicaine*, car sans cela les premières mesures adoptées auraient échoué<sup>55</sup>. » D'ailleurs, entre le 3 décembre, où l'appel général à la résistance au coup d'État fut lancé, et le 5 en début d'après-midi où l'insurrection fut confirmée, et même après ce moment, la pression des membres de la bourgeoisie républicaine se fit de plus en plus forte pour l'éviter. On voit alors se mêler à la commission des 21, des hommes qui n'en faisaient pas partie initialement, l'ex-constituant Bousquet, Demians, un ancien représentant légitimiste de 1848, passé ensuite aux républicains dans des conditions obscures, le médecin Dumény, ancien maire de Clarensac et conseiller général. Ils font valoir les dangers de la prise d'armes qui risquerait de dégénérer, à leur avis, en affrontement confessionnel. Ce sont des hommes au départ étrangers à la commission qui ont combattu l'initiative du soulèvement, non sans se heurter à une vive opposition : « pendant que ces messieurs parlaient — dit un témoin — il partait de tout côté des propos improbateurs de ce qu'ils disaient et tendant au maintien de la prise d'armes<sup>56</sup> ». Mais finalement les nouvelles peu encourageantes venues de Nîmes même incitèrent les membres de la commission à voter par 15 voix contre 5 l'arrêt du soulèvement.

Cette opposition au mouvement venant de membres de la bourgeoisie républicaine, plus modérés souvent, plus réalistes peut-être aussi, se retrouve en d'autres lieux. À Anduze où s'opposaient depuis quelque temps, chez les républicains, l'influence modératrice d'un riche notable, Émile Mazade, et celle, plus radicale, d'un instituteur, Gascuel, les débats furent très animés au sujet du soulèvement. Les modérés, Mazade en tête, multiplient les objections et les questions : l'armée

55 Témoignage de Bousquet, ancien constituant, Arch. dép. Gard, série M, insurgés de 1851 dossier Lyon. Ce témoignage peut être contesté puisqu'il visait après coup à atténuer la culpabilité des inculpés. Il semble valable pour Aimé Lyon, mais est sans doute moins pertinent en ce qui concerne L. Laget qui fut un des fervents partisans de la résistance, même s'il se résigna finalement à renoncer au mouvement sur Nîmes.

56 Témoignage de Dumény, 19 janvier 1852, Arch. dép. Gard, série M, insurgés de 1851, dossier Dumény.

suit-elle le président ? A-t-on pensé aux conséquences de l'état de siège ? Et surtout, s'agit-il d'un mouvement de masse, ou comme on dit ailleurs d'un mouvement « national », c'est-à-dire largement majoritaire, assuré de l'emporter ? À Anduze cependant, Mazade n'est pas suivi et l'ordre d'insurrection est envoyé aux communes voisines<sup>57</sup>. C'est l'arrivée inopinée du sous-préfet qui limitera dans la petite ville, l'ampleur du soulèvement. Dans d'autres localités moins importantes, des maires ou anciens maires républicains, ou des leaders locaux, déconseillèrent l'action. Ce fut le cas de Larrey, ancien maire de Montfrin, de Peyre à Calvisson, de Dumény à Clarensac : « on m'engagea — déclare Dumény — à descendre au café pour dire à ceux qui s'y trouvaient ce qui en était et c'est ce que je fis. Il n'y eut aucun mouvement dans la commune de Clarensac<sup>58</sup> ». Enfin quand les républicains, après l'échec du mouvement sur Nîmes, tentèrent une nouvelle action sur Quissac, l'ancien constituant Bousquet se mobilisa à nouveau, se rendit dans la localité et les invita à se disperser, jusqu'à ce qu'on lui mît un couteau sur la gorge et qu'on l'obligeât à s'en aller<sup>59</sup>. Ne sous-estimons donc pas l'opposition qui se manifesta contre l'insurrection au sein même du camp républicain.

\*

Vues dans leur ensemble, les résistances au soulèvement apparaissent nombreuses et pourtant faibles. Ce contraste a des causes diverses. On a mentionné plus haut le caractère inattendu de l'insurrection. Dans un département où les forces politiques étaient peu favorables au président, le coup d'État généra un certain attentisme. La stratégie républicaine, qui visait à s'emparer avant tout des chefs-lieux de département, prit au dépourvu les autorités. C'était une stratégie de mouvement, globale, tout à fait nouvelle. Or les résistances que nous avons vues furent au contraire ponctuelles, isolées, locales. Elles furent certes efficaces quand elles jugulèrent les vellétés d'agir comme dans le bassin minier ou dans des petites villes comme Sommières ou Roquemaure. Mais dans ces localités, ces vellétés étaient sans doute très faibles. Le déploiement de force de la part des autorités à cette occasion traduisit beaucoup plus l'anxiété de celles-ci face à l'événement, qu'il ne répondit

---

57 Témoignage d'E. Mazade, Anduze, Arch. dép. Gard, 3 U 5/1.

58 Témoignage de Dumény, 19 janvier 1852, Arch. dép. Gard, insurgés de 1851, dossier Dumény.

59 Témoignage d'Alex Marcelin Gachon, négociant, Quissac, Arch. dép. Gard, série M.

à un danger réel. Il servit aussi parfois à réaffirmer, à la face de tous, un contrôle social déjà existant.

L'appareil administratif, judiciaire et militaire, qui — notons le — accepta sans broncher, le coup d'État, se proposa surtout de maintenir l'ordre. Mais il eut peu d'occasions d'agir puisque jusqu'au moment même de l'insurrection, l'ordre fut rarement troublé. Hors du chef-lieu, la plus importante initiative fut celle du sous-préfet d'Alès, qui choisit, de façon assez imprudente, d'aller s'opposer aux insurgés sur leur terrain et contre toute attente, obtint quelques résultats. À Nîmes, les préparatifs contre une offensive éventuelle des démocrates furent très tardifs, mais revêtirent en revanche une certaine ampleur.

Sur le plan local, les plus actifs furent les maires ou adjoints qui, non sans courage, affrontèrent les insurgés, leur disputèrent les armes de la garde nationale, tentèrent pour des motifs divers, de les empêcher de partir. Quelques pasteurs donnèrent aussi des conseils de prudence. Ces résistances freinèrent le plus souvent le mouvement sans l'empêcher, mais elles l'amoinèrent numériquement et peut-être l'affaiblirent psychologiquement. Les conservateurs et les légitimistes, en tant que tels, ne se mobilisèrent que quand le risque paraissait négligeable.

Enfin, au sein du mouvement républicain, la fraction modérée qui tendait à devenir au cours des années 1850 et 1851 de plus en plus minoritaire, retrouva à l'occasion du coup d'État un certain dynamisme. Sa position était pourtant délicate. Elle avait soutenu jusqu'ici une position légaliste que le coup d'État rendait difficilement défendable puisqu'il justifiait au contraire l'insurrection. Les républicains modérés furent donc conduits surtout à faire valoir des arguments pratiques, l'infériorité des forces républicaines, le risque de ranimer des vieilles haines et d'aboutir au lieu de la marche triomphatrice espérée, à des affrontements sanglants qui procéderaient d'autres motifs que ceux qui légitimaient le soulèvement. Elle l'emporta en fin de compte.

Tout en procédant de motivations parfois opposées, les résistances se conjuguèrent de fait et l'aboutissement en fut le renoncement, en dernière minute, à l'attaque de Nîmes. Malgré leur modestie, elles furent après le coup d'État, amplifiées jusqu'au mythe, pendant qu'au même moment, et bien que le danger fût passé, une répression polymorphe et massive se déchaînait, mettant en branle, avec une vigueur inouïe, tout l'appareil d'État et tous les moyens de domination sociale.

# Le carnet de Ménard-Dorian : regard sur la politique impériale de 1870 et ses répercussions dans le parti républicain

Yolande FOURCHARD-GOUNELLE

Paul Ménard, député de l'Hérault de 1877 à 1893, a connu un début de carrière très prometteur. Né à Lunel en 1841, il poursuit des études supérieures à Paris et, licencié en droit, collabore, à partir de 1869, au journal républicain *la Liberté* de l'Hérault. Il épouse Aline Dorian, fille d'un dirigeant républicain. Bien avant d'être lui-même représentant de sa circonscription, il suit les événements politiques nationaux de très près. Il se situe, comme son beau-père, dans la mouvance radicale. Paul Ménard-Dorian a laissé un agenda qui débute le 9 avril 1870 et qui se termine le 15 août de cette année, date à laquelle il part pour Montpellier afin de s'engager dans les mobiles de l'Hérault. Nous avons pu consulter et copier cet agenda grâce à l'amabilité de Madame Hugo, épouse du petit-fils de Ménard-Dorian. Il n'a, à notre connaissance, jamais été publié ni exploité. Ces souvenirs, qui ne couvrent que quatre mois, sont extrêmement précis et renferment une foule de renseignements divers ; cela va des spectacles auxquels Ménard-Dorian assiste, qu'il commente avec un sens critique aigu, ou des livres qu'il lit, des rencontres qu'il fait... à la naissance de sa fille Pauline. Mais c'est la politique qui y tient une place prépondérante : les comptes-rendus des séances du Corps législatif du Second Empire occupent plus de la moitié des pages. Il nous a semblé intéressant de relever les commentaires de Ménard-Dorian sur l'ambiance dans le monde républicain, dont il fait partie sans en être encore un dirigeant. Nous avons ainsi relevé ses analyses autour du plébiscite napoléonien de mai 1870 : l'attitude des républicains face au

plébiscite tout d'abord, et ensuite la répercussion de l'échec républicain à ce plébiscite.

Rappelons tout d'abord brièvement le contexte historique. L'opposition au régime de Napoléon III est constituée de trois grands courants : certains royalistes, légitimistes ou orléanistes, qui ne se sont pas ralliés à l'Empire ; les républicains dont les chefs sont Jules Favre et Ernest Picard, Jules Simon, Jules Ferry, Léon Gambetta devenu, surtout après 1868, un leader essentiel, Delescluze du journal *le Réveil* qui représente l'extrême gauche. La prestation du serment imposé à tout candidat aux élections législatives leur pose un problème de conscience. Certains d'entre eux prônent ainsi, par principe, l'abstention ou le bulletin blanc face au régime. Enfin, les libéraux, qui se présentent comme opposants ; mais peu soucieux de la forme de régime, ils accepteraient un Empire profondément amendé.

À partir de la campagne électorale des élections législatives de 1869, la vie publique et l'opposition bénéficient des concessions de l'Empire et les réunions se multiplient. Les républicains obtiennent une bonne audience, ils triomphent notamment dans les grandes villes, mais ils sont divisés entre radicaux et modérés selon leur degré d'intransigeance vis-à-vis du régime. Gambetta donne le ton pour les radicaux dans un discours à la Chambre, le 10 Janvier 1870 : « Si vous voulez fonder la liberté avec l'Empire et que vous vouliez la fonder avec notre concours, il faut y renoncer et vous attendre à ne la rencontrer jamais. Ce que nous voulons... c'est qu'on nous donne sans révolution, pacifiquement, cette forme de gouvernement dont vous savez tous le nom la République... Vous n'êtes qu'un pont entre la République de 1848 et la République à venir et nous passerons le pont<sup>1</sup>. »

Le nouveau Corps législatif comprend ainsi 25 radicaux opposés à quelque 80 bonapartistes durs (les mamelouks) et à un centre hétéroclite. C'est dans ce contexte que Napoléon III propose une série de mesures devant aboutir à un régime mi-parlementaire, mi-plébiscitaire. Il appelle le républicain Ollivier comme chef du ministère et provoque pour le 8 mai 1870 un plébiscite sur la question suivante « Le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la Constitution depuis 1860 par l'empereur avec le concours des grands Corps de l'État, et ratifie le sénatus-consulte du 20 avril 1870 ». Question embarrassante pour les tenants des

---

1 Cité par François Furet, *La Révolution, 1770-1880*, Paris, Hachette, 1988, p. 471.

réformes, obligés ainsi par leur approbation de plébisciter le souverain : les républicains se divisent alors sur la réponse à donner. Le carnet de Ménard-Dorian témoigne des conflits entre républicains face à ce plébiscite.

Le 14 avril, a lieu à Paris une réunion composée des députés républicains et de représentants des journaux démocratiques. Paul Ménard-Dorian rend compte longuement des dissensions dues à deux facteurs : la position des républicains face au plébiscite entre l'abstention et le non, et la place des journalistes républicains dans le comité : « Crémieux, président, expose le but de la réunion : il s'agit de choisir entre l'abstention, le bulletin blanc et le bulletin négatif. Delescluze (du *Réveil*) n'est pas partisan de l'abstention ; son NON, signifiera « Vive la République ! ». A. Arnould (de *la Marseillaise*) s'abstiendra parce que le gouvernement n'a pas le droit d'interroger ; son discours est froidement accueilli. Picard, maladroitement, dit que les journalistes sont là seulement pour décider la tactique, mais non pour se mêler du manifeste, il en réclame la responsabilité pour ceux qui ont mandat du peuple. Arago réplique que dans la campagne des banquets, 1848, les journalistes se sont associés aux députés. Peyrat (de *l'Avenir national*) conseille l'union de tous les républicains dans une circonstance aussi grave ».

Ce problème de la place des journalistes dans les débats et au sein même du parti républicain est un problème important, cet extrait montre que les républicains modérés (représentés ici par Picard) craignent que leur poids ne contribue à gauchir les positions du parti.

« Gambetta propose de voter sur abstention ou non. Alors Delescluze dit qu'avant de voter, il veut savoir s'il ne se rend pas solidaire d'un manifeste orléaniste. À ces mots, grand tumulte. Grévy pense qu'un manifeste collectif serait impossible, et qu'il faut s'en tenir à un manifeste anti-plébiscitaire. Gambetta recommande la modération dans le manifeste ; il veut que les républicains soient dignes d'hériter de la situation que leur laissera l'Empire. L'Assemblée adopte le vote non, et nomme 6 journalistes pour collaborer avec les députés à la rédaction du manifeste. » — Dès le lendemain, la désunion des républicains est manifeste : « Picard et les centre-gauche tels que Kératry, Guyot-Montpayroux, etc, etc, protestent contre le vote qui a nommé des journalistes délégués ; ils n'obtiennent pas la majorité, et la gauche décide que le mandat des journalistes est valable. Nouvelle opposition de Picard sur la part que les journalistes doivent prendre à la rédaction du manifeste : on décide que le projet sera rédigé par la gauche, et que les journalistes pourront



l'amender. Enfin, sur la question de savoir s'ils doivent le signer, nouvelle opposition de Picard et du centre-gauche. La majorité radicale l'emporte d'une voix ; les journalistes signeront le manifeste. Les dissidents, Picard en tête, quittent la réunion. Sur l'observation de Simon que le nom de Delescluze (de l'extrême gauche) pourrait effaroucher les campagnes, on décide de faire signer tous les journalistes de la réunion Crémieux ; ainsi le nom de Delescluze disparaîtra noyé dans la masse. Les dissidents Picard, Kératry etc, auront désormais leurs réunions séparées, quoique dans le même local. » (Vendredi 15 avril). Ménard-Dorian s'intéresse particulièrement à Ernest Picard : celui-ci est en effet député de l'Hérault (c'est donc un élu de son département). Mais d'autre part, élu en 1869 sur un programme républicain, Picard n'est pas hostile à la désignation du ministre Ollivier qui concrétise la tentative d'un Empire libéral<sup>2</sup>.

La désunion des républicains continue sur la position face au plébiscite : « *La Marseillaise* (quotidien national prolétaire) proteste contre les décisions de la réunion Crémieux et maintient la tactique abstentionniste. » (15 avril). De la même façon, *le Temps* (journal républicain modéré) réclame sa liberté d'action (15 avril). Ces deux journaux demandent l'abstention.

Les appels aux électeurs occasionnent quelques débats parfois difficiles et la scission du « Parti Picard », d'abord incertaine puis effective, ne résout pas le problème : « les délégués des journaux apportent des projets de manifeste. Le projet Grévy plaît à la réunion par sa forme grave et juridique ; c'est la condamnation froidement implacable du régime impérial. Delescluze demande qu'on y intercale une phrase relative à la question ouvrière ; il faut, selon lui, donner un gage d'intérêt à ces populations laborieuses qui ont constamment soutenu le parti. Gambetta rédige la phrase, mais, toute modérée qu'elle est, elle jure sur le ton du projet Grévy. Il faut tout remanier et harmoniser. Delescluze, Ferry, Arago, Ulbach et Peyrat profitent de ce remaniement nécessaire pour pousser au rouge. On leur réplique que ce serait faire le jeu de l'Empire, en effrayant et la bourgeoisie et les paysans ; les populations ouvrières des villes sont acquises à l'opposition ; pour les flatter, il ne faut pas rejeter le reste du pays dans la réaction par la peur. Cette opinion modérée est celle de la majorité de l'Assemblée. Gambetta et Ferry sont chargés de remanier le manifeste Grévy pour y faire entrer la

---

2 *Ibid.*

phrase relative à la question ouvrière. On décide que le ton du manifeste sera calme ; mais on se réserve de hausser le ton dans les proclamations que rendra nécessaires la lutte plébiscitaire. » (18 avril).

Ménard-Dorian est tout à fait conscient des risques que fait peser la désunion et la scission de Picard : « Dîner chez les Pelletan. Impossible d'avoir des détails sur la réunion de la Gauche de la veille ; Pelletan ignore même qu'il y en ait eu une. On cause de l'attitude de Picard vis-à-vis de ses collègues ; on la trouve tout à fait inconvenante. Je le trouve aussi. Mais il ne faudrait pas, à un moment de crise comme aujourd'hui, rendre publiques ces discussions, qui ne peuvent que nuire à la cause. Que notre parti sache éviter les divisions, et il sera bientôt le maître de la situation. » (27 avril).

Ce souhait d'unité se réalise temporairement puisque Picard s'adresse : « Article républicain de *l'Électeur libre*, si républicain et si franc que Delescluze lui-même donne son adhésion. Puisse Picard être rentré définitivement au bercail ! Et ne plus faire de ces escapades qui nuisent tant à noire cause. » (28 avril).

Ménard-Dorian représente une opinion d'extrême gauche, bien éloignée des hésitations des amis de Picard, mais il craint aussi fortement la surenchère révolutionnaire comme le montrent ses comptes-rendus de deux réunions publiques les 29 et 30 avril : « Réunion publique de la rue Bergère. J'ai la curiosité d'y aller. Salle comble, assez de calme et d'ordre dans l'auditoire. Les orateurs ne sortent pas des lieux communs et des rengaines : aucune solution nouvelle, on ressasse les arguments abstentionnistes qui traînent depuis 15 jours dans tous les journaux. (...) Néanmoins, j'ai confiance dans l'utilité des réunions. (C'est par là que les républicains sérieux couleront les énergumènes : victoire restera à la raison. » (29 avril). « La réunion des Folies-Bergère est calme, le public paraît protester par son attitude contre toutes les excitations policières. Rien de nouveau d'ailleurs dans les discours prononcés : pas une seule idée qui n'ait déjà traîné dans tous les journaux. L'assemblée à l'unanimité se prononce pour le vote NON malgré les efforts de Fonvielle, abstentionniste, qui voudrait faire ajourner la décision jusqu'à la veille du vote. On se sépare avec calme, sans crier « Vive la République », sans chanter la Marseillaise. Le peuple commence à comprendre que l'exagération et le tumulte ne servent à rien. » (30 avril).

Les autorités impériales exploitent une affaire de complot tandis que les républicains appellent leurs troupes à garder le plus grand calme : Plusieurs journaux républicains sont saisis. Pour Ménard « le véritable motif de la saisie des journaux, c'est d'empêcher leur arrivée en province, où ils apportent les derniers conseils aux électeurs. » (samedi 7 mai).

La répression (jointe à la propagande impériale et à la pression administrative) a porté ses fruits, au lendemain du plébiscite le républicain se désole : « Mauvaises nouvelles, mauvaises nouvelles ! Pauvres Français, êtes-vous assez peureux ! Vous votez en 1869 pour l'opposition ; puis en 1870 on vous menace de croquemitaine rouge, et vous vous rejetez avec empressement dans les bras de Badinguet ! Triste ! Le découragement s'empare de notre parti : la Sourdière (comité républicain au sein duquel se déroulent les réunions évoquées par Ménard-Dorian) présente un aspect déplorable. Les deux tiers de la France nous ont lâchement abandonnés. Seul le Midi donne des résultats convenables. Saint-Étienne, Bordeaux, Nîmes, Montpellier, Marseille, Draguignan ont une écrasante majorité de NON. L'Hérault est admirable : mes dépêches me comblent de joie. À quoi cela tient-il ? Pelletan dit qu'on peut chauffer les électeurs du Midi, non ceux du Nord : raison superficielle : il faudra chercher le vrai motif, le trouver, et tirer une leçon profitable de, notre défaite. »

Cette défaite, véritable « coup de barre » sur la tête des républicains, suscite bien sûr à l'intérieur du parti des réactions diverses. Ménard-Dorian, comme d'autres, tente de se faire une raison : « Cependant nous aurons gagné à cette campagne plébiscitaire un plus grand sentiment d'union ; les impatientes seront modérés, et les 1 500 000 voix forment bien un groupe compact. Si nous ne sommes pas encore le parti le plus nombreux, nous sommes un vrai parti homogène ; et ce n'est pas par l'homogénéité que brillent nos adversaires ». (mercredi 11 mai). Mais cela s'apparente plus à de l'autosuggestion qu'à une analyse objective, car dès le lendemain, il doit constater : « Picard est revenu fort irrité : il prétend que l'insuccès de la campagne plébiscitaire doit être reproché à l'adjonction de la Presse aux députés ; il est plus décourageant, plus dissolvant que jamais. Il propose une démission en masse, parce que les députés de gauche qui ont eu minorité de NON dans leurs circonscriptions ne représentent plus leurs électeurs. Argument spécieux, car voter pour un député opposant ou voter pour la république sont choses fort différentes. Le comité de la Sourdière prendra probablement

l'initiative d'une gigantesque pétition pour l'élection des Maires par les conseils municipaux. On espère faire capituler le gouvernement dans cette question, et prendre ainsi la revanche du plébiscite. » (jeudi 12 mai). Et c'est encore Picard qui fait capoter un projet de protestation écrite qui devait être lue à la tribune de la Chambre le mardi 17 mai. L'attitude de Picard devient le problème central des comptes-rendus de Ménard-Dorian : « Dîner chez Picard. Il est de plus en plus tâtilon, désespéré, mécontent de tout le monde, rabâcheur d'union libérale, irrité contre les radicaux, rejetant sur eux l'insuccès du plébiscite. Il conseille une démission en masse : c'est le seul point sensé de sa conversation. Madame Picard paraît très peinée de l'attitude politique de son mari. » (jeudi 19 mai). Ainsi le constat initial d'une homogénéité républicaine malgré la défaite est pris à défaut puisque le parti se scinde : « La séparation du parti Picard est un fait accompli : 17 députés se sont réunis chez le député de l'Hérault, et ont décidé, sur un discours de M. Kératry qu'ils entreraient dans l'opposition pratique, c'est-à-dire dans l'opposition qui conduit aux portefeuilles. Picard s'est déclaré prêt à en accepter un, aussitôt que l'empire aurait accepté son programme. Nous sommes loin de l'article anti-plébiscitaire de *l'Électeur libre* d'il y a un mois. » (mercredi 25 mai).

Les républicains se divisent également sur l'attitude à prendre vis-à-vis du triblion : « L'attitude du parti Picard est vivement commentée par tous les journaux : *le Temps* hésite ; il croit toute politique dérisoire avec le système plébiscitaire. *Le Siècle*, que la position de Picard au conseil de surveillance pourrait embarrasser, le félicite de sa franchise, mais déclare qu'il ne le suivra pas, qu'il le combattra même. *Le Réveil* est tout à la joie de voir enfin la situation nette ». (jeudi 26 mai). La fronde de Picard est commentée par les autres partis : « Le journal *le Centre Gauche* donne une adhésion des plus explicites au parti Picard. Très bien ! Mais d'autre part *le Peuple français*, *le Messager du Midi* et tutti quanti applaudissent à la conduite du spirituel député. Voilà des éloges qui devraient lui donner à réfléchir. Il paraîtrait, d'ailleurs, que Picard est fort ennuyé de son rôle, et que n'était sa vanité, il reculerait devant cette scission avec la Sourdière. Ce n'est donc pas une détermination politique mûrement pesée et voulue, mais plutôt une boutade et une bouderie. Il est toujours entiché d'union libérale, et furieux contre les radicaux, qui n'ont pas voulu adopter sa tactique. De là tout le bruit. » (samedi 28 mai).

La presse s'interroge toujours sur l'affaire Picard : « Les journaux radicaux insistent pour obtenir de Picard lui-même des explications, un programme : ils montrent une réserve très grande et ne veulent pas juger avant d'avoir entendu autre chose que les cancans du *Gaulois* et de *Paris-journal*. » (lundi 30 mai).

La désunion politique est adoucie par les habitudes sociales et mondaines ; Ménard rapporte ainsi avec humour une conversation entre le parti de Picard et les républicains : « Toute la gauche constitutionnelle dîne chez Wilson : sont aussi invités Bizoin, Dorian, et Magnin. Picard affecte plus que jamais de ne pas vouloir se séparer de la Sourdière. Rampont (fidèle de Picard) dit à Magnin « Nous viendrons toujours aux réunions. » — Très bien, très bien, et nous aussi aux vôtres, avec plaisir Mais nous ne vous convoquerons pas — Et nous non plus. Le dialogue vaut son pesant d'or », (jeudi 26 mai).

Ménard devient de plus en plus méfiant par rapport au centre gauche : « La réunion du centre gauche a décidé de s'en tenir à son programme pour la nomination des maires, et de ne pas se rallier au projet du gouvernement. Cette belle résolution tiendra-t-elle, même si Ollivier pose la question du cabinet ? J'en doute. Le centre gauche est un parti de lâcheurs, qui parle, parle, et n'ose pas voter. » (mercredi 1 juin). Et bien sûr vis-à-vis de Picard : « *L'Électeur libre* contient un article de Picard. C'est la fameuse explication que l'on attendait. Mais elle, n'est point. fort claire. Le député de Montpellier déclare qu'il n'a fait aucune évolution et qu'il n'a pas changé de principes. N'était-il pas plus simple de dire : « je n'accepterai jamais de portefeuille de l'Empire, car je suis républicain ». De deux choses l'une : ou il est décidé à accepter le pouvoir, et alors ses démentis donnés par cet article aux allégations du *Gaulois* sont d'effrontés mensonges ; ou il veut rester avec la gauche, et alors pourquoi reculer devant une déclaration de principes. Il dit que dans cette affaire les froissements de personnalités jouent un grand rôle : on le sait. Mais il serait temps que ces petites piques finissent. À force de se disputer, on se brouille. » (jeudi 2 Juin).

Les républicains, conscients de la mauvaise publicité que leur fait la fronde de Picard, organisent plusieurs tentatives pour amener le député de l'Hérault « à résipiscence ». Les assurances de Picard ne convainquent pas tout le monde et en particulier Ménard-Dorian : « *La Liberté* de l'Hérault se prononce enfin dans l'affaire Picard, elle blâme avec juste

raison les 17 de s'être réunis séparément s'ils n'avaient pas à proclamer de politique séparée de la gauche ; elle trouve les déclarations de notre député suffisantes pour mettre fin à ce qu'elle appelle un malentendu. C'est se contenter facilement. Picard a bien parlé de son irréconciliabilité avec le *pouvoir personnel* mais non avec la *monarchie*. Là gît la difficulté. Ollivier aussi est arrivé au ministère en combattant le pouvoir personnel. Donc, sans partager la haine du *Réveil* contre Picard, je ne puis non plus partager l'excessive confiance de Dumarest. » (5 avril). Or quelques jours auparavant, « Grévy aurait, en sa qualité de Président de la Sourdière, écrit à Picard pour lui demander, préalablement à toute réunion générale, la répudiation formelle de toute politique ouverte aux compromis monarchiques. » (4 avril). Picard répond à Grévy « que les constitutionnels n'acceptent pas les conditions faites par les radicaux. » (6 avril). Pour Paul Ménard, « la rupture est complète et définitive. *L'Avenir national* s'en félicite. » (6 avril). Le cas Picard gêne les relations entre les radicaux et *la Liberté* de l'Hérault qui « blâme la lettre de Grévy par des motifs que je ne saisis pas. » Heureusement aussi « elle adjure Picard de mettre de côté tout sentiment personnel et de ne se point séparer de la gauche républicaine. » Ceci alors que le journal « ne connaissait pas encore le fait accompli », c'est-à-dire la réponse de Picard à Grévy (*idem*). Quand celle-ci lui est connue, « *la Liberté* de l'Hérault enregistre la rupture de Picard et faute d'espace (?) ajourne à demain ses réflexions. Dumarest me semble un tantinet embarrassé ». (7 avril).

D'autres journaux républicains ont une position moins ambiguë, tel *l'Avenir national* où Peyrat » précise avec autant de modération que de justesse la cause de la rupture des deux gauches ; c'est que Picard n'a pas voulu se prononcer franchement contre les compromis monarchiques. Sa déclaration contre le Pouvoir personnel ne suffit pas ; car ce terme est élastique, et prête à l'appréciation ; il est certain, en effet, que Buffet et Daru ont cru n'être pas ministres du pouvoir personnel. Picard peut tomber dans la même illusion. » (8 avril). À la suite de ces positions, « *la Liberté* de l'Hérault se prononce enfin catégoriquement dans l'affaire Picard. Dumarest remarque, comme moi, que Picard n'avait qu'à répondre oui ou non à la lettre de Grévy. Le manifeste de la gauche, signé au commencement de la session par Picard et ses amis, répudiait tout compromis monarchique : ils n'avaient qu'à renouveler cette déclaration. » (9 avril). De même, le journal modéré *le Temps* « convient que la gauche Grévy, est dans la logique de son manifeste ; Picard seul a fait une évolution. » (9 avril). Heureusement pour les républicains, la

désunion ne devrait pas entraîner de problèmes sur le plan du rapport de force car pour Ménard, » dans toutes les questions soumises au vote de la Chambre, les deux gauches voteront probablement comme par le passé ensemble. » (9 avril). L'affaire se termine, au moins dans les souvenirs de Ménard-Dorian, par un dernier baroud du député de l'Hérault : « Picard adresse à *la Liberté* de l'Hérault une lettre aussi confuse que ses explications dans *l'Électeur* ; il rabâche toujours union libérale, gauche, fermée, République de droit divin, etc., etc.<sup>3</sup>. » (12 avril).

Les faits mentionnés par Ménard-Dorian sont évidemment connus. Son journal ne peut pas apporter de grandes révélations, même s'il peut permettre de mieux cerner certains points de détail. Il permet, en revanche d'avoir un témoignage à chaud, d'autant plus intéressant qu'il n'était pas destiné à être publié. Il est donc loin des polémiques ou des calculs électoraux ou d'influence ; on y saisit l'histoire au moment où elle se fait, mélange de problèmes liés à la psychologie et aux caractères des protagonistes, de luttes d'influence diverses et de conflits idéologiques. Ce journal constitue un témoignage à vif sur les difficultés des républicains à trouver un point d'équilibre entre leurs différentes tendances, malgré leur opposition commune à l'Empire et leur aspiration républicaine. Par contrecoup il montre l'efficacité de l'Empire à diviser ses adversaires républicains. Quelques mois plus tard, la défaite changera radicalement les données de cette situation.

#### BIBLIOGRAPHIE

Pour le contexte général, on peut se rapporter au livre d'Alain Plessis, *De la fête impériale au mur des fédérés 1852-1871*, Paris, Seuil, 1973. Sur le parti républicain, Iouda Tchernoff, *Le parti républicain au coup d'État et sous le Second Empire*, Paris, 1906. Sur Ménard-Dorian, Yolande Delaruelle (Fourchard), « Au service de l'idéologie radicale : Paul Ménard-Dorian, député républicain en Languedoc », dans *La République en Languedoc et Roussillon, 1792-1958*, Nîmes, 1993, p. 102-113.

---

3 Ménard, dans sa hargne contre Picard, lui fait dire des choses contradictoires. Il mêle ainsi « union libérale », « gauche fermée » et « République de droit divin ». Picard est pour la « gauche ouverte » contre les radicaux (qui représentent, eux, la « gauche fermée ») et donc pour l'Union libérale (avec les Orléanistes). Picard critique « la République de droit divin », c'est-à-dire celle qui trouve sa justification en elle-même, et non dans l'adhésion des Français. Picard apparaît donc prêt à suivre le chemin tracé par Ollivier ; la chute de l'Empire l'en empêchera.

# Jules Ferry et le choix des manuels scolaires

Yveline FUMAT  
(Université Montpellier III)

Le processus de choix des manuels, les variations législatives intervenues au cours des années 1880 en fonction des débats politiques, sont d'excellents révélateurs des rapports multiples qui entrent en jeu quand se met en place une réforme scolaire. Le manuel est en quelque sorte un nœud stratégique, un carrefour d'influences, un observatoire privilégié, qui permet de mesurer le rôle des diverses forces en présence.

Les modalités de choix sont nouvelles. Il est intéressant de les examiner pour mieux connaître les relais de diffusion de l'idéologie républicaine, et plus généralement pour réfléchir au rapport entre politique et pédagogie.

## 1. LES DIVERSES PROCÉDURES

Les modalités de choix du livre scolaire ont connu, depuis la Révolution française, deux formes essentielles : l'imposition et l'autorisation.

L'imposition est le régime d'obligation totale : les enseignants doivent utiliser dans les écoles le livre élémentaire adopté par un comité de choix, à l'exclusion de tout autre. Cette procédure décidée pendant la Révolution, n'eut pas d'application, pour la bonne raison qu'il fut extrêmement difficile de proposer, dans chaque matière, les ouvrages obligatoires : la Convention avait chargé son Comité d'Instruction publique de lui présenter « les livres élémentaires des connaissances absolument nécessaires pour former les citoyens » (décret Bouquier, 19 décembre 1793). Le Comité lance un concours et se propose de récompenser les



auteurs couronnés, car « lorsqu'il s'agit de nationaliser, pour ainsi dire par les suffrages de la Convention, des livres élémentaires, et d'en faire la base d'instruction de toute la République, la tâche est d'importance<sup>1</sup> ». L'abbé Grégoire caractérise en termes très élevés l'œuvre qui attend les concurrents, et il accorde par là même une mission impressionnante aux livres nouveaux :

« Le génie qui forme des conceptions hardies, qui enfante des ouvrages sublimes, qui saisit un grand ensemble, est seul capable de présenter des analyses où l'on trouve tout ce qui compose les éléments d'une science, et de les approprier aux facultés des individus auxquels on les destine. Ces ouvrages sont de la plus grande importance, puisqu'ils ont pour objet de vulgariser les hautes théories, de les rendre usuelles par leur application aux besoins de la société, qu'ils doivent pendant des siècles, concourir à la régénération d'une postérité républicaine, et consolider par les vertus la liberté conquise par le courage. »

Malheureusement les génies ne furent pas au rendez-vous. Le Comité recula plusieurs fois la date de clôture du concours, car il recevait les œuvres de « charlatans », « de faiseurs de projets qui prétendaient avoir trouvé la quadrature du cercle, le mouvement perpétuel et autres absurdités » (Lakanal), ou tout simplement des ouvrages mal adaptés à leur usage, qui ne se « tenaient pas dans les limites du travail qui leur était demandé ». Ceci donne d'ailleurs à Lakanal qui préside ce jury l'occasion d'écrire des pages intéressantes sur la différence entre *l'abrégé et l'élémentaire*. Il montre que ces notions sont opposées : « Resserrer, coarcter un long ouvrage, c'est l'abrégé ; présenter les premiers germes d'une science c'est l'élémenter ». Devant un résultat assez décevant, le Comité décide même de confier la tâche de rédaction à des savants réputés, pour la plupart ceux qui allaient être nommés à l'École Normale. Mais là aussi les résultats ne paraissent pas probants. Faute de temps ou de bon vouloir ? La question ne semble pas éclaircie... Malgré tout, le premier concours est enfin clos, les résultats sont proclamés le 31 mars 1796 : certains livres sont nouveaux, ainsi le manuel de morale républicaine de La Chabeaussière. Mais d'autres tels les *Éléments de Grammaire* de Lhomond existent depuis 1780. Le jury décide leur impression alors

---

1 Cité par Dominique Julia dans *Les trois couleurs du tableau noir*. Paris, Belin, p. 237.

qu'ils n'ont pas été rédigés pour le concours<sup>2</sup>. Le Comité, en 1787, fait un bilan pessimiste de l'ensemble de l'expérience :

« Le défaut de livres élémentaires propres à l'enfance doit être mis au premier rang des divers obstacles que l'établissement des écoles primaires a rencontré à sa naissance. C'est dans cette partie, osons le dire, que le désir d'atteindre une perfection imaginaire a produit le dénuement complet où l'on s'est trouvé... »

Ceux qui rédigent ce commentaire semblent enfin parvenir à plus de réalisme et tirent lucidement la leçon de l'échec de l'entreprise. Et pourtant ils restent bien dans l'esprit des Lumières en attribuant au manque de manuels les lenteurs et les difficultés de la fondation des écoles primaires. Leur confiance en la toute puissance du livre — leur certitude quant à son pouvoir de régénération — ne paraît pas vraiment entamée. Ce n'est pas non plus l'idée même de l'obligation et du manuel officiel qui paraît remise en cause. Simplement l'ambition excessive, l'exigence trop grande des jurys, au moment de la sélection de ces livres uniques.

Par la suite, la France ne connaîtra plus jamais l'imposition du manuel officiel unique. Le choix des manuels sera soumis au régime de l'autorisation. Mais ici il faut distinguer deux procédures : l'autorisation qui exclut tout ouvrage qui n'a pas subi l'examen et qui ne figure pas sur une liste dressée par des instances compétentes, et l'autorisation qui accepte tout ouvrage qui n'a pas été frappé d'une interdiction officielle.

La première procédure resserre la liste des ouvrages permis, la seconde dresse la liste des ouvrages défendus<sup>3</sup>.

---

2 Dans une vie de *Lakanal* par Édouard Guillon (Paris, Librairie d'éducation laïque, 1901), on lit ceci : « parmi les nombreux ouvrages soumis au jury, Lakanal n'en distingue que deux : celui sur la natation et celui sur la morale dont il propose l'impression aux frais de l'État ». En fait, la série F<sup>17</sup> 1331<sup>b</sup> des Archives Nationales nous livre deux documents, dont un très grand « Tableau d'Honneur » avec les titres, épigraphes, et natures des récompenses nationales qui semblent de trois ordres (impression., récompense en espèces et mention), mais sans aucun nom d'auteur. Ainsi dans la 8<sup>e</sup> classe : « éléments de morale républicaine » on trouve :

Catéchisme républicain	impression	2500
Instruction élémentaire	impression	2500
Épîtres et Évangiles du Républicain	impression	1500
Catéchisme de morale républicaine		mention
L'Homme moral		mention

3 L'une ou l'autre fut tour à tour utilisées au XIX<sup>e</sup> siècle. La première permet évidemment un contrôle plus étroit. Elle fut choisie par le Consulat et l'Empire. La loi Guizot instaure la seconde (système dit du « veto ») dans les écoles primaires privées. La loi Falloux l'étend aux écoles secondaires privées. En 1865, Victor Duruy accorde le

Le recul progressif du premier système de l'autorisation est peut-être moins dû à des choix politiques qu'à l'impossibilité grandissante, pour les gouvernants, de contrôler tous les livres édités. Les progrès de l'édition, le développement considérable du marché, rendent la tâche des commissions de choix plus ardue.

Lorsqu'il arrive au pouvoir, le ministre de l'Instruction Publique Jules Ferry trouve une situation assez floue, la loi a beaucoup varié dans la dernière décennie, et qui plus est, ses difficultés matérielles d'application lui enlèvent probablement toute efficacité. La solution qu'il préconise est nouvelle et originale. Il faut s'y arrêter, car elle révèle une évolution importante.

## 2. LA NOUVELLE PROCÉDURE EN 1880

Le premier arrêté concernant les livres classiques des écoles primaires publiques est le suivant :

ARRÊTÉ DU 16 JUIN 1880

*concernant les livres classiques des écoles primaires publiques.*

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,  
Le Conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

ARRÊTE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Il est dressé, chaque année et dans chaque département, une liste des livres reconnus propres à être mis en usage dans les écoles primaires publiques élémentaires et supérieures.

ART. 2 : À cet effet, les instituteurs et institutrices titulaires de chaque canton, munis du brevet, réunis en conférence spéciale, établissent, au plus tard dans la première quinzaine du mois de juillet, une liste des livres qu'ils jugent propres à être mis en usage dans les écoles

ART. 3 : Toutes les listes ainsi dressées sont transmises à l'inspecteur d'académie. Une commission siégeant au chef-lieu du département et composée des inspecteurs primaires, du directeur et de la directrice des écoles normales et des maîtres adjoints de ces établissements, réunis sous

---

« veto » au public. Voir Alain Choppin, « L'histoire des manuels scolaires. Une approche globale », *Histoire de l'Éducation*, n° 9, déc. 1980, p. 1-26.

la présidence de l'inspecteur d'académie, révisé les listes cantonales et arrête le catalogue pour le département.

L'arrêté est complété peu de temps après, le 7 octobre 1880, par une circulaire adressée aux recteurs.

L'intérêt de ces textes administratifs de second rang n'est pas moindre que celui des grands textes de loi ou des débats oraux qui en précèdent le vote. Dans le silence de son cabinet, loin de la tribune qui oblige toujours à répondre aux adversaires, à développer des arguments en fonction des divers courants d'idées et des majorités espérées, le ministre réfléchit aux moyens de modifier en profondeur la réalité sociale. Ces textes n'ont plus la même finalité : ils ne visent plus à convaincre, à désarmer l'opposant, à mobiliser l'attention d'une assemblée. Ils sont tournés vers l'action, et recherchent toujours les meilleures conditions de son efficacité. Ils nous présentent l'autre face de l'homme politique, révèlent les qualités tout aussi nécessaires au déploiement de son pouvoir : le sens aigu des résistances à vaincre, la connaissance du milieu qu'il s'agit de modifier, la précision des mesures à mettre en place si l'on ne veut pas qu'un texte de loi reste lettre morte.

Il ne faut pas croire que ces textes se situent uniquement au niveau des procédures ténues, insignifiantes, et sont donc sans intérêt quant aux finalités elles-mêmes. Au contraire, ils formulent parfois les principes d'une manière plus dépouillée et plus sereine ; la publicité restreinte du canal de diffusion permet souvent plus de vérité ; lorsqu'ils sont des décrets d'application, ils sont aussi révélateurs du sérieux, de la consistance, de la profondeur des grands desseins. À cet égard, la manière dont Jules Ferry assurera le « suivi » et le contrôle des décisions législatives est tout à fait exemplaire.

Dans la circulaire du 7 octobre 1880 adressée aux recteurs, le ministre affirme à deux reprises son esprit libéral : il rejette « la voie de l'autorité » en ce qui concerne le choix des manuels, mais surtout à cette occasion donne des pouvoirs nouveaux au corps enseignant. Il reconnaît que le système du manuel officiel, ou encore du petit nombre de livres, approuvés par l'autorité centrale et distribués d'office, est peut-être le système le plus simple et le plus rapide. Mais il ne le retient pas. En accord avec le Conseil Supérieur de l'Instruction Publique, il désire laisser à la procédure de choix son caractère libéral. Il confie désormais l'examen des ouvrages au personnel enseignant lui-même : celui-ci pourra « librement modifier, augmenter, réviser les catalogues », que la « libre concurrence » des éditeurs conduit à mettre à jour périodique-

ment. Le mot « libre » revient très fréquemment dans cette circulaire ; et pourtant, la démarche choisie trahit surtout une attention très grande portée à l'équilibre des pouvoirs, une recherche de contrôles plus fins, un souci de l'efficacité dans l'application des décisions politiques.

Le ministre se situe délibérément dans une économie de marché : il prend acte de la liberté de la concurrence et sait que les mécanismes économiques conduiront les libraires à publier de nombreux ouvrages et à proposer constamment de nouvelles éditions. Mais il sait aussi que les instituteurs, surtout s'ils restent isolés dans leur village, risquent de se laisser séduire par des démarcheurs peu consciencieux<sup>4</sup>. La réunion du corps enseignant, chaque année en juillet, a pour premier effet de faire contrepoids à ces pressions intéressées, de restaurer, grâce à la décision collective, une liberté de choix des individus.

Jules Ferry ne songe nullement à s'en remettre simplement au libre arbitre de chacun. Il semblerait plutôt qu'il imagine ainsi, par le pouvoir collectif du corps enseignant, tempérer l'anarchie du marché.

La confiance accordée aux enseignants *réunis*, au *corps* enseignant, s'explique en partie par l'influence du positivisme, et, au-delà même, de Condorcet, pour qui « les dépositaires de la puissance publique n'ont pas à établir un corps de doctrine qui serait enseigné exclusivement ». Le refus du manuel officiel, la reconnaissance de l'indépendance intellectuelle de l'Université, que le pouvoir politique se doit de respecter, sont des principes affirmés par Condorcet et Auguste Comte, que Jules Ferry reprend à son compte. Mais, pourrait-on objecter, si ce pouvoir intellectuel, est bien accordé aux universitaires et aux savants, peut-il l'être aux modestes instituteurs qui sont loin des « Lumières » des esprits les plus éclairés ? Ne doivent-ils pas se contenter d'appliquer, dans leur travail journalier, les directives de ceux qui pensent ? Toute la question est là, et le problème précis du choix des manuels nous permet de montrer qu'il ne faut pas y répondre d'une manière tranchante.

Jules Ferry a toujours voué une immense admiration à Condorcet. Il dit qu'en découvrant son œuvre il est resté « confondu » ; « il est le premier qui ait formulé avec précision le système d'éducation qui convient

---

<sup>4</sup> Dans son discours en réponse au duc de Broglie, il parlera de « commis voyageurs si habiles à faire passer une marchandise souvent douteuse et frelatée », J. Ferry, *Discours et opinions*, éd. P. Robiquet, Paris, A. Colin, 1896, t. IV, p. 378.

à une société moderne<sup>5</sup> ». Les limites du « devoir comme du droit de la puissance publique » sont définies ainsi chez cet illustre prédécesseur :

« La puissance publique doit donc, après avoir fixé l'objet et l'étendue de chaque instruction, s'assurer qu'à chaque époque le choix des maîtres et celui des livres ou des méthodes seront d'accord avec la raison des hommes éclairés et abandonner le reste à leur influence. »<sup>6</sup>

On pense tout naturellement à la lecture de ces lignes, à quelques hommes éclairés, à ceux qui ont conduit le plus loin les progrès de l'Esprit humain. D'ailleurs Condorcet dit bien quelques pages auparavant :

« Les dépositaires de la puissance publique resteront toujours à une distance plus ou moins grande du point où sont parvenus les esprits destinés à augmenter la masse des lumières. »

Mais il ajoute quelque chose de très remarquable :

« D'ailleurs, ce qui, à chaque époque, marque le véritable terme des lumières, n'est pas la raison particulière de tel homme de génie qui peut avoir aussi ses préjugés personnels, mais la raison commune des hommes éclairés... »

Cette conception évolutive et collective de la « Raison » fait de Condorcet un précurseur du XIX<sup>e</sup> siècle. En affirmant que le degré « d'avancement » des lumières ne se mesure pas seulement à l'éclat de quelques « phares » mais aussi à l'élévation globale du niveau intellectuel de toute une société, Condorcet raisonne en précurseur de la « sociologie », des sciences sociales, conscient de la spécificité des phénomènes sociaux, sensible à leur consistance propre, à leur cohérence. Cette appréhension sous-tend la pensée de Jules Ferry : Il sait en particulier qu'un progrès dans l'instruction élémentaire dépend d'une avancée globale des lumières de tous les instituteurs ; il est même tout à fait conscient du fait que cette avancée est elle-même liée à un ensemble de conditions non seulement morales mais matérielles : meilleur recrutement et formation, isolement moins grand, réseau de bibliothèques, conditions de logement, rémunérations... Il est remarquable de voir qu'il veille lui-même à ce que des mesures apparemment mineures soient

5 Discours sur l'égalité de l'éducation (salle Molière, 10 avril 1870). publié par Robiquet, *Discours et opinions, op. cit.*, t. IV, p. 2804.

6 Condorcet, Sur l'Instruction publique, *Œuvres complètes*, Paris, F. Didot, 1847, t. 7.

prises (ainsi le prêt à distance de livres par l'Institut Pédagogique National qui permet à chaque instituteur, dans le moindre village, d'avoir accès à une bibliothèque<sup>7</sup>). Les conférences pédagogiques, et plus spécialement celle de juillet qui a pour fin le choix des manuels, font partie de cet ensemble de mesures. Ces réunions périodiques des instituteurs sous la présidence des inspecteurs primaires existaient en principe depuis 1837. Mais les arrêtés de l'année 1880 veulent leur donner plus de régularité et plus d'efficacité : l'arrêté du 5 juin proclame leur « rétablissement » et précise dans l'article 2 : « Il ne sera traité dans ces conférences que de matières de pédagogie théorique et pratique » ; dans l'article 3 : « La dernière réunion propose les questions qui pourront être traitée l'année suivante ». La circulaire du 10 août 1880 souligne les avantages de ces réunions périodiques : elles permettent d'« échapper à l'isolement qui paralyse les volontés les plus fermes », de « nouer des relations de confraternité », de « multiplier les rapports avec les chefs hiérarchiques ». Pour aider chaque enseignant, « nulle action ne peut être plus efficace que celle du corps tout entier. » Entre tous les universitaires, même de grade différent, il faut « créer cette communauté d'esprit et cette solidarité professionnelles qui fait la puissance et la dignité d'un corps ». Ces deux dernières phrases surtout montrent bien la volonté de donner plus de poids au « corps enseignant », mais précisément en créant, en développant, l'esprit de corps. Car le paradoxe au fond est le suivant : si, par principe, Jules Ferry est favorable à l'autonomie des universitaires, il lui semble nécessaire, pour les instituteurs, de créer d'abord les conditions de cette autonomie. Bien des aspects de la circulaire montrent qu'il souhaite réellement former les maîtres dans un esprit nouveau : en développant leur jugement, leur marge d'action, en favorisant leurs initiatives. Rien de tel, à cet effet, qu'une « discussion en commun ». Elle portera aussi bien sur les « questions de méthode, les points de doctrine, que sur les procédés, les livres, tous les détails de l'organisation scolaire ». On est même parfois étonné du caractère extrêmement démocratique des procédures envisagées : l'ordre des matières, le nombre des rapports écrits, la part d'intervention de l'inspecteur dans les débats, tout le fonctionnement sera réglé par les conférences elles-mêmes. Les sujets traités le seront « à la demande » (« J'ai voulu éviter l'uniformité »).

---

7 Remercions personnellement J. Ferry et Ferdinand Buisson pour une mesure encore en vigueur en 1960, qui nous a permis de poursuivre une licence, grâce à des prêts de livres, souples, gratuits et de longue durée par l'I.N.R.P., envoyés par colis postal aux instituteurs de village...

Dans la circulaire du 7 octobre concernant le choix des manuels, il réaffirme sa certitude que l'examen en commun des livres, des méthodes, des appareils d'enseignement, deviendra l'un des moyens les plus efficaces pour former l'esprit pédagogique des maîtres, pour développer leur jugement, pour les façonner à la discussion sérieuse. Donner aux enseignants le choix des manuels devient finalement l'un des moyens de leur formation : non seulement une mesure démocratique, mais un point d'appui pour une démocratisation plus grande. Jules Ferry va même jusqu'à dire : « Il faut les accoutumer surtout à prendre eux-mêmes l'initiative, la responsabilité pratique des réformes dont leur enseignement est susceptible ». Sait-on encore, cent ans après, alors que la question paraît si actuelle, que les fondateurs de l'école laïque, pouvaient tenir un tel langage, accorder aux enseignants le pouvoir de promouvoir des réformes pédagogiques, jusqu'à voir même dans ces mouvements de rénovation venus du corps enseignant, la seule base solide de réformes durables ? D'où vient que les pratiques courantes, si longtemps, aient été fort éloignées des buts proclamés ?

On en vient à s'interroger sur le rôle des intermédiaires, de ces « chefs hiérarchiques », inspecteurs d'académie, inspecteurs primaires, directeurs et directrices d'école normale : ont-ils voulu une telle démocratisation ou l'ont-ils freinée ? Ont-ils, eux aussi, rencontré de pesantes résistances, une habitude de la soumission, qui rendait difficile leur volonté de réforme ? ou bien ont-ils redouté et refusé un élan novateur qui pouvait échapper à leur contrôle ?

Mais il faut souligner dès maintenant la situation singulière où les met la circulaire du 7 octobre : elle est tout à fait curieuse, non pas seulement parce qu'une nouvelle politique scolaire se met en place, mais parce que le pouvoir central prescrit une procédure insolite, et paradoxalement, engage à céder du pouvoir, à restreindre les directives, à donner plus de liberté de choix aux subordonnés.

Sur ce point, la circulaire adressée aux recteurs insiste tout particulièrement, comme si le ministre savait fort bien que cela ne va pas de soi : « Vous avez certainement remarqué que l'arrêté du 16 juin ne vous demande pas d'intervenir directement dans les opérations des commissions... » Les diverses attributions telles qu'elles ont été définies par le Conseil Supérieur de l'Instruction Publique sont rappelées avec soin : la conférence cantonale a la responsabilité des choix, la commission départementale, la responsabilité du contrôle, et le recteur « la haute direction de ce mouvement pédagogique dans toute l'étendue de l'académie ».



En vérité, que représentent exactement ce contrôle et cette « haute direction » ? Jules Ferry ne retire-t-il pas d'une main ce qu'il donne de l'autre ? N'y-a-t-il pas, dans la loi elle-même des mesures qui viennent aussitôt restreindre la liberté accordée aux instituteurs ? Le texte lui-même est très clair :

« Les instituteurs titulaires de chaque canton dressent la liste des livres dont ils désirent se servir. Toutes ces listes cantonales sont centralisées au chef-lieu du département, où une commission présidée par l'inspecteur d'académie les examine et les *révise*. »

Le mot dans le texte est en italique, et Jules Ferry éprouve le besoin de bien préciser ce qu'il entend par là :

« Si certains choix lui semblaient malheureux, si des omissions graves ou systématiques paraissaient s'être produites, la Commission renverrait la question à l'examen de la conférence cantonale, avec ses observations, avant de donner son visa. »

Ainsi le rôle de l'instance départementale n'est pas de censure mais de conseil. L'instance de décision reste bien la conférence cantonale qui peut tenir compte ou non des observations de la commission ; la navette lui donne simplement la possibilité de réviser son jugement, mais d'après le texte, elle ne lui en donne pas l'ordre. Tout se joue sans doute dans cet écart : si les instituteurs considèrent les conseils de leurs chefs hiérarchiques comme des ordres, la réalité du pouvoir de décision ne finit-elle pas par appartenir à l'inspecteur d'académie, aux inspecteurs primaires, aux directeurs et aux professeurs d'école normale ?

Quel rôle restait-il au recteur ? Revenons d'abord au texte de la circulaire, il prend tout son intérêt :

« Chaque année, Monsieur le Recteur, vous vous ferez adresser les listes ainsi constituées, avec les appréciations des comités départementaux, et c'est alors que je vous demanderai, non plus de vous enfermer dans l'examen de quelques cas litigieux pour casser telle ou telle décision des commissions locales, mais de faire une large application des pouvoirs dont vous investit l'article 21 du décret du 22 août 1854. »

Ces pouvoirs sont rappelés dans une note : ils sont à la fois d'exécution et de proposition. Le ministre semble tout simplement revenir à la fonction originelle des recteurs, telle que la définissaient les textes,

comme si la pratique les avait éloignés de leur véritable tâche ; il souhaite qu'ils remplissent pleinement leur rôle, c'est-à-dire, qu'ils ne soient pas seulement des exécutants, mais aussi et surtout qu'ils exercent une réelle direction :

« ... vous inspirez, vous guidez l'inspection et l'enseignement, vous fixez les principes à suivre, vous prévenez les écarts... »

Il rappelle en somme qu'une autorité toute négative ne saurait convenir (« casser les décisions ») et qu'un véritable pouvoir n'est pas simplement un pouvoir qui dit « non ».

Mais du même coup apparaissent de mieux en mieux l'intelligence et la force de l'homme politique : en demandant aux recteurs de renoncer à une autorité répressive, Jules Ferry maintient une ferme direction ; il assure au contraire plus efficacement et plus souplement l'application de sa politique scolaire :

« ... finalement, sans avoir fait inscrire ni rayer d'autorité aucun nom, vous parvenez peu à peu à faire abandonner volontairement par les intéressés les deux sortes de mauvais livres dont il faut que nos écoles se défassent... »

À la première lecture, on s'attend à une censure politique qui précisément viserait des extrêmes, mais la suite du texte nous ramène très précisément à des catégories pédagogiques :

« ... d'une part le livre vieilli, hérissé d'abstractions et de termes techniques, celui qui faisait de la grammaire un formulaire inextricable, de la géographie une nomenclature, de l'histoire un résumé sans vie et sans patriotisme, de la lecture même, de cette lecture courante qui devrait être l'âme de la classe, un insipide exercice mécanique... et d'autre part, le livre trop commode, ou le maître trouve sa leçon toute faite, questions et réponses, devoirs et exercices, le livre qui dispense le maître d'expliquer et l'élève de comprendre, en substituant à l'imprévu de la classe parlée et vivante, les recettes de l'enseignement automatique ».

Deux manuels très différents donc, mais qui présentent cependant le même inconvénient : donner au maître le simple rôle de répétiteur. Aussi bien ces manuels « vieilliss » qui ne font jamais appel à l'intelligence de l'élève, que ces manuels trop « achevés » qui dispensent de toute réflexion, laissent au maître trop peu d'importance. L'apprentis-

sage de nomenclatures, de règles de grammaire simplement récitées, de dates historiques, la lecture mécanique sans comprendre ce qu'on lit, n'exigent pas de l'enseignant une responsabilité très grande, un engagement de tout l'être. Il n'a pas à intervenir fondamentalement au niveau des contenus : il doit simplement veiller à la bonne transmission, le plus souvent par de multiples répétitions, des connaissances inculquées. En filigrane se dessine par là même le profil du nouvel instituteur ; celui-ci ne peut se contenter de manuels de ce type, car il s'appuie sur les ouvrages pour diffuser un savoir vivant, qu'il a d'abord fait sien, à qui il a donné sa marque. Au refus des deux types de manuels correspond une nouvelle conception du rôle de l'instituteur, que d'autres textes confirmeront.

Mais au travers des catégories pédagogiques, ne peut-on repérer les visées politiques, que nous avons écartées dans un premier temps ? Le manuel vieilli, loin des intérêts de l'enfant, la lecture mécanique qui assemble les lettres sans se préoccuper du sens, l'histoire « sans patriotisme », on retrouve là les griefs essentiels adressés à l'enseignement des congréganistes.

À coup sûr, l'enseignement critiqué ici est celui qui est hérité des écoles chrétiennes : le rapport au savoir, les finalités essentielles, les techniques de transmission qu'implique la croyance en une vérité révélée. L'instituteur nouveau ne doit plus, comme le frère des Écoles de la doctrine chrétienne, se tenir latéralement par rapport aux élèves : il doit désormais leur faire face. Sa personnalité, son jugement propre, entrent pour une part essentielle dans l'éducation des enfants. Le livre lui-même n'est plus le dépôt de vérités sacrées, que le maître doit transmettre intactes, sans les modifier (comme le catéchisme, l'histoire sainte, ou même la civilité). Le livre, choisi par le maître, est seulement le support d'une parole vive, un condensé utile que l'enseignant a tout pouvoir de retoucher, d'améliorer, de critiquer. Au-delà des remarques concernant la pédagogie, il faut retrouver le problème politique, mais comme une trame distincte de préoccupations, que la pédagogie viendrait plus ou moins masquer ; le politique est ici au cœur même du pédagogique, et peut-être son enjeu le plus clair. La conception laïque du rapport au savoir fait du livre un outil de connaissance et non la trace d'une vérité immuable, elle donne par là même à l'enseignant des pouvoirs nouveaux, une fonction qui n'est plus simplement d'exécutant. Mais cette nouvelle image de l'instituteur, liée intimement à l'idéal républicain était-elle compatible avec le maintien de structures fortement hiérarchisées ? Une émancipation des enseignants pouvait-elle, sans contradic-

tion, être « octroyée » par le pouvoir politique ? La manière dont les manuels étaient effectivement choisis révélera toute l'ambiguïté de ce projet et l'équivoque de cette démocratisation des choix.

### 3. LES EFFETS DE LA CONJONCTURE POLITIQUE

Cependant les mesures de confiance, qui donnent en 1880 un pouvoir accru aux instituteurs, vont, sans être remises en cause, se trouver infléchies partiellement. La gravité de la querelle des manuels conduit à revoir pour les manuels d'instruction morale et civique uniquement, l'arrêté de 1880.

C'est au Sénat, dans sa réponse au duc de Broglie, le 31 mai 1883 que Jules Ferry examine la teneur de plusieurs manuels. Quatre ont été interdits par la Congrégation de l'Index. Le ministre rappelle et résume brièvement la circulaire du 7 octobre aux recteurs, pour expliquer à l'assemblée comment se fait le choix des livres, et finalement annonce de nouvelles dispositions plus contraignantes pour les manuels de morale.

Il se cite longuement lui-même puis termine son intervention ainsi :

« la circulaire explique ensuite aux recteurs que pour laisser toute son efficacité à cette expérience, pour que les réunions des instituteurs puissent faire en toute liberté leur apprentissage, leur éducation en matière de choix de livres, ils ne doivent intervenir qu'avec la plus extrême réserve, jamais par voie d'autorité, tout au plus par voie de conseil. »

La suite montre qu'il reste satisfait de ces mesures, pour l'essentiel, mais que le choix des manuels de morale a soulevé de telles difficultés qu'il envisage des mesures nouvelles :

« Voilà ce que nous avons essayé. Je crois que ces conférences d'instituteurs discutant du choix des livres, des méthodes, sont bonnes, ont produit de bons résultats. Je n'hésite pas à dire qu'au point de vue de notre responsabilité comme de nos engagements, et l'événement le prouve, dans l'intérêt de la paix des esprits, il faut, en ce qui concerne les manuels d'éducation morale et civique prendre quelques précautions de plus. »

Quelles furent ces précautions ? Tout d'abord à partir de cette date, Jules Ferry suivit avec une attention renouvelée les rapports des recteurs et demanda même, par une dépêche du 10 septembre 1883, qu'on lui fournisse le nombre de conférences cantonales qui avaient choisi tel ou

tel ouvrage. Et surtout il prévoit une disposition nouvelle pour l'avenir qui montre bien son souci de ne pas perdre, dans des circonstances graves, la maîtrise dernière du processus de choix :

« Je suis tout à fait résolu à proposer au Conseil Supérieur dans la prochaine session, une disposition complémentaire du décret d'avril 1880. Il sera établi que l'inscription des manuels d'instruction civique et des manuels de morale sur la liste des livres destinés aux écoles primaires publiques ne sera définitive que lorsque ces manuels auront passé sous les yeux du Ministre et de la section permanente du Conseil Supérieur. »

La réponse spontanée de la droite montre qu'elle ressent comme un recul la déclaration du ministre :

M. Buffet : « Alors vous reconnaissez que vous aviez le droit de les interdire ! »

Jules Ferry ne reconnaît pas évidemment ce recul, mais il affirme qu'il pense trouver là le moyen de « rétablir, en ces matières délicates, la paix qui est le bien de tous ».

Quels événements politiques ont-ils conduit le ministre à revenir sur ses décisions, à suspendre ses principes ? La situation était-elle assez grave pour exiger un retour partiel au régime de « l'autorité » ? Que s'était-il passé au cours de l'année ?

Le 28 mars 1882 la loi sur la neutralité de l'école publique primaire était votée.

Le 15 décembre 1882 un décret de l'Index condamnait quatre manuels (Bert, Compayré, Steeg, Gréville).

En février 1883 commence une campagne dans diverses régions. Dans le Tarn, des parents retirent leurs enfants de l'école où est utilisé le manuel de Compayré. À Tulle, des prêtres ayant interdit l'usage des manuels, des familles les détruisent ou les brûlent. À Brive, une vingtaine d'enfants se voient refuser la première communion.

Les pouvoirs publics réagissent en déplaçant certains prêtres, après enquête, ou en supprimant leur traitement (on est sous le régime concordataire, les prêtres sont des salariés de l'État.) Après appel, le Conseil d'État reconnaît le 26 avril que le gouvernement était bien en droit d'opérer ces mutations.

Le 31 mai, le duc de Broglie dénonce les manuels au Sénat : ils sont une violation de la neutralité religieuse, un attentat contre les consciences catholiques...

Dans sa réponse au duc, Jules Ferry examine tour à tour plusieurs de ces ouvrages. Il souligne le fait que Paul Bert s'est censuré lui-même, et que dans les dernières éditions, rien ne vient porter atteinte au respect dû aux croyances. Tous les passages signalés ont disparu. Il ajoute avec ironie que le succès du manuel, déjà à sa 11<sup>e</sup> édition, doit beaucoup au scandale dont il a été l'objet. Reconnaisant implicitement la violence excessive du premier texte, il réaffirme pourtant fortement son désir de ne pas censurer lui-même les manuels scolaires. Puis il se déclare particulièrement surpris de la campagne développée contre un autre manuel, celui de Compayré qui pourtant « témoigne toujours d'un sentiment si élevé », « ouvertement déiste et spiritualiste ». Comment croire que ce texte puisse porter atteinte au principe de la neutralité religieuse ? Les « déclamations ou plaintes épiscopales » qui ont pris pour cible ce manuel lui paraissent disproportionnées au péril que pouvait renfermer ce « petit livre innocent ».

Dans l'année qui suit, aussi bien Jules Ferry que le Vatican tentent de calmer le jeu. Par l'intermédiaire du nonce apostolique, Monseigneur Di Rende, une intense activité diplomatique se déploie. Elle a pour conséquence un deuxième examen par la Congrégation de l'Index, à la demande du pape Léon XIII. Un long rapport du secrétaire, le Père Saccheri, montre que la Congrégation, à nouveau réunie, s'est efforcée de voir si les ouvrages pourraient être amendés, modifiés, acceptés. Le résultat est entièrement négatif<sup>8</sup>.

L'examen des quatre livres a montré à la Congrégation qu'ils n'étaient « pas seulement infectés par quelques plaies, mais entièrement corrompus par la gangrène ».

Le rapport conclut que les manuels ne sont pas vraiment amendables, que la première condamnation était juste, et « extrêmement nécessaire pour combattre les aberrations religieuses à leurs racines ».

Le résultat de cette deuxième consultation sur les manuels ne permettait aucun compromis, et Léon XIII ne put en faire état pour essayer de trouver un terrain d'entente.

La querelle des manuels ne s'atténua qu'avec le temps. Dans l'immediat, le geste politique de Jules Ferry sera donc la rédaction de la lettre personnelle adressée aux instituteurs, dont on a souvent analysé le contenu, mais dont on a peut-être moins étudié les conditions d'énonciation, et souligné le ton.

---

8 Pierre CHEVALLIER : « *La Séparation de l'Église et de l'École* » Jules Ferry et Léon XIII, Paris, Fayard, 1981, 487 p. Le texte, en italien, et qui semble d'ailleurs comporter beaucoup d'erreurs de transcription, est présenté en annexe du livre.

C'est une lettre politique à un triple point de vue. Elle s'insère dans une conjoncture précise et répond, comme nous l'avons vu à la demande de la droite qui prétend que la neutralité religieuse est rompue Jules Ferry s'efforce de définir concrètement ce que doit être l'attitude de l'instituteur dans sa classe.

Mais pour parvenir à ces fins, il ne donne nullement des ordres, et en cela la lettre est politique en un deuxième sens. Elle ne formule pas les directives du ministre, pas même les conseils d'un pédagogue plus compétent. Elle explique une politique et demande le soutien des instituteurs pour la réaliser. En réponse aux attaques de la droite, c'est l'homme de parti qui resserre les rangs, fait appel à toutes les bonnes volontés républicaines. La lettre a exactement le même ton que les allocutions prononcées aux congrès pédagogiques de 1880, 1881, quand Jules Ferry recherchait l'appui de tout le corps enseignant pour faire voter les lois organiques. Il disait alors :

« Voici la première réunion des États Généraux de l'Enseignement primaire ; mais j'avais grande confiance, parce que, en politique comme en pédagogie, vis-à-vis du Suffrage Universel comme vis-à-vis du corps enseignant, la politique que j'ai toujours suivie et qui m'a toujours réussi, c'est la politique de la confiance (Très bien ! très bien !). »

C'est au début de cette conférence qu'il expliquait aux instituteurs l'ancien système et le nouveau pour le choix des livres :

« Quand nous avons proposé à la commission permanente du Conseil Supérieur de remettre le choix des livres aux instituteurs réunis dans les conférences pédagogiques, un peu d'étonnement se produisit, un peu d'inquiétude, de défiance se manifesta — et c'était tout naturel — mais la confiance dans vos lumières et dans votre sagesse était particulièrement représentée au sein du Conseil par un homme qui est là, près de moi, et M. Buisson gagna votre cause. »

La lettre de novembre 1883 renouvelle la confiance faite aux instituteurs, elle les mobilise pour un nouvel élan ; elle se termine ainsi :

« Je serais heureux si j'avais contribué par cette lettre à vous montrer toute l'importance qu'attache à votre tâche le gouvernement de la République, et si je vous avais décidé à redoubler d'efforts pour préparer à notre pays une génération de bons citoyens. »

Enfin cette lettre est politique, au sens le plus fondamental : elle réaffirme en filigrane, la conception de l'autorité, du fondement du pouvoir, propre à l'idéologie républicaine et qui est au cœur de l'idée de laïcité : l'instituteur a une « mission essentielle », il est un homme responsable devant sa conscience ; son autonomie, son indépendance vis-à-vis des pouvoirs locaux doit être totale. Il est le seul Maître dans sa classe. D'où la grande cohérence des mesures prises : il peut choisir les instruments de son travail, les manuels, et garde vis-à-vis de ceux-ci une entière liberté d'esprit. Le texte revient très longuement sur le rapport de l'enseignant au livre scolaire : « Il importe de distinguer entre l'essentiel et l'accessoire ; entre l'enseignement moral qui est obligatoire, et les moyens d'enseignement qui ne le sont pas ». Il précise la différence essentielle entre les livres de morale et les catéchismes :

« Si quelques personnes peu au courant de la pédagogie moderne, ont pu croire que nos livres d'instruction morale et civique allaient être une sorte de catéchisme nouveau, c'est là une erreur que ni vous, ni vos collègues n'avez pu commettre. »

Il réaffirme le lien entre les différents niveaux de liberté en ce qui concerne les choix des livres :

« Vous savez trop bien que, sous le régime de libre examen et de libre concurrence qui est le droit commun en matière de librairie classique, aucun livre ne vous arrive imposé par l'autorité universitaire... Le livre de morale est entre vos mains un auxiliaire, rien de plus, un instrument dont vous vous servez sans vous y asservir... »

Il précise le rôle du manuel aux trois degrés de l'enseignement primaire. Avec tous les jeunes enfants qui commencent seulement à lire, un manuel spécial de morale et d'instruction civique serait manifestement inutile la « causerie familière », les « mille prétextes qu'offre la classe », suffisent pour exercer le sens moral de l'enfant. Au cours moyen, le manuel n'est pas autre chose au fond qu'un livre de lectures. Il fournit « un choix de bons exemples, de sages maximes, et de récits qui mettent la morale en action ». Enfin au cours supérieur, le livre a peut-être un rôle un peu différent :

« il devient surtout un utile moyen de réviser, de fixer, de coordonner : c'est comme le recueil méthodique des principales idées qui doivent se graver dans l'esprit du jeune homme ».



C'est seulement là que les devoirs moraux sont exposés sous une forme systématique et plus théorique. De toute manière, aux trois degrés, ce n'est pas l'action du livre mais celle du maître qui compte :

« il ne faudrait pas que le livre vint, en quelque sorte, s'interposer entre vos élèves et vous, refroidir votre parole, en émousser l'impression sur l'âme des élèves, vous réduire au rôle de simple répétiteur de morale ».

La conclusion dit nettement l'inversion du rapport : « le livre est fait pour vous et non vous pour le livre ».

Les nécessités de la politique conjoncturelle ne nous paraissent pas avoir changé fondamentalement l'attitude du ministre. Au fond, des premières circulaires de 1880 sur les manuels à la lettre de novembre 1883, la continuité est grande. La réserve nouvelle concernant le visa « en dernier ressort » du Conseil Supérieur est destinée à donner la possibilité de régler quelques cas litigieux. Elle ne change pas profondément les modalités de choix qui, globalement, restent la résultante de la vaste consultation annuelle des instituteurs et de l'action des commissions départementales.

Cette confiance faite aux instituteurs aura-t-elle malgré tout des limites ? Elle paraît liée précisément aux heures privilégiées d'un consensus qui connaîtra bientôt quelques failles. Il est incontestable que pendant une décennie environ les républicains peuvent compter sur l'appui sans réserves d'une très large partie du corps enseignant. L'amélioration de la situation des instituteurs fait d'eux des soutiens enthousiastes du régime : aussi bien leur situation matérielle que leur nouveau rôle social favorise leur adhésion au changement. Ils ont surtout la satisfaction de participer à un grand dessein collectif, celle de voir leur importance reconnue. Quand Jules Ferry affirme lors du congrès de 1880 :

« vous avez été affranchis comme citoyens par la Révolution française, vous allez être émancipés comme instituteurs de la République de 1880 : comment n'aimeriez-vous pas et ne feriez-vous pas aimer dans votre enseignement et la Révolution et la République ? »,

il est applaudi d'une manière prolongée. Son discours répond à des aspirations profondes et réelles. C'est un discours parfaitement bien reçu : La modification du rôle de l'instituteur, sa responsabilité nouvelle d'« éducateur » qui se voit confier la charge de transmettre les valeurs fondamentales de la République, et corrélativement son indépendance accrue,

par rapport au curé ou aux notables locaux, sont bien les deux piliers de cette dignité nouvelle auxquels la plupart sont sensibles.

Il est donc certain que pendant une longue période, de 1877 à 1887 au moins, les instituteurs se reconnaissent parfaitement dans la politique suivie, et inversement les dirigeants politiques ont toute confiance en un corps enseignant qui peut les aider à promouvoir les réformes dans un premier temps, et ensuite enraciner l'esprit républicain dans les consciences populaires.

Les limites de la confiance apparaissent crûment lors d'un congrès de 1887, où pour la première fois, les instituteurs souhaitent fonder une association autonome. Une lettre de Jules Ferry à Joseph Reinach du 11 septembre 1887<sup>9</sup> n'aura pas de mots assez durs pour qualifier l'entreprise. Il en voit tous les dangers et s'étonne que les républicains acceptent sans broncher cet embryon de subversion :

« J'ai lu avec stupéfaction l'éloge du Congrès des instituteurs. Je venais d'écrire à Spuller, le ministre, qu'on a joliment mis à l'écart de cette audacieuse et pernicieuse entreprise. J'ai repris ma plume et écrit à Compayré. Avons-nous donc des yeux pour ne point voir ?... »

Et Jules Ferry d'accuser quelques meneurs, une minorité brouillonne en les opposant à l'ensemble d'une corporation « honnête et modeste »... Si Spuller laisse se constituer « cette coalition de fonctionnaires, outrage vivant aux lois de l'État, à l'autorité centrale, au pouvoir républicain, il n'y a plus de Ministère de l'Instruction publique, il n'y a plus d'Inspecteurs, plus de préfets, il reste une formidable association recevant de Paris son mot d'ordre et préparant pour le compte du radicalisme les élections de 89 ».

La vigueur du ton, la mise en garde à l'adresse de ses amis politiques immédiats, montrent bien la parfaite conscience des enjeux : c'est maintenant le glissement vers la gauche, le soutien apporté par les « subversifs » à la fraction radicale des républicains qui est redouté. Il ne faut rien faire qui puisse servir les progrès des partisans de Clemenceau. Mais au-delà se profile une certaine conception du rôle du fonctionnaire : les limites de son indépendance sont celles que lui assigne le pouvoir politique. Par principe, est inimaginable un syndicalisme enseignant.

Des congrès présidés, guidés, contrôlés par les autorités administratives sont non seulement tolérés mais suscités, autant pour leur efficacité pédagogique — formation mutuelle des enseignants, conso-

9 Jules Ferry, *Lettres, 1846-1893*, Paris, Calmann-Lévy, 1914, p. 460.

lisation d'un esprit commun — que pour leur rôle politique, au moment où ils peuvent contribuer à soutenir une réforme scolaire.

Mais ces congrès sont redoutés et vivement combattus lorsqu'il apparaît que le corps enseignant peut poursuivre des objectifs différents de ceux du gouvernement en place et affirmer son autonomie. Alors la pédagogie est remise au premier plan : la lettre à Reinach reprochera aux meneurs de sortir des attributions normales d'un congrès d'instituteurs : « De la pédagogie, on n'en a cure, on n'en dit un mot que pour la forme... »

Mais peut-on dire que la différence de ton révèle un changement profond de point de vue, des principes nouveaux ? Faut-il penser qu'après une ère de confiance, et du fait de l'évolution politique, Jules Ferry va infléchir ses principes libéraux ?

Cette vision ne nous paraît pas vraiment satisfaisante car, ici encore, elle manquerait la complexité, la réelle ambiguïté du processus de démocratisation. En fait, au moment même où Jules Ferry « émancipait » en quelque sorte le corps enseignant, il n'avait jamais renoncé à le contrôler plus étroitement. Cette visée transparaît bien à la fin de la circulaire aux recteurs de 1880, qui donnait déjà au fond la clef du problème :

« La publication annuelle des listes scolaires en usage sera pour vous un des meilleurs moyens d'enquête sur l'état et sur la marche de l'enseignement : vous saurez par là, mieux peut-être que par bien des rapports, ce que pense, ce que désire le corps enseignant ; ses choix mêmes vous le montreront, ici trop lent ou trop indifférent au progrès, là trop prompt au changement... ».

Merveilleux instrument d'évaluation, le libre choix des manuels permet de connaître indirectement à la fois les individus et l'évolution du rapport de forces. Grâce au réseau de conférences pédagogiques, au catalogue de manuels, le ministre peut mesurer plus exactement les effets de sa politique scolaire, savoir qui sont les réfractaires, où se situent les résistances, déceler les conservatismes politiques qui s'abritent derrière les lenteurs pédagogiques. Il dira dans l'un de ses discours : « Pas même le Ministre n'a le droit d'interdire un livre ! »

Mais le système mis en place permet certainement une surveillance plus fine et plus rigoureuse que la simple interdiction, une surveillance, non seulement des ouvrages, mais à travers eux et grâce à eux, des enseignants qui les choisissent. Aussi ne peut-on conclure trop simplement à une opposition entre le libéralisme des principes et les aléas de la

conjoncture politique. La contradiction est au cœur même de la démocratie républicaine : il est vrai que la III<sup>e</sup> République a accordé plus de pouvoir à chaque individu, une responsabilité plus grande, mais cela même lui permet de contrôler de manière plus souple et plus subtile, l'ensemble du corps enseignant<sup>10</sup>.

---

10 Notre contribution est extraite d'une thèse d'État, *Travail. Propriété. Pouvoir. L'idéologie des manuels de morale et instruction civique des débuts de la 3<sup>e</sup> République.*, Paris V, université René Descartes, 1984, disponible dans les bibliothèques universitaires.



# Un demi-siècle de condition ouvrière et de mouvement ouvrier dans l'Hérault (1870-1920)

Jean SAGNES  
(Université de Perpignan)

Au début du <sup>xx</sup>e siècle, la population ouvrière de l'Hérault représente plus de la moitié de la population active du département (de 53 à 55 % environ). Mais ce sont les ouvriers agricoles qui en forment le groupe le plus important et non pas les ouvriers de l'industrie : autour de 1900, le secteur secondaire avec 29 % des actifs est nettement inférieur au secteur primaire avec 45 %. C'est que nous sommes ici au cœur de ce Languedoc méditerranéen où domine largement ce que Michel Augé-Laribé, dans un ouvrage célèbre, a dénommé dès 1907 : « La viticulture industrielle<sup>1</sup>. » La culture de la vigne connaît dans cette région et notamment dans l'Hérault un essor sans précédent grâce à la généralisation entre 1840 et 1870 du chemin de fer. Certes, cet essor est coupé de crises : crise du phylloxéra (1873-1881), brève crise de 1893 et surtout la grande crise de surproduction (1901-1909). La reconstitution du vignoble après la crise phylloxérique a accéléré le développement d'une viticulture capitaliste qui nécessite une main-d'œuvre plus nombreuse et plus qualifiée : c'est alors qu'on peut parler de viticulture industrielle<sup>2</sup>.

---

1 M. AUGÉ-LARIBÉ, *Le problème agraire du socialisme : la viticulture industrielle du Midi de la France*, Paris, Giard et Brière, 1907.

2 Voir A. BERGER et F. MAUREL, *La viticulture et l'économie du Languedoc du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Montpellier, 1980 ainsi que R. PECH, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc-Roussillon, du phylloxéra aux crises de mévente*, Toulouse, 1975, 567 p.

Parallèlement, le paysage proprement industriel du département se modifie. Les anciennes industries du textile, des cuirs et peaux, de la mine connaissent de graves difficultés. On a pu dire, peut-être avec quelque exagération (mais tout n'est pas faux dans ce constat) que la vigne avait provoqué le déclin de l'industrie drapière dans la mesure où les profits tirés de la vente des vins étaient incomparablement plus élevés que ceux de l'industrie textile<sup>3</sup>. On sait aujourd'hui que d'autres facteurs ont joué notamment l'éloignement géographique des grands centres du nord-ouest européen, l'archaïsme des centres manufacturiers régionaux, la subordination trop étroite de la production aux commandes militaires. Ces facteurs se retrouvent en partie à propos des activités minières et affectent le bassin charbonnier de Graissessac-Le Bousquet d'Orb.

Mais ces transformations en négatif ne sont pas les seules qui touchent l'industrie héraultaise à cette époque. L'essor de la viticulture, en effet, a donné naissance à toute une série d'industries nouvelles : raffineries de soufre, usines de superphosphates, ateliers de construction de machines agricoles, appareils de vinification, distilleries, tonnelleres. De plus, on note également dans les deux premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle la naissance d'industries qui ne sont pas liées directement à la viticulture comme des raffineries de pétrole, des usines à gaz et surtout l'entreprise métallurgique Fouga qui, il est vrai, est créée seulement en 1920, tout à fait à la fin de notre période<sup>4</sup>.

Le résultat de ces transformations est que, en 1921, la part des ouvriers agricoles au sein de la classe ouvrière héraultaise a diminué : elle n'est plus que de 43 % contre 59 % trente ans plus tôt en 1891. Il reste cependant qu'il n'est pas possible d'étudier la condition ouvrière et le mouvement ouvrier dans l'Hérault de 1870 à 1920 en faisant abstraction de sa composante la plus homogène et la plus dynamique.

Je voudrais tout d'abord présenter les principales catégories ouvrières du département

Les ouvriers du textile des petits centres de Lodève, Bédarieux, Ganges, Clermont, Saint-Pons représentent un des groupes ouvriers les plus anciens du département. Leur nombre s'amenuise avec le temps.

---

3 C. FOHLEN, « En Languedoc : vigne contre draperie », *Annales E. S. C.*, 1949, n° 3 p. 290-297.

4 M.-J. SOLÉ, *L'industrie textile de l'Hérault, 1871-1914*, Maîtrise d'histoire, Université Paul-Valéry, Montpellier III, 1973 ; J. SAGNES (dir.), *Histoire de Béziers*, Toulouse, Privat, 2<sup>e</sup> éd., 2000 ; C. FLYE-SAINTE-MARIE, *Négociants et filateurs de soie à Ganges, 1830-1914*, Maîtrise d'histoire, Université Paul-Valéry, Montpellier III, 1996.

Au début du siècle, ils sont 2 000 environ. Ces manufactures emploient des hommes, des femmes et des enfants. Les salaires des femmes représentent 55 % des salaires masculins, les salaires des enfants 22 %. Souvent l'ouvrier du textile possède un lopin de terre qu'il cultive après sa journée à l'usine. Dans ces entreprises, la discipline est en général très dure, mais on doit noter toutefois un embryon de protection sociale. C'est ainsi que des caisses de retraite existent assez fréquemment et fonctionnent grâce à des versements patronaux et à des retenues sur les salaires. De plus, les ouvriers ont créé depuis longtemps des sociétés de secours mutuels<sup>5</sup>.

Les mineurs du bassin charbonnier de Graissessac-Le Bousquet d'Orb sont à peine un peu moins nombreux : 1 500 environ. On doit souligner leur forte concentration au niveau des lieux du travail, comme de ceux de la résidence. Ils habitent en effet Graissessac, Le Bousquet d'Orb et plusieurs communes environnantes. À Graissessac, en 1906, sur une population active de 818 personnes (la population totale s'élevant à 2 092 habitants), 592 personnes, soit 65 %, sont salariées de la compagnie des mines.

Le dur métier des mineurs explique l'instabilité des effectifs. Il y a un courant continu et important d'arrivées et de départs d'ouvriers. Dès avant 1900, on note la présence d'ouvriers venant d'autres régions de France. Puis arrivent des Espagnols, des Italiens et, après la première guerre, des Tchécoslovaques et des Polonais. Il reste que le noyau du personnel est constitué par les mineurs autochtones qui sont en fait des mineurs-paysans. La compagnie s'efforce de retenir cette main-d'œuvre locale et régionale plus stable, par divers avantages : chauffage gratuit, participation à la Société de secours mutuels, retraite qui existe depuis 1894 et quelquefois logement gratuit avec jouissance d'un petit jardin.

Ces avantages ne compensent pas les dangers du travail au fond : 71 mineurs du bassin houiller de l'Hérault trouvent la mort au travail de 1895 à 1921. D'après un rapport de 1906, on compte ici 10 tués pour un million de tonnes de charbon extraites (la moyenne en France est de 4,09 tués<sup>6</sup>).

Une catégorie ouvrière particulièrement dynamique et remuante est celle des tonneliers de Cette, Frontignan, Mèze, Lunel mais aussi d'Agde, Béziers, Montpellier. Le travail de tonnelier est un travail

---

5 F. TEISSERENC, *L'industrie textile dans l'Hérault*, thèse de droit, Paris, 1908.

6 J. SAGNES, « Le syndicalisme ouvrier dans le bassin minier de l'Hérault des années 1890 à la Première Guerre mondiale » in *Mines et mineurs en Languedoc-Roussillon et régions voisines de l'Antiquité à nos jours*, Montpellier, F.H.L.R. 1977, p. 235-255.



hautement qualifié pour lequel un long apprentissage est nécessaire. C'est pourquoi il n'est pas exagéré de parler au sujet des tonneliers d'une véritable aristocratie ouvrière. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la tonnellerie est de plus en plus concurrencée par l'utilisation des wagons-foudres et des cuves en ciment, mais le métier a encore de beaux jours devant lui, jusqu'à la seconde guerre mondiale en fait, et le port de Cette recevra encore longtemps les bois de Scandinavie, matière première des diverses catégories de tonneaux fabriqués dans le département.

Sur les quais du port de Cette justement s'affairent près de 3 000 personnes : dockers sans autre précision, dockers spécialisés, charretiers. Leur condition est très variable. Ils peuvent être embauchés pour une action ponctuelle de chargement ou de déchargement d'un navire, comme les dockers, ou bien travailler régulièrement pour la même entreprise, comme les charretiers. Ils peuvent travailler 8 à 9 heures par jour ou beaucoup plus si nécessaire.

On pourrait facilement allonger la liste des corporations ouvrières de l'Hérault par les verriers du Bousquet d'Orb, les ouvriers métallurgistes des petites usines ou ateliers de matériel viti-vinicole de Béziers, les ouvriers des chocolateries de Montpellier, ceux des usines d'acide tartrique d'Agde ou de Montpellier, les ouvriers du bâtiment etc.

On ne saisit pas toujours très bien cette condition ouvrière si diverse selon les catégories, car les sources sont souvent muettes à leur sujet. On ne commence à avoir des renseignements intéressants qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, grâce aux fiches officielles rendant compte des conflits du travail, aux articles de la presse syndicaliste et socialiste, ou encore à travers les rapports administratifs<sup>7</sup>.

C'est ainsi que l'institution, au tournant du siècle, du corps des inspecteurs du travail nous vaut quelques rapports intéressants conservés aux archives départementales. On peut alors constater combien les lois qui réglementent le travail industriel sont peu ou mal appliquées par des chefs d'entreprise du département. Les inspecteurs du travail ont les plus grandes difficultés à exercer leurs fonctions. Il n'est pas rare qu'on leur interdise purement et simplement l'entrée dans certains établissements. Le 19 novembre 1905, par exemple, un inspecteur du travail désireux d'exercer un contrôle de nuit à la verrerie du Bousquet d'Orb,

---

7 J. SAGNES, « Les ouvriers agricoles en Languedoc-Roussillon », *Recherches contemporaines*, Université Paris X-Nanterre, 1994, n° 2 ; N. JOFFRE, *Les conditions de travail des femmes dans l'industrie textile de l'Hérault, 1848-1913*, Maîtrise d'histoire, Université Paul-Valéry, Montpellier III, 1996, et R. RUEL, *La durée du travail dans l'Hérault, 1900-1910*, Maîtrise d'histoire, Université Paul-Valéry, Montpellier III, 1996.

pénètre dans l'entreprise. Il est aussitôt poussé et enfermé dans un réduit par le garde de nuit qui court prévenir son patron ! Il s'agit là sans doute d'un cas exceptionnel mais qui en dit long sur les mentalités.

À la veille de 1914, de nombreux procès-verbaux sont dressés par les inspecteurs du travail contre des chefs d'entreprise pour infractions aux règlements sur la sécurité. Il s'agit surtout de patrons de filatures et d'entrepreneurs de maçonnerie. La multiplicité et la répétition de ces constats nous amènent à douter qu'ils aient été punis de peines sévères.

Même si les lois réglementant le travail ne s'appliquent pas aux travailleurs de l'agriculture, il n'est pas possible d'omettre dans ce bref panorama des catégories ouvrières de l'Hérault, les ouvriers de la viticulture.

Les ouvriers agricoles sont dans leur écrasante majorité des ouvriers de la vigne. Environ la moitié d'entre eux résident et travaillent dans l'arrondissement de Béziers. Ils ne constituent pas cependant une catégorie homogène.

Il y a d'abord les domestiques qui sont nourris et logés sur le domaine. En général, il s'agit de montagnards célibataires à qui l'on confie des tâches en rapport avec la conduite et l'entretien des chevaux et qui travaillent aussi dans les caves à vin. Leur journée de travail est longue et peut atteindre 12 heures avec, il est vrai, des pauses de 3 heures environ. Ces domestiques sont dirigés par un chef d'équipe (le ramonet en Biterrois, le payre dans le Montpelliérais). Celui-ci est marié et sa femme prépare les repas pour l'ensemble des domestiques. On ne confie pas aux domestiques les travaux particuliers de la vigne. C'est le cas aussi des terrassiers de l'agriculture qui sont occupés aux travaux pénibles comme le curage des fossés ou le nivellement et qui sont surtout des étrangers.

L'ouvrier agricole type est le journalier de la vigne, en général un autochtone ; mais la proportion des étrangers (des Espagnols surtout) croît avec le temps dans cette catégorie. Ces ouvriers travaillent ensemble, en équipes, et vivent dans les villages plus ou moins distants de leur lieu de travail. Leur journée de travail est relativement courte : 8 heures ou même 6 heures. Ils veilleront jalousement à ce qu'elle ne soit pas augmentée de façon à ce qu'ils puissent soit aller cultiver leur propre lopin de terre après leur journée, soit aller faire des heures supplémentaires mieux payées chez les petits ou moyens propriétaires.

Les journaliers, comme leur nom l'indique, sont embauchés à la journée ou plus fréquemment à la semaine ou à la quinzaine. Un nombre de plus en plus important d'entre eux, au cours de la période que nous

études, travaille plusieurs mois durant, voire plusieurs années, pour un même employeur. Mais quel que soit le mode d'embauche, ces ouvriers ne sont pas mensualisés et ils sont débauchés systématiquement lorsqu'il fait mauvais temps, et systématiquement aussi en été et à la fin de l'automne lorsque la vigne ne requiert pas de travaux particuliers. Dans ce cas, ils ne perçoivent aucun salaire.

Si l'on ajoute donc aux dimanches et jours fériés, le chômage forcé avant et après la vendange, et le chômage pour cause de mauvais temps, on arrive à un total de 200 à 250 jours ouvrables seulement

Ces journaliers de la viticulture travaillent avec leurs outils personnels, c'est-à-dire la pioche ou le trident. Depuis l'adoption des plants américains qui résistent bien au phylloxéra, au lendemain de la reconstitution du vignoble, le travail est devenu plus pénible en raison des traitements chimiques qu'il faut dispenser : sulfatage par exemple et soufrage. La période des vendanges constitue pour les familles d'ouvriers agricoles un appoint financier important d'une part parce que les salaires des hommes sont alors plus élevés, d'autre part parce que les femmes, les vieillards et les enfants peuvent trouver à s'embaucher.

Il n'est pas facile de connaître avec précision les conditions de vie des familles ouvrières dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. En revanche, nous avons quelques éléments concrets pour le début du XX<sup>e</sup>, notamment des enquêtes faites en 1907 et en 1919<sup>8</sup>.

L'enquête de 1907 a été réalisée sous la direction du sociologue Maurice Halbwachs. L'enquêteur local à Montpellier, Charles Rist, est alors professeur d'économie politique à la faculté de droit. Cette enquête s'intègre dans une vaste opération entreprise au niveau national. Elle intéresse cinq familles d'ouvriers : une ouvrière d'usine en vert-de-gris, une femme de ménage, une garde-malade, un ouvrier boulanger, un typographe.

Nous laisserons volontairement de côté la situation de la femme de ménage et de la garde-malade comme ne relevant pas du travail productif. De plus, comme les résultats de cette enquête sont en général intégrés aux résultats généraux nationaux, on n'a réussi à rassembler dans ces deux cas que des résultats fragmentaires.

L'ouvrière de l'usine en vert-de-gris est veuve et mère de trois enfants qui sont à sa charge. À l'usine, elle doit racler le vert-de-gris sur 30 à 40 kg de cuivre par jour. Elle n'est pas payée à l'heure mais à la quantité de vert-de-gris produite. Elle quitte son domicile le matin à

---

8 J. SAGNES, *Le mouvement ouvrier en Languedoc*, Toulouse, Privat, 1980.

5 heures. Elle rentre à 7 heures pour lever ses enfants, repart à l'usine à 8 heures. revient à 11 heures pour le repas de midi. Ensuite, elle repart à nouveau à l'usine à 1 heure et demie pour rentrer à 6 heures et demie.

Comme le salaire de cette ouvrière varie chaque jour, le salaire moyen hebdomadaire a été calculé sur quatre semaines. Il s'établit à 50 F ce qui ferait un gain journalier de 1 F à 1,10 F. Or, durant ces mêmes quatre semaines, les dépenses en nourriture de cette famille s'établissent à 46,70 F soit 93 % de ses gains moyens. Autant dire qu'il ne reste pratiquement rien pour l'habillement et le logement. Aussi le budget n'est-il bouclé que grâce à des dons de pain de la part du bureau municipal de bienfaisance et des religieuses, à l'aide du père de l'ouvrière et au travail des enfants. C'est donc une véritable misère ouvrière que ce budget laisse apparaître.

On pourrait peut-être douter de la valeur de cet exemple. Est-il significatif de la situation des ouvriers de Montpellier ? Personnellement, je le pense, car nous savons qu'à Montpellier les petits métiers comme ceux qui sont pris ici en exemple sont très répandus. De plus, il est difficile d'imaginer qu'un homme comme Charles Rist ait choisi des métiers non représentatifs des diverses corporations de la ville.

Nous possédons d'autres éléments quant aux salaires à la même époque. Par exemple, dans l'industrie textile, les ouvriers gagnent encore 2,75 F et 4 F par jour ; les mineurs gagnent environ 2,50 F à 3 F par jour ; les tonneliers 5 F à 6 F pour 20 heures il est vrai ; les dockers nettement plus. Ces salaires masculins sont donc de deux à cinq fois supérieurs aux salaires féminins.

Pour la même période, nous avons également quelques exemples de budgets de familles d'ouvriers agricoles. À Agde, en 1903, un journalier gagne 2,70 F par jour, soit 715,50 F par an pour 265 journées ouvrables. C'est un gain exceptionnel, car en général le journalier gagne de 2 F à 2,50 F par jour. Or, les dépenses purement alimentaires pour une famille comportant 1 homme, 1 femme et 1 enfant s'élèvent à 890,60 F ! Il y aurait donc déficit important si la mère et l'enfant dès l'âge de 12 ans ne travaillaient pas. On estime à 195 F environ pour 150 journées, le gain du travail féminin. Encore faut-il ajouter aux dépenses le loyer et l'habillement. Comme on le voit, on n'est pas loin du minimum vital.

Une autre enquête date de 1908. Elle est extraite d'une thèse de droit. L'auteur, H. Gervais, estime le gain annuel moyen d'une famille d'ouvriers agricoles à 950 F soit 700 F pour l'homme (244 journées de travail soit 2,86 F par jour après les augmentations consécutives aux grandes

grèves agricoles de 1904) et 250 F pour la femme. Or les dépenses, réduites au minimum, approchent alors les 2 000 francs.

En 1919, la très officielle Commission régionale d'études du coût de la vie établit le budget de plusieurs familles d'ouvriers : un charretier de Cette, un entonneur de Cette également, un autre de Béziers, un docker de Cette, un menuisier de Lodève, deux ouvriers agricoles de Saint-Jean de Fos et de Gignac. Les revenus comme les dépenses varient selon les professions. La famille de l'entonneur de Cette arrive en tête avec 9 000 F par an, celle du menuisier de Lodève est au dernier rang avec 4 496 F. Cependant ces chiffres englobent les revenus de toute la famille : ceux de l'homme, quelquefois celui de la femme, quelquefois aussi celui des enfants. Si l'on ne tient compte que du salaire de l'homme, c'est le charretier qui gagne le plus pour, il est vrai, une journée de travail de plus de 12 heures. Le charretier gagne très exactement deux fois plus que les ouvriers agricoles. Vient ensuite le docker.

Les dépenses alimentaires sont toujours très élevées : 98 % du salaire de l'homme chez le docker, 72 % chez l'entonneur de Béziers. La part de l'épargne est très faible en général (moins de 50 %), sauf chez l'entonneur de Cette et le menuisier de Béziers chez qui elle varie de 12 à 15 %.

Que conclure de ces diverses enquêtes ? D'une part que la condition ouvrière est, en ce début du XX<sup>e</sup> siècle, une condition difficile, précaire même, et qu'elle l'était bien davantage, tous les témoignages le prouvent, dans les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. Les journées de travail sont longues, les salaires insuffisants, l'application des rares lois sociales non généralisée. Seule la forte solidarité familiale permet à la plupart des familles ouvrières de faire face aux nécessités de l'heure. Mais il y a également la réaction proprement ouvrière sur les lieux du travail et dans le domaine politique, et c'est alors la fondation d'un syndicat, l'organisation d'une grève, la création d'un mouvement politique, toutes formes d'organisation et d'action que l'on désigne habituellement sous l'expression de « mouvement ouvrier ».

À mon sens, pour que l'on puisse parler de mouvement ouvrier, il faut d'une part que se manifeste dans ces organisations et dans ces actions, un minimum de conscience de classe, et d'autre part que ces ouvriers, regroupés d'une façon durable ou épisodique, jouissent d'une certaine autonomie par rapport aux autres forces sociales et surtout au patronat.

Avant d'aborder plus directement le mouvement ouvrier héraultais, peut-être est-il nécessaire de rappeler les trois principales visions du monde ouvrier telles qu'elles se sont constituées dans la première moitié

du XIX<sup>e</sup> siècle, au moment de la révolution industrielle, et qui perdurent d'ailleurs jusqu'à nos jours, visions qui peuvent soit faire obstacle au développement de ce mouvement ouvrier, soit au contraire le promouvoir.

Il y a d'abord la vision bourgeoise : la classe ouvrière, c'est la classe dangereuse. Ces ouvriers mal vêtus, volontiers alcooliques, quelquefois sans travail, quelquefois délinquants doivent être tenus à l'écart. On les craint en temps normal. On les craint encore plus lorsqu'ils relèvent la tête, lorsqu'ils se regroupent, lorsqu'ils font grève. Il y a toute une littérature bien pensante du XIX<sup>e</sup> siècle qui entretient cette vision des « classes laborieuses » considérées comme « classes dangereuses » pour reprendre le titre de Louis Chevalier. Il n'est pas difficile de voir là une sorte de racisme social, une hostilité en quelque sorte préventive à toute résistance des ouvriers à accepter leur sort subalterne<sup>9</sup>.

La seconde grande vision est ce que j'appellerai la vision chrétienne dominante : la classe ouvrière est la classe souffrante. Les ouvriers sont des malheureux à qui il faut porter assistance, qu'il faut aider par la charité. La charité est la réponse adéquate jusqu'au moment où se pose avec acuité la question de l'origine de ces souffrances.

Enfin, la troisième vision est une vision valorisante du monde ouvrier. C'est celle de Flora Tristan qui est venue dans le département en 1844, celle des marxistes et, dans l'Hérault comme dans le reste de la France, c'est le guesdisme qui popularise le plus cette vision marxiste. C'est aussi celle des anarchistes et des syndicalistes révolutionnaires. Les guesdistes sont dans l'Hérault à l'origine à la fois des premiers groupements socialistes et des premières bourses du travail. C'est pourquoi, il faut préciser quelle est cette vision de la classe ouvrière. Ce n'est pas seulement parce qu'elle souffre que la classe ouvrière a la mission de renverser un ordre social injuste et de hâter l'avènement d'une société plus égalitaire, c'est parce qu'il s'agit de la classe la plus exploitée, c'est parce qu'elle est la plus grande victime de la société capitaliste et qu'à ce titre elle est la seule classe à avoir intérêt à la disparition totale d'un système social injuste.

Dans la pratique et au niveau du département qui est le nôtre, il est intéressant de constater qu'il y a des attitudes de synthèse entre attitude patronale et attitude chrétienne comme il y en a entre attitude valorisante syndicaliste ou socialiste et également attitude de type chrétien.

---

9 L. CHEVALIER, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Plon, 1958.

Il est à noter que le patronat chrétien est volontiers paternaliste. Le cas le plus typique dans l'Hérault est celui de la manufacture textile de Villeneuve qui occupe 300 ouvriers. La manufacture, comme la commune même de Villeneuve, est la propriété, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la seconde guerre mondiale, de la même famille qui exerce une sorte de pouvoir de droit divin sur les ouvriers. Ceux-ci sont traités comme des enfants, c'est-à-dire avec sévérité et, du moins les patrons l'affirment, avec justice. L'emploi est garanti de même que le logement qui est gratuit. Mais en retour l'entreprise marche au tambour, les portes de la petite ville ferment le soir, il n'y a pas d'initiative ouvrière d'aucune sorte et les étrangers, parce que soupçonnés d'être porteurs de conceptions subversives, n'ont pas droit de cité à Villeneuve. L'enseignement religieux, l'assistance aux offices occupent, sous l'impulsion des maîtres, une grande place dans la vie des travailleurs de la manufacture<sup>10</sup>.

L'attitude de l'Église héraultaise est à l'image de celle de l'Église de France à la même époque. En 1854, l'évêque Mgr Thibault déclare : « Que les puissants soient sans orgueil, les riches sans dureté, les pauvres sans colère ». L'accent est donc mis sur la charité et sur le statu quo social. En fait, les liens sont très étroits entre les hommes d'œuvres et les royalistes légitimistes. Et cette tendance ne fait que s'accroître avec le long ministère de l'évêque de Montpellier, Mgr de Cabrières, de 1873 à 1921. Monarchiste, ami de Maurras, il identifie la cause catholique à la cause monarchique et avec lui le quotidien royaliste *l'Éclair* devient une sorte de journal officiel de l'évêché<sup>11</sup>.

Les mandements de carême de Mgr de Cabrières éclairent sur sa pensée sociale. Pour lui, la cause du mal social réside dans le libre examen, le non-respect de l'autorité et de la propriété ; la possession de la fortune n'est pas une injustice ; l'égalité absolue des biens est une chimère. Il faut donc développer les œuvres de patronage, et que les riches donnent leur superflu aux nécessiteux. Mgr de Cabrières refuse de publier l'encyclique *Rerum Novarum* de 1891 qui accepte le groupement des ouvriers en « societates » ou « collegia » sans que l'on sache pourtant avec certitude si ces termes désignent les syndicats ou les corporations d'Ancien

---

10 Villeneuve, une manufacture en Bas-Languedoc (articles de C. ALBERGE, J.-P. LAURENT, J. SAGNES, M.-S. GRANDJOUAN, M. RAUZIER, J.-C. RICHARD), *Études sur l'Hérault*, 1984, n° 1-2. P. PASTOR, *Villeneuve au XIX<sup>e</sup> siècle*, Maîtrise d'histoire, Université Paul-Valéry, Montpellier III, 1996.

11 G. CHOLVY, « Les catholiques de l'Hérault et la question sociale », *Christianisme et monde ouvrier*, Paris, 1975, p. 251-271.

Régime. Le type du bon ouvrier, selon le clergé languedocien de l'époque, est l'ouvrier bon père, bon époux, assistant régulièrement aux offices mais aussi respectueusement soumis aux autorités quelles qu'elles soient. Certes, il existe dans le département à la fin des années 1890, un courant démocrate chrétien qui est très critique à l'égard du paternalisme. Mais malgré quelques succès notamment à Montpellier dans le milieu des employés, ces hommes se heurtent aux catholiques traditionalistes beaucoup plus nombreux et influents.

Mais les ouvriers militants, comment perçoivent-ils leur propre situation ? La littérature socialiste et surtout syndicaliste (je pense notamment au journal *le Travailleur syndiqué* de la bourse du travail de Montpellier) est pleine d'articles sur les difficultés de la condition ouvrière où les ouvriers sont volontiers comparés à des parias, à des esclaves. On comprend ainsi le succès du chant de *l'Internationale* qui apparaît dans le département au milieu des années 1890 et qui évoque « les forçats de la faim », « les damnés de la terre ». S'agit-il d'une vision d'origine chrétienne ? C'est difficile à dire. Il s'agit en tout cas d'une vision qui rejoint la vision chrétienne mais qui s'accompagne de la conscience que ces hommes ont de leur bon droit, de la conscience d'une mission qui les grandit et qui les exalte.

Ce sont là des attitudes qui ne sont pas spécifiques au département ni même à la région languedocienne. Toutefois, parmi les facteurs locaux du développement du mouvement ouvrier, il est nécessaire de mettre en évidence ce que l'on a coutume d'appeler la tradition « rouge », la tradition d'un Midi « rouge ». Nous sommes ici au cœur de ce Midi rouge qui s'insère dans la tradition républicaine, qui est porteur d'aspirations égalitaires plus ou moins diffuses, qui est volontiers rebelle aux autorités quelles qu'elles soient et qui apparaît comme un Midi protestataire avec, sur la longue durée, des manifestations d'opposition au pouvoir central surtout quand celui-ci se manifeste comme particulièrement autoritaire. À cet égard, la résistance au coup d'État de 1851 est exemplaire. Or, la postérité de ces républicains de 1851, emprisonnés et proscrits sous l'Empire, est double : il y a d'une part le mouvement républicain opportuniste puis radical, mais il y a aussi le mouvement républicain plus révolutionnaire (les Internationalistes de 1869-1871, les anarchistes, les socialistes). Le mot de Jaurès sur le socialisme sortant du mouvement républicain s'applique donc parfaitement à l'Hérault comme aux autres



départements languedociens. Les militants ouvriers sont issus de ce terreau républicain anticlérical<sup>12</sup>.

Je n'évoquerai que pour mémoire les débuts du mouvement ouvrier dans l'Hérault avant 1870 : les compagnonnages, les premières sociétés de secours mutuels et surtout quelques grandes grèves dont celle de Lodève en 1845 qui fut une des plus importantes de la monarchie de Juillet<sup>13</sup>. C'est le moment où les républicains se montrant soucieux des problèmes quotidiens des ouvriers, ceux-ci se rapprochent de la République. Durant cette période, deux corporations ouvrières se montrent nettement les plus actives : ce sont les ouvriers du textile et les tonneliers. De 1848 à 1851, ces ouvriers sont nombreux dans les sociétés secrètes républicaines et ils payent un lourd tribut à la répression bonapartiste de 1851.

La Commune de Paris bénéficie ici de fortes sympathies dans les grandes villes (à Montpellier, à Béziers, à Cette) parmi les républicains avancés, radicaux d'extrême gauche ou socialistes. Jules Guesde, alors journaliste à Montpellier, après quelques semaines d'hésitations prend partie pour la Commune de Paris à la fin avril. Cela lui vaut des poursuites judiciaires et il n'a que le temps de passer en Suisse. On note aussi des manifestations diverses en faveur des Parisiens insurgés, mais c'est à Narbonne et non dans l'Hérault qu'une Commune est proclamée ce qui montre les limites de ce soutien dans notre département. La répression de la Commune de Paris affaiblit grandement le mouvement ouvrier naissant dans tout le pays et il faut attendre une dizaine d'années pour assister à l'essor des syndicats ainsi que du mouvement ouvrier politique. C'est dans les années 1880-1890, en effet, que se mettent en place les premières organisations stables du mouvement ouvrier héraultais. L'impulsion est venue en 1879 du congrès du Parti Ouvrier de Marseille. À l'origine du développement de ces organisations, il y a donc un élément politique. Dans le nouveau parti ouvrier qui se forme alors, on trouve des marxistes (guesdistes), des anarchistes, des socialistes réformistes. Tous ont en commun leur conception valorisante du monde ouvrier. Une chose très importante à souligner, c'est que les syndicats sont alors partie intégrante du nouveau parti ouvrier. Il n'y a pas de séparation entre les groupes politiques et les groupes syndicaux : le mouvement ouvrier est conçu comme *un*, comme *unique*. Cette concep-

12 J. SAGNES, *Le Midi rouge. Mythe et réalité*, Paris, Anthropos, 1982.

13 F.-E. MANUEL, « L'introduction des machines en France et les ouvriers : la grève des tisserands de Lodève en 1845 », *Revue d'histoire moderne*, 1935, t. 10, p. 209-225 et 352-372.

tion sera combattue avec succès par la bourgeoisie républicaine au pouvoir, et la loi de 1884 sur les syndicats interdit à ces mêmes syndicats de s'occuper de questions politiques.

En 1882, s'est créée la première bourse du travail de France, à Lille. Le mouvement se poursuit pendant une trentaine d'années, jusqu'en 1911. La région du Languedoc-Roussillon est incontestablement à l'avant-garde à ce propos, et l'Hérault fait bonne figure dans cet ensemble. Les villes de la région se donnent en effet des bourses du travail très tôt : Nîmes (Gard) en 1887 (4<sup>e</sup> ville), Alais (Gard) en 1888 (6<sup>e</sup> ville), Cette en 1890 (10<sup>e</sup> ville), Béziers et Montpellier en 1890 (11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> villes), etc. En 1914, il y a aussi des bourses du travail à Agde, Marseillan, Bédarieux, Pézenas.

Une bourse du travail, c'est à la fois un immeuble qui abrite les syndicats (en général local municipal, car il faut l'appui des municipalités) et une union locale de syndicats.

Elle exerce son activité dans quatre directions :

- la mutualité : elle aide les ouvriers en chômage,  
elle aide les ouvriers en voyage et possède un dortoir ;
- l'éducation : elle possède une bibliothèque,  
elle organise des cours professionnels ;
- la propagande : elle crée des syndicats,  
elle crée des coopératives ;
- la résistance : elle soutient les grèves en organisant par exemple ce que l'on appelle des « soupes communistes », elle agit contre la législation défavorable aux ouvriers.

Le rôle des bourses du travail a été décisif pour l'essor des syndicats. Il faut savoir aussi que la bourse du travail d'une grande ville reçoit l'adhésion de syndicats des communes environnantes.

La Fédération Nationale des Bourses du Travail et la Fédération Nationale des Syndicats fondent, en 1895, la Confédération Générale du Travail (CGT). Celle-ci tient son 7<sup>e</sup> congrès de 1902 à Montpellier. Ainsi est donnée une impulsion vigoureuse au syndicalisme des ouvriers agricoles non seulement dans l'Hérault mais aussi dans les départements voisins : le Gard, l'Aude, les Pyrénées-Orientales. Ce syndicalisme est d'orientation révolutionnaire comme celui de la C.G.T. de l'époque, mais le syndicalisme de type corporatiste gagne du terrain pour l'emporter par exemple en 1914 à la bourse du travail de Montpellier.

Parmi les grands mouvements de grève de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup>, je prendrai deux exemples : les grèves de mineurs et les grèves d'ouvriers agricoles.

Les grèves de mineurs sont ici comme ailleurs à la même époque des épreuves de force entre les compagnies et les syndicats naissants voulues par les compagnies qui entendent briser ces syndicats. La principale d'entre elles date de 1894. Elle débute le 7 mai et touche 98 % du personnel, soit 1 665 ouvriers sur 1 700. Il s'agit pour les ouvriers de s'opposer au licenciement de 250 d'entre eux. C'est une grève très dure qui se poursuit pendant 119 jours. Pendant quatre mois, la France ouvrière et socialiste a les yeux fixés sur Graissessac et Le Bousquet d'Orb. Le bilan de la grève est négatif : si 165 ouvriers seulement sont congédiés, le syndicat est décapité par ces licenciements.

Les grèves d'ouvriers agricoles en 1904 présentent un caractère tout différent. Ce sont des grèves faites contre l'abaissement des salaires. C'est la première fois que les ouvriers agricoles cessent le travail dans les domaines viticoles de l'Hérault et des départements voisins. Plus de 44 000 ouvriers cessent le travail. La conjoncture politique leur est favorable : le gouvernement radical d'E. Combes proclame sa neutralité. Parallèlement, toute une technique de grèves actives se met en place avec barrages aux sorties des villages, patrouilles de grévistes, défilés musique en tête au chant de *l'Internationale*, repas pris en commun. Ces grèves sont victorieuses et se traduisent par des augmentations de salaires allant de 20 à 68 %, par l'obtention de la journée de travail de 7 ou même de 6 heures, par la signature de contrats de travail devant le maire ou le juge de paix. Ces grèves victorieuses facilitent aussi au printemps 1904 l'élection de plusieurs municipalités socialistes.

Parallèlement à la mise en place des syndicats et aux grèves, se développe le mouvement socialiste. Au début, dans les années 1870, il est difficile de faire la distinction entre l'extrême gauche radicale et les socialistes proprement dits. Autour de 1880 cependant, ceux-ci émergent et l'on distingue bientôt parmi eux trois tendances : des anarchistes surtout à Cette parmi les tonneliers, des guesdistes en particulier à Béziers, des socialistes broussistes, modérés et volontiers fédéralistes, à Montpellier. Des candidats socialistes apparaissent aux élections de 1881 puis de 1885. En 1888, un maire socialiste est élu à Cette. En 1895, les groupes socialistes s'unissent dans une fédération socialiste qui adhère au Parti ouvrier français de Jules Guesde.

De 1895 à 1900, l'influence socialiste s'étend surtout dans la plaine viticole parmi les ouvriers de la vigne et les petits viticulteurs. Les villes sont plus rétives sauf Cette qui est la plus industrielle.

Les petits centres industriels du textile (Lodève, Bédarieux, Ganges) sont encore favorables aux radicaux. Toutefois, en 1898, la discipline républicaine permet l'élection d'un député socialiste dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Montpellier : l'ouvrier typographe Jean-Baptiste Bénézech.

Le mouvement socialiste connaît ensuite de 1900 à 1902 une période de crise : la fédération socialiste, en désaccord avec la direction nationale guesdiste sur le millerandisme, disparaît. En 1902, deux groupements prennent sa place : une fédération autonome (la plus nombreuse) et une fédération révolutionnaire moins influente. La réunification viendra en 1905 avec la constitution du parti socialiste S.F.I.O. dont un grand meeting, à Béziers le 30 avril, marque la naissance.

De 1905 à 1910, la fédération socialiste de l'Hérault se définit comme une fédération de lutte de classe proche des revendications ouvrières. En 1909-1910, c'est même une équipe de socialistes proches de Gustave Hervé (c'est-à-dire située à l'extrême gauche de la S.F.I.O.) qui dirige la fédération.

Puis en 1910, c'est le renversement de majorité avec la victoire des modérés qui se présentent eux-mêmes comme des réformistes. Parmi les leaders de ce courant, trois hommes qui sont d'ailleurs, la même année, élus députés : le pharmacien Édouard Barthe, le voyageur de commerce Camille Reboul, l'avocat Jean Molle. L'évolution du parti, dans son idéologie et dans ses cadres, est notable. Cependant la S.F.I.O. ne perd pas le contact avec la classe ouvrière, en particulier la classe ouvrière des campagnes. Mais on note l'apparition d'un phénomène de clientélisme qui touche les milieux de propriétaires viticulteurs (il joue en faveur de Barthe bientôt appelé le « défenseur de la viticulture ») mais il touche aussi d'autres catégories sociales et en particulier les ouvriers mineurs et les ouvriers du port de Cette. Les mineurs sont fidèles à Barthe plus qu'au parti socialiste. Quant aux ouvriers du port de Cette, ils continuent à faire confiance à J. Molle qu'ils réélisent député en 1914 alors que celui-ci a quitté la S.F.I.O. depuis 1912.

Ces socialistes héraultais sont à l'origine d'une expérience, unique en France avec cette ampleur, de coopération socialiste. Il s'agit essentiellement d'une coopération de production viticole dont le village de Maraussan, près de Béziers, demeure le symbole, mais qui s'est étendue à d'autres communes viticoles et qui a pris également la forme d'une coopération de consommation.

C'est enfin dans les municipalités qu'ils contrôlent ou auxquelles ils participent, que les socialistes agissent. Leur présence facilite incontestablement l'action syndicale, au niveau des grèves par exemple. L'aide aux chômeurs, la fourniture gratuite de livres scolaires, l'ouverture de cantines scolaires, voilà quelques unes des réalisations des socialistes dans les municipalités.

Ce mouvement ouvrier syndical ou politique est désorganisé en 1914 par la guerre et la mobilisation. De nombreux syndicats, la plupart des organisations socialistes, disparaissent. Les bourses du travail s'absorbent alors dans des tâches de solidarité en particulier la distribution de vivres à la population ouvrière nécessiteuse et l'aide aux soldats.

Cependant, à partir de 1917, on note un certain réveil de l'activité proprement syndicale : les grèves réapparaissent tandis que le bien-fondé des thèses gouvernementales sur la guerre commence à être mis en doute. Il faut toutefois attendre 1919 et le retour des mobilisés pour que syndicats, et groupes socialistes se reconstituent. La reconstitution est rapide ; la syndicalisation, par exemple, est très forte tandis que C.G.T. et fédération socialiste se radicalisent. Les grèves sont nombreuses en 1919 et plus encore en 1920 avec un taux de réussite élevé. L'attrait de la révolution russe se fait sentir dans les syndicats et dans le parti socialiste. Un moment, au printemps 1920, les partisans de l'adhésion à la 3<sup>e</sup> Internationale l'emportent, mais ils ne réussissent pas à conserver leur avantage jusqu'au congrès de Tours et ce sont les amis du député Barthe, hostiles à cette adhésion qui dominent.

Il est important de savoir ce que recouvrent sociologiquement les deux tendances de Tours. Dans chaque camp, on trouve des petits propriétaires, des mineurs, des ouvriers agricoles et des ouvriers d'industrie. Les mineurs dans leur ensemble demeurent fidèles au socialisme de la II<sup>e</sup> Internationale. Par contre, une majorité d'ouvriers agricoles et d'ouvriers d'industrie rallient le camp de l'Internationale communiste de même que la majorité des sections des trois grandes villes : Béziers, Cette et Montpellier. Mais la plupart des élus se prononcent pour la S.F.I.O. Quelque temps après, la scission de la C.G.T. succède à la scission politique. Le mouvement ouvrier héraultais entre alors dans l'ère du pluralisme politique comme dans celle du pluralisme syndical.

## Une dynastie municipale à Digne de la II<sup>e</sup> à la V<sup>e</sup> République

Roland ANDRÉANI  
(Université Montpellier III)

Les historiens de la France méridionale contemporaine n'ont pas négligé les phénomènes de succession familiale aux fonctions municipales, des charges électives ou non au XIX<sup>e</sup> siècle, mais en tout cas non héréditaires. Dans le Var, Jocelyne George a mis en évidence les habitudes, conservées après la fin de l'Ancien Régime, jouant en faveur des plus gros propriétaires de la commune, tandis qu'Auguste Rivet constatait en Haute-Loire, à Yssingeaux, la prépondérance de quelques familles sur la liste des maires. Mais l'engagement politique n'est-il pas souvent héréditaire, même s'il n'aboutit pas à l'administration durable d'une commune par une parentèle ? C'est ce que Pierre Simoni a montré pour Apt<sup>1</sup>.

Le cas de Digne mérite l'attention, car si la ville est modeste par l'effectif de la population, 4 781 habitants en 1851, 15 778 en 1968, les mutations des fonctionnaires, en modifiant l'électorat de ce petit chef-lieu de département, pourraient faire obstacle à la constitution d'une dynastie<sup>2</sup>. Or, entre la nomination de Julien-Alexandre Fruchier en

---

1 Jocelyne GEORGE, née TINTORI, *Les maires dans le département du Var de 1880 à 1940*, thèse, lettres, Paris 1, 1987, notamment p. 198-220, 446, 852-857. Auguste RIVET, « Les maires d'Yssingeaux : 1814-1983, une histoire de familles », dans *Les maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, 1986, p. 391-402. Pierre SIMONI, « Dynasties blanches, dynasties rouges : essai sur la mémoire révolutionnaire sous la III<sup>e</sup> République à Apt », *Provence historique*, 1987 p. 229-240.

2 Bernard BARBIER, *Villes et centres des Alpes du Sud. Étude de réseau urbain*, Gap, 1969, p. 335-336.

septembre 1849 et la retraite de Julien Romieu en mars 1971, le fauteuil de maire est occupé pendant plus de trois quarts de siècle par les membres d'une même famille.

À vrai dire, le premier à accéder à la fonction n'a certainement pas eu conscience d'être le fondateur d'une dynastie. Né le 4 février 1819 à Mézel, Julien-Alexandre Fruchier est le fils de l'avocat Jean-Baptiste-Michel-Ange, membre d'une famille notable de ce chef-lieu de canton proche de Digne<sup>3</sup>. Il étudie la médecine à Paris où il soutient sa thèse de doctorat le 16 mars 1842<sup>4</sup>. Revenu dans son département natal, il épouse le 4 février 1846 à Digne, Marie-Anne-Coralie Soustre. Celle-ci, née le 7 novembre 1829, est la fille de Charles-Benoît Soustre qui, originaire d'Aurillac, est devenu premier commis de la direction départementale des Basses-Alpes de l'Enregistrement et des Domaines, puis inspecteur de cette même administration. Par sa mère, disparue dès le 6 décembre 1829, elle est la petite-fille d'un avocat dignois, Jean-Pierre-Barthélémy Aillaud<sup>5</sup>. Le médecin ne semble pas jouer de rôle politique avant la révolution qui, sur le plan local, favorise le parti Du Chaffaut, ainsi nommé du nom des descendants de Léon d'Amaudric, chevalier, puis baron du Chaffaut, décédé en 1830. Le fils, Jean-Paul-Jules-Félicité Amaudric, comte du Chaffaut, maire de Digne de 1825 à 1829, s'est vu ensuite confier le secrétariat général des Basses-Alpes de 1830 à 1844 comme titulaire, puis comme conseiller de préfecture chargé de cette fonction. Avant de partir siéger à la Constituante, il domine le département en exerçant une influence prépondérante sur le commissaire du gouvernement provisoire, Châteauneuf, arrivé le 9 mars à Digne. Son pouvoir est ensuite relayé par son fils, Césaire-Léon qui, né en 1822, conseiller de préfecture d'août 1848 à mai 1849, remplit à son tour, à ce

- 
- 3 Arch. dép. Alpes-de-Haute-Provence, registre des naissances de Mézel. Louis BERGERON et Guy CHAUSSINAND-NOGARET, *Grands notables du Premier Empire*, fasc. 24, *Basses-Alpes* par Yves HIVERT-MESSECA, Paris, 1998. C. FRUCHIER, « Troubles survenus à Mézel en l'année 1785 à la suite d'une imposition établie par le Conseil de la Communauté sur les grains et les farines (impôt dit du Piquet) », *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, janvier-juin 1934, n° 167, p. 1-29.
- 4 Julien-Alexandre FRUCHIER, thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le 16 mars 1842, *Questions sur diverses branches des sciences médicales. I Quels sont les principaux symptômes qui révèlent l'existence d'une inflammation gastro-intestinale ? Quels sont les accidents qui peuvent être confondus avec eux ? II De la syphilis constitutionnelle. III Du mécanisme de l'effort. IV Comment reconnaître la présence de l'iodure de potassium dans le sel commun*, Paris, 1842 (Bibl. univ. Montpellier médecine, 275015-1842-47).
- 5 Arch. mun. Digne, mariage de Charles-Benoît Soustre et Marie-Anne-Lazarine Aillaud, 26 avril 1826, naissance le 7 novembre 1829 (acte du 8) et mariage le 4 février 1846 de Marie-Anne-Coralie Soustre. Jean-Paul MASSALOUX, *La Régie de l'Enregistrement et des Domaines aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Étude historique*, Genève, 1989, p. 358, 370 et 371.

titre les fonctions de secrétaire général, celles de maire du chef-lieu étant, en vertu d'une autorisation donnée par Châteauneuf le 29 mars, assumées par un proche du parti Du Chaffaut, Jean-Baptiste Itard, premier adjoint sous Louis-Philippe. Ce notaire se trouve maintenu à la tête de la municipalité par le président du conseil des ministres après les élections communales de 1848 au suffrage universel. Celles-ci font entrer au conseil municipal, Fruchier qui devient son premier adjoint le 30 août 1848, avant de lui succéder après sa démission un an plus tard. Nommé par décret du 12 septembre, Fruchier est installé au fauteuil de maire le 8 octobre 1849. La révolte bas-alpine contre le coup d'État, et la prise de la ville par les insurgés, donnent au parti Fortoul l'occasion de faire englober dans la répression le parti Du Chaffaut, et notamment Itard qui n'a pourtant joué aucun rôle dans le mouvement populaire. Quant au successeur, « fatigué par tous les événements qui se sont succédé à Digne depuis le deux décembre », il manifeste quelque réticence le 26 face à l'invitation du préfet à se rendre à Paris pour assister à la cérémonie de la proclamation du prince-président, mais il ne peut que s'associer aux votes unanimes d'un crédit à cet effet et d'une adresse de félicitation. Sa démission, et son remplacement le 4 mars 1852, le situent-elles dans le camp des vaincus ? Fruchier ne répugne pas à se faire réélire, sous le nouveau régime, au conseil municipal qu'il ne quitte qu'en 1865, mais il a renoncé de fait à 33 ans à toute fonction d'autorité, un effacement partiel qui suffit à épargner à sa famille la tare de la compromission avec l'Empire. Tout en exerçant sa profession, le médecin préfère rédiger les 799 pages du *Traité d'agriculture théorique, pratique, plus spécialement appliquée aux conditions agricoles du Midi de la France* qu'il publie en 1877. Cette année-là, il se situe franchement à droite puisqu'il est, sans succès, « candidat du gouvernement du maréchal de Mac Mahon » pour l'arrondissement de Digne<sup>6</sup>.

C'est en fait son beau-frère qui reprend le flambeau et qui devient sous la 3<sup>e</sup> république le véritable fondateur de la dynastie. Né à Digne le

---

6 *Les Amaudrics du Chaffaut. Histoire d'une famille de la Haute Provence de 1840 à 1987 tirée de ses archives avec des notes par l'un des siens*, 2 volumes, Digne, 1986-1987. Louis BERGERON et Guy CHAUSSINAND-NOGARET, *ibidem*. Christiane LAMOISSIÈRE et Patrick LAHARIE, *Le personnel de l'administration préfectorale 1800-1880*, Paris, 1998, p. 273 et 738. Philippe VIGIER, *La seconde république dans la région alpine*, Paris, 1963, t. 1 p. 213, t. 2 p. 259 et 359. Arch. mun. Digne, 1 D 6, séances du conseil municipal des 1<sup>er</sup> avril, 30 août 1848, 26 décembre 1851, 7 mars, 9 octobre 1852, 8 septembre 1855, 15 octobre 1862 ; 1 D 7, séance du 11 septembre 1865. Dr. Julien-Alexandre FRUCHIER, *Traité d'agriculture théorique, pratique, plus spécialement appliquée aux conditions agricoles du Midi de la France*, Digne, 1877. Arch. dép. Alpes-de-Haute-Provence, 3 M 5.



1<sup>er</sup> septembre 1828, Lazare-Marius Soustre a, quelques jours avant de fêter son trente-huitième anniversaire, épousé Joséphine-Zéline Bonnet le 22 août 1866. La qualité de propriétaire qu'il arborait alors, révélait que le père, mort en 1850 receveur de l'Enregistrement et des Domaines à Forcalquier, avait au cours d'une carrière obscure de fonctionnaire dans un département pauvre, constitué une fortune permettant à l'héritier d'échapper à l'obligation du travail. Cette aisance n'avait pas empêché le jeune homme d'affirmer un républicanisme le conduisant à figurer parmi les victimes du coup d'État<sup>7</sup>. C'est à 43 ans que Soustre obtient son premier mandat électif : il accède au conseil général grâce au canton de Digne qui, le 8 octobre 1871, tranche une querelle de famille en lui accordant 1 091 suffrages contre 802 à Fruchier. Le 22 décembre 1874, il fait partie du nouveau conseil municipal installé à la place de l'équipe élue en 1871. Le notaire Paul Roustan qui en septembre 1870 avait pris, après la démission d'Auguste Hugues, nommé par l'Empire, la tête d'une commission municipale où siégeait Fruchier, reste maire, mais il meurt dès 1875 à 51 ans. Le décret du 8 mai 1875 confie la succession à son premier adjoint, Builly qui décède à son tour en 1879<sup>8</sup>. Conseiller de préfecture de 1871 à 1873, l'avoué Jules Blanc est nommé par décret du 18 janvier 1880. En le devançant aux élections organisées un an plus tard, Soustre, classé premier dans l'ordre des suffrages obtenus, s'impose au choix du gouvernement. La nomination décidée le 19 février 1881 apparaît après coup comme le dernier acte du pouvoir central républicain en matière de désignation des maires de Digne qui, en vertu de la loi du

- 
- 7 Arch. mun. Digne, naissance le 1<sup>er</sup> septembre 1828 et mariage le 22 août 1866 de Lazare-Marius Soustre. Arch. dép. Alpes-de-Haute-Provence, décès à Forcalquier le 23 août 1850 de Charles-Benoît Soustre. Denise DEVOS, *La troisième république et la mémoire du coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte. La loi de réparation nationale du 30 juillet 1881 en faveur des victimes du 2 décembre 1851 et de la loi de sûreté générale du 27 février 1858*, Paris, 1992, p. 51. Julien ROUX-CHAMPION, « Digne et les Dignois remarquables », *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, 1962, n° 233, p. 224-243, 1963, n° 234, p. 275-288 et n° 235-236, p. 331-333, 1964, n° 237, p. 43-49 et n° 238, p. 109-115, 1965, n° 240, p. 127-128 et n° 241-242, p. 198-206, 1966, n° 244, p. 127-132 et n° 245-246, p. 189-195, 1967, n° 247, p. 254-265, consacre par ordre alphabétique, des notices aux personnalités locales, et notamment à plusieurs des maires des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, Soustre étant étudié dans le dernier élément de la série.
- 8 Arch. dép. Alpes-de-Haute-Provence, 3 M 30. Arch. mun. Digne, 1 D 8, séances des 5 septembre 1870, 3 juin 1871, 22 décembre 1874 et 21 mai 1875 ; décès le 3 mars 1875 (acte du 4) de Paul-Joseph-Antoine Roustan, et le 4 octobre 1879 (acte du 5) de Pierre-Louis Builly.

5 avril 1884, seront désormais élus par les conseillers municipaux. Sur le moment, elle signifie la consécration de la volonté populaire<sup>9</sup>.

Celle-ci s'exprime à nouveau en faveur de Soustre, élu député de l'arrondissement de Digne le 21 août 1881 au 1<sup>er</sup> tour. Pourtant le maire qui, après les élections municipales du 4, a été reconduit dans ses fonctions le 17 mai 1884, ne reste pas plus d'une législature à la Chambre et choisit dès 1885 de rejoindre le Sénat où il obtient sans difficulté l'un des deux sièges bas-alpins le 25 janvier. Il est vrai que l'adoption du scrutin de liste ramène alors l'effectif des députés du département de 5 à 3<sup>10</sup>. Le sénateur-maire a la satisfaction d'inaugurer, le 6 octobre 1887, le lycée de garçons pour lequel il a fait voter en 1882 des crédits de 400 000 francs du conseil municipal et de 100 000 francs du conseil général, ces efforts financiers conditionnant l'apport plus important de l'État, et déchargeant la ville pour l'avenir, des dépenses qu'impliquaient l'entretien et le fonctionnement du collège communal<sup>11</sup>. Réélu maire le 14 mai 1888, le 15 mai 1892, et le 17 mai 1896, sénateur le 7 janvier 1894, Soustre siège toujours au conseil général où, le plus souvent sans adversaire déclaré, il est reconduit par son canton les 4 novembre 1877, 12 août 1883, 28 juin 1889 et 28 juillet 1895<sup>12</sup>.

Son décès, le 16 avril, amène l'élection au Sénat, le 4 juillet 1897, de César Allemand, le fils de son prédécesseur au siège de député de Digne<sup>13</sup>. Mais c'est un membre de sa famille qui le remplace dans les fonctions de maire et de conseiller général. Né le 4 novembre 1848 à Digne, Charles Romieu n'a, à vrai dire, aucun lien de consanguinité avec le défunt. Originaire de Narbonne, son père, Jean, capitaine d'infanterie, tenait garnison à Digne et y avait épousé, à 45 ans, Cécile-Antoinette Frison, un mariage qui devait fixer le militaire bientôt retraité, dans la préfecture bas-alpine. Bien qu'orphelin de père dès l'âge de 10 ans, Charles Romieu a poursuivi des études longues, achevées par la soutenance le 20 juillet 1875, de sa thèse de doctorat à la faculté de médecine de Paris. Revenu alors dans sa ville natale, il y a épousé, le 19 avril 1876,

9 Christiane LAMOISSIÈRE et Patrick LAHARIE, *ibidem*, p. 114 et 739. Arch. mun. Digne, 1 D 9, séances des 25 novembre 1879 et 25 janvier 1880 ; 1 D 10, séances des 23 janvier et 24 février 1881.

10 Arch. dép. Alpes-de-Haute-Provence, 3 M 5 ; 3 M 17. Arch. mun. Digne, 1 D 11, séance du 17 mai 1884. Bernard GAUDILLERE, *Atlas historique des circonscriptions électorales françaises*, Genève, 1995, p. 761.

11 Le centenaire du lycée Gassendi, *Annales de Haute-Provence*, 1988, n° 305.

12 Arch. mun. Digne, 2 K 2 ; 2 K 7. Arch. dép. Alpes-de-Haute-Provence, 3 M 17 ; 3 M 32 ; 3 M 34 ; 3 M 36 ; 3 M 38.

13 Arch. mun. Digne, décès le 16 avril 1897 de Lazare-Marius Soustre. Arch. dép. Alpes-de-Haute-Provence, 3 M 17.

Marie-Berthe-Coralie Fruchier, la fille de l'ancien maire et de Marie-Anne-Coralie Soustre. Porté au conseil municipal par les élections partielles des 16 et 23 avril 1882, il y a été reconduit le 4 mai 1884, mais n'a pas été candidat en 1888 et 1892. Il y rentre le 17 février 1895 pour devenir, une semaine plus tard, le 24, le deuxième adjoint de son oncle par alliance. Tandis que le premier adjoint, le bijoutier septuagénaire Antoine Colomb, reste en place, il prend la tête de la municipalité le 16 mai 1897 avant de recueillir, sans concurrent, le siège de Digne au conseil général le 13 juin<sup>14</sup>.

La ville n'oublie pas Soustre dont elle donne le nom au boulevard des Lices en 1900 avant d'apporter son concours financier au comité qui s'est constitué pour l'érection d'un monument<sup>15</sup>. Mais Charles Romieu, maintenu à son poste en 1900, 1904, 1908 et 1912, commence son long séjour à la mairie par la construction, terminée en 1904, sur la rive droite de la Bléone, de l'hôpital qui devait porter ensuite son nom<sup>16</sup>. Sur le plan politique, la période est celle de la rupture entre la dynastie dignoise et Joseph Reinach. Le patron de *la République française* était venu en 1889 prolonger dans les Basses-Alpes le combat mené à Paris contre le boulangisme, et conquérir le siège de l'arrondissement de Digne en battant le député sortant Julien Proal élu en 1885 au scrutin de liste. Cette candidature exotique répondait à l'appel des républicains opportunistes du département, et de leur chef de file, Soustre. En 1893, le scandale de Panama n'empêchait pas le gendre et neveu du baron de Reinach d'obtenir ici son deuxième mandat parlementaire. Mais le député de Digne s'engage, avec *le Siècle*, dans la campagne dreyfusarde, un choix que ses électeurs n'apprécient guère et qui inquiète les notables locaux. Réunis le 30 janvier 1898 sous la présidence du sénateur Allemand, ces derniers demandent à Reinach de s'effacer et, après avoir envisagé de présenter Charles Romieu, se prononcent en faveur du conseiller général de Mézel, Paul Roux. Arrivé en quatrième position le 2 mai, Reinach n'a plus qu'à se désister en faveur de ce dernier qui, avec le soutien de Romieu,

---

14 Arch. mun. Digne, naissances les 2 octobre (acte du 3) et 4 novembre 1848, et mariage le 19 avril 1876 de Marie-Berthe-Coralie Fruchier et de François-Charles Romieu ; mariage le 8 novembre 1843 de Jean Romieu et de Cécile-Antoinette Frison ; décès le 10 novembre 1858 de Jean Romieu ; 2 K 7. Charles ROMIEU, *Des complications de l'appareil respiratoire dans la rougeole*, thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le 20 juillet 1875, Paris, 1875 (Bibl. univ. Montpellier médecine, 275015-1875-257). Arch. dép. Alpes-de-Haute-Provence, 3 M 39.

15 Arch. mun. Digne, 1 D 16, séances des 1<sup>er</sup> septembre et 13 décembre 1900.

16 Arch. mun. Digne, 2 K 7. Raymond COLLIER, *La Haute-Provence monumentale et artistique*, Digne, 1986, p. 433.

défend un programme proche sans être dreyfusard. Élu au deuxième tour, Roux ne cherche pas à conserver son siège en 1902, laissant à un Fruchier le soin de faire barrage à Reinach. Décédé en 1894, le beau-père de Romieu avait vu son fils aîné, Raoul, avoué à Forcalquier depuis 1879, devenir député de cet arrondissement le 3 septembre 1893, à 42 ans. La même année, le cadet, Charles, né le 4 novembre 1865, était nommé avoué à Digne le 30 mai. Raoul Fruchier s'était attardé à la Chambre moins longtemps encore que son oncle Soustre qu'il avait rejoint au Sénat dès le 18 août 1895 à la faveur du décès de Léopold-Arsène Richaud. Dans la circonscription de Digne, Charles, largement devancé par Reinach au premier tour, l'emporte finalement en recueillant au ballottage l'essentiel des suffrages qui s'étaient portés sur deux autres candidats. L'affrontement Fruchier-Reinach traduit localement la coupure qui s'est opérée parmi les républicains modérés, avec le gouvernement Waldeck-Rousseau et la formation du Bloc des gauches. Contre ce dernier, incarné ici par Reinach, Fruchier se situe à droite. Est-ce l'évolution de l'électorat de l'arrondissement qui le conduit à ne pas se représenter en 1906 ? Redevenu alors député, Reinach se fait réélire en 1910 mais est battu en 1914 par le radical-socialiste Joseph Jugy<sup>17</sup>.

Romieu, comme son beau-frère Charles Fruchier, se retrouve classé à droite : en 1904 il est considéré comme nationaliste, de même que ses 5 adjoints. Le premier de ceux-ci, Antoine Colomb, meurt en 1906 et est alors remplacé par le marchand de bois et charbons Émile Teston, deuxième adjoint depuis le 12 avril 1903. En 1912, les 23 élus sont répartis entre 9 républicains de gauche dont Romieu, 10 progressistes et 4 réactionnaires. Parmi les battus, aux côtés de 13 républicains de gauche dont Reinach, flanqués seulement de 2 progressistes, les 3 radicaux et 5 radicaux-socialistes donnent une tonalité plus avancée. Faut-il s'attacher à ces étiquettes attribuées par les fonctionnaires ? Le qualificatif de républicain de gauche, qui désigne en fait les modérés, se trouve appliqué aux deux chefs de file qui ne s'opposent pas sur les choix politiques du moment, l'hostilité à Reinach visant le passé dreyfusard du

---

17 Yves HIVERT-MESSECA, « L'affaire Dreyfus dans les Basses-Alpes : la défaite de J. Reinach aux législatives de 1898 », *Chroniques de Haute-Provence*, 1997, n° 332-333, p. 111-123. Claude BELLANGER, Jacques GODECHOT, Pierre GUIRAL et Fernand TERROU, *Histoire générale de la presse française*, Paris, 1972, t. 3, p. 357-358. Arch. mun. Digne, décès le 2 octobre 1894 (acte du 3) de Julien-Alexandre Fruchier ; naissances le 20 mars 1851 (acte du 21) de Lazare-Julien-Raoul et le 4 novembre 1865 (acte du 6) de Charles-Marie Fruchier. Arch. dép. Alpes-de-Haute-Provence, 3 U 2/2, délibération du tribunal de Forcalquier du 1<sup>er</sup> septembre 1879 ; 3 M 6 ; 3 M 17 ; 3 M 7. *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, avril-mai-juin 1894, n° 53, p. 331.

député. D'ailleurs, une division apparaît chez les vainqueurs puisque, le 19 mai 1912, Teston se trouve écarté de l'équipe dirigeante, le patron de scierie Henri Gunz lui enlevant le fauteuil de premier adjoint par 13 voix contre 7. Ce changement n'a aucune signification politique, les deux rivaux étant l'un et l'autre classés républicains de gauche. Il a pour conséquence, sept ans plus tard, de ranger Teston aux côtés de Reinach. Ce dernier, comme d'ailleurs son vainqueur de 1914, Jugy, a été amené à se présenter seul aux élections législatives du 16 novembre 1919, d'où un nouvel échec, les 5 sièges se trouvant répartis entre 3 listes. L'ancien député obtient une compensation deux semaines plus tard, en infligeant une sévère défaite à Romieu, battu avec tous ses candidats à deux exceptions près, celle d'Amédée Meynier qui, figurant sur les deux listes, totalise 1140 voix, et celle du premier adjoint Gunz. Bien que comportant 9 nouveaux, dont 6 anciens combattants, à côté de 14 sortants, l'équipe Romieu est victime de l'addition des mécontentements divers accumulés en 22 ans si l'on se borne aux fonctions de maire du médecin, 24 si l'on inclut celles de deuxième adjoint. Avec 579 voix, le neveu de Soustre se trouve devancé par 21 des colistiers de Reinach. Ce dernier qui a recueilli 712 suffrages est élu maire le 10 décembre 1919, tandis que Teston, qui a atteint 739 voix, se contente de retrouver le poste de premier adjoint. Mais pour Reinach, ce succès est le dernier de sa carrière : il ne faut guère plus d'un an pour que, le 20 janvier 1921, les conseillers écoutent la lecture de sa lettre de démission, une retraite motivée par une incontestable dégradation de son état de santé, puisqu'il meurt à Paris le 18 avril, mais aussi par la division du conseil<sup>18</sup>.

Celle-ci s'approfondit après les élections partielles des 20 et 27 février 1921 destinées à combler, en vue du choix d'un nouveau maire, les vides laissés par un décès et trois démissions : pour la première fois, des socialistes, dont la fédération départementale est en voie de rejoindre en bloc le nouveau parti communiste, font leur entrée dans l'assemblée municipale. L'un d'eux, Auguste Gayon, est élu deuxième adjoint le 6 mars 1921. L'entente n'est pas facile avec l'imprimeur Eugène Vial qui, classé républicain de gauche, a été placé à la tête de la ville le même jour, mais le 2 avril, c'est le premier adjoint Teston qui met cause le maire pour réclamer des élections. Le décès de Reinach, toujours membre du conseil, précipite ces dernières puisqu'en démissionnant le 21 avril, Vial, Teston, Gayon, et les trois adjoints spéciaux des hameaux de Courbons,

---

18 Arch. dép. Alpes-de-Haute-Provence, 3 M 90 ; 3 M 91 ; 1 M 201 ; 1 M 203. Arch. mun. Digne, 2 K 7 ; 2 K 12 ; 1 D 18, séances des 10 décembre 1919 et 20 janvier 1921.

de Gaubert et des Sieyes, entraînent l'ensemble des conseillers. Le 8 mai, une liste *d'union* l'emporte, sans adversaire dès le premier tour. Le classement des 23 élus fait apparaître la prépondérance des 13 républicains de gauche, flanqués d'un républicain-socialiste et de 3 radicaux-socialistes, et sur leur droite, d'un conservateur et de 5 progressistes. C'est parmi ces derniers qu'est rangé Charles Fruchier qui est élu maire le 12 mai 1921. L'ancien député, qui a déjà succédé sans concurrent à son beau-frère Romieu au conseil général le 14 décembre 1919, rétablit à l'hôtel de ville la continuité dynastique interrompue dix-sept mois plus tôt et il la maintient après la mort du médecin le 26 octobre 1924<sup>19</sup>.

Les élections du 3 mai 1925 voient, en effet, la liste *de développement des intérêts locaux et de concentration républicaine* combattre, avec Émile Teston, « la révolution sociale », sans pouvoir empêcher le succès de Fruchier et de 18 de ses candidats dès le premier tour, et sans même disputer le ballottage aux 4 derniers. L'équipe victorieuse, quant à elle, s'est affirmée apolitique. Elle est, en fait, hétérogène, avec une majorité qui pencherait pour les formations du Cartel des gauches de l'année précédente, soit un républicain-socialiste, 3 ou 4 radicaux-socialistes, 8 ou 9 S.F.I.O., puisque sont proposées deux statistiques différentes. Parmi les 10 autres conseillers, la tendance dominante est celle des républicains de gauche avec notamment les adjoints Gustave Bellier et Louis Rippert, le maire étant maintenant isolé comme républicain radical et l'opinion conservatrice continuant à être représentée par le seul Raoul de Plan de Sieyes de Veynes. En voisinant avec les socialistes, revenus comme Gayon à la S.F.I.O. après une brève expérience communiste, ce marquis suffit à résumer la diversité des hommes qui se sont rangés derrière Fruchier. Avec trois autres notables de l'aile droite, il abandonne, au terme de la mandature, le maire qu'ils ont réélu le 17 mai 1925. Comme Rippert, adjoint et conseiller d'arrondissement, Gunz, ancien premier adjoint de Romieu, Vial, ancien maire, il rejoint Teston sur une liste *d'union républicaine et des intérêts locaux* que conduit Charles Bouquier. Cet avoué, même s'il a, de 1921 à 1925, siégé au conseil comme élu de la liste *d'union* qui avait alors porté Fruchier à la mairie, a déjà un long passé d'opposant à la dynastie : candidat malheureux en 1904 et 1908, il a soutenu sans succès Reinach contre Romieu en 1912. Le 5 mai

---

19 Arch. dép. Alpes-de-Haute-Provence, 3 M 77 ; 2 M 85 ; 3 M 43. Arch. mun. Digne, 2 K 7 ; 1 D 19, séances des 6 mars, 2 avril et 12 mai 1921. *Le congrès de Tours*, édition critique réalisée par Jean CHARLES, Jacques GIRAULT, Jean-Louis ROBERT, Danielle TARTAKOWSKY, Claude WILLARD, Paris, 1980, p. 696. Sur Auguste Gayon : Jean MAITRON, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, t. 29, p. 240.

1929, il n'est pas élu au premier tour, mais 7 de ses colistiers, dont Rippert, Gunz et Vial, le sont, contre un seul des partisans de Fruchier, ces derniers renonçant alors à participer au ballottage. Placé le 17 mai à la tête de la municipalité, Bouquier se trouve classé comme radical-socialiste, en souvenir de son rôle de président fondateur en février 1906 du comité dignois de cette appellation, mais il est le seul des 22 conseillers à se voir attribuer cette appartenance, d'autant plus douteuse qu'il a entre temps adhéré un moment à la S.F.I.O. avant le congrès de Tours. Ancien vice-président du même comité, mais naguère étiqueté républicain de gauche, le deuxième adjoint, Rippert, est simplement présenté avec le premier, Ferdinand Honorat, comme radical. Ce seraient, en fait, les républicains de gauche qui, avec 17 conseillers, domineraient l'assemblée que complèteraient un républicain-socialiste, et le marquis de Sieyes, maintenant situé comme U.R.D. dans la mouvance de la Fédération républicaine. Quant à l'unique élu de la liste adverse, arrivé grâce à son nom en tête au premier tour, il a démissionné dès le 20 mai<sup>20</sup>.

Il ne s'agit pas de Fruchier, mais de son neveu Julien Romieu, alors candidat pour la première fois. Né à Digne le 27 septembre 1893, le fils de Charles Romieu a suivi l'exemple paternel. Entreprises à l'école de médecine de Marseille, ses études, interrompues par la guerre, se sont achevées, après le retour à la vie civile, à la faculté de Paris. Reçu docteur en 1922, il est revenu exercer dans sa ville natale et s'y marier l'année suivante<sup>21</sup>. Petit-neveu de Soustre par alliance, petit-fils de Julien-Alexandre Fruchier, il est l'héritier de quatre maires, et en tout cas, des trois qui se sont succédé depuis 1881, avec la brève parenthèse de Reinach et Vial de 1919 à 1921. Pourrait-il être question pour lui de demeurer au conseil en qualité d'observateur isolé ?

En 1935, il laisse son oncle conduire l'opposition à Bouquier. Si l'équipe sortante affaiblie par des défections peut être considérée comme républicaine de gauche, et donc être classée à droite dans le contexte de l'époque, la liste de Fruchier ne préfigure pas le Front populaire, n'incluant pas de communistes, et accueillant des personnalités sans affinité avec l'union de la gauche pour mettre l'accent sur les économies à faire

20 Arch. mun. Digne, 2 K 6 ; 2 K 11 ; 2 K 12. Arch. dép. Alpes-de-Haute-Provence, 1 M 190 ; 1 M 201 ; 2 M 85 ; 3 M 83 ; 3 M 90 ; 3 M 91 ; 4 M 30.

21 Arch. mun. Digne, naissance le 27 septembre 1893 de Julien-Émile Romieu (acte du 28 avec mentions marginales du mariage contracté à Digne le 26 juin 1923 avec Suzanne-Marie Damas, et du décès survenu à Digne le 23 septembre 1984). Julien ROMIEU, *Contribution à l'étude de la vaccinothérapie dans le traitement des pyélonéphrites à colibacille*, thèse, médecine, Paris, 1922 (Bibl. univ. Montpellier médecine, 295015-1922-229). Julien ROUX-CHAMPION, *ibidem*.

plutôt que sur la politique. Le premier tour, le 5 mai, assure la réélection de Bouquier, mais aussi la victoire de deux candidats adverses, Romieu et un retraité, Louis Juvet, qui occupent le 18, les fauteuils de premier et deuxième adjoints de Fruchier, alors redevenu maire après avoir subi avec succès, comme 12 autres colistiers, l'épreuve du ballottage. Celle-ci n'a épargné, le 12 mai, que 7 des fidèles de Bouquier. Que ces derniers soient, selon les classements proposés, regroupés comme républicains de gauche, ou répartis pour l'essentiel entre radicaux indépendants et républicains indépendants, la minorité du nouveau conseil peut se définir par l'hostilité au Front populaire. Quant à la majorité, elle se situe plus nettement à gauche que pendant la campagne, dans la mesure où n'ont été élus que des éléments proches des partis radical et socialiste. Cette caractéristique s'accroît après le décès, le 28 juillet 1936, de Fruchier toujours marqué à droite par son passé parlementaire. Destinée à compléter le conseil pour permettre la désignation du nouveau maire, l'élection partielle du 16 août prend figure d'un affrontement entre partisans et adversaires du Front populaire. La victoire du socialiste Charles Rinaldi porte l'effectif de la S.F.I.O. à 4, un chiffre plus vraisemblable que les 6 indiqués par un autre tableau qui ne compte par ailleurs que 7 radicaux-socialistes au lieu de 9 et qui attribue à tort une étiquette de républicain-socialiste à Romieu, élu maire le 22 août. Radical-socialiste, l'héritier se situe plus à gauche que ses parents et prédécesseurs, de tradition républicaine modérée, et si aucun adversaire n'ose lui disputer le 6 septembre 1936 le siège de son oncle au conseil général, sa réélection dès le premier tour par le canton de Digne le 10 octobre 1937 fait figure de succès du Front populaire, ce qui ne peut lui valoir que la défiance du gouvernement de Vichy. En application de la loi du 16 novembre 1940, un arrêté du préfet Dutruch en date du 27 janvier 1941 confie la mairie à un retraité de la Banque de France, Henri Évrard, avec la mission de proposer une liste de 40 possibles conseillers municipaux. Deux jours plus tard, un second arrêté préfectoral nomme les 20 personnalités retenues, parmi lesquelles de rares sortants, de la majorité comme de l'opposition<sup>22</sup>.

Si en 1944 le départ des forces d'occupation entraîne l'effondrement des autorités pétainistes, il ne signifie pas pour autant le retour de la municipalité Romieu à qui la Résistance peut reprocher son adhésion au régime jusqu'en janvier 1941, mais surtout le défaut d'engagement de

---

22 Arch. dép. Alpes-de-Haute-Provence, 3 M 92 ; 2 M 87 ; 2 M 88. Arch. mun. Digne, 2 K 10 ; 2 K 11 ; 2 K 12 ; 1 D 25 ; 1 D 26 ; 1 D 28, séance du 30 janvier 1941. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 12 décembre 1940 p. 6074-6075.



ses membres dans les combats postérieurs, une situation qui rappelle celles que Marianne Caron-Leulliez a analysées dans diverses villes languedociennes. Le président du comité local de libération, Joseph Fontaine, devient maire de Digne avec 3 adjoints, dont Charles Bouquier<sup>23</sup>.

Les conseillers municipaux issus du comité se présentent aux électeurs le 29 avril 1945 sur une liste *de la Résistance, d'union française et de progrès local* qui enlève 9 sièges au premier tour, la liste *locale d'union républicaine* conduite par Romieu devant se contenter de 5. Pour le ballottage du 13 mai, une liste *commune d'entente patriotique et antifasciste* réunit 5 candidats de l'équipe de Fontaine, 4 de celle de Romieu. Le 17 mai, Fontaine se trouve aisément maintenu à la mairie, bien que deux de ses partisans, mobilisés, ne puissent voter. Lorsqu'il s'efface, dès la fin de l'année, son successeur n'est pas le premier adjoint Bouquier, mais le chirurgien socialiste Paul Jouve, le nouvel échec de Romieu provoquant aussitôt la démission de l'ensemble de la minorité<sup>24</sup>.

La revanche ne tarde pas. À l'automne 1947, les élus de la Résistance se dispersent sur trois listes représentant chacune une des formations du défunt tripartisme, une division encore aggravée par l'entrée du R.P.F. dans le jeu politique dignois. Romieu ne laisse au 2<sup>e</sup> tour, le 26 octobre, que deux sièges à l'équipe de Jouve, ce qui lui permet de retrouver le fauteuil de maire le 2 novembre. Alors élu premier adjoint, le professeur d'éducation physique du lycée Gassendi, Abel Bayetti, reste à ses côtés en cette qualité jusqu'au 29 novembre 1966. Le décès de ce fidèle a pour effet de porter à ce poste en janvier 1967, l'électricien, président de la chambre des métiers, René Villeneuve qui, après les élections des 14 et 21, prend la tête de la municipalité le 26 mars 1971. Le nouveau conseil attribue, le 1<sup>er</sup> avril, le titre de maire honoraire à Romieu qui a volon-

---

23 Arch. mun. Digne, 27 W 1, réunions du comité local de libération à la mairie les 21 et 28 août 1944. Jean GARCIN, *De l'armistice à la libération dans les Alpes-de-Haute-Provence 17 juin 1940-20 août 1944. Chronique. Essai sur l'histoire de la Résistance avec un prologue 1935-1940 et un épilogue 1944-1945*, 2<sup>e</sup> édition, Digne, 1990, p. 37, 38, 228 et 229. Guy S. REYMOND, *Ca sentait bon la liberté et l'espérance. Histoire de la libération de Digne 14-20 août 1944*, Digne, 1993. Marianne CARON-LEULLIEZ, « Le pouvoir municipal dans les villes de l'Hérault en 1944-1945 », dans *La ville en pays languedocien et catalan de 1789 à nos jours*, Montpellier, 1982, p. 239-255. Id., « Le personnel politique dans les villes du Bas-Languedoc méditerranéen au lendemain de la Libération. Renouveau ou continuité ? », dans *La Libération dans le Midi de la France*, Toulouse, 1986, p. 297-320.

24 Arch. mun. Digne, W, élections municipales d'avril-mai 1945 ; 27 W 2, séances des 17 mai et 20 décembre 1945, et du 2 janvier 1946. Sur Paul Jouve : *Dictionnaire de biographie française*, t. 18, col. 904.

tairement choisi à 77 ans de se retirer de la vie publique, 13 ans avant de mourir dans sa ville le 23 septembre 1984<sup>25</sup>.

Sur les 90 ans qui séparent la nomination de Soustre du départ de Romieu, la dynastie n'a été écartée de la mairie que pendant moins de 15. Aux 17 mois qui ont suivi la victoire de Reinach, et aux 6 années de la municipalité Bouquier, ne s'est ajoutée qu'une absence plus longue, liée aux circonstances exceptionnelles du 2<sup>e</sup> conflit mondial, 6 ans et 9 mois. Faut-il, en attribuant l'échec de Charles Romieu au bouleversement des mentalités par la précédente guerre, voir dans la transmission dynastique, la succession normale des maires de Digne entre 1881 et 1971 avec un seul accident, la défaite de Fruchier en 1929 ? Quoi qu'il en soit, le cinquième et dernier représentant de la branche se distingue de ses prédécesseurs par la durée de ses fonctions, plus de 28 ans contre 22 à son père, 16 à Soustre, et 9 à Fruchier fils. Certes, il a vécu plus vieux, se retirant à un âge où les quatre autres étaient déjà morts. Mais il est aussi parvenu à la direction des affaires peu avant d'atteindre 43 ans, son père ayant attendu d'avoir dépassé les 48, Soustre les 52, Fruchier fils les 55, le cas de Fruchier père devant être mis à part. À la légitimité dynastique s'est ajoutée la reconnaissance des patients et des familles envers le médecin généraliste, d'autant plus apprécié que les spécialistes sont longtemps rares dans une petite ville, un élément qui contribue à expliquer que le maire d'avant-guerre se soit accommodé sans difficulté de l'extension du corps électoral aux femmes, rien n'autorisant à attribuer l'échec de 1945 au vote de ces dernières<sup>26</sup>.

Restent à apprécier les facteurs politiques de la réussite de Romieu fils. Ce radical-socialiste ne rebute guère d'électeurs, tant à gauche qu'à droite. D'ailleurs, s'il retrouve dès le 23 septembre 1945 le siège de conseiller général qu'il occupait depuis 1936 et qu'il conserve jusqu'en 1976, il n'est jamais parlementaire, ce qui renforce son caractère de notable essentiellement préoccupé des intérêts locaux<sup>27</sup>. En 1953, 21 candidats de sa liste sont élus dès le premier tour, face à un regroupement

---

25 Arch. mun. Digne, W élections municipales d'octobre 1947 ; 27 W 3, séance du 2 novembre 1947 ; 27 W 10, séance du 25 janvier 1967 ; 27 W 12, séances des 26 mars et 1<sup>er</sup> avril 1971. *Le Provençal* (édition des Basses-Alpes), 30 novembre 1966 p. 3, 18 janvier p. 3, 26 janvier 1967 p. 3.

26 *Annuaire du commerce Didot-Bottin. Basses-Alpes*, 1939 p. 380, 1955 p. 409, 1961 p. 455, 1967 p. 482. Marianne CARON-LEULLIEZ, « Avril 1945 : le premier vote des femmes (étude du cas héraultais) », dans *Lendemain de libération dans le Midi*, Montpellier, 1997, p. 155-165.

27 Arch. dép. Alpes-de-Haute-Provence, 28 W 40. *Le Provençal* (édition des Alpes-de-Haute-Provence), 18 mars 1976 p. 2.

autour du socialiste Jouve d'une part, aux communistes de l'autre. En 1959, les trois formations adverses ne parviennent à lui imposer le ballottage pour aucun des 23 sièges. En 1965, l'unique opposition est constituée par une liste *d'union républicaine* associant communistes et P.S.U.<sup>28</sup>. Enfin, pour expliquer la permanence de Julien Romieu, il faudrait analyser la composition de ses équipes. Si ses colistiers de 1947 diffèrent sensiblement de ceux de 1935, puisqu'avec lui-même et Clermont Gilly, les adjoints spéciaux des hameaux de Courbons, Léon Blanc, et de Gaubert, Paul Mégy, sont les seuls à avoir appartenu au conseil d'avant-guerre, la stabilité s'impose ensuite, 18 sortants se représentant en 1953, 13 en 1959, 21 pour 27 sièges à pourvoir en 1965<sup>29</sup>. Le maire, sauf en 1959 où son adjoint André Saunier a pris la tête d'une dissidence, a su par ailleurs éviter les conflits qui avaient éclaté tant dans l'entourage de son père que dans celui de l'oncle Fruchier, et qui avaient contribué aux échecs de 1919 et 1929. Son héritier Villeneuve ne prolonge guère la dynastie à laquelle il n'appartient pas, puisqu'il ne se représente pas en 1977 à la tête de la liste d'union de la gauche qui se trouve devancée par l'équipe de Pierre Rinaldi<sup>30</sup>.

Sans prétendre réduire l'histoire d'une ville à celle des maires, ni privilégier la généalogie pour l'étude des élus locaux, ne peut-on se demander s'il faut parler d'exception dignoise, ou si des localités d'importance comparable présentent à la même époque des situations similaires ? La dynastie Fruchier-Soustre-Romieu, si elle appartenait incontestablement à la bourgeoisie, n'exerçait en effet aucune domination économique sur le chef-lieu des Basses-Alpes, et ses traditions républicaines interdisent de la considérer comme une sorte de prolongement de l'Ancien Régime.

---

28 Arch. mun. Digne, W, élections municipales d'avril-mai 1953, du 8 mars 1959, des 14 et 21 mars 1965.

29 Arch. mun. Digne, 2 K 11 ; W, élections municipales de 1953, 1959 et 1965.

30 Arch. mun. Digne, W, élections municipales de mars 1977.

# Démocratie locale et crises politiques entre le Front populaire et la cinquième République : l'exemple du bas-Languedoc

Armand COSSON

(Nîmes, Lycée Daudet, Première Supérieure)

La république parlementaire s'est construite après 1875 sur un compromis à la base de la synthèse démocrate-libérale qui donne à la démocratie locale, celle des villages et des villes petites et moyennes, un poids prépondérant dans une France majoritairement rurale et respectueuse des notables fussent-ils républicains<sup>1</sup>. Les élections municipales et cantonales demeurent dans ces conditions un enjeu essentiel pour une carrière politique. Élités et édiles locaux tissent à cet effet, à partir de la fin du siècle dernier, des réseaux qui consolident leur influence et que la Grande Guerre a renforcés.

Si l'on connaît bien, au niveau national, les bouleversements que les crises politiques ont provoqués dans la conjoncture exceptionnelle qui relie le milieu des années trente à la fin des années cinquante, on a, par contre, moins bien perçu et analysé les répercussions qu'ils ont entraînées au niveau local. On commence cependant à s'y intéresser<sup>2</sup>. Quelles répercussions les chocs politiques, idéologiques, sociaux, militaires qui ont engendré une telle Déstabilisation de régimes politiques en l'espace

---

1 S. Berstein (dir.), *La démocratie libérale*, Paris, PUF, 1998 (Coll. *Histoire générale des systèmes politiques*).

2 G. Le Béguet et D. Peschanski (dir.), *Les élites locales dans la tourmente. Du Front populaire aux années cinquante*, Paris, CNRS Éditions, 2000. Il s'agit des actes du colloque tenu sur ce thème à l'IHTP en 1996. Ce texte reprend en la complétant ma contribution à cet ouvrage (p. 287-291) dont l'original est déposé à l'IHTP.

d'une vingtaine d'années ont-ils pu produire au niveau local ? Cette démocratie cellulaire n'a évidemment pas échappé aux accélérations de l'histoire, mais on peut se demander jusqu'à quel point elle a pu les amortir ou même les amplifier. Soumise à la chronologie des événements nationaux, elle les a enregistrées selon ses propres rythmes. Plus précisément, jusqu'à quel point les élites locales ont-elles été renouvelées ou maintenues et en quel sens peut-on parler ici de rupture ? À travers les traumatismes qui affectent le pays et ses élites nationales durant la période, n'existe-t-il pas paradoxalement des éléments qui permettent de percevoir naturellement des changements importants mais aussi certaine continuité des élites locales ? Ce qui amène à s'interroger sur les limites en profondeur des bouleversements de cette période. L'exemple du Gard permettra d'apporter une réponse nuancée à travers quatre moments clés : le Front populaire, la guerre, la libération et la guerre froide<sup>3</sup>.

### Les élites locales à l'épreuve du Front populaire

Si les élections de 1935/36 entraînent les changements politiques que l'on sait, ont-elles pour autant apporté des modifications parmi les élites locales ? Le Front populaire est-il synonyme de renouvellement des personnalités municipales et départementales ?

Les résultats dans les rapports de force politiques gardois montrent une poussée sensible des partis de gauche. Si les radicaux restent en tête des élections municipales de 1935 avec 36,8 % des communes (130 sur 353), les socialistes de toutes tendances en emportent 28,9 % (102) et les communistes 7,9 % (28) ce qui constitue une remarquable percée pour ces derniers par rapport à 1929. La droite ne garde que 24,3 % des municipalités (86). Le succès à gauche est proportionnel à la taille de la ville : sur les 27 communes de plus de 2000 habitants, le PCF en a 5, les socialistes 9 dont 6 à la SFIO, les radicaux 8, et la droite 5, et les cinq plus peuplées sont toutes acquises à la gauche, dont Nîmes et La Grand'Combe à la SFIO et Alès au PCF. Le bassin minier alésien est un bastion communiste : il dirige 25 des 28 communes, et l'arrondissement d'Alès est pour moitié aux mains des deux partis qui se réclament du marxisme (51 sur 102). La droite est plus résistante dans la Cévenne viganaise et sur la façade rhodanienne, les radicaux dominent la région nîmoise. Au conseil

---

3 Les sources sur lesquelles s'appuie cette étude proviennent surtout des séries 1 W et 5 W des archives du Gard portant sur les élections municipales, cantonales et législatives, ainsi que sur les rapports préfectoraux sur les personnalités locales.

général, ce sont eux d'ailleurs qui restent les plus nombreux avec 18 sièges sur 40, les socialistes les suivent avec 11 élus, dont 8 à la SFIO, les communistes ensuite avec 6 conseillers, la droite enfin avec 5. Aux conseils d'arrondissement, par contre, les partis de gauche dominent plus nettement : le PCF a 8 élus (20 %), les socialistes 17 (42,5 %), les radicaux 13 (32,5 %), la droite 2 (5 %).

Les maires élus en 1935 se répartissent en trois niveaux. Les plus anciens sont les plus nombreux : ils sont en poste depuis la victoire, parfois avant, et les années 20. À Nîmes, le socialiste Hubert Rouger, né à Calvisson en 1875 d'un père petit viticulteur, dirige la ville temporairement en 1909/10, puis en permanence depuis 1919<sup>4</sup>. Cette dernière année voit également l'élection à Aimargues d'Augustin Bourreau, un propriétaire viticulteur né en 1882. Au milieu de la décennie 1920, apparaissent de nouveaux édiles. À Saint-Hippolyte-du-Fort, Claudius Laune, un professeur retraité de l'École militaire, et socialiste indépendant, est élu en 1925. À Bessèges, Alphonse Peyric, un mineur né en 1879, devient maire en 1926, après une carrière consacrée au syndicalisme à partir de 1914 tout en étant militant socialiste et conseiller municipal en 1919. À Alès, Fernand Valat, né en 1886, fils d'un ouvrier cordonnier, commence par être instituteur socialiste en 1906 avant d'entrer au PCF en 1921 et devenir maire en 1927. Ses démêlés judiciaires ne l'empêchent pas d'être réélu en 1935, mais il préfère céder sa place à Louis Chapon, délégué national CGTU des mineurs dans le Gard, conseiller municipal communiste depuis 1929. Plus récents sont les édiles élus au lendemain des municipales de 1929, comme Alexandre Girard à Saint-Gilles, un propriétaire viticulteur né en 1891, ou Raoul Gausson, un négociant en vins radical-socialiste, élu en 1930 à Sommières où il est né en 1886, ou bien à Uzès, Marcel Martin, un industriel du bois né en 1890, membre du Groupement Agraire et Paysan, qui accède à la mairie en 1931, ou encore au Vigan, Albert Brun, à la tête d'une vieille entreprise de bonneterie fondée par sa famille à Arre en 1740, « Le Bas Lys », spécialisée dans la fabrication de bas de soie haut de gamme, est élu en 1933. Enfin, apparaissent les nouveaux promus des municipales de 1935 : à Saint-Ambroix, Louis Pansier, ancien boucher devenu propriétaire, militant URD né en 1883, à Saint-Jean-du-Gard, Henri Bentkowski, un médecin radical né en 1892, tous deux conseillers municipaux auparavant, le premier en 1927, le second en 1921, ce qui

---

4 Florence Cosson, *Hubert Rouger et les débuts du socialisme dans le Gard*, mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de R. Huard, Montpellier III, 1993.

n'est pas le cas de Germain Soustelle, un homme neuf, mineur et militant CGT à la Compagnie de La Grand'Combe, devenu maire socialiste de cette ville à la suite de la division des conservateurs qui tenaient la municipalité jusque-là. D'une façon générale, on remarque que c'est la génération des 40-60 ans, celle qui est née entre 1875 et 1895, qui forme la base de l'édilité municipale.

Aux conseils général et d'arrondissement, la marque des notabilités reste encore forte en 1937 par-delà les changements de majorité au niveau national. La présidence du premier revient naturellement au radical Louis Mourier, né en 1878, élu du canton de Vézénobres, un médecin ancien directeur général de l'assistance publique de la Seine, sous-secrétaire d'État à la Santé durant la Grande Guerre, député de 1914 à 1924, et président depuis 1918. Certains conseillers généraux sont déjà maires du chef-lieu de canton : Gaussen à Sommières, Martin à Uzès, Charles Deshommes à Villeneuve-lès-Avignon, Chapon à Alès (Ouest), Peyric à Bessèges, Soustelle à La Grand'Combe, Laune à Saint-Hippolyte-du-Fort. D'autres sont parlementaires, comme le député Auguste Béchard (Lédignan) ou les sénateurs Jean Bosc (Lussan) et Georges Bruguier (Sauve). Les conseillers d'arrondissement sont dans une très large majorité des maires de communes rurales, sauf exception comme Paul Lapierre, le maire d'Anduze qui est aussi négociant en vins. La comparaison entre les catégories socio-professionnelles des assemblées départementales révèle une domination des professions libérales, des salariés supérieurs du public et des sans activité au conseil général par rapport au conseil d'arrondissement où les commerçants, artisans et agriculteurs restent les plus nombreux.

Sur les huit parlementaires gardois en 1936, les radicaux ont deux sénateurs sur trois, Gaston Bazile, un ingénieur des Arts et Manufactures né en 1883, député entre 1924 et 1931, puis sénateur depuis cette année-là, et Louis Mourier. Le troisième est le socialiste G. Bruguier, fils de Victorien, un des quatre premiers conseillers socialistes de Nîmes en 1888. Journaliste à *La Dépêche* de Toulouse, il échoue aux élections législatives de 1919 et 1924, puis devient, la même année, en 1925, conseiller municipal à Nîmes, où il entre dans l'équipe d'H. Rouger, et conseiller général de Sauve la même année. Il se fait élire sénateur d'abord en 1924 contre Bazile puis en 1929 et 1938. Franc-maçon, il dirige la section gardoise des droits de l'homme et défend au Sénat le vote féminin. Il fera partie des quatre-vingts parlementaires hostiles à Pétain. Par contre, c'est au niveau de la députation que l'on perçoit clairement les changements de 1936. Sur les cinq sièges de députés, les radicaux, n'en gardent qu'un,

Joseph Ranquet, maire de Sauveterre et négociant en tissus né en 1889. Les socialistes en ont deux : H. Rouger, élu en 1910, puis de 1924 à 1928, et depuis 1932, est questeur à la Chambre, et Léon Sylvestre, un professeur de philosophie de 39 ans élu en 1932. Les communistes ont aussi deux députés : F. Valat, qui met fin à la carrière politique nationale du conservateur de Ramel en 1936 tout en restant « le maire moral » d'Alès, et Auguste Béchard, un cultivateur viticulteur né en 1883.

La prise de position du PCF après le pacte germano-soviétique annule le gain et l'influence qu'il a amassés depuis 1935. Le décret du 26 septembre 1939 suspend 26 municipalités communistes et celui du 18 octobre 2. La loi du 20 janvier 1940 frappe 501 conseillers municipaux, dont 430 dans l'arrondissement d'Alès, où la municipalité est remplacée par une délégation de 6 membres présidée par Numa Privat, secrétaire en chef honoraire de la sous-préfecture, qui, jugé trop faible par le gouvernement Daladier, doit céder la place à son vice-président, Marcel Farger, ingénieur en chef du service de la voirie, né en 1900.

### La démocratie locale dans les années noires

Le régime de Vichy favorise les communes rurales qui ont près de 88 % des conseillers pour 41 % de la population<sup>5</sup>. Dès sa nomination, le 25 septembre 1940, le préfet Angelo Chiappe dissout 95 conseils municipaux (27 % du total), démissionne d'office trois conseillers généraux, dont les socialistes Jean Bieau et Georges Bruguier qui sera interné en Haute-Vienne, au camp de Saint-Paul-d'Eyjeaux, puis en résidence surveillée à Lavaur en juillet 1943, et pour finir en résidence administrative dans le Gers en 1944, et il renvoie trois conseillers d'arrondissement.

Pourtant en 1941 le renouvellement des élites locales est sélectif. Sur les 27 communes urbaines, 12 gardent leurs conseils municipaux. Les plus importantes changent de direction. À Nîmes, c'est un inspecteur principal de l'Enregistrement en retraite, Etienne Velay, né en 1877, qui prend le 14 novembre 1940 la place d'H. Rouger malgré le vote des pleins pouvoirs à Pétain par ce dernier. À La Grand Combe, en dépit du ralliement de Germain Soustelle à la révolution nationale, c'est un ingénieur à la retraite, né en 1881, qui a fait toute sa carrière au Chili, Auguste Thomas, qui est choisi le 18 mars 1941. À Alès par contre, Marcel Farger est maintenu en fonction, mais il est vrai que le changement

---

5 A. Cosson, « La francisque et l'écharpe tricolore : Vichy et le pouvoir municipal en Bas-Languedoc », *Annales du Midi*, 1992, t. 104, n° 199-200, p. 281-310.



est récent et que ce dernier donne toute satisfaction. L'arrondissement alésien est naturellement le plus atteint. À Bessèges, Peyric cède la place à Léonce François, un retraité de la SNCF ; au Martinet, un exploitant forestier radical, Clovis Dugas, né en 1895, est nommé à la tête d'une cité ouvrière et communiste ; à Saint-Martin-de-Valgalmes, qui se trouve dans la même situation, c'est un contremaître des mines, Marcel Igon, qui est choisi à Molières-sur-Cèze, un retraité des mines, Alphonse Barthélémy, devient le maire, tandis que sont investis à Salindres le négociant Louis Briac qui succède à Prévoisin, obligé de se déplacer souvent à Paris, et à Anduze, un autre retraité ingénieur en électrometallurgie, Georges Renaud. Dans l'arrondissement nîmois, trois villes sont épurées : Bagnols-sur-Cèze, où le vétérinaire Ernest Euzéby est remplacé par un notaire, président de l'association des familles nombreuses, né en 1891, Paul Constant ; Beaucaire, où Marcel Sablier cède la place à Jean Béal, un ingénieur chimiste, directeur des entrepôts de « Casino » appartenant à la société Guichard-Perrachon ; Aigues-Mortes, où Jules Bonnefoy, chef des Ateliers de la Compagnie des Salins du Midi, né en 1881, remplace Charles Chauvin. Quant à l'arrondissement du Vigan, les modifications sont encore plus restreintes. Une seule municipalité est concernée : Saint-Hippolyte-du-Fort, où Charles Bonniot, un industriel tanneur né en 1883 et président de la chambre de commerce de la ville, succède à C. Laune avant de céder la place en 1943 à Gérard Silhol, né en 1889, ancien président de l'office départemental du travail dans le Gard.

En fait, Vichy maintient en fonction de nombreux maires, à Pont-Saint-Esprit, Roquemaure, Saint-Gilles, Sommières, Uzès, Saint-Jean-du-Gard, Sumène, Saint-Ambroix, Aimargues, Villeneuve-lès-Avignon. De plus, les conseils municipaux des communes rurales ne sont pas touchés. Deux raisons expliquent ces limites dans l'épuration : l'idéologie ruraliste du régime l'incite à conserver les notables locaux qui gardent leur influence et peuvent la mettre à son service, mais aussi la difficulté à trouver des hommes suffisamment fiables et compétents qui soient soumis au pouvoir tout en ayant la confiance de leurs administrés, sans devoir leur responsabilité à une élection démocratique. Car le problème politique de Vichy est celui de sa légitimité populaire en l'absence du suffrage universel, d'où le choix d'hommes qui, en dépit de leur activité passée donnent au régime des gages de fidélité jugés suffisants. Certains sont membres de la Légion des Combattants (Flayol, Bourreau, Bonnefoi, Constant, Béal, François, Gaussen, Flandin), voire y ont des fonctions dirigeantes (Silhol est adjoint au directeur départemental, Pansier est

président d'honneur à Saint-Ambroix), la plupart sont aussi partisans de l'Œuvre du Maréchal. La majorité des responsables municipaux sont d'ailleurs choisis dans le noyau central qui va des radicaux à la droite nationaliste élargie au PSF, excluant les extrêmes, communiste bien sûr, mais aussi l'Action française. Vichy recrute surtout dans la droite classique et le centre-droit, avec élargissement aux socialistes anticommunistes et ralliés, n'hésitant pas parfois à puiser dans ce vivier plutôt qu'à la droite extrême, comme à La Grand'Combe où Thomas est préféré au candidat PSF et comptable de la Compagnie des mines. La rupture avec le Front populaire est donc évidente, mais elle l'est moins avec la période Daladier. De même, la composition socio-professionnelle montre des changements notoires : parmi les maires de 22 communes urbaines, 6 sont des retraités, ce qui élève la moyenne d'âge au-dessus de 50 ans, 3 sont industriels, 3 commerçants, 3 salariés supérieurs, 3 agriculteurs, 3 viennent de professions libérales, un seul est employé. Le bloc primaire-tertiaire avec les retraités représente 78 % de la base sociale des 448 conseillers municipaux des 27 villes, alors que les ouvriers, avec 17,5 % sont sous-représentés de moitié. Ces derniers n'existent que dans les cités ouvrières du bassin minier mais même là leur représentativité s'est effondrée. La comparaison des conseils municipaux d'Alès entre 1935 et 1941 est éclairante à ce sujet : le poids des ouvriers tombe de 24,8 % à 15,7 % tandis que celui des artisans-commerçants passe de 18,5 % à 31,5 % et celui des professions libérales de rien à 26,2 %. Le cas de La Grand'Combe est presque caricatural. La Compagnie des mines veut prendre sa revanche sur 1936 et la municipalité Soustelle, et sans doute aussi sur la nomination de Thomas contre son candidat : elle fait placer 9 « ouvriers » qui sont en fait des délégués mandatés par la direction, des contremaîtres ou des retraités, beaucoup des conseillers sont issus de mouvements catholiques, 7 sont légionnaires. Pourtant le régime est obligé de tenir compte de l'équilibre confessionnel dans un département sensible. Le conseil municipal de Nîmes a 10 protestants et 7 catholiques, mais le maire Velay est un catholique, celui d'Alès a 13 catholiques et 5 protestants, et à La Grand'Combe le rapport est de 13 pour 3 en faveur des premiers<sup>6</sup>.

Vichy maintient logiquement au nouveau conseil départemental les maires élus en 1937 au conseil général et laissés en fonction, soit

---

6 Voir au sujet des rapports entre le religieux et le politique sous Vichy, notamment dans la période 1940-1942, la thèse de Robert Zaretsky, *Nîmes at War. Religion, politics and public opinion 1938-1944*, The Pennsylvania State University Press, University Park, 1995, 276 p.

9 conseillers sur 40 : Ulysse Mailhan à Marguerittes, Albert Ode à Remoulins qui devient en même temps le président de cette éphémère assemblée sans pouvoir, A. Girard à Saint-Gilles, M. Martin à Uzès, L. Roujon à Sumène, Henri Michel à Trèves, Léon Blavet à Quissac, Gabriel Espagne à Alzon. En décembre 1942, le représentant du canton de Saint-Jean-du-Gard, Raoul Dunal, cède la place au maire du chef-lieu, H. Bentkowsky. Le conseil départemental comporte plus d'agriculteurs, d'ingénieurs et agents de maîtrise, mais moins d'industriels, de professions libérales et de fonctionnaires que le conseil général défunt.

La grande majorité des élites locales choisies par le régime est ainsi restée en fonction jusqu'à la fin. De janvier 1942 à juin 1944, seulement 42 maires et 18 présidents de délégations spéciales (DS), soit 17 % du total des édiles municipaux démissionnent, et 217 adjoints et conseillers sur les 4010, soit 5,4 %, font de même. Le corps municipal imposé par l'État français a donc bien résisté aux aléas de la conjoncture politico-militaire. Toutefois, 48 % de ces démissions ont lieu durant l'été 1943, au moment où s'aggravent les problèmes de ravitaillement et où certains commencent à percevoir les risques du maintien en fonction. Il n'en demeure pas moins que le régime a pu compter sur le soutien et la stabilité de ses édiles.

### L'impact de la Libération

Comme on peut s'y attendre, la Libération amène des changements notoires dans les élites locales. Les comités locaux de libération (CLL) sont constitués de résistants, et le comité départemental de libération (CDL) les entérine le 1<sup>er</sup> septembre 1944, après avoir dissous les DS de Vichy le 27 août. Il travaille en collaboration plus ou moins conflictuelle avec le préfet nommé par De Gaulle, Dom Sauveur Paganelli. La question est de connaître jusqu'à quel niveau s'est opéré le transfert d'élites locales, compte tenu des rapports de forces politiques entre le PCF, allié du FN, et la SFIO, qui soutient le MLN, et de la résurgence des notables de la précédente république<sup>7</sup>.

---

7 Cet aspect a été récemment étudié avec précision. Se reporter à ce sujet à Marianne Caron-Leulliez, « Le personnel politique dans les villes du Bas-Languedoc méditerranéen au lendemain de la Libération : renouvellement ou continuité ? », *La Libération dans le midi de la France*, Toulouse, Eché éditeur et service des publications Université de Toulouse Le Mirail, 1986, p. 297-320, et Armand Cosson, « Le Gard », *Les pouvoirs en France à la Libération*, (P. Buton-J. M. Guillon dir.), Paris, Belin, 1994.

La dissolution frappe 92 % des communes. Seules, 27 municipalités ne sont pas touchées : 11 ont été éliminées par Vichy et rétablies, 16 imposées par ce dernier sont maintenues dans de petites localités rurales conservatrices où aucune délégation municipale n'a pu être constituée. Les CLL comportent des hommes nouveaux issus de la résistance. À Nîmes, il est formé le 28 août 1944 de 22 personnes sous la présidence du docteur Cabouat, chirurgien hospitalier réputé, membre du FN, gendre de Jules Steeg, ancien président du conseil en 1930/31 venu s'installer dans la ville de 1940 à novembre 1943. À Alès, il passe le 10 octobre de 20 à 32 personnes présidées par un tailleur communiste, Gaston Ribot, né en 1891. À Beaucaire, Camille Blot, officier de marine FN, dirige le CLL et est nommé maire provisoire par le préfet le 18 octobre. Le conseil municipal, qui passe de 5 à 8 puis à 16 membres le 10 janvier 1945, s'élargit aux Femmes françaises, au clergé (le supérieur de l'école Saint-Félix), et à l'ancien maire radical Léon Gerboud. À Bagnols, le CLL initialement de 13 personnes passe à 22 en devenant une DM le 19 octobre et garde son président, Oscar Savourin, venu du MLN, qui cède sa place le 9 décembre à un FN, Henri Jarrier. À Vauvert, le CLL, qui comprend 5 socialistes dont Robert Gourdon, né en 1914, avocat à la Cour d'appel de Montpellier et futur président du conseil général du Gard, se transforme en DM le 18 septembre. Son maire provisoire est le chef d'arrondissement du MLN, Emile Guigou, né en 1910, ancien conseiller de la municipalité radicale de P. Allier en 1940. À Uzès, c'est le libraire MLN Adolphe Le Cannelier qui préside une DM élargie à 23 personnes dont 9 socialistes en janvier 1945. À Sommières, la DM de février 1945 comprend 16 membres dont un seul SFIO, et son président, Ernest François est un FN qui remplace Gaussen. À Saint-Gilles, le docteur Clauzel succède à Girard à la tête d'une DM de 10 personnes. À Roquemaure, la DM reprend 8 anciens élus dirigés par André Grenier.

Le passage des CLL aux DM ne s'est pas fait sans douleur dans quelques cas. À Beaucaire, les membres du conseil municipal de 1935 ont voulu être rétablis le 15 septembre. Mais le préfet choisit Blot à la place de Sablier, car la municipalité est restée en fonction après la défaite, a participé à un office en l'honneur de Pétain, rompu la neutralité religieuse et n'a soutenu aucun mouvement de résistance. À Bessèges, Paganelli maintient le président communiste de la DM malgré les protestations de l'ancien maire Peyric qui a été écarté, mais, en mars 1945, il accepte de nommer une autre DM composée de trois fonctionnaires apolitiques. Par contre, à La Grand'Combe, il laisse en place le président communiste du CLL Roger Rouvière, au grand dam de l'ancien maire

Soustelle. À Alès, prévenant ces rivalités entre socialistes et communistes, la municipalité Ribot, composée de 32 membres dont la moitié, puis 19 en février 1945, viennent du PCF, décide de remplacer le 22 mars trois conseillers communistes par trois socialistes. C'est à Nîmes que la lutte est la plus chaude. La SFIO n'a aucun représentant au CLL. Georges Bruguier s'en prend à Cabouat ainsi qu'au président du CDL, Georges Bénédictini, qui démissionne le 29 décembre. Le 5 janvier, la préfet procède au changement d'équipe municipale : G. Bruguier préside la nouvelle DM de 36 membres, dont 29 socialistes et 7 radicaux, et il ne reste que 13 représentants de l'ancien CLL, dont le docteur Cabouat qui partira assez vite. Les socialistes prennent leur revanche sur les communistes qui sont éliminés.

Les élections municipales d'avril-mai 1945 ont donc valeur de test pour les CLL et DM qui ont suivi la libération du territoire : seront-ils maintenus ou les équipes d'avant-guerre seront-elles remises en selle ? Elles marquent une nette poussée à gauche, retrouvant la tendance esquissée dix ans auparavant : le PCF remporte 66 municipalités (18,7 %), la SFIO 116 (32,9 %), et même 153 si l'on inclut les socialistes de toutes tendances, les radicaux tombent à 60 (15 %), et les conservateurs 23 (6,5 %). Les vaincus sont les mouvements résistants qui ont cru dans un profond renouvellement de la démocratie locale avec seulement 13 communes. Le MRP n'effectue aucune percée, avec tout juste 2 municipalités. Les socialistes raflent la majorité des communes urbaines (13 sur 22). Deux d'entre elles retrouvent leur maire de 1935 : Beaucaire avec Sablier et Bessèges avec Peyric, deux cas où les anciens édiles contestaient la composition des DM et surtout leur éviction et qui se trouvent légitimés par le vote populaire. Mais dans les trois premières villes du département, c'est au contraire le choix des résistants et des communistes qui est entériné. À Nîmes, Léon Vergnole l'emporte sur Bruguier, continuant le feuilleton politique entre les deux partis : né en 1893 à Limoges, c'est un syndicaliste converti à la politique, comme responsable de la CGTU avant-guerre (chez Fouga à Béziers entre 1927 et 1929, puis à la Fédération des Métaux) et ensuite du PCF à partir de 1929. Après son licenciement en 1930, il dirige la coopérative communiste « la Maison du Proletariat » en 1935. Arrêté en mars 1939, il sera interné 54 mois à Sisteron. À Alès, Gabriel Roucaute succède à Ribot qui devient son premier adjoint. Alésien né en 1901, fils de militant ouvrier et ouvrier métallurgiste entré au parti en 1924, il fait cependant sa carrière politique dans la Loire. En 1941, il est responsable communiste pour la zone sud chargé de la lutte armée pour le sud-est. Arrêté par la Gestapo

et condamné à mort, il est gracié, puis emprisonné à Montron dont il s'évade en 1944. En juin 1945, il est élu au comité central. À La Grand'Combe, R. Rouvière est confirmé par le suffrage, grâce en partie aux voix des électeurs chrétiens indépendants qui ont voulu sanctionné la SFIO jugée trop anticléricale, l'élection s'étant faite surtout sur le terrain de l'école libre. Quand la municipalité reste aux mains du même parti, entre 1935 et 1945, certains conseillers arrivent à se maintenir (cas d'Alès pour six d'entre eux). Mais il en va différemment quand la couleur politique du conseil change : sur le total des maires socialistes élus en 1945, les trois quarts (110) le sont pour la première fois, et sur 37 réélus, un l'était déjà en 1919, avec une interruption en 1924 (Espérandieu à Montaren), 9 en 1929, 12 en 1935. C'est en région viganaise que le nombre de réélections est le plus élevé, et dans celle d'Alès où il est le plus bas, sans doute pour des raisons politiques (part prise dans la résistance), mais aussi sociales (le nombre de candidats nouveaux) et géographiques (région de montagne ou de piémont).

Les élections cantonales n'apportent pas de changements notoires. La SFIO gagne 15 sièges et dépasse la majorité avec 24 sièges au conseil général. Les radicaux s'effondrent : ils ne gardent que 5 cantons sur les 18 de 1937, le PCF talonne les socialistes en voix (52 400 contre 58 300) mais ils ne passent que de 6 à 9 sièges. Deux grands cas de figure se présentent : le changement de parti et le changement d'élus dans le même parti. La première situation est la plus fréquente. Les socialistes font la meilleure opération : ils enlèvent huit cantons aux radicaux (Lasalle, Saint-Gilles, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Mamert, Sommières, Trèves, Vézénobres, Villeneuve-lès-Avignon), à qui ils n'en concèdent que deux (Beaucaire et Roquemaure), prennent un canton à la droite (Uzès), et réalisent un score nul avec le PCF (deux cantons gagnés, Alès-est et Saint-Ambroix, pour deux perdus, La Grand'Combe et Vauvert). Les communistes enlèvent à la droite trois cantons : Nîmes 3, Barjac et Marguerittes. Quant aux nouveaux promus à l'intérieur d'un même parti, ils concernent sept cantons : Alès-ouest, Nîmes 1 et 2, Lédignan au PCF, Quissac et Saint-Chaptes à la SFIO, Lussan et Saint-Hippolyte aux radicaux. Quelques exemples ont valeur de test et de symbole. Paul Béchar, élu à Alès-est, est un saint-cyrien, né en 1899 d'un père petit patron d'un atelier de mécanique, qui devient ensuite ingénieur électricien après avoir quitté l'armée, avant d'adhérer au parti socialiste en 1926 et de se présenter à la députation à Florac. À Barjac, de Ramel quitte définitivement la scène politique au profit de Gabriel Étienne, un communiste lieutenant du maquis de l'Ardèche qui a participé à la

libération du Gard. À La Grand'Combe, Soustelle ne se représente pas, et c'est le nouveau maire communiste, G. Roucaute, qui l'emporte. Les trois cantons nîmois passent intégralement au PCF, grâce en partie au vote féminin et ouvrier dans celui de Nîmes 3 où la population ouvrière a augmenté depuis 1937 et où Gilberte Rocca prend le seul canton conservateur tenu avant-guerre par le colonel Blanchard. Saint-Chaptes présente en exemple unique d'un fils qui succède à son père, socialiste et homonyme comme lui, Henri Martin. G. Bruguier retrouve son siège de Sauve et devient président du premier conseil du Gard jusqu'en 1951. Deux cantons seulement ont des élus issus de mouvements de résistance : Saint-Jean-du-Gard, avec Marceau Lapierre, chef d'arrondissement du MLN et un des dirigeants des maquis cévenols, et Saint-André-de-Valborgne, avec Fernand Borgne, qui a été en plus déporté. Cet échec de la Résistance à se transformer en force politique, qui vient confirmer celui des municipales et qui était inscrit dès 1942 quand De Gaulle fait appel aux partis d'avant-guerre, profite à ces derniers, comme l'illustre le cas de M. Lapierre qui comprend la nécessité d'être le candidat de la SFIO pour être élu et faire une carrière politique.

Les élections à l'assemblée constituante d'octobre 1945 ne font que confirmer la tendance générale amorcée depuis un an, avec cependant un changement significatif : le PCF devient le premier parti dans le département, comme dans le pays, avec 64 535 voix et 35,3 % des votants. Deux députés, également conseillers généraux, sont élus : Gabriel Roucaute et Gilberte Rocca, la première femme député du Gard qui n'a que 34 ans (elle est née en 1911 dans l'Hérault). Après avoir milité à l'Union des Jeunes Filles de France, Gilberte Cau entre en 1934 au parti dont elle devient la trésorière régionale en 1936, année où elle épouse Edmond Rocca, secrétaire de l'UD CGTU et communiste, puis aide activement les républicains espagnols, avant d'animer la résistance dans la région de Capestang et de diriger l'UFF de l'Hérault en 1943. La SFIO a également deux députés, mais elle est déçue de n'arriver qu'en deuxième position avec 56 494 et 32,3 % : ce sont eux aussi deux conseillers généraux, Georges Bruguier et Paul Béchard. Celui-ci sera, entre 1946 et 1948, sous-secrétaire puis secrétaire d'État, et, entre 1948 et 1951, gouverneur général de l'AOF, avant de prendre la succession de Bruguier à la présidence du conseil général du Gard. Le dernier siège revient au MRP qui obtient 39 947 voix et 21,8 % : il s'agit d'Edgar Thibault, un professeur d'histoire au lycée Daudet, sarthois d'origine, né en 1912. Le grand perdant est là encore le parti radical qui n'a plus un seul député dans le département.

La Libération a ainsi permis l'accès au pouvoir local d'hommes nouveaux issus de la résistance, mais par l'intermédiaire des partis elle permet également à certains responsables d'avant-guerre de revenir, par-delà la rupture de 1944, sur le devant de la scène politique. On s'aperçoit donc que 1945 renoue le fil interrompu en 1940, tout en propulsant une nouvelle génération de responsables locaux. Dans quel sens le précaire équilibre peut-il évoluer entre les générations, celles de l'avant-guerre et celle de la guerre, qui ont des cultures politiques différentes voire opposées ?

### **La rupture de la guerre froide**

La guerre froide introduit une situation imprévue qui change la donne dans le rapport entre les forces politiques et modifie, au détriment des élites issues de la Résistance, le bilan de l'immédiat après-guerre. On peut évaluer l'ampleur de la rupture à partir des élections de 1947 et 1953.

Les élections municipales d'octobre 1947 entraînent un changement de maires pour 12 des 22 villes : Alès, Aigues-Mortes, Pont-Saint-Esprit, Sommières, Uzès, Villeneuve-lès-Avignon, La Grand'Combe, Anduze, Molières-sur-Cèze, Saint-Ambroix, Saint-Martin-de-Valgalgues et Nîmes. Les communistes perdent les trois premières d'entre elles au profit de la SFIO. À Alès, Paul Bécharde est élu, mais il cède sa place en décembre 1948 avant son départ pour Dakar à un professeur socialiste né en 1908, Marcel Barreau. À La Grand'Combe, Germain Soustelle effectue son retour. À Nîmes, Edgar Tailhades met fin à l'intermède communiste : né dans l'Hérault en 1904, avocat à la Cour d'Appel, il a été l'adjoint d'H. Rouger entre 1935 à 1940, avant de faire partie des municipalités de la Libération, celles de Bruguier et de Vergnole. Le PCF avec 58 communes en perd 8, tandis que la SFIO avec 161 en gagne autant, que les radicaux restent stables à 60 communes, que la droite avec 16 d'entre elles en perd 7, et enfin que le MRP passe de 2 à 35 municipalités. Socialistes et communistes sont davantage représentés dans les communes de plus de 1000 habitants, à l'inverse des radicaux et des chrétiens-démocrates. Le RPF a curieusement peu brillé, avec tout juste 2 municipalités, et, encore, ce sont des villages entre 500 et 1000 habitants. Il se rattrape un peu en faisant partie de conseils municipaux de villes plus importantes, Nîmes, où il a 8 sièges sur 36, ou Alès, où il en a 2, dont l'industriel qui devient adjoint, Raymond Béguinot, tout comme le MRP qui obtient deux postes d'adjoints. Indéniablement, le



RPF ne réussit pas à rallier les notables locaux et manque de leader crédible. Mais, par-dessus tout, comme dans l'Hérault, il reste en marge de la culture politique locale, revivifiée par la résistance. Globalement, une certaine continuité existe avec 1945 par le fait que, s'il y a changement de personnes, le même parti continue à gérer la municipalité, comme on peut le voir à Aigues-Mortes, Pont-Saint-Esprit, Anduze, Molières. Pareillement, 10 communes gardent le même maire, Beaucaire, Bagnols-sur-Cèze, Roquemaure, Saint-Gilles, Vauvert, Bessèges, Saint-Hippolyte, Saint-Jean-du-Gard, Salindres et Le Vigan. Enfin, dans le cas où la majorité change, de nombreux conseillers municipaux élus en 1945 sont maintenus deux ans plus tard : à Nîmes, ils sont 16 sur 36 dont 10 communistes, y compris l'ancien maire Léon Vergnole devenu conseiller de la République. On constate donc que les élections municipales de 1947 amorcent un changement mais elles ne provoquent pas encore de rupture véritables avec celles de la Libération.

Il n'en va pas de même en 1953. Le fichier des municipalités établi à partir d'un questionnaire de la préfecture<sup>8</sup> montre que 50 maires (14,2 %) ont été élus avant la guerre, 28 (8 %) avant 1935, 19 en 1935 (5,4 %), 3 (1,4 %) entre 1935 et 1940. 5 ont été nommés par Vichy et élus en 1945 ou 1947 (1,4 %). 119 sont des maires de la Libération et réélus (33,9 %) : 39 proviennent des CLL (11,1 %), 73 sont élus en 1945 (20,8 %), et 7 en 1946 (2 %). 177 enfin sont issus des élections de la guerre froide, soit la moitié du total (50,4 %) : 70 en 1947 (20 %) en 1947, 25 entre 1948 et 1952 (7,1 %), et 82 en 1953 (23,3 %), soit pour la première fois, soit, dans quelques rares cas, après une longue interruption. Ces statistiques permettent de dégager quelques traits d'ensemble. Le nombre d'édiles qui subsistent de l'avant-guerre et qui représentent le mieux la continuité de l'influence des notables locaux est restreint, à peine un sur sept. Ils appartiennent à trois catégories : les agriculteurs des communes rurales, les élus investis de responsabilités locales, comme le maire d'Aujac, près de Génolhac, élu en 1935, qui est président de la coopérative des blés d'Alès et administrateur de la mutualité sociale agricole, ou celui de Conquérac, dans le canton de Saint-Hippolyte, élu en 1930, qui est aussi le délégué cantonal de la MSA, ou encore celui de Bordezac, dans le canton de Bessèges, élu en 1935 et conseiller municipal depuis 1926, un métallurgiste président de la société mutualiste du personnel de la Société des Tubes de Bessèges et de la caisse primaire du personnel de l'entreprise, enfin des industriels qui ont maintenu leur influence durant

---

8 Arch. dép. Gard, 5 W 110.

la guerre, comme Marcel Péleuc, un filateur de soie, maire de Molières-Cavaillac (canton duVigan) depuis 1925, ou celui de Saint-Géniès-de-Comolas (canton de Roquemaure), un négociant en vins élu depuis 1929. Certains n'ont cessé d'exercer leur mandat malgré leur action durant la guerre : celui de Servas, près d'Alès, élu depuis 1912, a dirigé la Légion des Combattants avant d'être arrêté par les Allemands en 1944 et d'être réélu en 1945, ou celui des Plans, destitué par le CLL en 1944 mais réélu l'année d'après. L'exemple d'Aigues-Vives, patrie de Gaston Doumergue, est révélateur : Paul Pattus, maire de 1935 à octobre 1944, remercié ensuite, reprend du service en 1947 : négociant en vins, il est juge au tribunal de commerce de Nîmes, président des Mutuelles agricoles de son village, administrateur des réassurances agricoles du Midi à Montpellier et délégué cantonal de la MSA du Gard. Il incarne bien le notable local qui a su tisser un réseau très influent autour de lui capable de l'aider à traverser les années de tourmente, malgré un léger purgatoire à la Libération. Si ce cas est exemplaire des petites communes, on rencontre également dans des villes plus grandes des exemples de maires mis entre parenthèses en 1944 et qui reviennent en fonction après 1945 : Soustelle à La Grand'Combe, Peyric à Bessèges, Isidore Michel, élu communiste au Martinet depuis sa création en 1921 et jusqu'en 1956, sauf durant la guerre.

Les cinq rescapés de Vichy maintenus après 1944 sont des agriculteurs de petites communes rurales où l'on n'a pas trouvé de successeurs. Un tiers des maires en 1953 est issu de la Libération. 11 % ont dirigé un CLL ou une DM, mais ils ne se sont pas maintenus. Avec les élus de 1945, l'effectif issu de la résistance ne dépasse pas un cinquième du total. La génération de la résistance ne subsiste guère après une décennie. Elle n'a constitué qu'une parenthèse dans un pouvoir local qui s'est maintenu dans la durée ou a été renouvelé qu'en 1947. Rares sont les chefs résistants à avoir fait une carrière municipale après 1945. Marceau Lapierre est l'exception, puisqu'il reste à la tête de la mairie de Saint-Jean-du-Gard de 1944 à 1953 sans interruption. Plus fréquents sont les édiles pour lesquels 1945 marque le début d'une carrière politique, comme A. Grenier à Roquemaure, ou P. Pasquier à Salindres, ou encore mieux, Robert Gourdon, à qui la mairie et le canton de Vauvert servent de tremplin vers la présidence du conseil général après 1953. La moitié des maires de 1953 sont issus de la guerre froide. 23 % exercent leur premier mandat cette année-là. Deux des villes de plus de 2 500 habitants sont dans ce cas : Saint-Gilles avec Paul Brun, un viticulteur ancien prisonnier de guerre, et Beaucaire, avec un retraité, François Célestin.

Les autres ont déjà une carrière récente de conseiller municipal, acquise le plus souvent après 1945, avec cependant des exceptions, comme Albert Cabrières à Anduze qui, à l'âge de 76 ans atteint enfin au but, près avoir été conseiller de la municipalité entre 1919 et 1939, adjoint en 1935/36, président de la DS en 1939/41 et du CLL en 1944/45, et conseiller général depuis 1947, ou comme le maire de Bouillargues, sur la Costière de Nîmes, Etienne Velay, l'ancien maire de Nîmes sous Vichy, qui reprend du service dans sa ville natale et préfère rester silencieux sur sa gestion, qui n'a pas été catastrophique, sous Pétain avec lequel il a pris ses distances en 1943.

On remarque du reste un léger rajeunissement des édiles municipaux après la guerre : leur âge moyen passe de 53 ans en 1935 à 54 sous Vichy puis à 50,6 en 1953. Par contre, l'heure des femmes en politique n'a pas encore sonné malgré l'espoir de la Libération : 2,9 % seulement sont conseillères municipales (128 sur 4456). La longévité du mandat municipal est plus longue dans l'arrondissement du Vigan, mais la fidélité des citoyens aux principes de la Libération et au communisme plus forte dans celui d'Alès. En 1953, le PCF refait une partie de son échec de 1947, ainsi que les radicaux et les conservateurs qui reprennent des municipalités perdues à la libération au profit des socialistes qui entament son érosion. Sur un total de 4323 conseillers municipaux, le PCF en garde 17,9 %, la SFIO 33,6 % (et 40,8 avec les indépendants), les radicaux 13,1 %, le MRP 8,9 %, le RPF 0,7 %, et enfin les indépendants, grands gagnants à droite, 16,7 %.

Les élections législatives de 1956 restent dans la tendance générale inaugurée en 1947 et accentuée en 1953. Le poujadisme ne place qu'un seul député à la place d'un socialiste. Par contre, en 1958, le Gard, tombé à quatre circonscriptions électorales, n'a plus aucun député communiste à l'issue d'alliances et de désistements défavorables<sup>9</sup>. Les sièges vont à la SFIO, avec P. Béchard, au MRP avec E. Thibault, devenu maire et conseiller général de Saint-Ambroix, au CNI avec Jean Poudevigne, propriétaire viticulteur à Domazan, et à l'UNR avec Pierre Gamel, pharmacien et président de la Chambre de commerce de Nîmes. On constate que la poussée des gaullistes est, encore une fois, contenue au profit du centre-gauche, comme le confirment les élections sénatoriales favorables à E. Tailhades et à Suzanne Crémieux. Les socialistes parviennent à garder en 1959 la majorité au conseil général, dont la présidence revient à Léon Castanet, enseignant et maire d'Aigremont, mais la scission du

---

9 Arch. dép. Gard, 5 W 177.

PSA leur fait perdre trois sièges. Le PCF n'en a plus que trois, l'UNR n'arrive à faire élire qu'un seul conseiller, tout comme le MRP, cependant que les radicaux en ont sept et les indépendants quatre. Quant aux élections municipales de mars 1959, elles sont une projection de celles de 1953. Peu politisées dans les communes rurales qui, selon le préfet, « élisent des administrateurs éprouvés jouissant de la sympathie de la population » sur des listes d'intérêts communaux regroupant des candidats de tendance éloignée, elles dévoilent dans les grandes villes des situations contradictoires. À Nîmes, la coalition anticommuniste élimine les 14 conseillers du parti, tandis qu'à Alès, La Grand'Combe et Beaucaire, elle échoue, obligeant les socialistes à recourir à l'appui du PCF pour garder la mairie. Les deux stratégies consécutives de la SFIO, celle de la Troisième Force et celle du Front républicain, sont utilisées simultanément.

Au terme de cette analyse, on peut répondre à la question initiale sur le changement ou la continuité des élites locales dans les années de tourmente. Sous Vichy, la rupture a été plus nette dans les villes que dans les villages, et même dans les premières, il existe une certaine continuité jusqu'en 1942, et le régime a largement puisé dans le vivier de la droite nationaliste modérée et de la gauche anticommuniste. La Libération marque une évidente cassure. CLL et DM pratiquent un transfert de notabilités qui profite à la résistance et que légitiment les premières élections d'après-guerre. Mais ce ne sont pas les mêmes hommes qui reviennent, et l'accès au pouvoir s'est fait par la voie partisane : socialistes et communistes, qui gèrent 219 municipalités sur 353, n'ont pas les mêmes magistrats qu'avant-guerre. Il y a bien renouvellement des équipes et des tendances politiques par rapport à 1935. Mais les élections de 1945 ont corrigé et atténué la coupure que les CLL ont opérée, elles ont permis à des responsables d'avant 1939 de surnager aux années noires. Par contre, celles de la guerre froide marque une réelle fracture : en 1953, la moitié des maires sont des responsables nouveaux, une petite minorité est composée de survivants de l'avant-guerre et les édiles issus de la libération ne sont plus qu'un tiers. De tous les changements subis depuis le défaite, c'est sans doute celui de 1953 qui est le plus radical dans le renouvellement de la démocratie locale. La génération d'avant-guerre termine alors son parcours, et celle de la résistance n'a pu s'imposer. En

1953, dont « les résultats privilégient le temps long<sup>10</sup> » une page est tournée, ce que ne remettent pas en question les dernières élections de la Quatrième république et les premières de la Cinquième. La mutation des élites locales depuis le Front populaire s'est progressivement achevée avec l'arrivée de nouveaux notables qui vont dominer la vie des communes et du département pour plus de vingt ans.

---

10 Jacqueline Sainclivier, « Culture politique et pouvoirs locaux en Bretagne (1935-1953) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, numéro spécial, 1996, cité par Robert Menché-rini, dans *Les élites locales dans la tourmente*, *op. cit.*, p. 46.

# Un malentendu politique ? Le « Parti socialiste français » 1920-1926

Yves BILLARD  
(Université Montpellier III)

Le 15 mars 1920, quelques centaines de militants dont douze anciens députés socialistes-SFIO se réunissent salle du Globe<sup>1</sup> pour y célébrer la fondation d'un nouveau parti politique : le « Parti Socialiste Français », communément dénommé « PSF ».

Le PSF n'est pas complètement absent de l'historiographie de la III<sup>e</sup> République, en ce sens que sa création en 1920, les circonstances de la scission au sein du parti socialiste-SFIO qui l'ont précédée, voire le résultat des candidats du parti aux élections de 1924 sont évoqués, plus ou moins brièvement, par nombre d'historiens du socialisme ou de la III<sup>e</sup> République en général. Aucun de ces auteurs ne va au-delà de cette évocation *par défaut* : on les définit comme des dissidents du principal parti socialiste, parfois on signale qu'ils ont « pris » des voix socialistes aux élections de 1924, mais ils n'existent pas par eux-mêmes. Sans aller jusqu'à parler de *lacune* historiographique, il faut constater que ni leur forces, ni leur implantation, ni leur doctrine, ni la destinée du parti n'ont été suffisamment éclairés.

Nous nous proposons de mieux préciser les causes de la fondation du PSF qui *n'est pas*, ou n'est pas seulement, une dissidence nationaliste du parti socialiste-SFIO, de le décrire pour lui-même (qui sont-ils ? combien sont-ils ? et que veulent-ils ?) et de relater l'évolution du PSF entre sa

---

1 Le choix de la salle où fut scellée l'Unité socialiste en 1905 n'est évidemment pas dépourvu de signification.

fondation en mars 1920 et sa disparition, par fusion avec le parti républicain-socialiste, en mai 1926.

À l'origine de la dissidence de 1919-1920, on trouve le journal *La France Libre*, créé le 2 juillet 1918 par quarante députés socialistes qui se réclament du courant encore provisoirement majoritaire du parti : les « patriotes », comme ils s'intitulent, les « nationalistes » ou encore le courant « Défense nationale » ainsi qu'on les nomme parfois. Le titre du journal reprend celui d'un pamphlet de Camille Desmoulins écrit en mai 1789 et la Déclaration publiée à la Une du premier numéro explique ce choix, tout à la fois socialiste et nationaliste :

« Tout notre programme, toutes nos espérances sont dans le titre de ce journal.

La France Libre c'est enfin acquise la victoire qui nous rendra notre sol, dont Jaurès a dit, en termes si émouvants, que faisait partie l'Alsace-Lorraine (...) »

*La France Libre* est restée le journal du PSF de sa fondation en 1920 jusqu'à 1924. Deux de ses trois directeurs de 1918 (Arthur Rozier et Adrien Véber) ont cofondé le PSF et parmi les quarante députés qui forment la rédaction politique du journal en 1918, on en retrouve quatorze au PSF deux ans plus tard. Il y a donc un rapport étroit entre l'émergence d'une faction nationaliste au sein du parti socialiste SFIO en juillet 1918 et la création du PSF en 1920. Les historiens qui définissent le PSF comme une dissidence nationaliste du parti unifié n'ont pas complètement tort.

Il reste que la grande majorité des fondateurs de *La France Libre* en 1918 ne se retrouvent pas au PSF deux ans plus tard (ainsi Adéodat Compère-Morel, le troisième directeur du journal), et que lorsque le PSF est fondé, seize mois après l'armistice, les débats de guerre entre « majoritaires » et « minoritaires », entre les partisans d'une politique de guerre et leurs adversaires, ont pour le moins changé de nature. Les dissidents de 1920 ont d'autres raisons de quitter le parti socialiste unifié.

Dès les premières semaines de parution de *La France Libre*, on peut constater à quel point le nationalisme et l'antibolchévisme se confondent dans les colonnes du journal. Dès le premier numéro, paru le 2 juillet, Compère-Morel intitule son éditorial « Pour la Russie, contre le Bolchévisme ». Dans le numéro du lendemain, on parle de « la bande de Lénine », et dans le numéro 3 Hubert Doizy en tire les conséquences :

« Pour l'intervention » (l'intervention militaire en Russie, bien sûr). La manière dont les numéros de juillet 1918 relatent la visite de Kerensky en France permet de situer la ligne politique du journal : la rencontre en privé entre Jules Guesde, Jean Lebas, Compère-Morel et l'ancien président du gouvernement provisoire devient « une entrevue émouvante » où s'est révélée « une communion d'idées absolue entre tous<sup>2</sup> ». Les fondateurs du journal ne proviennent pas des mêmes courants du socialisme : Compère-Morel est un fidèle lieutenant de Jules Guesde, Véber un proche de Jaurès, on trouve d'anciens « allemanistes » (Déjeante ou Doizy), d'anciens « blanquistes » (le grand ancêtre est d'ailleurs cité plusieurs fois dans la Déclaration du premier numéro du journal) et un certain contingent d'anciens « broussistes » ou « possibilistes » qui seront les plus nombreux deux ans plus tard au PSF. L'antibolchévisme est un ciment commode entre ces hommes qui se sont toujours retrouvés dans des courants opposés par le passé.

C'est cet antibolchévisme qui légitime la poursuite du combat de *La France Libre* bien au-delà de novembre 1918. Une partie des débats qui opposaient jusqu'alors « majoritaires » et « minoritaires » sur les crédits militaires n'a plus lieu d'être, mais celui sur l'intervention militaire en Russie est un thème encore plus sensible. Alors qu'il existe un nombre croissant de sympathisants bolchéviques au sein du parti, les hommes de *La France Libre* appellent à l'intervention contre le gouvernement bolchévique. Il y a là une division plus violente au sein du parti qu'à l'époque de la guerre mondiale. Les heurts qui opposent le groupe de *La France Libre* aux autres courants du parti trouvent désormais leur source principale dans cet affrontement. Ainsi le 25 juin 1919 seize députés socialistes votent des crédits militaires dont on se doute bien, à cette date, qu'ils ne serviront pas contre l'Allemagne. À la demande de la commission administrative du parti, cinq rectifient leur vote mais onze persistent. C'est déjà une prémisse de la dissidence qui a mené à la scission du PSF. Ils sont d'ailleurs blâmés par un vote du congrès du parti en septembre 1919. Sept de ces onze députés ont quitté le parti à la fin de l'année et six d'entre eux sont parmi les fondateurs du PSF (Déjeante, Demoulin, Doizy, Lebey, Mauger et Rozier). Si l'on remarque que c'est une motion signée Loriot qui les a fait blâmer par le congrès, on est tenté de dire que le parti socialiste unifié est alors coupé en trois :

— Les admirateurs du régime bolchévique, encore minoritaires mais en nombre croissant.

---

2 Marcel Deschamps, *La France Libre*, 2 juillet 1918.



- Les adversaires virulents dudit régime, dont *La France Libre* est l'organe.
- Un groupe central autour de Bracke ou Blum qui s'efforce de maintenir l'unité du parti.

En réalité ces trois camps sont bien loin d'être déjà délimités : ceux qui avaient signé la motion Basly-Bouveri-Broemer (motion finalement retirée) en octobre 1919 ne se recourent pas avec la liste des fondateurs du PSF. Il en va de même chez les autres : tout le monde connaît le chassé-croisé entre Marcel Cachin, majoritaire en 1917, communiste en 1920, et Jean Longuet qui, chef de file des minoritaires en 1917, a voté contre l'adhésion à l'Internationale communiste en 1920. L'année 1919 est une année charnière entre deux débats et donc entre deux lignes de partage au sein des socialistes qui rendent plus confus les débats aux congrès de la Bellevilloise (avril 1919) et de Paris (septembre 1919). Pour ce qui concerne le futur PSF, il est impossible de détecter précocement la formation progressive d'un groupe homogène que l'on retrouverait unanimement dans la dissidence en 1920. À chaque vote qui divise alors le parti, des camps se forment plus ou moins provisoirement. C'est d'ailleurs à la suite d'une autre querelle, sans lien direct avec les précédentes, relative à la préparation des élections législatives, que huit députés socialistes entrent en dissidence en octobre 1919 : leur fédération ne les a pas représentés aux élections du 16 novembre. Apparemment il s'agit du débat sur la motion Bracke qui détermine la tactique du parti pour les élections législatives ; en pratique les militants bolchévisants ont pu utiliser ce biais pour atteindre les antibolchéviques de *La France Libre*<sup>3</sup>. Ces huit députés sont suivis quelques jours plus tard par quatre autres pour des raisons analogues. Les douze députés sont de futurs fondateurs du PSF<sup>4</sup>. À cette date donc, octobre 1919, on peut déceler un noyau du futur PSF, mais pas avant.

Aussi confuse qu'apparaisse cette période qui précède la dissidence des futurs fondateurs du PSF, on y distingue toutefois une évolution dans la thématique des débats. Les débats autour de la motion Bracke recourent partiellement ceux sur l'Internationale communiste en contribuant à positionner les hommes de *La France Libre* à la droite du parti.

---

3 Mais ce n'est pas aussi simple : ces fédérations ne sont pas déjà en majorité « avancées », comme on dit à l'époque. Toutefois, et c'est le cas dans la Seine où Arthur Levasseur n'est pas représenté, la minorité bolchévique y est nombreuse et virulente. On sait qu'elle a fait placer le capitaine Sadoul en tête de liste dans un secteur.

4 Ce sont Aubriot, Brunet, Déjeante, Jobert, Lauche, Lebey, Lecointe, Levasseur, Mauger, Navarre, Rozier et Véber.

Rappelons que la motion Bracke appelle à former des listes homogènes pour les élections de novembre et à refuser toute alliance avec d'autres partis (les radicaux par exemple). Elle est votée par les éléments révolutionnaires (bolchévisants ou non) mais aussi par ceux qui y voient un sacrifice nécessaire à l'unité du parti. Les adversaires de cette motion, parmi eux ceux de *La France Libre*, peuvent donc être définis comme une aile « droite » ou « modérée » ou encore « réformiste » du parti. Dans tous les débats, les futurs fondateurs du PSF se positionnent clairement à la droite du parti. C'est ainsi qu'il faut les définir.

En revanche, parler de faction « nationaliste » n'est plus guère approprié. On ne saurait mieux résumer les positions de *La France Libre* qu'en signalant sa campagne de souscriptions destinées à financer un monument au président Wilson en novembre 1919. Cette adhésion enthousiaste aux principes wilsoniens préfigure d'ailleurs les prises de position du PSF plus tard : pour la politique de négociations de Briand en 1921 résolument contre la politique d'exécution du traité menée par Poincaré en 1922-1923. Si c'est cela le « nationalisme », il faudrait user d'un autre mot pour évoquer celui de Léon Daudet, de Gustave Hervé ou même de Clemenceau. L'itinéraire individuel de l'un des quarante de *La France Libre* nous éclaire sur ce que n'est pas le PSF : celui de Claude Nectoux, député socialiste depuis 1909, qui quitte le parti dès août 1919 en mettant en avant sa volonté de continuer à voter les crédits de l'armée et son antibolchévisme ; quelques semaines plus tard, il rejoint le « parti socialiste national », petit parti fondé peu avant par Zévaès et vite grossi des troupes de Gustave Hervé, le directeur du journal *La Victoire*. Ces derniers sont, eux indiscutablement, des « nationalistes ». Mutatis mutandis, le passage de Zévaès, Hervé ou Nectoux, en quelques semaines, du socialisme à un nationalisme agressif évoque irrésistiblement le cas d'hommes beaucoup plus célèbres, en Italie ou en Allemagne, pendant ce même automne 1919. On est bien loin du PSF où un Nectoux se serait fourvoyé.

Si *La France Libre* a été fondée par une minorité nationaliste du parti socialiste en juillet 1918, les hommes de ce groupe qui quittent le parti pendant l'hiver 1919-1920 doivent plutôt être définis comme une dissidence droitrière du parti.

La gestation du PSF s'étale d'octobre 1919 à mars 1920. Elle est compliquée par les hésitations de ceux qui n'étant pas exclus formellement du parti unifié ont pu rompre immédiatement (les douze déjà nommés), préférer rester au parti unifié (c'est notamment le cas de

Compère-Morel qui quitte la direction de *La France Libre* en janvier 1920) ou se donner la satisfaction intellectuelle d'être exclus du parti socialiste SFIO par le vote d'une motion « bolchévique » au congrès de Strasbourg en février 1920 (c'est par exemple le cas de Frédéric Brunet et Maurice Copigneaux). C'est pourquoi si la première réunion des dissidents se tient salle du Globe dès le 29 octobre 1919, c'est lors d'un congrès tenu le 15 mars 1920 qu'est finalement fondé le Parti Socialiste Français.

Le PSF s'est donné lors de sa fondation une organisation plus simple et plus souple que celle du parti socialiste SFIO. Ceci explique en partie l'absence de querelles institutionnelles ou d'oppositions entre instances comme le parti « unifié » en a souvent connues. Tout le pouvoir (vote des résolutions, élection des dirigeants) appartient au congrès du parti dont la réunion est annuelle ou biennale selon les impératifs de l'actualité politique<sup>5</sup>. Entre les congrès, c'est-à-dire presque toute l'année, le pouvoir appartient à un « comité central » composé de 24 membres. Les autres fonctions permanentes (secrétaire général, secrétaire administratif, trésorier et archiviste) confèrent plus de travail que de pouvoir, et elles ne définissent pas de *primus inter pares* au sein du comité central<sup>6</sup>. La liste des 24 membres du comité central est restée assez stable de 1920 à 1926 : 34 hommes et une femme (Maria Vérone) ont siégé au moins un an, 13 ayant toujours siégé, 6 pendant cinq ans, 3 pendant quatre ans, etc. La stabilité du comité central témoigne de l'histoire relativement paisible du PSF, petit parti homogène qui n'a pas souffert de graves divisions comme le parti socialiste « unifié ».

Si l'organisation nationale du parti a pu contribuer à assurer sa pérennité, son organisation au plan local est complètement inadaptée à sa taille et est à l'origine de dysfonctionnements délétères. D'un optimisme excessif quant au destin du PSF, les congressistes de mars 1920 ont calqué leur organisation sur celle du parti socialiste SFIO dont ils étaient issus. Ce qui peut fonctionner avec 50 000 militants répartis dans plusieurs dizaines de département est impossible avec 4 000 cotisants dont 3 500 dans cinq départements seulement. En théorie donc, les militants-cotisants du parti sont membres d'un groupe (de la taille d'un

---

5 Après mars 1920, il y en a eu en février 1921, mars 1922, février 1924 et finalement en mai 1926.

6 L'égalité formelle entre ces 24 dirigeants ne nous dispense pas de constater que quelques noms sont plus souvent mis en avant que d'autres : Frédéric Brunet (secrétaire général de 1920 à 1926), Arthur Rozier et Arthur Levasseur (parlementaires et directeurs successifs de *La France Libre*), le député de la Seine Paul Aubriot et le professeur au collège de France Georges Renard (les deux principaux doctrinaires du parti) sont indiscutablement les cinq noms à retenir.

quartier à Paris, d'un arrondissement à Lyon, d'une commune de banlieue ou d'une petite ville en province) dont l'effectif est souvent inférieur à la centaine d'individus mais dans quelques cas supérieur<sup>7</sup>. Ces groupes sont à leur tour membres d'une fédération départementale qui se réunit en congrès annuel et, après débats, délègue ses représentants au congrès national du parti ; il y a 12 fédérations départementales dès 1920, jusqu'à 50 en 1924, mais 5 seulement regroupent 7/8 des militants. En réalité, cet organigramme ne s'applique bien qu'à la Seine : là, il y a environ 2 000 militants répartis dans 47 groupes. Il s'applique inégalement en Seine-et-Oise, dans le Rhône, la Loire et s'appliquerait très bien dans la Vienne si les nombreux militants locaux n'étaient presque tous dans le groupe de Châtellerault. Partout ailleurs, en fait de fédération départementale il n'y a qu'un ou deux groupes aux effectifs modestes. Ces 45 fédérations départementales squelettiques ne sont aucunement en mesure de rivaliser avec celles du parti socialiste SFIO, même en 1921. L'échec précoce du PSF dans quelques départements où plusieurs centaines de socialistes nettement anti-révolutionnaires ont finalement préféré revenir à la « vieille maison » plutôt que tenter l'aventure du PSF est en partie dû à cette déficience institutionnelle. Ainsi, dans la Côte-d'Or en 1921 le parti socialiste SFIO n'avait plus de militants : les réformistes l'avaient quitté avant décembre 1920 et la majorité bolchévique avait adhéré à la SFIC à la suite du congrès de Tours. En mars 1921 se forme un groupe intitulé « Entente socialiste de la Côte-d'Or » qui dispose même d'un journal, *L'Éclaireur socialiste*. *La France Libre* signale avec chaleur leurs efforts, indique leur proximité de vues avec le PSF, mais échoue à organiser une fédération locale du parti. En 1922 le groupe de l'Entente socialiste de la Côte-d'Or retourne à la « vieille maison » où l'on a, par exemple, la taille et les moyens de faire reparaître *L'Éclaireur socialiste* après six mois d'interruption... L'inadéquation flagrante entre la petite taille du parti et cette organisation départementale est certainement à l'origine de son absence dans beaucoup de départements : n'ayant pas à proposer une organisation solide, des moyens d'existence (notamment des journaux), des lieux de réunion, un comité électoral ou quoique ce soit de concret, le PSF y a été incapable de regrouper les socialistes « droitiers » locaux.

En revanche, la répartition très inégale des groupes militants du PSF nous permet de mieux appréhender la base du parti. Dans la Seine, où

---

7 Puisque les cas de groupes de « plus de cent membres » sont fièrement signalés par *La France Libre*, on peut en déduire qu'ils sont l'exception...

l'on trouve la moitié des militants, on peut même cartographier au quartier près leur implantation. Elle est sociologiquement révélatrice. Les plus fortes concentrations sont au nord-est de Paris (est du XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> arrondissements). Tout autour, soit le reste de l'Est parisien et les banlieues au nord et à l'est, la densité militante est moyenne. Les beaux quartiers de l'Ouest parisien et les banlieues du sud et de l'ouest sont des zones de faible implantation. C'est avant tout, bien sûr, la géographie d'un parti socialiste : la Goutte-d'or et Belleville mais pas Neuilly et Passy. À y regarder de plus près, ce n'est pas la même carte que le parti socialiste SFIO ou la SFIC. La faible présence du PSF dans bon nombre de banlieues ouvrières et sa surreprésentation dans certains quartiers de Paris intra-muros (où d'ailleurs les élus municipaux sont membres du PSF) sont révélatrices. Ce Paris populaire où le PSF est surreprésenté est le Paris des ateliers, des boutiques, des petits établissements industriels, et c'est aussi un Paris de vieille tradition ouvrière. Les habitants de ces quartiers ne sont pas des *déracinés* : les réseaux de syndicalisme ou de militantisme socialiste y ont conforté une forte conscience identitaire depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Certains dirigeants du PSF l'incarnent par leur propre itinéraire. Ainsi Victor Déjeante, ouvrier chapelier dès l'âge de neuf ans, militant socialiste et syndicaliste dès les premières années, est-il le député de la 1<sup>re</sup> circonscription du XX<sup>e</sup> arrondissement (Belleville) depuis 1893. Dans le XI<sup>e</sup>, Joseph Lauche, « ouvrier syndicaliste et coopérateur, (est) le type accompli du militant allemaniste solidement amarré à un quartier parisien<sup>8</sup> ». On connaît les analyses d'historiens de la « ceinture rouge<sup>9</sup> » pour expliquer l'installation hégémonique du PCF dans certaines banlieues : elle s'est développée au sein d'un nouveau prolétariat sans tradition ouvrière antérieure, souvent issu de la province, dans des zones elles-mêmes récemment urbanisées. L'implantation du PSF est à l'exact opposé de ce cas. On est tenté d'en déduire que l'ouvrier PSF type est plutôt un parisien de naissance, souvent peut-être un fils d'ouvrier et éventuellement un fils de militant socialiste ou syndicaliste ou coopérateur. On aimerait connaître les militants de base du PSF aussi bien que ses dirigeants d'origine ouvrière (Brunet, Rozier, Lauche, Déjeante, Levasseur, etc.) pour vérifier cette hypothèse. Les sources manquent<sup>10</sup>. À deux reprises toutefois, nous avons trouvé une

---

8 Selon Justin Raymond in *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*, sous la direction de Jean Maitron, Paris, 1976.

9 Par exemple J.-P. Brunet, *Saint-Denis la ville rouge*, Paris, 1980, ou A. Fourcaut, *Bobigny banlieue rouge*, Paris, 1986.

10 Bien évidemment, les archives du parti n'ont pas été conservées.

liste de simples délégués d'un groupe de militants dont les professions étaient indiquées. Dans le quartier des Batignolles, en mars 1920, on relève un « employé » (sans précision), un métreur, un ouvrier au gaz de Paris et un professeur de collège. Au Kremlin-Bicêtre, en mai 1923, il y a cinq employés (un au tramway, un postier, les autres sans précision), cinq commerçants (deux blanchisseurs, un coiffeur, deux sans précision), un comptable, un surveillant de travaux des Ponts et Chaussées, un mécanicien et un ouvrier du gaz. Il faut espérer que ces seules sources soient représentatives : on note qu'il y a là beaucoup d'actifs du tertiaire et plutôt l'aristocratie ouvrière et la frange inférieure des classes moyennes que le sous-prolétariat. Certes ces hommes sont des *délégués* élus par leurs camarades, et ils ont sans doute plus que les autres l'autorité et l'aisance verbale que confère un niveau minimum d'instruction et de réussite sociale. On ne peut donc pas généraliser sans risque ces constatations. Toutefois, si l'on s'en tient à la géographie, on peut vérifier que, dans ces quartiers de Paris intra-muros où le PSF est plus influent que les autres partis socialistes, on ne rencontre guère la grande industrie taylorisée mais plutôt des ateliers aux confins de l'industrie et de l'artisanat où les conditions de travail sont humaines et les rapports avec l'employeur d'autant moins conflictuels que l'entreprise est petite. Il n'est pas rare que dans ces catégories de la classe ouvrière on place plus facilement ses espoirs dans une amélioration progressive de l'ordre social par le suffrage universel, par l'action syndicale, soit dans le *réformisme*, que dans le messianisme révolutionnaire. La doctrine du PSF répond parfaitement à ces aspirations.

Issus d'une scission antibolchévique du parti socialiste unifié, les hommes du PSF se sont d'abord contentés de retourner contre les partisans de l'adhésion à la III<sup>e</sup> internationale l'accusation d'hérésie. Les vrais héritiers de l'Unité, ce sont eux : « *Nous sommes, nous restons intégralement socialistes (...) Nous restons collectivistes, internationalistes, révolutionnaires, sans concession d'idées, sans abandon de principes*<sup>11</sup>. » Les déviationnistes, ce sont les autres : « *Marchons, montrons-nous, et il n'est pas possible qu'avec les récents exclus ou démissionnaires de la déviation socialiste qui s'appelle encore SFIO ne viennent pas s'agglomérer tout ce qu'il y a en France de survivants et de fidèles parmi les vieux Blanquistes, Broussistes, Allemanistes, et leurs disciples, (...) par appréhension des moulins unifiés tournant éternellement à vide*<sup>12</sup>. » Cette revendication d'orthodoxie du PSF ne correspond

---

11 Editorial d'A. Véber, « Marchons », *La France Libre*, 3 mars 1920.

12 *Ibidem*.

ni à sa composition, ni à son origine, toutes deux plus droitières que le parti unifié avant même la bolchévisation. Elle est une illusion provisoire chez ses hommes qui ne sont pas, n'ont jamais été, représentatifs de la majorité du parti socialiste SFIO d'avant-guerre. Cette posture doctrinale est rendue obsolète par la scission du congrès de Tours. À cette date, définir la doctrine du PSF, c'est lui donner une raison d'être : puisqu'un PSF demeure distinct du parti socialiste SFIO débolchévisé, c'est donc qu'il est d'une nature différente et qu'il a une doctrine originale. Le PSF n'est heureusement pas dépourvu de doctrinaires. Parti « ouvrier » par sa base, c'est aussi, en partie, un club d'intellectuels par son comité central : treize licenciés, sept docteurs, trois normaliens et même deux professeurs au Collège de France (Charles Andler et Georges Renard) font presque autant de plumes prêtes à théoriser à la Une de chaque numéro de *La France Libre*. Quelques-uns l'ont fait plus souvent que d'autres, ils sont donc les doctrinaires du parti. Beaucoup d'éditoriaux à portée théorique sont signés par Brunet, Lebey, Passy, Rozier et Aubriot ; ce dernier a rassemblé la Déclaration, le Manifeste et d'autres textes sous le titre *Le PSF, sa doctrine, sa tactique, son programme* dans une brochure publiée en 1921. Frédéric Brunet est en outre l'auteur du *Socialisme Expérimental* dont la sortie en 1924 bénéficie d'une abondante publicité gratuite dans *La France Libre*. Ce n'est en fait qu'une histoire des doctrines socialistes ; le texte est didactique et parfois laborieux<sup>13</sup> ; son message est celui du titre : le socialisme doit se nourrir de l'expérience théorique et pratique de l'histoire du socialisme. Ce n'est pas étranger à la doctrine du PSF mais ce n'en est qu'un aspect. Le principal doctrinaire du parti, le plus prolix et le plus important, en fait *Le Penseur* du PSF c'est Georges Renard. Normalien (major de la promotion 1867), Georges Renard n'a pu passer l'agrégation qui, à l'évidence, lui était promise car il a été le secrétaire de Rossel pendant la Commune. Exilé en Suisse il y fait une carrière universitaire jusqu'en 1899 où il revient professer en France, aux Arts et métiers puis au Collège de France. Son œuvre est considérable, ne serait-ce qu'en volume. Il est le principal spécialiste d'histoire du Travail de son temps (c'est d'ailleurs l'intitulé de sa chaire au Collège de France), un des principaux historiens de la II<sup>e</sup> République et il a signé en outre des ouvrages de philosophie, de science politique ou d'économie politique sur une grande variété de sujets. Successeur de Benoît Malon à la tête de *la Revue Socialiste*, il se réclame parfois du

---

13 Frédéric Brunet est un ancien ouvrier et donc un intellectuel autodidacte. Le texte s'en ressent. Tout le monde n'a pas la facilité d'écriture de Georges Renard.

socialisme humaniste du célèbre pâtre autodidacte. L'importance de l'œuvre de Georges Renard dépasse nettement celle de cet aïeul. À lui tout seul, Renard est un courant de pensée minoritaire du socialisme français dont se réclame, par exemple, son ancien élève Albert Thomas. Toute l'œuvre de Georges Renard n'est pas, certes, la doctrine du PSF : elle s'étale sur plus de trente ans et ne se limite pas aux problèmes de définition de ce petit parti, mais ses très nombreux éditoriaux dans *La France Libre*, avec ceux des autres dirigeants, en forment l'essentiel du corpus. Au fil de ces éditoriaux, notamment pendant l'année 1921, le PSF s'est donné une doctrine, un projet et en fin de compte une raison d'être. Cette doctrine est originale, et le distingue donc du grand frère socialiste SFIO, mais elle n'est pas nouvelle.

En premier lieu, le PSF se définit comme un parti authentiquement socialiste en ce sens qu'il est partisan de la propriété collective des moyens de production, sans exceptions ni accommodements. Au sein de la gauche, il est donc pleinement *en deçà* de la frontière clairement définie par Millerand en 1896 au banquet de Saint-Mandé : « *N'est pas socialiste quiconque n'accepte pas la substitution nécessaire et progressive de la propriété sociale à la propriété capitaliste*<sup>14</sup>. » Les théoriciens du PSF peuvent, pour certaines activités, préférer la régie municipale ou la coopérative à la propriété d'État mais ils n'accordent aucune place future à la propriété capitaliste. Ils se distinguent donc clairement des radicaux « avancés », et même de la doctrine de leurs amis et futurs alliés républicains-socialistes qui sont à l'origine de toute une réflexion sur la copropriété et la cogestion par le Capital et le Travail<sup>15</sup>. Par son projet, le PSF n'est pas moins collectiviste que le parti socialiste SFIO ou même la SFIC / PCF. C'est par la méthode qu'il entend s'en distinguer : le PSF est résolument et explicitement *réformiste*. On use souvent dans les textes de l'époque des termes « révolutionnaire » et « réformiste » avec un flottement sémantique parfois volontaire qui favorise davantage telle ou telle propagande que l'analyse. On doit à Georges Renard un texte lumineux sur ce sujet, qui précise le sens de ces mots et leur usage par le PSF :

« Ils (les bolchéviques) confondent à dessein deux choses fort distinctes : le but et la méthode pour y parvenir.

14 Cette frontière que trace Millerand en 1896 entre les socialistes et d'autres républicains non moins attentifs à la question sociale est rendue nécessaire par le contexte politique de 1896. Elle nous paraît pleinement opérationnelle pour des décennies ; non pas pour l'éternité mais au moins pour toute la durée de la III<sup>ème</sup> République.

15 Cf. notre thèse, *Le parti Républicain-socialiste de 1911 à 1934* (Doctorat d'Histoire de l'Université de Paris-Sorbonne, 1993).



Est *révolutionnaire* pour le but quiconque vise à transformer profondément la structure économique du monde contemporain par l'abolition du salariat, à remplacer dans l'atelier l'autorité du patron par une démocratie ouvrière, à supprimer sur les produits du travail le prélèvement capitaliste, le profit qui revient aux possesseurs exclusifs du sol et des moyens de production..

En ce sens toutes les écoles socialistes, tous les syndicats rouges sont révolutionnaires.

Est *réformiste*, pour le but poursuivi, quiconque se propose seulement d'améliorer la situation matérielle et morale des travailleurs, en limitant, s'il le faut, les gains et les pouvoirs des patrons, mais sans s'attaquer aux bases du régime existant, en estimant juste ou nécessaire la division de la société en riches et pauvres, en se bornant à chercher entre les deux classes une entente amiable, en respectant dans sa constitution juridique le système capitaliste établi, en s'arrêtant de parti-pris à mi-chemin.

En ce sens, mutualistes, syndicats mixtes, radicaux peuvent et doivent être dits réformistes.

Mais ces deux mots, appliqués à la méthode, aux moyens susceptibles d'atteindre le but, prennent une toute autre signification.

L'épithète de *révolutionnaire*, appliquée à cette méthode, veut dire qu'on désire et préconise la révolution brusquée, opérée par un coup de force, prolongée par une dictature, dût-elle coûter beaucoup de sang et de misère<sup>16</sup>. C'est l'assaut direct donné à la société actuelle.

Le mot de *réformiste*, qui serait avantageusement remplacé par celui d'*évolutionniste*, signifie, quand il est question de méthode, qu'on veut se plier à la complexité de la vie, procéder par étapes, par transformations graduelles, par approximations successives de la justice, faire ainsi une économie de souffrances, maintenir les libertés conquises avec tant de peine, obtenir la complicité tacite de ceux-mêmes qui semblent perdre au changement (...)

Notez que si le but et la méthode peuvent être de même nature et avoir droit à la même qualification, ils n'ont pas nécessairement le même caractère. On peut user d'une méthode révolutionnaire pour atteindre un but réformiste. Exemple : une émeute pour faire renvoyer un contremaître, pour obtenir qu'on respecte le droit syndical. On peut en revanche user d'une méthode réformiste pour arriver à un but révolutionnaire. Une série de lois modifiant le régime des successions ou socialisant quelques

---

16 Comme cette « description » de la révolution le laisse deviner, Georges Renard et le PSF ne l'appellent pas de leurs vœux...

grandes industries aurait plus de portée pour métamorphoser la société où nous vivons qu'une descente dans la rue<sup>17</sup>(...)»

Ce texte permet de clarifier les positions des différents partis socialistes selon le PSF et de définir son propre positionnement :

- Le mouvement communiste (SFIC puis PCF) est révolutionnaire aux deux sens du mot.
- Le parti radical-socialiste, les républicains-socialistes et tous ceux qui campent à la droite du PSF sont réformistes aux deux sens du mot et donc, selon Georges Renard, ne sont pas socialistes.
- Entre eux : le PSF, révolutionnaire par le but et réformiste par la méthode.

Les communistes et le PSF sont donc les deux épigones légitimes de feu le parti socialiste unifié : tous deux révolutionnaires par le but, différents par la méthode. Dans cette classification, le futur (l'article date de novembre 1920) parti socialiste SFIO de Paul Faure et Léon Blum n'a pas sa place. Qui pourrait situer ce parti qui regroupe tant Longuet qu'Albert Thomas, tant Renaudel que Zyromski ?

On peut et l'on doit reconnaître dans cet article des réminiscences de la conférence de Jaurès et Guesde *Les Deux Méthodes*. Georges Renard connaissait bien ce texte, souvent cité depuis 1900, et le PSF dans son ensemble n'a pas été avare d'hommages à Jaurès. Le nom même du parti est un rappel volontaire du PSF de 1902 à 1905 qu'on présente souvent comme « jaressien ». L'adhésion au PSF en 1923 de l'amiral Louis Jaurès, le frère de Jean Jaurès, ne passe pas inaperçue dans *La France Libre* : c'est presque une légitimation jaressienne posthume du parti. En réalité, les proches de Jaurès avant 1914 ne sont pas si nombreux à la tête du PSF : Adrien Véber et Ducos de la Haille qui sont dans ce cas sont moins nombreux au comité central que les anciens proches de Jules Guesde, d'Édouard Vaillant ou de Jean Allemane par exemple. Pour une majorité de dirigeants du PSF, ce que rappelle le texte de Georges Renard c'est la définition même du *possibilisme* de Paul Brousse. Parmi les dirigeants du PSF qui ont un passé politique remontant aux années 1880 ou 1890, les plus nombreux sont les anciens de la FTSS de Paul Brousse, les « possibilistes », révolutionnaires par le but, réformistes par la méthode. Il en va de même, semble-t-il, de la base du parti. Le groupe des Épinettes, le plus important groupe de militants parisiens du PSF a

---

<sup>17</sup> *La France Libre*, 7 novembre 1920. Ce texte est repris tel quel dans *La Défense sociale* de Châtelierault (le seul autre titre de la presse du PSF) ce qui est exceptionnel. Il a donc valeur de manifeste pour le PSF dans son ensemble.

été celui de Paul Brousse jusqu'à sa mort en 1912. Il était l' élu municipal de ce quartier du XVII<sup>e</sup> où Frédéric Brunet puis Maurice Copigneaux, tous deux dirigeants du PSF, lui ont succédé. On retrouve la même continuité des broussistes de la FTFS au PSF à Châtellerault dans la Vienne (l'une des rares implantations solides du PSF en province) et dans d'autres quartiers du nord de Paris. Les broussistes qui avaient adhéré à l'Unité en 1905 y étaient une faction minoritaire organisée ; ainsi avaient-ils fait reparaître leur journal *Le Prolétaire* dès 1907. Leur possibilisme ne se reconnaissait ni dans Jaurès ni, moins encore, dans Guesde ou Vaillant. C'est en bloc, élus et militants, qu'ils passent au PSF en 1920. Ils en sont le noyau dur et le groupe le plus nombreux : ainsi Brunet et Rozier furent-ils des lieutenants de Brousse à la tête de la FTFS avant sa disparition en 1902. En souvenir de la FTFS (Fédération des Travailleurs Socialistes de France) le PSF a même failli s'appeler « Fédération Socialiste de France<sup>18</sup> ». Sans doute était-ce trop étroitement indiquer la filiation. Se référer au PSF de 1902-1905, c'est honorer la mémoire de Paul Brousse autant que de Jaurès et d'autres hommes venus d'autres courants du socialisme. D'ailleurs, une étude systématique des origines des dirigeants du PSF montre que le broussisme n'est pas la seule matrice :

Si l'on remonte aux années 1890, lorsque le socialisme français était divisé en au moins cinq chapelles concurrentes (guesdistes, blanquistes, allemanistes, broussistes et indépendants), on peut retrouver l'origine politique de treize dirigeants du PSF, les autres étant trop jeunes ou non encore engagés. Un seul guesdiste (Levasseur), deux indépendants (Fleurot et Véber), un radical (Hubbard) et aucun blanquiste : on a là des effectifs anecdotiques et insignifiants. Leur présence en si faible nombre au sein du PSF vingt ans après n'est qu'une juxtaposition d'itinéraires individuels sans signification globale. Tous les autres étaient broussistes ou, plus souvent encore, allemanistes (Andler, Aubriot, Déjeante, Doizy, Jobert et Lauche). Comme dans le cas des broussistes, cette origine de plusieurs membres du comité central se retrouve à la base. La fédération ardennaise du PSF s'explique par l'ancienne implantation d'une fédération allemaniste qui avait d'ailleurs rompu avec le POSR d'Allemane en 1902 pour rejoindre Brousse et Jaurès au PSF. Dans le XI<sup>e</sup>, le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> arrondissements les militants PSF sont probablement d'anciens allemanistes comme leurs élus depuis les années 1890 (Lauche et Déjeante, par exemple). Au sommet comme à la base, les broussistes et les allemanistes

---

18 Adrien Véber le suggère dans *La France Libre* du 7 mars 1920.

apparaissent comme les ascendants majeurs du PSF. On sait que le POSR d'Allemane fut une scission de la FTSF de Brousse en 1890. *Généti- quement donc, le PSF est un héritier lointain de la FTSF d'avant le congrès de Châtellerauld de 1890.* La fondation du PSF en 1920 est donc la répétition de la rupture de l'Unité du Parti Ouvrier en 1882. À cette date, Brousse et Allemane avaient rompu avec le marxisme de Guesde et Lafargue qui dirigeaient le P. O. Trente-huit ans plus tard, les disciples de Brousse et Allemane rompent avec le marxisme-léninisme de la III<sup>e</sup> Internationale en même temps qu'ils rompent une seconde fois avec le vieux Jules Guesde ou avec son lieutenant Compère-Morel qui a pourtant dirigé avec eux *La France Libre* jusqu'alors.

Le plus étonnant est que les hommes du PSF de 1920-1926 ont conscience de cette hérédité politique. Evoquant les années 1890 dans *La Défense Sociale*<sup>19</sup>, Ducos de la Haille écrit à la première personne du pluriel, au nom du PSF (?) : « *Nous autres, les Possibilistes, nous étions depuis le congrès de Châtellerauld, divisés en Broussistes et Allemanistes* ». En visite dans la Vienne en 1923, le secrétaire général Frédéric Brunet, s'adresse ainsi aux militants :

« (...) dans cette région de la Vienne où de tout temps, la Fédération des Travailleurs socialistes de France, plus communément appelée « Parti Possibiliste », a compté de nombreux groupes et des militants dévoués, l'exposé de notre programme doit rencontrer un accueil sympathique. Nous restons fidèles aux conceptions du vieux parti socialiste représenté par les Joffrin, les Brousse, les Jean-Baptiste Clément, les Victor Dalle, dont nous sommes fiers d'être les continuateurs<sup>20</sup> ».

Par-delà plus de trente ans d'histoire du socialisme, les hommes du PSF retrouvent les mêmes positions idéologiques que celles des fondateurs de la FTSF en 1882 ou celles, les mêmes, qui leur firent préférer en 1902 le PSF de Jaurès, Brousse ou Briand au PSdeF de Guesde et Vaillant. Dans les trois cas, 1882, 1902 et 1920 c'est un socialisme non marxiste, en grande partie anti-marxiste, qui s'est défini. La référence idéologique de l'adversaire est, elle aussi, presque une constante. Les oppositions idéologiques présentent de nombreuses similitudes d'une époque à l'autre<sup>21</sup>.

19 Article intitulé « Avant l'Unité Socialiste », 5 janvier 1924.

20 *La Défense Sociale*, 13 octobre 1923.

21 Pour n'en citer qu'une anecdotique mais importante pour les hommes du PSF : l'engagement dans la franc-maçonnerie. La question avait opposé en 1882 Guesde et Lafargue (hostiles à la franc-maçonnerie), à Brousse et Allemane (tous deux au Grand Orient). Elle s'est reposée publiquement en février 1912 lorsque le guesdiste Bracke-

La nature des débats a, en revanche, changé avec le temps. Le contexte de 1920-1926, plus que sa doctrine possibiliste, a décidé du sort du PSF.

La naissance du PSF en mars se révèle en décembre 1920 un premier malentendu politique qui détermine toute l'histoire du nouveau parti. Les dissidents de 1919 ont quitté le parti socialiste SFIO par antibolchévisme, notamment. Au contraire d'Albert Thomas, de Paul-Boncour et de tous ceux qui, à l'aile droite du parti, ont pris leur mal en patience, ils ont estimé ne plus pouvoir, ou ne plus devoir, rester dans un parti de plus en plus « bolchévisé ». Quelques semaines avant la scission, Compère-Morel annonçait l'éclatement inévitable du parti unifié en commentant la motion Bracke, destinée entre autres à sauver l'unité du parti. Son éditorial s'intitulait d'ailleurs « Partie remise » :

« Le vote final du Congrès socialiste maintient, consolide et fortifie l'Unité, disent certains. Erreur ! il masque, cache et camoufle des divisions fondamentales toujours plus profondes, répliquent les autres (...)

Si la crise que traverse le parti socialiste a été provoquée par l'épouvantable conflit dont les peuples ressentiront longtemps encore les pénibles et tristes répercussions, elle n'a aucune chance de cesser avec lui :

elle se prolongera indéfiniment dans la paix ; jusqu'au moment où, voulant enfin en terminer avec un état de malaise qui rend toute propagande sérieuse impossible, nous nous déciderons à demander à nos adhérents de se prononcer et de choisir entre des conceptions doctrinales absolument opposées<sup>22</sup> ».

À posteriori, le congrès de Tours lui a donné raison : en septembre 1919, Compère-Morel témoigne d'une lucidité visionnaire et Blum ou

---

Desrousseaux a voulu sommer les francs-maçons du parti de choisir avant six mois entre les deux engagements ; Albert Thomas, Marcel Sembat et... Frédéric Brunet lui apportèrent la contradiction. En 1920 la querelle persiste d'une autre manière. On sait que le parti communiste n'a pas tardé à interdire à ses membres d'appartenir à une loge, malgré Frossard. Dans le cas du PSF, la situation est symétriquement aussi caricaturale : c'est un véritable repaire de maçons. Au moins 24 parmi les 35 personnes qui ont siégé au comité central ont été frères d'une loge maçonnique (dont 23 au Grand Orient). En sens inverse il n'y en a que quatre dont nous sommes sûrs qu'ils n'ont jamais été initiés. Cette proportion est un record pour un parti politique sous la III<sup>e</sup> République : ni les radicaux ni les républicains-socialistes ne l'atteignent. Cette surreprésentation des maçons s'est toujours vérifiée à l'aile droite du mouvement socialiste ou, si l'on préfère, à l'aile gauche du légalisme républicain, là où se situe précisément le PSF.

22 *La France Libre*, 16 septembre 1919.

Bracke d'un optimisme aveugle. Tous ceux qui ont quitté le parti unifié pour fonder le PSF en mars 1920, tous ceux qui, aussi nombreux, l'ont rejoint entre mars et décembre 1920, ont eu raison trop tôt contre Renaudel ou Thomas et tous les réformistes restés jusqu'au congrès de Tours. Ainsi, le PSF est fondé sur un premier malentendu : passé décembre 1920, l'essentiel des raisons invoquées pour fonder le parti en mars a disparu.

Pour cette raison, l'année 1920 est non pas la première année du parti mais son année zéro : il prospère mais sur des bases provisoires. En mars 1920, le premier noyau du parti se limite au nord-est de Paris et à des implantations en Seine-et-Oise, dans la Vienne, les Ardennes, la Somme, et l'Yonne. À la fin de 1920, soit au congrès du parti de février 1921 où l'on peut faire un relevé complet, le parti a quasiment atteint son maximum. Il compte alors un peu moins de 4100 cotisants<sup>23</sup> répartis dans 11 départements (en fait, la moitié des cotisations proviennent de la Seine). Passé l'hiver 1920-1921, le parti ne progresse presque plus. Les arrivées sont compensées par les départs, et l'augmentation du nombre des fédérations départementales jusqu'à 50 en 1924 provient essentiellement de créations fragiles, dès lors qu'« une quinzaine de camarades » peut suffire à former un groupe de base en province, comme le laisse entendre Aristide Jobert dans *La France Libre* du 22 avril 1921. Passé 1920, les seuls gains substantiels du parti concernent Loire et Dordogne, où des raisons particulières expliquent la création (Loire) ou le développement (Dordogne) de fédérations d'un poids comparable à celles de la Vienne, des Ardennes, du Rhône, de la Somme ou des Bouches-du-Rhône qui sont les points forts du parti en dehors de la région parisienne. L'essentiel de la base militante s'est donc édifié pendant l'année 1920, au détriment du parti socialiste unifié, avant le congrès de Tours. Le congrès de Tours remet en cause le succès qu'est la construction du PSF à la fin de 1920.

Les semaines qui suivent le congrès de Tours se traduisent par une intense production doctrinale de la part des penseurs du parti. Georges Renard, Frédéric Brunet ou André Lebey multiplient les éditoriaux dans *La France Libre* à propos de la situation nouvelle créée par la scission de Tours. Dès le 6 janvier 1921, un « Appel du PSF aux Travailleurs Français » témoigne des conclusions apparemment optimistes tirées par les dirigeants du parti. Entre une SFIC clairement révolutionnaire et inter-

---

23 Le décompte des délégués permet, selon le règlement des congrès du parti, d'approximer le nombre exact *par excès* seulement.

nationaliste et un PSF clairement possibiliste et patriote, ce qui reste du parti socialiste SFIO est voué à l'échec. Rassemblant des réformistes (Thomas) et des révolutionnaires (Longuet), des pacifistes antimilitaristes (Saumonneau) et des partisans de la « Défense nationale » (Paul Boncour), des partisans de l'alliance à gauche (Renaudel) et des adversaires de toute alliance électorale (Bracke), il est un agrégat d'antagonismes qui ne peut que dépérir. C'est la conclusion de l'éditorial de Georges Renard intitulé « Bien taillé, mon fils ! Maintenant il faut recoudre<sup>24</sup> » dans *La France Libre* du 9 janvier 1921 :

« Il y a désormais en France un socialisme russe qui n'est plus socialiste, mais communiste ; un socialisme franco-germanique, qui essaie de marier les formules de Marx à celles de Proudhon et Blanqui ; un socialisme français (...) »

Dès lors que le parti socialiste SFIO leur apparaît comme le plus fragile des trois partis issus de l'ancien parti unifié, les hommes du PSF sont convaincus que leur seul volontarisme hâtera la reconstitution en leur faveur (et en faveur des communistes) de la famille socialiste. C'est le sens de deux éditoriaux successifs de Frédéric Brunet<sup>25</sup> dont l'optimisme n'est pas que de façade :

« Nous allons intensifier notre propagande, développer nos fédérations (...) Il n'est pas possible que dans ce pays de clarté, de bon sens, la vérité n'apparaisse pas aux yeux des militants »

« L'année qui s'ouvre permet tous les espoirs : la situation exigera que chacun précise sa pensée ; nous n'avons rien à y perdre. »

Au moins pendant les premiers mois de l'année 1921, les hommes du PSF semblent avoir cru sincèrement au déclin inéluctable du parti socialiste SFIO. Les faits ne manquent pas pour entretenir cet espoir : le parti de Paul Faure et Léon Blum a complètement disparu de 16 départements dont certains à tradition socialiste (la Loire ! la Moselle !) et ses résultats électoraux sont partout catastrophiques<sup>26</sup>. L'élection partielle du 27 fé-

24 C'est une phrase de Catherine de Médicis à Henri III.

25 Editorial intitulé « Après Tours », *La France Libre*, 27 décembre 1920, et editorial intitulé « Anniversaire », *ibidem*, 1<sup>er</sup> janvier 1921.

26 Cf. Georges Lefranc, *Le mouvement socialiste sous la Troisième République*, Paris, 1963, p. 241 sq.

vrier 1921 dans le 2<sup>e</sup> secteur de la Seine<sup>27</sup>, pour laquelle *La France Libre* se mobilise intensément, est un test présumé révélateur pour le PSF et ses concurrents. En novembre 1919 les dissidents du futur PSF (Lauche, Déjeante, Véber) avaient eu 13,4 % des suffrages et le parti socialiste encore unifié 30 %. En février 1921, la liste PSF (Déjeante, Bon) atteint 13,9 % des suffrages (un gain en pourcentage mais une légère baisse en nombre absolu, car on a moins voté à cette partielle) et consolide donc ses positions ; la liste communiste obtient 22,3 % des suffrages tandis qu'avec 8,8 % seulement, le parti socialiste SFIO apparaît comme la principale victime des deux scissions de 1920. S'étant fortement mobilisés en vue de ce scrutin, les hommes du PSF y accordent une importance exagérée : il confirme splendidement leur analyse du dépérissement inéluctable du parti socialiste SFIO.

Cette complète erreur d'analyse est le second malentendu sur lequel repose l'histoire du PSF. Le raisonnement de ces hommes ne manque pas de logique mais il est quand même faux. Le parti socialiste SFIO n'a peut-être pas de cohérence doctrinale mais il a une implantation et une organisation. À son niveau d'étiage du début de 1921, il conserve quand même 30 000 militants répartis dans 74 fédérations départementales ; un peu partout en France, il a des journaux, des locaux, des réseaux de sympathisants. Si, faute d'une ligne politique intelligible, il n'a pas d'existence, du moins a-t-il une existence. Et le PSF, combien de divisions ? Hors de la Seine et de quelques départements comme la Vienne, un jeune militant socialiste spontanément « réformiste » ou « possibiliste » n'aura pas l'occasion d'adhérer au PSF, car il n'a aucune chance de le rencontrer. Ce parti n'a qu'une existence fragmentaire. Les nouveaux socialistes<sup>28</sup>, même les plus droitiers, sont condamnés à rejoindre le parti où Albert Thomas, Alexandre Varenne ou Paul-Boncour sont quotidiennement brimés plutôt que le petit PSF où leurs idées triomphent. Croire que la cohérence des idées peut l'emporter sur la force d'un réseau puissant est une illusion typique d'intellectuels comme ceux qui peuplent le comité central du Parti Socialiste Français.

À partir de 1922, les difficultés rencontrées par le parti mettent fin à ces égarements optimistes. Il s'agit tout d'abord des problèmes révéla-

---

27 Il s'agissait de remplacer Millerand, élu président de la République, et Joseph Lauche, décédé.

28 Qui, de surcroît, en 1921, 1922 et 1923, sont surtout des socialistes de tendance révolutionnaire qui quittent la SFIC/PCF par vagues massives. La stratégie de Paul Faure est d'orienter la propagande de son parti vers ces révolutionnaires déçus. Elle s'est révélée un franc succès.



teurs de la presse du parti. Le 2 avril 1922, *La France Libre* devient hebdomadaire ; grâce à Arthur Rozier qui a « trouvé » un financement qui reste discret, elle redevient quotidienne le 30 juillet et le reste jusqu'en mai 1924. Dans la Vienne, *La Défense sociale* lance un premier appel à ses lecteurs le 21 juillet 1923 ; reprise par le riche docteur Vessière, elle peut passer de deux à quatre pages le 13 octobre suivant. Les journaux étant le principal moyen de propagande du parti, on n'est pas étonné de noter une même baisse d'influence dans l'électorat à la même époque : 1922-1923. Parmi toutes les partielles, la municipale du quartier des Enfants-Rouges (Paris III<sup>e</sup>) est intéressante car elle se tient deux fois en moins d'un an, le 26 mars 1922 puis, avec pratiquement les mêmes candidats, le 18 février 1923. Dans les deux circonstances le candidat du PSF est Gaston Vaillant. En mars 1922, il a 219 voix, soit 9,9 % des suffrages exprimés ; le 18 février 1923 il n'en a plus que 71, soit 2,5 % des suffrages exprimés. Un naufrage. Les autres résultats électoraux obtenus en 1922-1923 ne permettent pas de si faciles comparaisons mais ils sont néanmoins presque partout décevants. Les années 1922-1923 sont des années de doute pour le PSF qui, menacé de déclin voire de disparition, doit faire un choix important et définitif : le retour à la « vieille maison » ou la Ligue de la République.

L'alternative est posée depuis qu'en octobre 1921, des membres du comité central (Georges Renard, Frédéric Brunet et Arthur Rozier) ont participé à la fondation de la Ligue de la République. Ils y siègent aux côtés de radicaux et de républicains-socialistes. La Ligue est d'ailleurs présidée par le républicain-socialiste Paul Painlevé. On sait, et ce n'est pas ici notre propos, comment la Ligue est à l'origine du Cartel des gauches. La participation du PSF à ce regroupement est doublement un choix « droitier » pour ce parti. Tout d'abord parce qu'il s'allie ainsi à des formations plus à droite que lui : les radicaux notamment. Mais aussi parce qu'il se rapproche ainsi ouvertement des républicains-socialistes qui, à partir de la refondation de leur parti en avril 1923, deviennent impossibles à ignorer. Eux-mêmes issus de départs successifs du parti socialiste unifié depuis 1905, ils sont objectivement très proches du PSF et ce rapprochement au sein de la Ligue pose, indirectement, celui des liens avec ces cousins germains qui ressemblent au PSF comme des frères. Ce choix d'alliances clairement droitier suscite des résistances au sein du parti. *La France Libre*, mais plus encore *La Défense Sociale* de Châtellerault, se font l'écho d'un débat qui oppose dans leurs colonnes

les adversaires de la Ligue (Henry Hauck<sup>29</sup>, qui est à la tête des Jeunes Gardes Socialistes<sup>30</sup>, Adrien Véber, Emile Deslandres et Laurent-Etienne) à ses partisans. On sait par exemple qu'au congrès du parti de mars 1922, Henry Hauck a interpellé Frédéric Brunet et Stephen Valot à ce sujet. « *Il vaut mieux aller vers Doumergue que vers Lénine* » lui a répliqué Valot de la tribune ! C'est, en termes certes caricaturaux, exposer le choix fait par le congrès du parti à une large majorité. Un débat feutré a continué dans les deux journaux par la suite, mais une majorité écrasante du comité central (22 sur 24) élu en 1921 a été reconduite en 1922 lors du congrès qui avalisait l'adhésion de dirigeants du PSF à la Ligue.

L'alternative à cette alliance à droite, c'est une alliance à gauche avec le parti socialiste SFIO et, à moyen terme, le retour des dissidents de 1919 à « la vieille maison ». C'est l'Internationale Socialiste qui a amené le PSF à envisager cette éventualité. Lorsque la II<sup>e</sup> internationale s'est reconstituée au congrès de Genève, en août 1920, le parti socialiste unifié (alors en débat sur l'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale) s'est refusé à y siéger. Le PSF est donc devenu la section française de la II<sup>e</sup> Internationale. Il y siégeait fièrement entre des colosses tels le SPD allemand, le parti travailliste britannique, le parti ouvrier belge ou le parti socialiste néerlandais et s'est même intitulé PSF-SIO (Section de l'Internationale Ouvrière). En décembre 1920, le parti socialiste SFIO a contribué à rassembler à Berne quelques partis minuscules (le parti socialiste helvétique, le parti socialiste américain, l'Independent Labour Party britannique ou l'USPD très affaibli par la création du KPD) autour de lui pour former une autre Internationale, passée dans l'histoire sous le surnom un peu ridicule d'« Internationale II<sup>e</sup> et demie ». Cette division entre héritiers de la II<sup>e</sup> Internationale est remise en cause en septembre 1922 par la fusion en Allemagne du SPD et de ce qui restait de l'USPD. Cette fusion qui efface les séquelles de la guerre au sein du socialisme allemand étant transposable au niveau international, Tom Shaw (pour la II<sup>e</sup> Internationale) et Fritz Adler (pour la II<sup>e</sup> et demie) s'emploient dès lors à reconstruire une II<sup>e</sup> Internationale unique. En France, se pose le problème de la dualité entre PSF et parti socialiste SFIO. Shaw et Adler préconisent une fusion des deux partis socialistes selon l'exemple

29 C'est bien l'homme d'une autre « France Libre » celle de 1940, que tout le monde connaît.

30 C'est l'organisation de jeunesse du parti. Elle est très active et a peut-être regroupé jusqu'à 1 000 membres. Le seul chiffre, fourni par Henry Hauck dans *La France Libre* du 19 mars 1922 (« plus de 1 200 membres »), ne peut être qu'une exagération compte tenu de ce qu'on peut déduire du nombre de délégués à leur congrès connaissant les règles d'élection de ces délégués.

allemand<sup>31</sup>. Compte tenu du rapport de forces, ce serait le retour des repentis du PSF au sein de la vieille (et grande) maison et non une fusion sur un pied d'égalité. Ce projet a suscité un large débat au sein du PSF, d'un enjeu comparable à celui sur l'adhésion à la Ligue, un an auparavant. La réunion du comité central du 19 avril 1923 est entièrement consacrée à ce sujet. Comme on s'en doute, ce comité (élu au congrès de 1922), qui avait approuvé l'adhésion à la Ligue de la République, délègue à Hambourg des adversaires de la fusion (Aubriot, Levasseur, Copigneaux, Jérôme Lévy et Rambaud) chargés de demander que les deux partis français siègent côte à côte. La mauvaise volonté n'est pas moindre dans le camp adverse : nous avons retrouvé par hasard<sup>32</sup> un télégramme de Tom Shaw à la direction du PSF, daté du 22 mai, qui indique que le parti socialiste SFIO s'est entendu secrètement avec le SPD pour obtenir l'éviction pure et simple du PSF et qu'il a mis Adler et Shaw devant le fait accompli. En réalité la fusion ne dispose d'un soutien sérieux ni au sein du PSF (sinon de la part d'individus isolés tels Hauck et Deslandres qui ont franchi le pas individuellement) ni au parti socialiste SFIO, comme Georges Lefranc<sup>33</sup> l'a expliqué :

« (se posait) la question du retour « à la vieille maison » des exclus et dissidents de 1919. Mais les dirigeants de la SFIO ne paraissent pas l'avoir souhaité : au secrétariat général notamment les souvenirs de 1914-1918 étaient vivaces. On préférerait voir revenir des communistes désabusés et on ne le jugeait possible que dans la mesure où le parti SFIO ne pourrait être taxé de socialisme d'Union sacrée. »

À la fin de 1923, la crise d'identité du PSF est surmontée : celui-ci est clairement et définitivement engagé aux côtés des radicaux et des républicains-socialistes au sein du Cartel des gauches.

En apparence, la campagne électorale de 1924, les élections elles-mêmes, voire les élections municipales de 1925, correspondent à un second souffle du parti après les doutes et l'étiollement de 1922-1923. Les journaux du parti sont apparemment (mais très provisoirement) en bonne santé. Les comptes rendus du congrès de mars 1924 témoignent de l'optimisme, sans doute réel, qui règne parmi les militants. Enfin et surtout, le Cartel et le mode de scrutin assurent au PSF une belle

31 C'est ce qui ressort de la convocation adressée par les deux hommes au PSF pour le congrès de Hambourg de mai 1923 (lettre citée dans *La Défense Sociale* du 5 mai 1923).

32 Arch. nat., F7/12892 *les congrès socialistes internationaux* ; document 59200 de la Direction de la Sûreté Générale.

33 *Op. cit.*

progression aux élections législatives de mai 1924. Quatre députés du futur PSF avaient été élus en 1919 (Aubriot, Levasseur, Rozier et Lauche qui est mort en 1920) ; ils sont 7 en 1924 (Brunet, Déjeante, Aubriot, Levasseur et l'amiral Louis Jaurès à Paris, Maxence Bibié en Dordogne et Lucien Lecointe dans la Somme). La même dynamique d'alliances joue, avec un mode de scrutin moins favorable, aux municipales de mai 1925 à Paris où le PSF maintient ses positions. L'optimisme créé par la victoire du Cartel, les gains du parti lui-même créent en son sein un troisième malentendu politique, fatal au parti, celui du rapprochement avec les républicains-socialistes.

Lorsque le PSF est né, le parti républicain-socialiste était mort, depuis 1914. Il y avait bien un groupe de ce nom à la Chambre des députés mais plus de parti. Ce fut d'abord une aubaine pour le PSF qui s'est bâti en partie sur ses décombres. Des groupes de militants dès 1920 à Paris-IV<sup>e</sup>, Paris-V<sup>e</sup>, Paris XVIII<sup>e</sup>, Charenton, Gentilly, Ivry, Lyon, Marseille, puis l'importante fédération de la Loire en novembre 1922 (elle fut celle d'Aristide Briand et ses héritiers sont près de 400 à rallier le PSF) représentent plusieurs centaines (peut-être un millier) de militants venus renforcer le PSF. En dépit de leur poids relatif, les anciens républicains-socialistes ont toujours été tenus pour quantité négligeable à la tête du parti. Trois (Chauvain, Désormeaux et Fleurot), mais deux seulement à la fois, ont siégé au comité central où ils pesaient donc 1/10<sup>e</sup> de l'effectif. Les dirigeants du PSF ne se comparaient qu'au parti socialiste SFIO et méprisaient l'héritage impur des dissidents socialistes de 1905. La situation change du tout au tout en 1923 lorsque le parti républicain-socialiste se reforme autour de Painlevé, Viollette et Antériou. Certes ce n'est pas un géant, mais dès 1924 il rassemble à nouveau quelques 6 000 militants effectivement répartis dans 33 départements ; il a de nombreux journaux et un groupe parlementaire de 26 députés. Une éventuelle rivalité avec le PSF serait menaçante pour ce dernier ; un rapprochement et une alliance encore plus.

Nous pouvons certes, distinguer le socialisme réformiste du parti républicain-socialiste<sup>34</sup> du possibilisme du parti socialiste français. Leurs positions doctrinales sur la propriété sociale des moyens de production ne sont pas identiques, par exemple. Mais nous ne sommes pas certains que les militants de base qui ont choisi l'un ou l'autre y aient attaché autant d'importance. Ainsi, le 8 mai 1923 lit-on dans *La France Libre* que les militants PSF d'Ivry ont publié un manifeste dans lequel ils affirment

---

34 Cf. notre thèse, *op. cit.*

« Nous nous réclamons, dans notre action, de la charte Républicaine socialiste de 1911 (congrès du Danube) ». Une telle déclaration rend vaine tout effort de distinguer nettement les positions idéologiques des deux partis, même si c'est possible. Sociologiquement aussi, il y a des nuances : le PSF est plus authentiquement ouvrier, encore plus urbain et beaucoup plus parisien que son nouvel allié au sein du Cartel. Par la tactique enfin, les républicains-socialistes ont presque une tradition d'alliances non-socialistes qui effarouchent encore le comité central du PSF en 1922. Mais le rapprochement des deux partis au sein de la Ligue puis du Cartel fait de ces différences des nuances.

Le 25 janvier 1924, lors d'une ultime réunion de conciliation entre sept délégués du PSF et trois du parti socialiste SFIO, le projet de fusion est définitivement enterré parce que le PSF refuse « de souscrire à la charte d'Amsterdam<sup>35</sup> ». C'est la charte d'Amsterdam qui est à l'origine du parti socialiste unifié en 1905 ; elle est aussi, ipso facto, à l'origine du parti républicain-socialiste puisqu'il a été fondé par les socialistes dissidents qui l'avaient refusée alors. Les dirigeants du PSF déjà politiquement actifs en 1905 (soit une majorité de membres du comité central) avaient alors accepté la charte d'Amsterdam et intégré le parti unifié. En 1924, ils refont le choix des dissidents de 1905 et non le leur, à l'époque. En réalité, s'ils refusent désormais la charte qui impose une stratégie révolutionnaire et proscriit des alliances avec des partis non-socialistes, c'est parce qu'en 1924, les hommes du PSF sont devenus des républicains-socialistes qui s'ignorent encore ; pas pour longtemps. Dès le lendemain des élections législatives de mai 1924, les 7 députés du PSF, trop peu nombreux pour former un groupe parlementaire, se joignent à 36 républicains-socialistes dans le groupe « républicain-socialiste et socialiste français ». Les difficultés de la presse du PSF accélèrent le rapprochement entre les deux partis. *La Défense Sociale* disparaît fin septembre 1924. *La France Libre* s'interrompt entre le 3 août et le 15 novembre 1924. Elle reparaît sous la direction de Robert Fleurier (Arthur Rozier est décédé) qui, bien que lui même au comité central du PSF, en fait un journal généraliste. À la fin de 1924, le parti a perdu ses journaux et de ce fait, l'essentiel de ses moyens de propagande. C'est désormais dans les journaux proches du parti républicain-socialiste (*La Fronde*, *L'Ère Nouvelle*) qu'on trouve de rares renseignements sur la vie du PSF. En pratique, le parti n'a plus d'avenir propre. Sans journaux, sans force

---

35 *La Défense Sociale*, 2 février 1924.

militante consistante hors de Paris il n'a plus qu'à dépérir ou fusionner avec son très proche allié républicain-socialiste.

Le 30 mai 1926, un congrès commun aux deux partis donne lieu à la création du Parti Républicain Socialiste et Socialiste Français. Le nouveau parti est présidé par Painlevé et parmi les 65 membres de la commission administrative élue en 1927 on ne dénombre que 14 anciens du PSF. En pratique, la fusion a été l'absorption de l'un par l'autre.

L'échec final du parti en 1924-1926 n'est pas le résultat de toute l'histoire du parti, qu'on ne peut résumer à un long déclin inéluctable depuis 1920. Toutefois il est la conclusion d'un état de faits qui existaient dès l'origine. L'échec du PSF est d'abord idéologique et par suite organique.

L'échec idéologique des dissidents de 1919 répète un épisode récurrent dans l'histoire du socialisme français : la défaite des réformistes face aux révolutionnaires. En 1905 Jaurès et Brousse s'inclinent devant Guesde et Vaillant ; des dissidents (Millerand, Briand, Viviani, Augagneur) sont à l'origine du parti républicain-socialiste qui, en dépit de sa longévité, n'a jamais réussi à faire de l'ombre au parti unifié. En 1919-1920, la dissidence du PSF refait la même expérience sans davantage de succès. En 1933, un nouveau groupe venu de l'aile droite du parti socialiste SFIO et conduit par Renaudel fonde le Parti Socialiste de France. Même augmenté des héritiers des deux scissions précédentes (fondation de l'Union Socialiste Républicaine en novembre 1934) il n'est pas en mesure de rivaliser avec la vieille maison. L'histoire du parti socialiste-SFIO est ainsi scandée par la mise en minorité périodique de ses éléments réformistes : en 1905, en 1920, en 1933 et encore en 1946 lorsque Daniel Mayer est vaincu par Guy Mollet.

En quittant le parti, comme en 1905, 1919 et 1933, les dissidents réformistes n'entraînent à chaque fois qu'une minorité de la minorité. En 1905-1907 ni Jaurès ni Brousse ne suivent Briand et Viviani, et en 1919-1920 Brunet et Aubriot n'entraînent pas Albert Thomas et Paul-Boncour. De telle sorte que leur défaite idéologique se double d'un échec organique : le parti né de la scission est, dès le départ, trop petit et trop faible pour prospérer. Le cas du PSF est exemplaire car, hors de Paris intramuros et de Châtellerauld, il a à peine existé. Au XX<sup>e</sup> siècle le développement d'un vrai *parti*<sup>36</sup> suppose un minimum de moyens matériels, une

---

36 Le cas des regroupements d'élus et des agrégats de comités électoraux comme l'Alliance démocratique ou la Fédération républicaine est bien différent.

diffusion assez large sur le territoire, soit en fin de compte une certaine taille en deçà de laquelle le parti est à peine viable.

Le PSF avait d'autant moins de chances de surmonter ces faiblesses originelles que son destin s'est construit sur une succession de malentendus. Malentendu dès 1919 car les dissidents ont eu en quelque sorte raison trop tôt : le congrès de Tours a rendu leur démarche obsolète. Malentendu et erreur d'analyse quant à l'avenir du parti socialiste SFIO dont la reconstruction après Tours n'avait pas été prévue par l'état-major du PSF. Malentendu fatal enfin sur les relations du parti avec son voisin républicain-socialiste, à la fois politiquement trop proche et relativement trop puissant pour ne pas étouffer le PSF dans une alliance, puis dans la fusion.

## La défense de l'« artisan viticole » languedocien 1945-1953

Geneviève GAVIGNAUD-FONTAINE  
(Université Montpellier III)

Au moment de remiser les armes, chacun projette, sur l'horizon qui lève comme dans tout après-guerre, ses propres attentes. Tandis qu'à Paris, les têtes dirigeantes bouillonnent de projets aptes à faire de la France une riche puissance économique, les populations du vignoble languedocien s'accrochent à leurs bastions de défense péniblement acquis entre deux séries de crises commerciales ; ici et là s'élèvent quelques voix en faveur des vins de qualité.

Faut-il rappeler que, massivement converti à la monoculture dès la fin du dix-neuvième siècle, le Midi avait été confronté à de successives et lourdes épreuves sur les marchés<sup>1</sup> : la concurrence du vin fraudé d'abord (avant 1907), la concurrence du vin d'Algérie ensuite (entre les deux guerres). Les vigneron s'étaient mobilisés et organisés : ils avaient obtenu de la République une législation pour la répression des fraudes et la défense de leur produit ; ils avaient mis en place un puissant réseau de caves coopératives aptes à rassembler les petites récoltes, et susceptibles, en conséquence, de limiter les effets de la spéculation commerciale. Le statut de la viticulture, voté à l'initiative du député héraultais Édouard Barthe, avait tenté de protéger la petite propriété métropo-

---

1 Cf. G. GAVIGNAUD-FONTAINE, *Le Languedoc viticole, la Méditerranée et l'Europe au siècle dernier (XX<sup>e</sup>)*, Montpellier, Publications de l'Université Paul-Valéry, 2000. 568 p.



litaine contre les assauts de la grande exploitation de type capitaliste, largement répandue en Algérie et représentée en bas Languedoc<sup>2</sup>.

Ainsi, la petite production avait-elle été exemptée des charges venues grever les hauts rendements ; les plantations postérieures à 1928 avaient été taxées, pénalisant le vignoble d'Algérie constitué plus tardivement que celui de la métropole ; une sévère discipline commerciale (blocage des récoltes, échelonnement des sorties) avait permis de régulariser les mises en marché, et de maintenir, en conséquence, un certain niveau de prix. Un prix dit « social », calculé sur la base des frais d'exploitation et d'une marge bénéficiaire susceptible de garantir l'existence vigneronne. Certes, cette marge était-elle calculée au plus bas et n'entretenait-elle, chez les petits producteurs, qu'une existence souvent frugale et économe de moyens, est-il utile de préciser. Mais cette garantie d'un prix minimum n'en contenait pas moins les appétits du négoce, notamment celui qui, à grand rayon d'action de part et d'autre de la Méditerranée, était prompt à agir sur les cours pour les faire chuter. Les hostilités mondiales avaient interrompu ce bras de fer économique entre les vignerons méridionaux et les négociants des grandes places ; le marché d'après-deuxième guerre mondiale le réactualise, contraignant les producteurs à s'organiser.

### L'organisation des propriétaires-coopérateurs

Les propriétaires-coopérateurs se mobilisent dès 1945. Ils ont tous des terres dans leur patrimoine familial hérité de génération en génération<sup>3</sup> ; des propriétés patiemment réunies, dizaines d'ares après dizaines d'ares. Lors de chaque nouveau partage successoral, chacun veille à ce que la part respective des héritiers soit équitablement établie ; et si l'un des enfants reste sur la propriété, les autres reçoivent un pécule pour conforter leur place dans une société de propriétaires. Un travail assidu, un « bon » mariage permettent souvent d'assembler un nouveau bien de village.

Une famille arrive à vivre avec une poignée d'hectares (entre deux et cinq) ; les frais d'exploitation sont réduits à l'entretien d'un cheval, d'un matériel de charroi et de labour peu sophistiqué ; les achats de produits chimiques (traitements contre les maladies de la vigne, engrais) sont

---

2 Cf. R. PECH, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc Roussillon, du phylloxéra aux crises de méventes*, Toulouse, Publications de l'Université, 1975, 567 p.

3 G. GAVIGNAUD-FONTAINE, *Caractères historiques du vignoble en Languedoc-Roussillon*, Montpellier, Publications de l'Université Paul-Valéry, 1997.

limités au strict nécessaire. Les dépenses ménagères restent étroitement maîtrisées car certaines pratiques autarciques (basse-cour, jardin-potager) agrémentent encore une bonne partie de la table quotidienne. Autant dire qu'il faut être travailleur et économe pour ne pas passer en dessous du seuil de pauvreté qui se définit alors par la « privation de l'essentiel ».

Pour ceux qui exercent un métier autre que vigneron (artisans, commerçants, fonctionnaires, retraités), la vigne fait miroiter la possibilité d'un revenu d'appoint, d'autant que l'organisation en caves coopératives décharge le producteur de sa récolte, des opérations de vinification et de vente directe<sup>4</sup>. Pour tous ces « viticulteurs du dimanche » et autres pluriactifs, la vigne est l'objet de toutes les tentations (complément de trésorerie, « buvette » familiale, fierté de propriétaire...) au moment où les Languedociens n'imaginent pas de vivre ailleurs que dans leurs bourgs et villages.

Ils ignorent les projets économiques qui libèrent leur nouvelle envergure dans les hautes sphères du pouvoir : faire de la richesse agricole de la France le fondement d'une ambitieuse puissance économique, hexagonale d'abord, européenne ensuite. Ils ne savent pas que, dans une telle construction, il n'y a pas de place pour les producteurs non performants. Qu'il faudra laisser la place aux « industriels de la terre », ceux qui, sur des exploitations de plusieurs dizaines d'hectares, et à l'aide de redoutables machines, peuvent mettre en œuvre des productions à forte rentabilité.

La plupart d'entre eux refuseraient d'admettre qu'ils sont en surnombre sur des propriétés trop étriquées pour s'adapter au « progrès » ; comme ils refusent d'admettre que la qualité de leur vin est desservie par la pratique de hauts rendements sur des cépages gros producteurs. Ils sont une poignée seulement à comprendre que le Midi a noyé son âme dans les cuves de coupage des vins anonymes, que l'étiquette « vins de Languedoc » est associée à « petits vins » destinés à « rattraper » les vins trop alcoolisés produits en Algérie. Ils sont encore trop peu nombreux à se souvenir de la bonne réputation des vins languedociens d'autrefois, malgré les efforts développés par les candidats à l'Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C.) depuis 1935, et au classement Vins de Qualité Supérieur (V.D.Q.S.) depuis 1943.

---

4 L'organisation de la vente en commun simplifie encore davantage les opérations à partir des années 1960.

Nul ne peut refaire l'histoire, mais, aujourd'hui, chacun est à même de penser que la généralisation d'une production soignée sur des terroirs adaptés aurait peut-être permis à ceux qui le souhaitaient de se maintenir sur la terre de leurs ancêtres au lieu d'aller, sous d'autres cieux, travailler à l'usine ou pour l'État (du moins tant que ne galoperait pas le chômage !).

Quoi qu'il en soit, les producteurs de vins de table sont nombreux après-guerre, sur leurs propriétés, forts de leur expérience collective du début du siècle et de leur volonté de s'y maintenir. L'organisation coopérative constitue, à la fin des années 1940, le pivot de leur défense. Les retardataires ne tergiversent plus : les villages encore dépourvus de « coopé » se hâtent d'entreprendre les démarches nécessaires à la construction<sup>5</sup> ; ces bâtisses constituent le pouvoir économique de la région. En matière de progrès agricole, la vulgarisation passe, pour les responsables languedociens, par le regroupement coopératif.

Et les pouvoirs publics, acquis au productivisme, encouragent ces initiatives de la onzième heure : les réalisations sont même inscrites dans le plan Monnet de modernisation et d'équipement de la France ; elles bénéficient du concours financier du Crédit Agricole Mutuel, sous forme de plans à long terme pour la construction des caves ou leur agrandissement, à moyen terme pour la modernisation du matériel ou l'aménagement du bâtiment<sup>6</sup>.

L'architecte Rouquier, en cheville avec l'entreprise La Violette, signe les constructions autour de Montpellier (Grabels, Pérols, Saint-André-de-Sangonis, Ganges) ; la capacité de la cave de Celleneuve (Hérault) passe de dix-sept mille à vingt-huit mille hectolitres ; celle de Vinassan (Aude) de sept mille à trente-six mille et le nombre de ses adhérents de quatre-vingt-quinze en 1937 à deux cent soixante en 1948. De tous petits villages ne reculent pas devant l'engagement : Prugnanes, au pied de l'extrémité occidentale des Corbières, inaugure sa cave coopérative en 1949.

---

5 Languedoc-Roussillon :  
 27 caves avant 1914  
 108 caves dans les années 1920  
 276 dans les années 1930  
 16 entre 1939 et 1945  
 78 entre 1945 et 1951  
 Total en 1951 : 505.

Cf. Gaston GALTIER, *Le vignoble du Languedoc méditerranéen et du Roussillon : Étude comparée d'un vignoble de masse*, Montpellier, Causse, Graille et Castelnau, 1960, 3 vol. Les constructions se poursuivent jusqu'en 1982.

6 *Le Paysan du Midi*, 11 mai 1950.

Des perfectionnements techniques sont introduits ; les opérations de déchargement et de pesage sont facilitées par des installations de ponts de bascule précipitant les pastières chargées de raisins dans les foulo-pompes ; l'introduction d'égrappoirs permet d'envoyer directement les grains à la cuve, puis d'évacuer les rafles par un système de tapis roulant ; les premiers appareils frigorifiques améliorent la conservation et la fermentation du vin. La notion de « qualité » gagne du terrain dans le Minervois, les Corbières, le Montpelliérais, les Costières gardoises... Ici et là, le réseau coopératif se diversifie : des caves de vieillissement<sup>7</sup> et de stockage prolongent les caves de vinification et les distilleries coopératives.

En arrimant la petite propriété à l'organisation coopérative<sup>8</sup>, les vigneron du Midi renforcent ainsi le camp des défenseurs de l'économie sociale, pour lesquels l'économie est mise au service de la société et non la société à celui de l'économie ; ils entendent conduire l'autorité républicaine à contraindre les marchés au respect de certaines règles. Face à eux, les défenseurs du libéralisme économique entendent lever toute contrainte sur le grand marché en gestation.

### Le combat pour l'organisation des marchés

La Fédération Méridionale des Caves Coopératives et les Fédérations Départementales s'apprentent à jouer un rôle de premier plan pour la défense du marché vinicole. Philippe Lamour, alors secrétaire général de la Confédération Générale de l'Agriculture (C.G.A.) met à leur service un outil de lutte et de ralliement, l'hebdomadaire *Le Paysan du Midi*, chargé de « combattre les privilèges du capitalisme privé et de contenir le pouvoir d'intervention sans cesse accru de l'État<sup>9</sup> ».

Effectivement, l'État a imposé beaucoup d'exigences depuis la Libération : les temps étaient encore au rationnement, au blocage des prix<sup>10</sup>, alors que la profession demandait, par l'intermédiaire de ses instances représentatives, l'augmentation du prix du vin rationné, et l'autorisation de commercer librement une partie de la récolte. Autorisation accordée, à l'automne 1946, pour cinq pour cent seulement de la récolte. Les défenseurs des vins de qualité, réunis à Olonzac le 14 octobre 1945, avaient

7 « Vins Vieux du Minervois et Corbières », 1947.

8 Recherches en cours de Rémy SOUTOUS.

9 *Le Paysan du Midi*, n° 1, 11 juillet 1946.

10 La revalorisation des prix a été obtenue au printemps 1945, mais le rationnement a été maintenu.

estimé que seule la libération des transactions enclencherait la hausse des prix ; celle-ci est indispensable pour encourager les vigneron à soigner leurs productions au détriment du rendement. Les vigneron du Minervois, installés sur des coteaux à faible productivité, sollicitent le soutien des pouvoirs publics au développement d'une viticulture de qualité : l'État fait la sourde oreille ; son projet immédiat vise l'agrandissement structurel et la vulgarisation des nouvelles techniques de production ; l'entière liberté de transaction n'est restituée au marché vinicole que le 4 septembre 1947. Quant aux prix, sous prétexte de vouloir juguler l'inflation, les pouvoirs publics n'ont de cesse de les contenir. Il faut attendre l'année suivante pour que le gouvernement consente, non sans difficultés, à mettre en place un protocole fixant un prix plancher pour le cours du vin. Le fameux « prix social » qui, comme avant-guerre, prend en compte les frais d'exploitation et l'indispensable marge bénéficiaire chargée d'assurer l'entretien de la famille vigneronne. Et les gros rendements sont plus rentables que les petits.

Il faut dire que, lors de la campagne 1947-1948, les disponibilités ont massivement afflué sur les marchés : vins d'Algérie, secondés par des vins de Grèce ou d'Espagne ; mais aussi vins chaptalisés de toutes sortes : aux vins légalement sucrés dans la France septentrionale, s'ajoutent des produits illégaux venus de divers horizons. Le négoce a alors beau jeu de faire baisser les prix, retour aux détestables pratiques commerciales que le Statut de la Viticulture avait tenté d'enrayer par l'échelonnement de la mise en marché, garant de la défense des prix.

Tandis que le grand négoce est tenté de se ravitailler là où s'offrent les prix les plus bas, les vigneron du Midi s'efforcent d'intensifier une expérience de commercialisation directe de leurs vins, dans le but de court-circuiter les intermédiaires, et d'empêcher les coupages intempestifs qui font peser sur la production méridionale des méfaits bien souvent pratiqués ailleurs.

Déjà en 1939, reprenant l'idée du Comptoir Général des Coopératives Agricoles ruiné par les effets de la spéculation mondiale au cours des années précédentes, l'Union Régionale des Coopératives Agricoles du Midi (U.R.C.A.M.) avait regroupé ses premières caves adhérentes autour de Montpellier pour s'organiser en grande coopérative de vente. À partir de 1948, elle prend de l'ampleur, garantit à ses clients prix et qualité. Elle pratique la vente par échelonnement, seul moyen d'obtenir, par des approvisionnements réguliers, un « prix moyen » répercuté auprès des coopérateurs par le versement d'acomptes.

De nombreuses caves d'entre Rhône et Pyrénées souscrivent l'engagement minimum de verser dix pour cent de la récolte à l'Union au cours de la campagne en cours ; le constat tourne immédiatement au satisfecit : « la presque totalité des caves coopératives, membres du puissant organisme qu'est l'U.R.C.A.M., a répondu magnifiquement à son appel, au cours de ces derniers mois, en souscrivant des engagements d'apport de récolte valables pour dix ans<sup>11</sup> ». Grâce, à la pratique de l'échelonnement des mises en marché, l'U.R.C.A.M. peut se flatter d'obtenir un prix moyen de trois cent soixante francs le degré-hectolitre ; au grand dam des négociants qui ripostent sans tarder, par une vente de leurs stocks à bas prix, sans ménager les attaques contre l'Union accusée d'être un fauteur de hausse des prix. Celle-ci n'en poursuit pas moins sa prospection des marchés, en direction des coopératives de consommation ouvrières et urbaines, de l'armée et de l'Indochine, de l'exportation (Suisse, Bénélux, Sarre, Allemagne, Tchécoslovaquie, Angleterre, Australie)<sup>12</sup>.

De quoi conforter les coopérateurs dans leurs demandes inlassablement réitérées aux pouvoirs publics : le respect de l'échelonnement des mises en marché, seul moyen d'éviter le tassement des cours consécutif aux spéculations commerciales<sup>13</sup>. Déterminés à obtenir satisfaction, les syndicats des vigneron mobilisent leurs adhérents dans le département de l'Hérault ; un comité de coordination appelle à manifester à Béziers, en avril 1949. Ils sont dix mille à défiler le 29, sur les allées Paul-Riquet, élus en tête du cortège ; ils attendent de l'État l'interdiction des importations, la réorganisation du Service de Répression des Fraudes, le respect d'un prix minimum fixé en accord avec la profession, le déblocage de la prochaine tranche de vins à mettre en marché. Inquiet du danger de contagion auprès d'autres catégories paysannes, le gouvernement cède. Le décret du 4 mai institue officiellement à nouveau, l'échelonnement des mises en marché ; les cours passent de deux cent cinquante à trois cent vingt francs le degré-hectolitre.

Dans la foulée, les vigneron du Midi obtiennent pour la seconde fois l'interdiction d'utiliser des marcs résiduels<sup>14</sup> ; ainsi les mauvais vins devraient-ils refluer, ceux-là même qui, eu égard au laxisme des

---

11 *Le Paysan du Midi*, 30 octobre 1948.

12 *Ibidem*, 23 mars 1950.

13 Dix millions d'hectolitres de vin algérien 1948-1949. Onze millions au cours de la campagne suivante.

14 Prestations viniques pour transformer en alcool et non en piquettes les résidus de la vinification.

plantations faites au lendemain de la Première Guerre mondiale, encombrant le marché, et jettent le discrédit sur l'ensemble des vins dits de consommation courante. D'ailleurs, les consommateurs avertis ne se tournent-ils pas vers d'autres vins, garantis de qualité supérieure (V.D.Q.S.)<sup>15</sup> et objet d'une nouvelle législation dans les années 1940, parallèlement à celle définissant les Appellations d'Origine Contrôlée (A.O.C.)<sup>16</sup> pour les crus haut de gamme ? Et le Languedoc méditerranéen allonge ses listes de labels au fil des années, à la plus grande satisfaction de Philippe Lamour porté à la tête de leur défense.

Mais, l'habitude aidant, la grande majorité des viticulteurs du Midi entendent maintenir leur production de vin destiné à la consommation courante (ordinaire), tout en oeuvrant pour des vins « loyaux et marchands », destinés certes à d'audacieux coupages avec les vins alcoolisés d'Algérie ou d'ailleurs, mais garantis d'un certain sérieux de production.

Les encombrements de toutes sortes de vin venus d'horizons divers faussent, comme avant-guerre, le marché. Les stocks gonflent à la propriété et dans les chais du négoce sur le territoire métropolitain<sup>17</sup>, sous les effets de la « bonne » récolte 1949. Un haut fonctionnaire de l'Économie, Bornave, est alors chargé de préparer un plan susceptible de garantir le minimum vital aux producteurs, sans trop entamer les bénéfices du négoce : maintien de l'échelonnement pour les mises en marché, oscillation des prix entre un prix-plancher (deux cent quatre-vingt-dix francs, et un prix-plafond (trois cent soixante francs).

La spéculation commerciale s'intensifie immédiatement en faveur des vins maghrébins et espagnols ; la riposte vigneronne ne se fait pas longtemps attendre. En novembre 1949, sous la présidence de Fenasse, la Fédération des Caves Coopératives de l'Aude adopte, solennellement, une motion cinglante :

« Les viticulteurs audois ne sont pas des Français de deuxième zone. Conscients de la politique antiagricole menée sournoisement, depuis de longs mois, par les pouvoirs publics, ils déclarent, solennellement, qu'ils en ont assez et qu'ils ne veulent pas être les victimes de cette soi-disant

---

15 Premières attributions en cours.

16 Premières attributions à partir de 1936.

17 Statistiques 1946-1950 : le stock à la propriété est nul en Algérie, les stocks annuels du négoce sont de quelques centaines de milliers d'hectolitres. C'est en millions qu'ils se comptent dans l'Hexagone.

politique de redressement à sens unique qui conduit la paysannerie à la ruine<sup>18</sup> ».

Ce préambule condamne, sans ambiguïté, la mise en œuvre de mesures économiques destinées à amasser la richesse agricole de la France dans le coffre public, au détriment de la besace paysanne, et en faveur de la bourse marchande.

Les demandes qui suivent visent à restituer aux vigneronns du Midi, la part de bénéfice qui leur revient :

« La Fédération des Caves Coopératives de l'Aude, groupant la totalité des caves coopératives du département (dix-huit mille adhérents, un million et demi d'hectolitres de vin) réunis en Assemblée Générale le 17 novembre 1949, justement émue par les menaces graves et répétées qui pèsent de plus en plus sur les viticulteurs, réclament, en parfait accord avec les vigneronns de Carcassonne-Limoux-Narbonne (C.G.V.M.)<sup>19</sup> :

1. La cessation absolue de toutes nouvelles importations de vins étrangers, quels qu'ils soient, et la publication exacte des quantités réellement importées depuis septembre dernier.

2. Le rejet de toute attribution nouvelle de licences pour les quantités de vins étrangers, à ce jour sous douane à Sète ou dans les autres ports.

3. L'annulation des projets de convention douanière tels qu'ils se présentent actuellement entre la France, l'Italie et le Bénelux. »

Suivent, pêle-mêle, d'autres requêtes : « développement de la politique de crédit, tassement de la fiscalité établie sur la production, renforcement du Service des Fraudes, poursuite judiciaire des trafiquants, mise en œuvre d'une politique exportatrice, encouragements à l'amélioration qualitative du vignoble... ».

Puis, viennent les menaces : « Si ces demandes modérées, nécessaires à la vie normale des populations méridionales, ne reçoivent pas, immédiatement, satisfaction, la Fédération charge ses dirigeants de prendre, sans le moindre retard, toutes les mesures utiles qu'ils jugeront nécessaires pour les faire aboutir, fussent-elles être illégales, et ce, en plein accord avec les organisations qui se préparent à la lutte ».

D'importants rassemblements confirment la détermination vigneronne : à Olonzac, le 20 novembre ; à Béziers, le 13 janvier 1950. Chaque fois, ils sont plusieurs milliers à exprimer la sourde colère qui monte

---

18 *Le Paysan du Midi*, 22 décembre 1949. Assemblée Générale du 17 novembre.

19 Syndicats constitutifs de la Confédération Générale des Vigneronns du Midi (C.G.V.M.).



contre les importations ; l'arrivée, à Sète, d'un million et demi d'hectolitres de vins grecs est ressentie comme une provocation dans une région qui regorge de ses propres productions.

Toute nouvelle récolte est en progression sur la précédente, le laxisme ayant présidé aux plantations d'après-guerre porte ses fruits, en métropole comme en Algérie. Ceux qui plaident en faveur d'une politique de qualité crient encore dans le désert ; les solutions aux encombrements commerciaux sont recherchées dans la facilité : retrait des excédents en vue de leur distillation. Une solution certes conforme aux dispositions du Statut Viticole mais qui ne peut se répéter aux seuls dépens des viticulteurs du Midi. Ceux-ci réclament la garantie des prix pour les vins envoyés à la chaudière.

Le coût de la vie augmente, en bas Languedoc comme ailleurs. Les familles se sont agrandies, les premières séductions de la « société de consommation » creusent le fossé entre les dépenses qu'il faudrait faire et les rentrées d'argent qui ne se font pas ; de plus en plus de chefs de famille constatent que « l'on ne peut plus vivre du vin ». Comment faire faire des études aux enfants, améliorer le confort de la maison, adopter le matériel d'exploitation aux normes techniques du moment avec les prix de misère qui se pratiquent sur les marchés ? Les voitures automobiles « flambant neuves » restent dans les vitrines des garages, l'électroménager ne sort pas des catalogues ; les chevaux donnent toujours le rythme aux labours, loin des fumées des tracteurs et, une nouvelle fois, les camionnettes sont repeintes...

Le printemps 1951 est celui de la défense de « l'artisan viticole<sup>20</sup> » menacé par les projets de réformes structurelles, tandis que s'effondrent les prix des vins<sup>21</sup>. Le petit producteur est mis en avant, quelle que soit la nature du vin mis en marché ; ni les représentants de la profession vigneronne, ni les pouvoirs publics ne privilégient l'artisan vigneron soucieux de qualité.

### La défense de l'artisan viticole

Les actions vigoureuses censées influencer les pouvoirs publics ne faiblissent pas ; syndicats, caves coopératives, caisses de mutualité définissent, à travers leurs représentants, « une position de combat » destinée à défendre « l'artisan viticole » qui constitue le socle social du

---

20 *Le Paysan du Midi*, 1<sup>er</sup> mai 1952.

21 Gaston GALTIER, *op. cit.*, t. 2, p. 309.

Languedoc, terre séculaire de petite propriété. Seul, le respect d'un prix minimum sur le marché, peut continuer à vivifier la petite propriété. Encore et toujours, ce fameux « prix social » qui ne résulte pas des fugaces rapports entre l'offre et la demande, mais du calcul des marges rémunératrices pour le producteur, et qu'il faut faire accepter par le négoce : en d'autres termes, dirigisme contre libéralisme.

Dans la ligne de mire de la Fédération Méridionale des Caves Coopératives, chef de file de la défense de la petite production, se trouvent le grand négoce (et non le négoce régional) et la grosse production : le premier, parce qu'il use de tous les artifices possibles pour orienter les prix à la baisse, la seconde parce qu'elle réussit à compenser les bas prix par l'abondance des récoltes. L'« indiscipline » de la grosse production est mise en exergue sur la rive sud de la Méditerranée, mais nul n'ignore qu'elle n'épargne pas la rive nord : les châteaux du Narbonnais et du Biterrois y sont résolument productivistes depuis longtemps.

Quoi qu'il en soit, les viticulteurs du Midi désignent clairement ceux qu'ils estiment être les responsables de leurs malheurs : les gouvernements successifs qui ont, inlassablement, prôné le « développement agricole » au nom du « progrès économique », dans le dessein d'une France d'abord, d'une Europe ensuite, matériellement puissantes. À l'automne 1952, le gouvernement est accusé de mener une « politique anti-paysanne<sup>22</sup> », de « faire le jeu de la spéculation ». Le président Pinay a bloqué les prix agricoles en-dessous de leurs prix de revient ; officiellement, pour juguler l'inflation et l'augmentation des prix alimentaires. En fait, pour contenir les dépenses de subsistance, ouvrir les budgets familiaux à la société de consommation, au service de la production « industrielle<sup>23</sup> ». Et celle-ci trouvera, à l'extérieur, davantage de débouchés si l'Hexagone accepte de recevoir des cargaisons venues d'ailleurs, notamment de vins. Et la chaudière fonctionne à plein régime depuis l'été...

Un pas de plus est franchi, dans l'escalade verbale, à chaque livraison de la presse vigneronne, jusqu'à affirmer : « le gouvernement a assassiné la petite et moyenne viticulture » ; « il a sciemment préparé la ruine de l'exploitation familiale de toute notre région »<sup>24</sup>. La politique « fragmentaire », « incohérente », toujours trop tardive<sup>25</sup> de l'État est passée au scalpel ; les mesures de protection du marché sont arrachées aux

22 *Le Paysan du Midi*, 23 octobre 1952.

23 La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.) est établie par le traité de Paris signé en 1951.

24 *Le Paysan du Midi*, 23 novembre 1952.

25 *Ibidem*, 4 décembre 1952.

pouvoirs publics sous la pression des manifestations. La tactique gouvernementale des « petits pas », est destinée à calmer l'opposition vigneronne ; la crainte reste vive de voir se généraliser la contestation paysanne, laquelle ne manquerait pas de ruiner les plans de modernisation économique du pays.

Les miettes concédées ne sauraient entraver ces projets d'envergure. Il y a bien, dit-on dans les ministères, « un million de paysans en trop », mais ceux-ci doivent disparaître sans faire de remous, par abandons des exploitations les moins rentables ; les renoncements se produiraient en vagues successives, au gré des seuils de rentabilité retenus. Dans un premier temps, le remplacement du cheval par le tracteur implique, en gros, le doublement des superficies ; ce qui signifie le passage de trois-quatre hectares à six-huit hectares de vignes<sup>26</sup>.

Les petits et moyens exploitants de coteaux, attachés plus que tout autre, à l'étiquette populaire d'« artisans vignerons » se réunissent « en un Comité de Vigilance », dès décembre 1952 ; deux mois plus tard, alors qu'une nouvelle distillation est ouverte, les coopérateurs d'Aniane soulignent, dans une motion, la gravité de la situation ; ils stigmatisent l'excès de fiscalité grevant le prix du vin ; ils expliquent comment les consommateurs s'éloignent d'un produit surtaxé par l'État et rendu douteux par de lucratifs coupages dans les chais des grossistes ; ils estiment que la distillation devrait, prioritairement, frappant les vins issus de cépages prohibés et les mauvais vins ; ils jugent urgent de rétablir un contrat de confiance avec les consommateurs.

La dégradation des prix accentue la dégradation du pouvoir d'achat (moins trente pour cent depuis l'avant-guerre)<sup>27</sup>. L'ensemble de la profession se mobilise pour pousser un nouveau cri d'alarme : « les prix de misère actuellement pratiqués ne permettent plus d'exploiter nos terres » ; les frais d'exploitation (traitements, fourrages, transports) galopent. Le Midi s'embrase et « le gouvernement est mis au pied du mur par une société qui scelle encore la vigne dans ses intérêts communs<sup>28</sup> ». Un bras de fer commence entre viticulteurs et pouvoirs

---

26 Cf. André CERVEAU, *L'évolution du vignoble gardois, de 1965 à 2000*, Nîmes, Offset Avenir, 1996, p. 60 : « un homme et un cheval, de race bretonne en général, vaillants l'un et l'autre, pouvaient entretenir trois ou quatre hectares de vignes ».

27 Gaston GALTIER, *op. cit.*, p. 335. Indice 100 en 1938  
Indice 99 entre 1947 et 1950  
Indice 69 entre 1950 et 1953

28 *Le Paysan du Midi*, 25 juin 1953.

publics ; les premiers exigeant trois cent soixante-dix francs pour un degré-hectolitre de vin.

### **Le vignoble se couvre de barricades**

Le Comité de Vigilance, fondé par Servent et Poujol, se mue en un organisme d'action et de combat apte aux coups de main. La Fédération Départementale de l'Hérault des Syndicats d'Exploitants Agricoles, la Fédération des Caves Coopératives de l'Hérault, puis la Fédération Méridionale en consacrent la légitimité. Le 10 juillet, le Comité Régional de Salut Viticole reprend du service et met au point la liste des revendications à adresser au Gouvernement. L'entente se fait sur les points suivants : distillation obligatoire des excédents à un prix rémunérateur<sup>29</sup> ; rétablissement du blocage prévisionnel de façon à garantir le « prix social » du vin. Formule magique de l'unité vigneronne au nom du « droit à la vie ». Démonstration est faite que « les prix de misère actuellement pratiqués ne permettent plus de poursuivre l'exploitation des terres », quelle que soit la qualité du vin produit, et la taille de l'exploitation.

La mobilisation prend une tonalité martiale ; les comités locaux s'organisent dans le cadre cantonal, sous la devise « Nous ne voulons pas mourir ». Le 12 juillet, l'unité est totale entre le Comité Régional de Salut Viticole et la Confédération Générale des Vignerons du Midi, à Béziers où trente mille viticulteurs en détresse, soutenus par leurs élus, viennent manifester leur colère. Ils adoptent, à l'unanimité, la motion présentée en fin de manifestation, réclamant le prix minimum, et préviennent que « tout retard apporté par le gouvernement à leurs revendications serait une insulte à leur misère ».

Le ministre de l'Agriculture reçoit une délégation du Comité Régional de Salut Viticole ; sans résultat. Les pouvoirs publics, acquis à la supériorité technique de la grande exploitation et convaincus de la nécessité de restructurer le Midi Viticole, n'ont pas de cadeau à faire à « l'artisan viticole ». La production de qualité doit devenir l'apanage d'exploitations conformes aux normes de l'époque.

Le 23 juillet, les Audois prennent la balle protestataire dans leur camp. Les maires de l'arrondissement se réunissent à l'Hôtel de ville de Narbonne pour constater « l'état alarmant de la viticulture ». Ils rédigent un programme complet de mesures d'urgence à prendre par l'État :

---

29 Trente mille francs l'hectolitre d'alcool.

réorganiser le marché du vin, interdire le sucrage et la fabrication des piquettes, réprimer les fraudes, faire respecter les interdictions de certains cépages, établir un cadastre viticole pour contrôler la production<sup>30</sup>.

Le Comité Régional de Salut Viticole appelle les viticulteurs à l'action directe, afin de maintenir la pression auprès des pouvoirs publics. Le 28 juillet est décrété « Journée des barricades », avec éclosion, sur les axes de communication, de barrages renforcés de camions, charrettes, mais aussi tonneaux, arbres abattus... Partout, fleurissent des slogans hostiles au vin d'Algérie. Les maires, ceints de leur écharpe et drapeau tricolore en mains, sont au premier rang avec de nombreux conseillers municipaux, parfois accompagnés des curés de village. Le Minervoïs, le Narbonnais bloquent la circulation à l'est ; le Lunellois à l'ouest. Le Biterrois est en état d'insurrection. Entre Agde et Béziers, à Vias, Villeneuve-lès-Béziers, l'affrontement se durcit entre manifestants et forces de l'ordre ; la tension est vive à Puichéric et Bize, dans l'Aude.

Les maires rompent avec les pouvoirs de tutelle ; la mesure est sans limitation de durée<sup>31</sup>. Les souvenirs de 1907 sont dans tous les esprits.

À Paris, la valse des négociations recommence. Le président de la Confédération Générale des Vignerons du Midi, partenaire habituel des représentants de l'État lors des négociations, ne semble plus avoir l'oreille du Gouvernement acquis à d'autres exigences économiques : restructuration agricole et viticole en fonction des impératifs du nouveau marché européen. Le Languedoc doit, simultanément, renoncer à ses vins de consommation courante et à ses petites exploitations ; pour ses populations soucieuses de leur avenir, la porte n'a jamais été aussi étroite.

Le 3 août, trois mille viticulteurs réitèrent leurs demandes face à la Bourse du Travail de Narbonne, et y ajoutent : l'interdiction des coupages, la diminution des importations de vins d'Algérie, l'assainissement des réseaux de distribution. Le 6, le Comité Régional de Salut Viticole, soutenu par la Confédération Générale des Vignerons du Midi et la coopération, appelle à une nouvelle journée de barrages. Les consignes sont strictes : unité et détermination du mouvement, discipline et non-violence pendant l'action. Cent mille viticulteurs répondent à l'appel et « tiennent », cent cinquante barrages entre Rhône et Pyrénées. « Les patriotes-démocrates défendent leur droit à la vie » titre *Midi Libre* le

---

30 Arch. dép. Aude, 410 W 95.

31 *Midi Libre*, 29 juillet 1953.

lendemain. Une délégation composée des présidents des conseils généraux et des associations de maires se rend à Paris.

La situation est débloquée : le prix des vins est un peu conforté ; celui des vins de consommation courante est fixé à deux cent quatre-vingt-dix francs le degré-hectolitre<sup>32</sup>, une tranche égale aux deux dixièmes des stocks est mise en marché sur le champ. La victoire est mince. Le Comité Régional de Salut Viticole accepte de suspendre les actions mais reste vigilant.

Les pouvoirs publics viennent certes de faire quelques concessions aux viticulteurs du Midi ; mais ils ne renoncent pas à leur plan apte à modifier, à long terme, la conjoncture viti-vinicole. Le commerce a trouvé d'autres sources d'approvisionnement en Méditerranée, plus lucratives en matière de vins de table dits de consommation courante ; il fonde de nouvelles spéculations sur l'ouverture des frontières européennes. Dans le nouveau marché commun européen qui se prépare, le Languedoc méditerranéen doit restructurer son vignoble et produire des vins de qualité adaptés à la demande du moment. Aux responsables de gérer « la transition » sans négliger d'assainir la situation en cours, avant d'orienter la production vers de nouveaux objectifs. Le dirigisme protecteur hérité des années 1930 relevait du passé, il n'aurait plus de raison d'être dans un vignoble acquis à la qualité et à la compétition économique. L'« artisan viticole » producteur de deux ou trois cents hectolitres de vins ne survivrait pas à la nouvelle donne commerciale, qu'il produise des vins de consommation courante (V.C.C.) ou de qualité supérieure (A.O.C. ou V.D.Q.S.).

En témoigne le décret promulgué le 30 septembre 1953 ; nonobstant quelques mesures ponctuelles aptes à calmer momentanément la colère vigneronne, ils révèlent la détermination des pouvoirs publics : obtenir la transformation du vignoble bas-languedocien après assainissement du marché. Le caractère social du statut est gommé ; l'échelonnement des ventes est supprimé ; la distillation est autorisée à prix dissuasif ; les arrachages sont indemnisés. Un Institut des Vins de Consommation Courante (I.V.C.C.) est chargé de veiller au développement d'une nouvelle viticulture. Du coup, l'ensemble des vigneron s'estime victimes de la situation, chaque catégorie de producteur faisant porter la responsabilité de l'échec à une autre.

---

32 Les viticulteurs avaient demandé trois cent soixante-dix francs.

D'importantes distillations ont lieu en octobre 1953 et janvier 1954. La récolte de septembre a été abondante et le négoce joue immédiatement les prix à la baisse<sup>33</sup>.

Les coopérateurs de Durban-Corbières (Aude) se disent « abusés par le gouvernement<sup>34</sup> ; des municipalités démissionnent dans le Minervois ; des mairies ferment leurs portes en signe de solidarité vigneronne. Geste d'autant plus significatif sur des terres généralement acquises à la gauche socialiste.

La Fédération Méridionale des Caves Coopératives, forte de ses sept cent douze caves, de ses cent soixante-cinq mille coopérateurs, « se dresse pour la défense de l'artisanat agricole ». Son président (Henri Vidal) et son secrétaire général (Jean Rémond) « montent à Paris, rencontrent le président du Conseil des ministres (Joseph Laniel), lui font part de leur volonté de « sauvegarder le Midi viticole ». Ils racontent : « cette démarche était des plus délicates après l'attitude odieuse du commerce des vins qui, sans pitié pour les malheureux viticulteurs de la région méridionale, avaient fait porter toutes leurs forces contre la reconduction du prix minimum<sup>35</sup>. » Au terme de l'entrevue, le prix minimum est reconduit, sans limitation de date. L'effondrement des cours est évité, mais Paris ne semble pas songer sérieusement à l'organisation des marchés. La communauté économique européenne est bel et bien en chantier.

Les responsables syndicaux avouent leur amertume : « on ne propose plus de solution au gouvernement, puisqu'il n'en tient pas compte ; le temps passe, et la misère grandit<sup>36</sup>. » La profession bloque les ventes inférieures à deux cent quatre-vingt-dix francs, mais le négoce se ravitaille ailleurs. L'année 1954 s'ouvre sous le signe d'une douloureuse mévente.

Le Comité Régional d'Action Viticole lance un appel à manifester, le 4 avril 1954 à Béziers. Les fédérations de coopérateurs condamnent « l'exploitation industrielle de l'Algérie », « la viticulture du Centre à laquelle tout est permis en dehors de toute légalité ». Mais aussi, la circulation de vins trafiqués, les importations de vins, les taxes qui pèsent sur les vins de consommation courante. La journée se termine sur une tonalité nerveuse ; quelques heurts éclatent entre manifestants et

---

33 Cf. G. GAVIGNAUD-FONTAINE, *Le Languedoc viticole, la Méditerranée et l'Europe au siècle dernier (XX<sup>e</sup>)*, Montpellier, Université Paul-Valéry, 2000, p. 163-167.

34 *Le Paysan du Midi*, 3 décembre 1953.

35 *Ibidem*, 21 janvier 1954.

36 *Ibidem*, 1<sup>er</sup> avril 1954.

forces de l'ordre. Le 2 mai, vingt mille Gardois défilent à leur tour dans Nîmes.

Tandis que les viticulteurs du Midi déplorent avoir massivement à supporter les mesures d'assainissement du marché<sup>37</sup>, et ploient, en conséquence, sous le poids des emprunts, « tombe » un nouveau décret. Celui-ci, en date du 17 avril, confirme les intentions gouvernementales : les viticulteurs ont jusqu'au 31 décembre 1958 pour assainir leur situation avec le soutien des pouvoirs publics. Pendant ce temps, la restructuration du vignoble doit être rondement menée.

Accablée de dettes, la viticulture languedocienne est au bord de la ruine. Pour désengorger le marché, des millions d'hectolitres passent à la chaudière<sup>38</sup>. Une à une, les exploitations viticoles ferment leurs portes<sup>39</sup>. L'exode pousse les populations vers les villes ; l'école permet aux enfants les plus studieux une promotion sociale par le diplôme ; les vigneron les plus âgés attendront patiemment que sonne l'heure de la retraite. Pour les uns, la société de consommation alors entrevue fait briller de mille feux l'ère d'un progrès que chacun croyait accessible à tous. Pour les autres, réfractaires aux promesses, et récalcitrants à l'exode, la disparition du monde de leurs ancêtres n'augurait rien de bon, l'abandon des terres étant toujours signe d'échec.

Les dix premières années de l'après-guerre ont asphyxié la petite production viticole entre Rhône et Pyrénées, quelle que soit la qualité de ses vins. Philippe Lamour a eu beau prôner, en Languedoc, la défense des vins de qualité et la reconversion des terres incompatibles avec ce label, le maintien de bas prix sur le marché national a découragé l'ensemble des petits producteurs, et favorisé les quantitativistes. Les vigneron acquis aux nouvelles mesures diffusées par Paris et ses vulgarisateurs agricoles (réforme structurelle d'abord, conversion qualitative ensuite), trouveraient-ils, seuls, leur place sur le marché européen ? Le traité de Rome en fixe le sort en 1957.

Le vigneron de coteaux, apte à faire de bons vins, n'a pas défendu en son nom exclusif le qualificatif d'« artisan » ; il se savait condamné par les exigences structurelles d'après-guerre, tout comme l'était le viticulteur de la plaine. Il apparaît toutefois, un demi-siècle plus tard, que

---

37 Quinze mois de blocage pour quarante pour cent de la récolte en moyenne.

38 Trois millions en 1954, trois autres en 1955.

39 En 1955, deux tiers des exploitations ont moins de cinq hectares. Quarante-quatre pour cent d'entre elles disparaîtront entre 1955 et 1970.



l'amalgame a retardé d'une génération au moins le processus d'amélioration du vignoble méridional. Et prolongé, pour la même durée, le vignoble de masse, toutes catégories d'exploitations en crise.

## LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Dominique AVON	Guy LE THIEC
Pierre BARRAL	François MASSABIAU
Henri BAUMES	Henri MICHEL
Pascale BOUVET	Andrée MUNOZ
Michel CHALON	Jean NICOLAS
Robert DEBANT	Jean-Marie PERIE
Stéphane DURAND	Maurice PFISTER
Joël FOULLERON	Christine RAYNAUD
Jean-Claude GEGOT	Jean-Claude RICHARD
Alain GENSAC	Béatrice ROUSSET
Bernard GENZLING	Olivier VERNIER
Jacques GIRAULT	Henri VITTUMI
Jean-Marcel GOGER	Jean-Paul VOLLE
Claude LATTA	

Archives départementales des Alpes de Haute Provence

Archives départementales de l'Aude

Archives départementales de l'Hérault

Bibliothèque Universitaire Perpignan

DRAC du Languedoc-Roussillon



## BULLETIN DE COMMANDE

NOM : ..... Prénom .....

Adresse .....

Liame, n° 7, Laure PELLICER, Autour de Narcissa. 9,15 € l'exemplaire.

Liame, n° 6, 198 pages.

In memoriam, Robert LAURENT (1908-2001). Robert Laurent, historien des vigneron de la Côte-d'Or au XIX<sup>e</sup> siècle (Geneviève GAVIGNAUD-FONTAINE). Mémoires d'études supérieures et de maîtrise réalisés sous la direction du professeur R. Laurent. De quelques répercussions européennes des guerres religieuses de France : remarques introductives (Dominique BILOGHI). Les jardins et le patrimoine de l'eau : exemples en Languedoc et Basse Provence (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) (Alix AUDURIER CROS). Les salons tchèques à l'époque des Lumières (Milena LENDEROVA). Les banquiers héraultais sous le Second Empire (Lionel DUMOND). Louis Antériou, un Topaze ardéchois (Yves BILLARD). Un établissement d'enseignement secondaire masculin de la Libération à la 5<sup>e</sup> République : le lycée Gassendi de Digne (Roland ANDRÉANI). 9,15 € l'exemplaire.

n° 5, 126 pages. Pouvoirs publics et ville en France, Italie et Espagne (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.). Sous la direction de Fr.-X. Emmanuelli. 9,15 € l'exemplaire.

n° 4, 170 pages. Société et culture à Montpellier vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sous la direction de Laure Pellicer. 9,15 € l'exemplaire.

n° 3, Joël Fouilleron, Les Minimes de Béziers et leurs livres (1609-1790). 9,15 € l'exemplaire.

n° 2, 172 pages.

À propos de la microstoria, le cas génois de l'Etat inachevé. (François POMPONI). Diplomatie et religion au temps des confessions. (Alain TALLON). Les guerres de Josep de La Trinxeria (1637-1694) : la guerre du sel et les autres. (Alain AYATS). Comment peut-on être curé à la portion congrue (diocèse de Montpellier, deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle) ? (Danielle BERTRAND-FABRE). Architecture et religion : la reconstruction des églises à Nîmes au XIX<sup>e</sup> siècle. (Jacques FONTAINE). Le chemin de fer Montpellier-Cette, 1839-1852. (Lionel DUMOND). Mario Roustan, un itinéraire républicain. (Yves BILLARD). Permanences ou mutation ? La S. F. I. O. dans la Résistance. (Olivier DEDIEU). 9,15 € l'exemplaire.

n° 1, 135 pages.

Du « pourtrait » au projet : les plans de Nîmes à l'époque moderne (1560-1785). (Robert CHAMBOREDON). L'étude du cadre de vie à travers les cartes de Cassini : notice d'utilisation et d'exploitation. (Paul DELSALLE). La banlieue Ouest de Carcassonne au XVIII<sup>e</sup> siècle. (Claude MARQUÉ). Le canal de la Durance au Rhône : une utopie féconde pour l'aménagement du territoire comtadin aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. (Patrick FOURNIER). De la représentation médiévale et moderne du territoire languedocien à la cartographie informatisée. (E. DEMAILLE, B. JAUDON, E. PÉLAQUIER). La représentation du territoire chez les voyageurs français dans l'Empire ottoman XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle. (Jean-Pierre FARGANEL). 9,15 € l'exemplaire.

**Abonnement 2002**

**pour tout pays, 2 numéros : 15,24 euros + 6 euros (frais de port)**

**Commande :**

- Geneviève Gavignaud-Fontaine, *Le Languedoc viticole, la Méditerranée et l'Europe au siècle dernier (XX<sup>e</sup> s.)* à 18,29 € l'exemplaire.
- Exemple(s) des Actes du Colloque, *Hellénisme et Hippocratisme dans l'Europe méditerranéenne, autour de D. Coray* (2000) à 22,87 € l'exemplaire.
- Exemple(s) de *Naissance, Enfance et éducation (XVI<sup>e</sup> XX<sup>e</sup> s.), Hommage à Mireille Laget*, (2000) à 27,44 € l'exemplaire.
- Exemple(s) des Actes du Colloque, *De la fibre à la fripe* (1998) à 22,87 € l'exemplaire.
- Exemple(s) des Actes du Colloque, « *L'argent dans la France méridionale à l'époque moderne* », (1996) à 15,24 € l'exemplaire.
- Exemple(s) des Actes du Colloque, « *Les assemblées d'États dans la France méridionale à l'époque moderne* », (1995) à 15,24 € l'exemplaire.
- Exemple(s) des Actes du Colloque, « *De l'herbe à la table. La viande dans la France méridionale à l'époque moderne* » (1993) à 15,24 € l'exemplaire.
- Exemple(s) des Actes du Colloque, *Météorologie et catastrophes naturelles*, (1992) à 15,24 € l'exemplaire.
- Exemple(s) des Actes du Colloque, *Famille et familles*, (1991) à 15,24 € l'exemplaire.
- Exemple(s) des Actes du Colloque, *La vie religieuse*, (1990) à 15,24 € l'exemplaire.
- Exemple(s) des Actes du Colloque, *Les bourgs de la France Méridionale à l'époque moderne* (1988) à 15,24 € l'exemplaire.
- Exemple(s) des Actes du Colloque, *Pauvres et pauvretés*, (1987). (épuisé)
- Exemple(s) des Actes du Colloque, *Écoles et universités*, (1985) à 9,15 € l'exemplaire.

Frais de port : 3,10 € pour la France

4,50 € pour la CEE

5,30 € pour l'étranger

Pour tout ouvrage supplémentaire commandé, merci d'ajouter 1 €

Chèque libellé à l'ordre de :

Régie Recettes Publications 10 071 34000 0000 300 36 94 11

à adresser au :

Service des Publications

Université Paul-Valéry — 34199 Montpellier Cedex 5

SERVICE DES PUBLICATIONS  
MISE EN PAGE DES TRAVAUX DE LA RECHERCHE  
UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY — MONTPELLIER III

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2002

Achévé d'imprimer sur les Presses de  
l'Université Paul-Valéry MONTPELLIER III

